This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 865,582

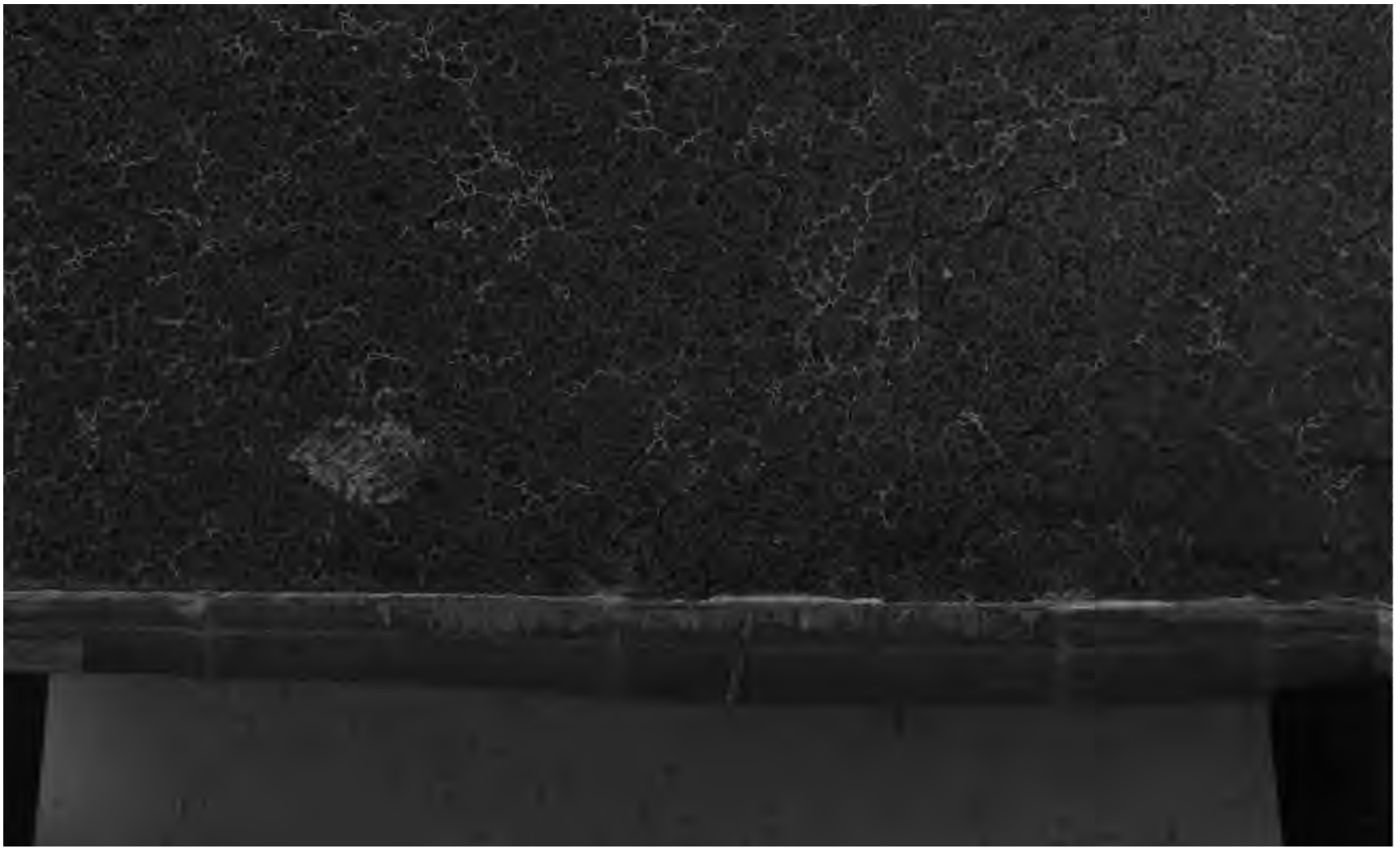

1) L'Espagne et le Congrès, Paris 18
1a) Arnaud, Michele, Discours 1861
2) Gérard, Joseph, L'empereur et le
clergé français. Paris 1860.
3) Mahler et le Piémont. Paris
4) La question, Paris 1860.
5) L'Empereur français. Joseph
et l'Europe. Paris 1860.
6) Thiers, la Pologne et la paix
européenne, Paris 1860.
7) L'affaire Montalembert devant
l'opinion. Paris 1860.
8) Montalembert, C. Rémusat
Cavour, Brochure 1861.
9) La Vérité sur la Question Rom
Paris 1860.
10) La Question Romaine devant la France, l'Eu
et l'Italie, Paris 1861.
11) H. Martin, l'unité italienne
et la France, Paris 1861.
12) Napoléon, le Pape, Discours au
Sénat Paris 1861.
13) Maximes d'Azeglio, Questions
urgentes, Leipzig 1861.

LE PAPE

ET

LE CONGRÈS.

LE PAPE

ET

LE CONGRÈS.

Arthur Dubreuil Hélion vicomte de La Guéronnière

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Palais-Royal, galerie d'Orléans, 13

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
Libraires-éditeurs, rue Jacob, 56

1859

Tous droits réservés.

D
395
.M52

733334-190

LE PAPE

ET

LE CONGRÈS.

I

Nous voulons étudier, en catholique sincère, une question que l'on a imprudemment passionnée. « La passion, a dit Montesquieu, fait sentir, mais jamais voir. » Essayons donc de la bannir d'un sujet où la conscience et la raison peuvent seules parler avec autorité. Entre

ceux qui, détestant le pouvoir temporel du Pape, appellent hautement sa chute, et ceux qui, considérant ce pouvoir comme un article de foi, ne veulent pas que l'on y touche, il y a place pour une opinion moins exclusive dans un sens ou dans l'autre. Cette opinion, également respectueuse pour les droits des peuples et pour les intérêts de la religion, proteste contre l'antagonisme auquel semblent les condamner des esprits absolus, partis de points opposés et qui se rencontrent dans une résistance commune. Nous croyons sincèrement qu'il n'est pas impossible de conserver au Souverain Pontife son patrimoine, sans imposer par la force aux populations une autorité qui règne au nom de Dieu. Si cette conciliation pouvait s'accomplir, ce serait un grand triomphe pour la politique et pour l'Église. Quoi qu'il arrive, il est toujours noble d'y travailler.

II

D'abord, le pouvoir temporel du Pape est-il nécessaire à l'exercice de son pouvoir spirituel?

La doctrine catholique et la raison politique sont ici d'accord pour répondre affirmativement. Au point de vue religieux, il est essentiel que le Pape soit souverain. Au point de vue politique, il est nécessaire que le chef de deux cents millions de catholiques n'appartienne à personne, qu'il ne soit subordonné à aucune puissance, et que la main auguste qui gouverne les âmes, n'étant liée par aucune dépendance, puisse s'élever au-dessus de toutes les passions humaines. Si le Pape n'était pas souverain indépendant, il serait Français, Autrichien, Espagnol ou Italien, et le titre de sa nationalité lui enlèverait le caractère de son pontificat universel. Le Saint-Siége ne serait plus que l'appui d'un trône, à Paris, à Vienne ou à Madrid. Il en fut ainsi à une autre époque, et un successeur du Prince des Apôtres eut le malheur de laisser absorber son autorité dans le *saint Empire germanique*. L'Europe en fut profondément troublée, et ce trouble apporté dans son équilibre moral et politique se prolongea pendant plus de trois siècles.

La lutte des Guelfes contre les Gibelins ne fut, au fond, que l'effort de l'émancipation

morale de la Papauté contre la prépondérance de l'empereur d'Allemagne. Aujourd'hui encore ces dénominations historiques ont survécu aux événements. L'on dit du chef de l'Église qu'il est Gibelin ou Guelfe, selon qu'il est considéré comme le partisan de l'Autriche ou comme le représentant de la nationalité italienne et de l'indépendance du Saint-Siége.

Tous les grands Papes ont été Guelfes, parce que la condition de leur gloire était de s'appartenir, c'est-à-dire de ne relever que de Dieu. Quand ils ont aliéné cette souveraineté au profit d'un prince, ils ont altéré le véritable principe de l'autorité. L'Église en a souffert. L'Europe en a souffert. Le pouvoir spirituel, dont le siége est à Rome, ne peut se déplacer sans ébranler le pouvoir politique, non-seulement dans les États catholiques, mais dans tous les États chrétiens. Il importe à l'Angleterre, à la Russie et à la Prusse, comme à la France et à l'Autriche, que l'auguste représentant de l'unité du catholicisme ne soit ni contraint, ni humilié, ni subordonné. Rome est le centre d'une puissance morale trop universelle pour qu'il ne soit pas de

l'intérêt de tous les Gouvernements et de tous les peuples qu'elle ne penche d'aucun côté, et qu'elle reste immobile sur la pierre sacrée qu'aucune commotion humaine ne saurait renverser.

III

La nécessité du pouvoir temporel du Pape, au point de vue du double intérêt de la religion et de l'ordre politique de l'Europe, est donc bien démontrée. Mais quel sera ce pouvoir en lui-même? Comment l'autorité catholique, fondée sur le dogme, pourra-t-elle se concilier avec l'autorité conventionnelle fondée sur les mœurs publiques, les intérêts humains, les besoins sociaux? Comment le Pape sera-t-il tout à la fois Pontife et Roi? Comment l'homme de l'Évangile qui pardonne sera-t-il l'homme de la loi qui punit? Comment le chef de l'Église, qui excommunie les hérétiques, sera-t-il le chef

de l'État qui protége la liberté de conscience? tel est le problème à résoudre.

Sans doute, ce problème est difficile. Il y a, en quelque sorte, antagonisme entre le Prince et le Pontife, confondus dans la même personnification. Le Pontife est lié par des principes d'ordre divin qu'il ne saurait abdiquer. Le Prince est sollicité par des exigences d'ordre social qu'il ne peut repousser. Quel est donc le moyen pour que la mission du Pontife trouve dans l'indépendance du Prince une garantie de son autorité, sans y trouver en même temps un embarras pour sa conscience?

Si on cherchait la solution de ce problème dans les formes usitées du gouvernement des peuples, on ne la trouverait pas. Il n'y a pas, dans le monde, une constitution qui puisse concilier des exigences si diverses. Ce n'est ni par la monarchie, ni par la république, ni par le despotisme, ni par la liberté que ce but sera atteint. Le pouvoir du Pape ne peut être qu'un pouvoir paternel; il doit plutôt ressembler à une famille qu'à un État. Ainsi, non-seulement il n'est pas nécessaire que son territoire soit très-étendu, mais nous croyons qu'il est

même essentiel qu'il soit restreint. Plus le territoire sera petit, plus le souverain sera grand !

En effet, un grand État implique certaines exigences auxquelles il est impossible que le Pape donne satisfaction. Un grand État voudra vivre politiquement, perfectionner ses institutions, participer au mouvement général des idées, bénéficier des transformations du temps, des conquêtes de la science, des progrès de l'esprit humain. Il ne le pourra pas. Ses lois seront enchaînées aux dogmes. Son activité sera paralysée par la tradition. Son patriotisme sera condamné par sa foi ! Il faudra qu'il se résigne à l'immobilité ou qu'il s'emporte jusqu'à la révolte. Le monde marchera et le laissera en arrière. Alors il arrivera de deux choses l'une : ou tout s'éteindra chez ce peuple, et il ne restera rien en lui des généreuses activités de la vie publique ; ou bien les nobles aspirations de la nationalité déborderont, et il faudra, comme cela s'est vu déjà, que la force matérielle vienne suppléer à l'insuffisance de l'autorité morale. Le pouvoir temporel du Pape, dans ces conditions, ne pourra se maintenir que s'il est protégé par

une occupation militaire autrichienne ou française.

Extrémité douloureuse! car tout pouvoir qui ne vit pas de ses forces nationales et de la confiance publique n'est pas une institution; ce n'est qu'un expédient. L'Église, loin d'y trouver une condition d'indépendance, n'y trouverait qu'une cause de discrédit et d'impuissance. Ce n'est pas ce que peut vouloir la France. Ce n'est pas ce que veulent les hommes véritablement religieux.

IV

Ainsi donc, le pouvoir temporel du Pape est nécessaire et légitime; mais il est incompatible avec un État de quelque étendue. Il n'est possible que s'il est exempt de toutes les conditions ordinaires du pouvoir, c'est-à-dire de tout ce qui constitue son activité, ses développements, ses progrès. Il doit vivre sans armée,

sans représentation législative et, pour ainsi dire, sans code et sans justice. C'est un régime à part et qui se rapproche plutôt de l'autorité de la famille que de l'administration d'un peuple. Sous ce régime, les dogmes sont les lois, les prêtres sont les législateurs, les autels sont les citadelles, et les armes spirituelles sont la seule égide du Gouvernement. Sa puissance est moins dans sa force que dans sa faiblesse ; elle est dans le respect qu'il impose et dans le bonheur qu'il donne à ceux auxquels il refuse les satisfactions de la vie politique.

Il suit de là naturellement, d'après nous, que la question n'est pas de savoir si le Pape aura plus ou moins de sujets, plus ou moins de territoire. Il faut qu'il en ait assez pour ne pas être assujetti lui-même et pour être souverain dans l'ordre temporel. Mais il ne faut pas que cette souveraineté l'oblige à jouer un rôle politique, car alors le Pontife, loin de trouver dans ce pouvoir une garantie d'indépendance, n'y trouverait qu'une condition de servitude pour lui ou une nécessité d'asservissement pour son peuple.

On peut admettre qu'il existe en Europe un

petit coin de terre séquestré des passions et des intérêts qui agitent les autres peuples, et voué uniquement à la gloire de Dieu. Dans ce coin de terre, illustré par les plus grands souvenirs de l'histoire, le centre de l'unité catholique a remplacé la capitale du monde. Rome, qui résumait naguère toute la grandeur des siècles païens, a une destinée exceptionnelle. En perdant sa domination politique, elle a conquis une domination d'un caractère plus élevé dans l'ordre spirituel, et elle s'appelle la Ville éternelle. La Religion, les souvenirs, les arts forment aussi une nationalité. Ceux qui vivent à Rome, sous l'autorité du chef de l'Église, sont soumis, sans doute, à des conditions particulières d'existence sociale et civile ; mais s'ils ne sont plus les membres d'une grande patrie, ils sont toujours les citoyens d'une glorieuse métropole qui étend son influence partout où la foi se maintient et se répand.

Rome appartient donc au chef de l'Église. Si elle échappait à ce pouvoir auguste, elle perdrait immédiatement tout son prestige ; Rome, avec une tribune, des orateurs, des

écrivains, un gouvernement séculier et un prince au Vatican, ne serait qu'une ville. La liberté la déshériterait. Après avoir imposé sa loi à tous les peuples, elle ne peut conserver sa grandeur qu'en commandant aux âmes. Le sénat romain n'a d'autre compensation digne de lui que le Vatican.

V

L'histoire, la Religion, la politique justifient donc complétement une dérogation aux conditions régulières et normales de la vie des peuples. Rien de plus simple, de plus légitime et de plus essentiel que le Pape trônant à Rome et possédant un territoire restreint. Pour la satisfaction d'un intérêt aussi élevé, il est bien permis de soustraire quelques centaines de mille âmes à la vie des nations, sans les sacrifier toutefois et en leur assurant des garanties de bien-être et de protection sociale.

Il faut que le gouvernement du Pape soit paternel par son administration comme il l'est par sa nature. Celui qui s'appelle le Saint-Père pour tous les catholiques, doit être un Père pour tous ses sujets. Si ses institutions sont en dehors des principes qui garantissent les droits de gouvernement dans une société politique, ses actes n'en doivent être que plus irréprochables, et quand il ne peut être imité de personne, il importe qu'il soit envié de tout le monde.

Nous concevons donc le gouvernement temporel du Pape comme l'image du gouvernement de l'Église. C'est un pontificat et non une dictature. Le large développement de la vie municipale dégageant sa responsabilité des intérêts administratifs, il peut se maintenir dans une sphère qui l'élève au-dessus de la manipulation des affaires. Membre de la Confédération italienne, il est protégé par l'armée fédérale. Une armée pontificale ne doit être qu'une enseigne d'ordre public; mais quand il y a à combattre les ennemis du dehors ou du dedans, ce n'est pas au chef de l'Église à tirer l'épée. Le sang répandu en

son nom serait une offense à la miséricorde divine qu'il représente. Quand il élève la main, c'est pour bénir et non pour frapper.

Un autre point très-important, c'est que le culte catholique ne reste pas exclusivement à la charge des sujets du Gouvernement pontifical. Le Pape est le souverain spirituel de tous les fidèles ; il ne serait pas juste que les dépenses nécessaires pour entretenir la splendeur qui convient à la majesté du chef de l'Église fussent supportées par les populations de ses États. C'est aux puissances catholiques à pourvoir à ces dépenses, qui les intéressent toutes, par de larges tributs payés au Saint-Père. Son budget ne sera pas ainsi exclusivement romain ; il sera international comme son autorité, qui, au point de vue religieux, est reconnue et respectée partout où le dogme qu'il représente est la loi des consciences. De cette manière, un double résultat également précieux sera obtenu : d'une part, le Pape trouvera, dans le tribut des puissances catholiques, une nouvelle consécration de l'universalité et de l'unité du pouvoir moral qu'il exerce, et, d'autre part, il ne sera pas obligé

de pressurer son peuple par des impôts qui ne rempliraient son trésor qu'en discréditant son nom.

En résumé, il y aura en Europe un peuple qui aura à sa tête moins un roi qu'un père, et dont les droits seront plutôt garantis par le cœur de son souverain que par l'autorité des lois et des institutions. Ce peuple n'aura pas de représentation nationale, pas d'armée, pas de presse, pas de magistrature. Toute sa vie publique sera concentrée dans son organisation municipale. En dehors de ce cercle étroit, il n'y aura d'autre ressource pour lui que la contemplation, les arts, le culte des ruines et la prière. Il sera à jamais déshérité de cette noble part d'activité qui, dans tous les pays, est le stimulant du patriotisme et l'exercice légitime des facultés de l'esprit ou des supériorités du caractère. Sous le gouvernement du Souverain Pontife, on ne pourra prétendre ni à la gloire du soldat, ni à celle de l'orateur ou de l'homme d'État. Ce sera un gouvernement de repos et de recueillement, une sorte d'oasis où les passions et les intérêts de la politique n'aborderont pas et qui n'aura que

les douces et calmes perspectives du monde spirituel.

Sans doute, il y a dans cette condition exceptionnelle quelque chose de pénible pour des hommes qui sentent en eux de nobles ambitions de servir et de s'élever par le mérite, et qui sont condamnés à l'inaction. C'est un sacrifice qu'il faut bien leur demander, dans un intérêt d'ordre supérieur devant lequel les intérêts particuliers doivent s'effacer. D'ailleurs, si les sujets du Pape sont soustraits à l'activité de la vie politique, ils en seront dédommagés d'un autre côté par une administration toute paternelle, par des exemptions d'impôts, par la grandeur morale de leur patrie, qui est le centre de la foi catholique, et par la présence d'une cour dont l'éclat, nécessaire à la double majesté du Pontife et du prince, sera entretenu au moyen des tributs que payeront généreusement les puissances catholiques de l'Europe. Ces compensations ont bien quelque valeur, et, après tout, sous un pareil régime, avec de tels avantages et avec de grands Papes, comme il y en a eu dans l'histoire, il y aura toujours de

l'honneur à se dire citoyen romain — *civis romanus.*

VI

Nécessité de maintenir le pouvoir temporel du Pape;

Nécessité de le dégager autant que possible de toutes les responsabilités qui incombent à un gouvernement, et de placer le chef de l'Église dans une sphère où son autorité spirituelle ne puisse être ni gênée ni compromise par son autorité politique;

Nécessité, pour qu'il en soit ainsi, de restreindre au lieu d'étendre son territoire, et de diminuer plutôt que d'augmenter le nombre de ses sujets;

Nécessité de donner aux populations de cet État, ainsi privées des avantages de la vie politique, des compensations, par une administration tutélaire, paternelle, économique :

Telle est, en quelques mots, la démonstration que nous avons essayé d'établir dans les pages qui précèdent.

Comme conséquence de cette démonstration, une autre question se présente, question délicate, mais dont la solution deviendra, selon nous, plus facile à la lumière des principes que nous avons posés.

La Romagne est séparée de fait, depuis quelques mois, de l'autorité du Pape. Elle a vécu sous un gouvernement provisoire. Elle est administrée aujourd'hui par un gouverneur dont les pouvoirs s'étendent sur tous les États de l'Italie centrale. Ainsi cette séparation a pour elle l'autorité du fait accompli.

Faut-il rendre la Romagne au Pape?

Pour résoudre cette question, nous ne voulons que consulter l'intérêt de la Papauté. Comme nous l'avons dit déjà, c'est en catholique que nous écrivons, et nous cherchons uniquement ce qui peut profiter à l'Église et assurer à son auguste chef la sécurité et la grandeur que la France, plus que toute autre nation, est tenue de lui donner.

Ainsi, nous n'avons point à nous préoccuper

ici de l'intérêt des populations des Romagnes, du droit qu'elles peuvent avoir de se donner un autre gouvernement, des plaintes qu'elles élèvent contre l'administration pontificale, de la sincérité plus ou moins sérieuse des votes qui ont prononcé l'annexion au Piémont. Cela n'est pas de notre sujet. Est-il utile, oui ou non, à la gloire de l'Église, à l'autorité de son chef, que la Romagne soit rendue au patrimoine de saint Pierre? Voilà seulement ce que nous avons à examiner.

VII

La Romagne, malgré la cession qu'en fit le Saint-Siége en 1796, est une possession parfaitement légitime du gouvernement pontifical. L'insurrection de ses habitants contre le Pape est donc une révolte contre le droit légal et contre les traités. C'est en vertu des traités de 1815 que la Romagne, qui faisait partie du

royaume d'Italie, sous l'empire, a été rendue en dernier lieu au Pape. Tant que ces traités subsistent, il est incontestable que le Souverain Pontife est autorisé à revendiquer, comme il l'a fait, une partie de son territoire qui a échappé à sa souveraineté.

Mais la Papauté et la Religion sont-elles intéressées à cette revendication? Ici la conscience hésite et son sentiment se sépare de l'interprétation rigoureuse du droit légal. La Romagne, qui est une possession légitime du Saint-Siége, est-elle une extension nécessaire de son autorité temporelle? Lui apporte-t-elle une condition de puissance et de sécurité? S'il en était ainsi, il n'y aurait pas de doute; la question serait tranchée pour tous les catholiques.

Nous ne croyons pas, quant à nous, que la séparation des Romagnes soit un amoindrissement pour le pouvoir temporel du Pape. Son territoire est diminué, cela est vrai; mais son autorité politique, en se dégageant d'une résistance qui la paralyse, ne s'affaiblit pas, elle grandit moralement. Car, il faut le redire encore, l'autorité du chef de l'Église n'est pas

dans l'étendue d'un territoire qu'il ne peut conserver qu'avec les armes d'une puissance étrangère, et dans le nombre des sujets qu'il est obligé d'opprimer pour les soumettre ; elle est dans la confiance et le respect qu'il inspire et qui le dispensent de recourir aux mesures extrêmes de rigueur et de contrainte, mauvaises pour tous les gouvernements, mauvaises surtout pour un prince qui règne l'Évangile à la main.

Qu'importe donc au prestige, à la dignité et à la grandeur du Souverain Pontife, les lieues carrées enclavées dans ses États ? A-t-il besoin de l'espace pour être aimé et vénéré ? Est-ce que ses bénédictions et ses enseignements ne sont pas la manifestation la plus puissante de son droit ? Est-ce qu'il n'enseigne pas et ne bénit pas le monde entier ? Qu'il commande à peu ou à beaucoup d'hommes, là n'est pas la question. Ce qui est essentiel, c'est qu'il ait assez de sujets pour être indépendant, et qu'il n'en ait pas trop pour être entraîné par ces courants de passions, d'intérêts, de nouveautés qui se produisent partout où il y a des agglomérations considérables.

L'importance du Pape ne se constate pas par les vingt et une provinces qu'il possède aujourd'hui. Bologne, Ancône et Ravenne, séparées de Rome par une chaîne de montagnes, le caractère de ses habitants et les souvenirs historiques, n'ajoutent rien à l'éclat et à la puissance du Saint-Siége. Le Pape, trônant à Rome et siégeant au Vatican, est ce qui frappe le monde. On aperçoit à peine le souverain des États-Romains.

Toutefois, nous en convenons, si la Romagne appartenait librement au Pape par l'adhésion, la confiance et l'attachement des populations, comme elle lui appartient par le droit de l'histoire et des traités, elle ne pourrait être considérée comme un embarras pour lui. Les faits prouvent qu'il n'en est pas ainsi. Depuis les traités de 1815, cette partie des États de l'Église n'a pas subi moins de vingt années d'occupation autrichienne. L'Autriche était encore à Bologne, lorsque le drapeau de la France a paru sur les Alpes. C'est sa retraite qui a entraîné le départ du légat et le renversement de l'autorité pontificale. Sans elle, cette autorité ne peut ni se relever, ni se maintenir. Tout

cela est malheureusement d'une évidence incontestable.

En rendant les Romagnes au Saint-Père, on ne lui donnerait donc pas des sujets respectueux, soumis et dévoués, prêts à s'incliner sous sa main. On ne lui donnerait que des ennemis de son pouvoir, décidés à lui résister et que la force seule pourrait contenir. Qu'y gagnerait l'Église? Elle serait obligée de voir des fils infidèles dans des sujets rebelles et d'excommunier ceux qu'elle devrait frapper! Pour rester souveraine, elle devrait renoncer peut-être à son plus beau titre, à celui de mère! Ce n'est pas ce qu'elle veut. Ce n'est pas ce que veulent les évêques et les catholiques. Une reprise de possession qui s'achèterait par de tels sacrifices serait un désastre et non un triomphe. Pour quelques centaines de mille habitants qu'elle rendrait à l'autorité temporelle du Pape, elle porterait à son autorité spirituelle une atteinte dont la protection de Dieu et la sagesse de l'Europe sauront la préserver.

VIII

Mais ce n'est pas tout. Supposons, par impossible, que l'Église ne redoute pas ce dommage et que le Pape ne recule pas devant cette extrémité, supposons que l'on soit d'accord pour rendre les Romagnes au gouvernement pontifical : comment s'y prendra-t-on ? Est-ce par la voie de la persuasion et des bons conseils ? Mais cette voie a été épuisée. L'empereur des Français, qui a constamment défendu les droits du Saint-Siége, a usé de toute son autorité morale pour apaiser les esprits dans l'Italie centrale et réconcilier les populations avec les anciens gouvernements. Il n'a pu y réussir, et son influence a échoué devant l'impossible. Il ne reste donc qu'un seul moyen : la force.

Il n'y a que la force qui puisse ramener les Romagnes à la condition qui leur a été faite par les traités et par l'histoire. Peut-on l'em-

ployer? Et si on l'emploie, qui sera chargé de l'exécution? Est-ce la France? Est-ce l'Autriche?

L'intervention armée pour soumettre les Italiens serait ce qu'il y aurait de plus funeste aux anciens gouvernements et surtout au gouvernement pontifical. Les restaurations qui s'accomplissent par la force étrangère n'ont jamais été heureuses. Elles ont toujours porté la peine de leur origine. Quand un pouvoir est imposé à un pays par l'étranger, il n'est jamais accepté par sa volonté et il est presque toujours renversé par sa colère.

Il est vrai que la France a ramené Pie IX à Rome. C'est déjà un malheur pour l'Église qu'il ait fallu en venir à cette extrémité, et on le voit bien par la nécessité de prolonger l'occupation par nôtre armée. Il faut ajouter que Rome est dans une situation tout exceptionnelle qui trace sa destinée. Elle est vouée, par sa grandeur passée, à la destination qu'elle occupe depuis l'établissement de la Papauté. Elle ne saurait y échapper; son sort est réglé. C'est l'arrêt de la civilisation, de l'histoire et de Dieu lui-même.

Mais ce qui est nécessaire pour Rome, est-il possible pour les autres villes des États-Romains? Nous ne le pensons pas, car les inconvénients de cette intervention, déjà si grands en ce qui concerne la métropole du catholicisme, seraient autrement plus graves, s'il fallait faire le siége de chaque ville des Légations. Ce serait la ruine morale de l'autorité du Souverain Pontife. Au lieu de régner par le droit qui s'impose et par le respect qui s'inspire, il en serait réduit à régner par la force.

Allons plus loin encore, et demandons qui serait chargé d'opérer cette restauration forcée? Serait-ce la France? serait-ce l'Autriche?

La France! Mais elle ne le peut pas. Nation catholique, elle ne consentirait pas à porter cette grave atteinte à la puissance morale du catholicisme. Nation libérale, elle ne saurait contraindre les peuples à subir des gouvernements que leur volonté repousse.

Les catholiques qui cherchent pour l'Église un pareil triomphe nous paraissent aussi dangereux pour elle que le seraient, pour la monarchie, les royalistes qui rêveraient de ré-

tablir l'ancienne légitimité à l'aide d'une nouvelle invasion.

Quant à contraindre les peuples, la France n'y est pas habituée. Quand elle s'est mêlée de leurs affaires, c'est pour les affranchir et non pour les opprimer. Sous Louis XVI, nous sommes allés en Amérique pour aider le Nouveau-Monde à conquérir sa nationalité. La Belgique et les principautés danubiennes nous doivent leur existence politique. Telle a été et telle est surtout aujourd'hui la règle de notre politique.

En Italie plus qu'ailleurs, la France est tenue de maintenir les principes de sa politique libérale. La France a soigneusement évité d'encourager et de reconnaître les gouvernements de fait dans l'Italie centrale. Elle a épuisé ses efforts diplomatiques pour réconcilier les Princes et les populations. Mais elle ne saurait oublier cependant que les nouveaux gouvernements sont nés le jour où l'Autriche est partie. Ils sont nés d'une réaction légitime contre l'occupation étrangère et d'un noble élan de nationalité vers la France qui venait sauver l'indépendance de la Péninsule.

Ce qui est tombé à Bologne, comme à Modène, à Parme et à Florence, c'est donc moins l'autorité des anciens Princes que l'influence de l'Autriche, sous laquelle les Princes avaient malheureusement effacé le caractère national de leur souveraineté.

Il eût été certainement très-désirable que ce qui est tombé par la réaction du sentiment national si longtemps opprimé eût pu se rétablir sous la garantie des réformes qui ont été promises. En y aidant, la France était dans la vérité de sa politique de modération. Mais en faisant plus, en tournant aujourd'hui contre le peuple italien les baïonnettes victorieuses qui le protégeaient, il y a six mois, contre l'Autriche, elle agirait à contre-sens de tous ses principes. Aucun homme sensé ne lui donnera ce conseil.

IX

Mais si la France ne peut pas intervenir, qu'elle laisse faire l'Autriche ! Voilà ce que disent les partisans de l'intervention étrangère en Italie. Nous aurions couru les chances d'une grande guerre ; nous aurions gagné quatre victoires ; nous aurions perdu cinquante mille hommes, dépensé 3oo millions, ébranlé l'Europe, et tout cela pour que l'Autriche, le lendemain de la paix, reprît dans la Péninsule la domination qu'elle exerçait la veille de ses défaites! Magenta et Solferino ne seraient que des trophées pour l'histoire contemporaine! Nos soldats auraient donné leur sang pour une vaine gloire! L'héroïsme français serait stérile ! Non, non, la politique française n'a ni de pareilles contradictions, ni de pareilles défaillances.

La domination de l'Autriche en Italie est

finie. C'est là le grand résultat de notre campagne, consacré par la paix de Villafranca. Pour que l'Autriche pût encore aller à Florence, à Parme ou à Bologne, il faudrait admettre que c'est elle qui nous a vaincus. Rendons justice à sa loyauté et à son bon sens, elle n'y prétend pas, et ceux qui, en France, y prétendent pour elle, oublient tout à la fois ce que nos principes nous imposent et ce que notre honneur nous défend. Nos principes nous imposent de laisser l'Italie à elle-même et de respecter la souveraineté que nous lui avons rendue, sous la condition qu'elle en saura concilier les droits avec l'équilibre de l'Europe. Notre honneur nous défend de reconnaître à l'Autriche un droit d'intervention armée que nous ne nous reconnaissons pas à nous-mêmes.

Ainsi donc, la France ne saurait intervenir pour le rétablissement de l'autorité temporelle du Pape dans les Romagnes, et elle ne peut permettre à l'Autriche de recourir à la force pour contraindre les populations, quand elle en répudie l'emploi pour son propre compte.

Si la France et l'Autriche n'interviennent ni l'une ni l'autre, quel est donc le bras qui fera rentrer la Romagne dans la soumission ? Serait-ce celui d'une puissance italienne? Il n'en est qu'une seule à qui ce rôle pourrait appartenir, c'est Naples. Mais est-ce possible ? Le royaume des Deux-Siciles est profondément travaillé par un esprit qui ne permet pas à son gouvernement de tenter des diversions sur les Abruzzes. Il a besoin de toutes ses forces pour conjurer ses périls intérieurs, et, en provoquant une lutte, il s'exposerait à une révolution.

Ce serait la plus grande imprudence qui pourrait être commise, au préjudice de l'ordre et particulièrement de l'autorité du Saint-Siége. Si tous les éléments de combustion révolutionnaire que contient la Péninsule ont

pu jusqu'à présent être préservés, c'est grâce à l'attitude passive des divers partis dont le choc produirait l'étincelle qui mettrait le feu à toute l'Italie. En face du roi de Naples, champion de l'absolutisme, se dresserait le roi de Piémont, soutien de la liberté des peuples. La guerre civile mettrait tout en question, et l'anarchie serait fatalement le dernier mot de cette funeste tentative.

L'intervention armée de Naples ne produirait donc que des désastres, si elle était possible. Mais elle n'est pas possible, car elle serait une violation manifeste de la neutralité imposée à tous les États italiens. En effet, si l'armée napolitaine entrait dans les États de l'Église, rien n'empêcherait l'armée piémontaise d'occuper Parme et la Toscane. Un pareil désordre ne serait pas seulement un bouleversement de toutes les règles internationales, ce serait, de plus, une révolte contre la juridiction de l'Europe qui, tout en respectant le droit des souverainetés particulières, a le devoir de veiller à l'ordre général, qui intéresse sa sécurité et son équilibre. C'est pour la sauvegarde de ses intérêts qu'elle interdit à tous les Gouvernements

de la Péninsule toute intervention armée des uns chez les autres, qui serait une atteinte à des garanties communes.

Naples, pas plus que la France et l'Autriche, ne peut donc intervenir à Bologne.

XI

Il n'y a qu'une seule intervention qui soit régulière, efficace et légitime : c'est celle de l'Europe entière, réunie en Congrès pour décider toutes les questions qui touchent à des remaniements de territoire et à des révisions de traités.

La compétence d'un Congrès européen s'établit par les principes mêmes du droit international. Pour les lois qui obligent les peuples entre eux, comme pour celles qui obligent les citoyens d'une même nation, c'est la double consécration de l'intérêt public et du consen-

tement général qui constitue le droit conventionnel. La pratique est ici d'accord avec la théorie, et nous voyons dans l'histoire que les royaumes se sont tour à tour formés, agrandis, modifiés, transformés, en vertu de traités.

Ce sont les traités de 1815 qui ont déterminé l'existence politique de l'Italie et ses divisions territoriales. La cession de la Lombardie à la France, qui la rétrocédait à la Sardaigne, était un acte particulier de la volonté de l'Autriche qui n'affectait en rien l'organisation des États indépendants de l'Italie, tels qu'ils ont été formés au Congrès de Vienne. Pour changer les limites de ces États, il fallait recourir à la juridiction même qui les a réglées, c'est-à-dire à toutes les Puissances signataires des traités de 1815.

C'est ce qui a eu lieu par la réserve insérée à l'article 19 du traité de Zurich, et qui a eu pour conséquence immédiate l'appel à un Congrès de l'Europe, dont la réunion va avoir lieu à Paris.

Le Congrès de Paris a tout pouvoir pour changer ce qu'a fait le Congrès de Vienne. L'Europe, réunie à Vienne en 1815, a donné

les Romagnes au Pape. L'Europe, réunie à Paris en 1860, peut en décider autrement.

Et, qu'on le remarque bien, sa décision, si elle était contraire à celle de 1815, n'aurait pas le caractère qu'avait la première. En 1815, on disposait des Romagnes ; en 1860, si on ne les rend pas au Pape, on ne fera qu'enregistrer un fait accompli.

La compétence du Congrès ne saurait donc être niée, car, si on la contestait aujourd'hui, il faudrait, pour être conséquent, déclarer que le Congrès de Vienne, composé en majorité de grandes Puissances schismatiques, n'a pas eu le droit de disposer, en faveur du Pape, des Marches et des Romagnes.

On dira peut-être que le territoire du Pape est indivisible. C'est une erreur démentie par l'histoire. Il n'y a pas de territoire qui ait été soumis à plus de changements et d'incertitudes que le patrimoine de saint Pierre. La Romagne donnée au pape Étienne II par Pepin, puis revenue à l'Empire et disputée entre des prétentions rivales, ne retourna au Saint-Siége que sous Louis XII. Il en fut de même pour les Marches qui, après bien des luttes, ne furent

annexées aux États-Romains que par Louis de Gonzague. Enfin, en 1796, un Pape, Pie VI, signait à Tolentino un traité qui cédait à la France, à perpétuité pour lui et ses successeurs, le Bolonais, le Ferrarais et la Romagne. Il renonçait également aux droits qu'il pouvait avoir sur les villes et territoires d'Avignon et le comtat Venaissin, ce qui forme aujourd'hui le département de Vaucluse.

En effet, en 1791, Avignon, qui s'était insurgé contre le légat du Pape, demanda à être réuni à la France, et un acte de l'Assemblée constituante réalisa cette annexion, qui ne fut reconnue par le Pape que dans le traité de Tolentino.

Or, de deux choses l'une : ou le territoire de l'Église, ainsi que le prétendent certaines personnes, est le patrimoine inaliénable et indivisible de l'Église, auquel on ne saurait toucher, et alors il faut rendre au Pape la souveraineté du département de Vaucluse ; ou bien ce territoire est, comme tous les autres, soumis aux changements, et alors il est permis aux esprits pieux, mais indépendants, de discuter son plus ou moins d'étendue. On sait bien que

rien n'oblige un Pape à céder, et c'est devant la force la plus redoutable que sa faiblesse est surtout invincible, quand elle a pour elle l'égide du bon droit.

Le territoire des États de l'Église n'est donc pas plus indivisible que l'étendue de ce territoire n'est invariable. Comme toutes les possessions, celle-ci subit l'influence des événements : elle s'étend ou se restreint selon que ses intérêts et les nécessités générales de la politique le lui imposent. A cet égard, rien n'est absolu. Seule, l'autorité spirituelle du Pape est immuable comme les vérités qu'elle représente et les dogmes qu'elle enseigne. Quant à l'autorité temporelle, liée à l'autre par un principe supérieur, elle reste nécessairement soumise à toutes les conditions des choses humaines. Ce serait rabaisser la puissance divine que de diviniser ce qui n'est qu'humain, et de donner le caractère de l'éternité à des institutions mobiles et variables comme les accidents, les transformations et les progrès de la société.

XII

Toutes les raisons que l'on invoque pour amoindrir la compétence du Congrès et pour lier sa liberté sont donc sans valeur. L'Europe, qui a pu sacrifier l'Italie en 1815, peut, à plus forte raison, l'affranchir et la sauver en 1860. Le droit est le même. Il s'agit seulement de mieux l'appliquer.

Quant à l'objection particulière de certaines personnes que la majorité des grandes puissances, étant schismatique, serait par cela seul incompétente pour enlever au Pape une de ses provinces, nous répondrons : Puisque ces mêmes puissances les ont données au Pape en 1815, elles ont bien le droit d'examiner ou non si elles peuvent les lui laisser en 1860.

Qu'y a-t-il à faire, dans l'état actuel des

choses, pour concilier des intérêts qui paraissent inconciliables ?

Deux partis extrêmes sont en présence : l'un qui voudrait tout enlever au Pape, l'autre qui voudrait tout lui rendre :

Deux hypothèses également inadmissibles, selon nous, et qui, toutes les deux, quoique radicalement opposées, auraient le même résultat pour la Papauté.

Nous croyons qu'il y a autre chose à faire. D'abord, nous voudrions que le Congrès reconnût, comme un principe essentiel de l'ordre européen, la nécessité du pouvoir temporel du Pape. Pour nous, c'est là le point capital. Le principe nous paraît avoir ici plus de valeur que la possession territoriale plus ou moins grande qui en sera la conséquence naturelle. Quant à cette possession elle-même, la ville de Rome en résume surtout l'importance. Le reste n'est que secondaire. Il faut que la ville de Rome et le patrimoine de saint Pierre soient garantis au Souverain Pontife par les grandes puissances, avec un revenu considérable que les États catholiques payeront comme un tribut de respect et de protection au chef de l'Église.

Il faut qu'une milice italienne, prise dans l'élite de l'armée fédérale, assure la tranquillité et l'inviolabilité du Saint-Siége. Il faut qu'une liberté municipale, aussi large que possible, dégage le gouvernement pontifical de tous les détails de l'administration, et fasse ainsi une part de vie publique locale à ceux qui sont déshérités de la vie politique. Il faut enfin que toute complication, toute idée de guerre et de révolte soit à jamais bannie du territoire gouverné par le Pape, et que l'on puisse dire : Là où règne le Vicaire de Jésus-Christ, règnent aussi la concorde, le bien-être et la paix.

C'est au Congrès qu'il appartient d'opérer cette transformation devenue nécessaire pour consolider l'autorité temporelle de Rome. Ainsi que nous l'avons dit en commençant, cette consolidation est absolument liée à l'intérêt de l'Europe. Comme institution spirituelle et divine, la Papauté n'a rien à redouter des hommes; elle est éternelle. Comme institution politique, elle est exposée à toutes les épreuves et à toutes les disgrâces qui atteignent ce qui est humain. Eh bien! il importe à la sécurité et à l'honneur de tous qu'elle

ne soit pas atteinte dans la constitution qu'elle a reçue du temps et de l'histoire. Catholiques ou schismatiques, les grandes puissances ont le même intérêt, car l'indépendance du chef de l'Église n'est pas seulement une question de conscience et de religion, c'est aussi une garantie de l'équilibre moral du monde. Cette grande cause ne saurait donc être indifférente à personne, et nous n'en connaissons pas de plus digne de l'imposant arbitrage qui est appelé à la juger.

A quoi servirait de se faire illusion? Par un concours de circonstances diverses, par un enchaînement de causes qui remontent bien loin, le pouvoir temporel du Pape est sérieusement menacé dans les conditions où il s'exerce aujourd'hui. C'est un grand malheur que nous déplorons du fond de notre cœur; mais c'est aussi un grand péril que les hommes politiques et les hommes religieux ont le devoir de conjurer pour le bien de l'Église comme pour le bien de l'Europe. Le Saint-Siége est posé sur un volcan, et le Pontife, qui est chargé par Dieu d'entretenir la paix dans le monde, est lui-même menacé sans cesse

d'une révolution. Lui, le représentant auguste de la plus haute autorité morale de la terre, ne se maintient que sous la protection des armées étrangères. Ces occupations militaires ne le protégent qu'en le compromettant. Elles excitent contre lui toutes les susceptibilités du sentiment national; elles témoignent qu'il ne peut se confier à l'amour et au respect de son peuple.

C'est une situation déplorable que l'aveuglement et l'imprévoyance peuvent seuls vouloir prolonger, mais que le dévouement éclairé et respectueux demande de changer au plus vite. Ce changement est nécessaire, il est urgent; il n'y a que les ennemis déclarés de la Papauté ou ses amis aveugles qui puissent le repousser. Il ne s'agit pas d'amoindrir le patrimoine de saint Pierre; il s'agit de le sauver.

Quand la France s'est prononcée pour l'Italie, ce grand intérêt du salut de la Papauté a été certainement une des préoccupations les plus sérieuses de la politique de son souverain. L'empereur Napoléon a compris que le pouvoir temporel du Pape, restauré en 1849 et protégé depuis par ses armes, était sérieusement

menacé dans les conditions de son existence politique. Il a compris qu'il fallait sauver la Papauté en affranchissant l'Italie. Dieu a béni son dessein et lui a donné la victoire. Mais sa gloire serait stérile si, en rendant à un peuple les titres de sa nationalité, elle n'assurait pas à l'Église sa sécurité et son indépendance.

L'empereur Napoléon Ier, par le concordat, a réconcilié la société nouvelle et la foi. Avec le génie d'un homme d'État et la conscience d'un homme de bien, il a relevé les autels et rendu un culte à cette noble France, abaissée par le scepticisme et souillée par l'anarchie qui, dans un jour de démence, s'appela la déesse Raison !

Puisse son héritier avoir l'honneur, à son tour, de réconcilier le Pape, comme souverain temporel, avec son peuple et avec son temps ! Voilà ce que tous les cœurs sincèrement catholiques doivent demander à Dieu.

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

DISCORSO

LETTO

DAL PROFESSOR MICHELE AMARI

Nella inaugurazione dell' Istituto di Studi superiori
il 29 gennaio 1860.

Raro e felicissimo evento venghiam qui a celebrare, o Cittadini, la ristorazione dello Studio fiorentino, la quale se d' ogni tempo andrebbe scritta nei fasti della nazione, quanto più non dee giubilarne ogni animo italiano nelle condizioni di cose che han dato origine a questo provvedimento, tra le speranze che ci splendono mentre lo mandiamo ad effetto? E comprenderete di leggieri ch' io tremi a salire la prima volta la cattedra innanzi a quest' eletta di onorandi e dotti uomini e dell' arguto popolo maestro del parlare italiano; alla quale prova non mi accingo se non che sforzato amorevolmente dal Ministro, benemerito al par della patria e della scienza, il quale regge la Istruzione pubblica in Toscana. Nè vi parlo così per ubbidire all'uso, per osservare quei che si tengono precetti dell' arte, per ostentare modestia: chè la menzogna, anche immaginata a buon fine, è gretta sempre e spregevole. Al contrario, ho voluto usare il privilegio del dir di me stesso, per iscusarmi appo voi delle mende che vi ver-

ran viste nel mio ragionamento. Scusarmi gittando parte della colpa su la fortuna, la quale divise fin qui i popoli d'Italia, come se fossero l'uno rispetto all'altro non che forastieri, ma lontani e sospetti; la fortuna che m'avviò ad esercizii alieni dall'arena accademica, e tennemi per diciassette anni in terra, coltissima e ospitale sì, ma straniera, fuor dalla comunità di vita politica e intellettuale dell'Italia, della quale niente altro s'udiva echeggiare di là dalle Alpi, che le sventure, le brame crescenti e gli infelici sforzi. A capo d'una settimana dall'atto di giustizia popolare del 27 aprile 1859, il Governo provvisorio della Toscana ho scritta in cuore profondamente quella data che mi raddoppia l'onoranza mi chiamò alla cattedra che or fa parte dell'Istituto d'insegnamento superiore: nè è guari tempo che, rimpatriato in Italia, fo soggiorno a Firenze. Condonatemi dunque i difetti che soglionsi notare in un fratello il quale torni alla famiglia dopo lunga peregrinazione, e datemi benigno ascolto.

A un tempo, quasi col Duomo, con la *Divina Commedia*, con le dipinture di Giotto e con la Storia di Dino Compagni, nacque il pensiero dello Studio fiorentino, la fondazione del quale fu decretata il 1321 dai novelli magistrati democratici della città, con parole ritraenti quelle idee grandi e generose che sfavillavano per tutta Italia e convergeano, per così dire, a Firenze. La nazionalità italiana non è mica inventata di ieri. I popoli italiani del medio evo furon più solidali tra loro che non si crederebbe a prima vista, leggendo lor annali disparati, pieni d'invidia, di rancori, di guerre, e, quel ch'era peggio, di scherni scambievoli: l'unità

nazionale che manca infelicemente nella storia dei fatti esteriori, si scorge nella storia delle idee, senza smarrirsene il filo nella infinita varietà che risultava dal possente genio della schiatta, dalle condizioni geografiche della Penisola, distesa a traverso un mare che è stato per quaranta secoli il grande emporio dell' umanità, dalle relazioni con le altre genti più o meno innoltrate nel cammino dell' incivilimento, dal profondo mutamento sociale onde sottentrava l' opera libera e vigorosa dei cittadini alla cieca obbedienza dei sudditi dell' oligarchia feudale ed ecclesiastica. Il quale concorso di tutti i popoli italiani al novello incivilimento nostro e dell'Europa, si vedrà senza allontanarci dal proposto subietto, nel progresso degli studii dal duodecimo secolo in poi. Gli studii, come ognun sa, non vennero meno in Italia , pur nella decrepitezza dell' impero romano e la rozza infanzia dei Barbari che l' occuparono. E già, cominciando nel nono secolo a rischiararsi il cielo, le scuole che potrebbero chiamarsi superiori secondo la qualità del tempo, ripigliarono un certo ordinamento allorquando Lotario provvide che gli studenti di varie città e province del reame d' Italia convenissero ai capi-luoghi designati appositamente: Pavia, Ivrea, Torino, Cremona, Firenze, Fermo, Verona, Vicenza e Cividal del Friuli; nella quale circoscrizione, Firenze fu capitale della istruzion pubblica in Toscana. Nè mancarono somiglianti o forse più alti studii nel rimanente del territorio: a Roma, nei principati longobardi del mezzogiorno, nelle città quasi independenti dall' impero orientale, come Napoli e Venezia, nelle province stesse che reggeano i Bi-

santini, comprendendovi parte della Sicilia. Progredirono lentamente nel decimo secolo gli esercizii intellettuali nell' Italia di sopra ; e per compenso i Musulmani recarono in Sicilia e nella Campania i semi dell' antico incivilimento trapiantato con buoni auspicii nei califati di Bagdad e di Cordova. Ma nell' undecimo secolo, apparecchiandosi il popolo italiano a spezzare i ceppi della feudalità, comparvero i segni dei tempi anco negli studii : fiorirono a Milano scuole non limitate alle discipline ecclesiastiche; si coltivò il diritto romano a Ravenna, a Bologna ; si studiò a Parma il trivio e il quadrivio, come li chiamavano, che l' uno era corso di grammatica, rettorica e dialettica; l' altro d' aritmetica, geometria, musica ed astronomia. Anche la medicina s' imparava, da pochi al certo, nel Monistero di Monte Cassino, schiuso a tutte le idee temporali. Poscia nel XII secolo il conquisto della Sicilia già compiuto da guerrieri normanni e italiani, l' attività commerciale e navale che s' accrebbe lungo le nostre costiere del Tirreno e dell' Adriatico, le Crociate, le novelle comunicazioni aperte con le scuole filosofiche di Parigi e della Spagna cristiana, e con le corti letterate della Provenza, l'usar più frequente con gli Stati della Spagna musulmana, dell'Affrica, dell'Egitto, della Siria, e con l'impero bisantino, tutte queste cagioni unite insieme, portarono una circolazione d'idee prodigiosamente accelerata, nella quale l'Italia compiva, per dir così, le funzioni del cuore. Avventurosamente si trovarono in Italia quelle vestigia di tradizioni propie, quella felice disposizione della natura e degli uomini che nessuna violenza barbarica, vecchia o moderna, non è bastata a distruggere. Bolo-

gna allora rinnovò la scienza del diritto, antico vanto della schiatta latina, il dritto che compensò con usura gli oltraggi recati all' umanità dalle armi di Roma, il diritto che ha concorso, quanto la morale evangelica e la filosofia greca a fabbricare le basi della società moderna. E come per attestare che tutta la nazione calcasse quel nobile arringo, vi colser fama tante città : Mantova, Padova, Milano, Pavia, Cremona, Piacenza, Modena, Pisa, Firenze; Burgundio pisano, alla metà del secolo, viaggiò a Messina e Costantinopoli, tradusse opere o squarci d' autori greci, e mostrò che la navigazione toscana non avesse soltanto aiutato i progressi della giurisprudenza con rapire una copia delle Pandette. Mentre così i dottori frugavano il diritto tradizionale, il vero diritto pubblico che allor non si poteva imparar nelle scuole o con la muta parola dei libri, ebbe un apostolo e martire, Arnaldo da Brescia, nella cui mente le dottrine teologiche e filosofiche di Parigi svilupparono il concetto dell' autonomia politica; e fu la prima vittima che l' imperatore e il papa, stringendosi le destre, immolassero alla dominazione temporale della Corte di Roma. Al tempo stesso cominciavano da umili principii gli studii delle altre scienze che doveano un giorno minacciare l' autorità spirituale. Le comunicazioni commerciali e la curiosità scientifica, promoveano a Salerno gli studii di medicina iniziati già dai Cassinesi, e conduceano al Monastero di San Benedetto un illustre convertito: Costantino Affricano, il quale voltò dall' arabico in latino un' opera di medicina e portò seco, per quel che valesse, un corredo d' altri studii profani degli Arabi, grammatica, dialettica, geometria, aritmetica, astro-

nomia e fisica, spigolati in lunghi viaggi per l'Oriente. Gerardo da Cremona mosso da nobile curiosità a ricercare la scienza orientale in Spagna, tradusse molte opere di filosofia, astronomia e medicina. Fibonacci da Pisa studiò in Affrica l'aritmetica, l'algebra, la geometria e insegnolle in patria arricchite d'ingegnose deduzioni. Ma già prima, le scienze greche e arabiche aveano avuto più splendido albergo nella corte normanna di Palermo. Quivi re Ruggiero accoglica, verso la metà del XII secolo, poeti arabi, dotti e statisti chiamati di Francia e altri paesi cristiani, matematici e filosofi arabi e greci: l'ortodossia, lo scisma e l'islam non turbavano quella filosofica fratellanza. Un Eugenio, intitolato ammiraglio di Sicilia, rendeva in latino sopra una versione arabica l'Ottica di Tolomeo di che manca l'originale greco, e traducea dal greco in latino un libro detto della Sibilla Eritrea; lo spagnuolo Edrisi, di regia stirpe arabica, compilava in suo idioma la geografia universale sopra i trattati greci, arabi e fors'anco latini, e in su le molte relazioni di viaggi messe insieme per quindici anni nelle stanze di Ruggiero, dove pur si delineava il Mappamondo e le carte parziali: ed è la maggior opera di geografia descrittiva che vantar possa il medio evo. Il conversare degli scienziati e letterati d'ogni religione nella reggia di Palermo, quantunque sturbato dalle vicende politiche, durò sino alla fine del secolo, quando ne raccolse il retaggio Federigo secondo di casa Sveva, e promosse, come ognun sa, nell'Italia meridionale e per tutta la Penisola, gli studii della filosofia e delle scienze matematiche e naturali, fece recare dall'arabico in latino le opere di Aristotile, e incoraggiò con l'esem-

pio i primi poeti italiani. Ma pervenuto così alla nostra storia letteraria del XIII secolo, alle speculazioni filosofiche di Federigo e dei valentuomini toscani che Dante pose con essolui nelle tombe infocate, alla teologia di San Tommaso, agli scritti di filosofia morale e di storia, allo studio dei classici latini e delle lettere greche, ai progredimenti della medicina e delle scienze fisiche bene o mal che fossero indirizzate, io non oserò ritentare in un misero bozzetto il quadro della prima èra dell'incivilimento moderno. E chi di noi non ha vivi nella memoria i lineamenti dei grandi italiani di quell'epoca, ritratti del primo dipintore del mondo, nel nostro libro, nel Corano di noi Italiani, la *Divina Commedia*? Per ventura mia e di chi m'ascolta, l'argomento mi richiama a campo più angusto, alle istituzioni universitarie dell'Italia in quel tempo.

Fattura propia del medio evo sono le Università, così chiamate dalla generalità degli studii o piuttosto dal corpo politico che componeano studenti, dottori e professori, somigliante per molti rispetti ai Comuni, i quali in alcune province ebbero appunto il nome di Università. Portava la necessità dei tempi feudali, che i popoli si spartissero come in tribù artefatte, unite nominalmente sotto un monarca, e protette ciascuna dalla propia forza, ovvero dai patti stipolati coi potenti per utilità o bisogno di costoro. Or cominciando a leggere in alcuna città dottori rinomati, accadea che vi traesse grande numero di studenti di diversi feudi o comuni ed anco nazioni, i quali dovean durare più e più anni per apprender tutto dalla viva voce del maestro. Donde veniva a formarsi nella città sede di

quegli studii, una seconda città accozzata di elementi diversi da quel della prima e disparati tra sè stessi, una popolazione che, per la qualità dei tempi, non potea vivere senza reggimento suo proprio, senza immunità, senza privilegi che l'assicurassero. Non meno che i vecchi statuti universitarii, fa testimonianza di così fatta origine la foggia del vestire del medio evo che, smessa in alcune Università, in altre si è lasciata ai professori e graduati, in altre, per esempio ad Oxford, si fa indossare a tutti gli studenti dei collegi, per quella costanza inglese a mantenere le forme antiche in mezzo alla libertà e civiltà moderna. Mettendo da parte l'ordinamento politico delle Università, il quale è nostro di certo, l'esempio d'un ginnasio di studii generali veniva dai paesi ch'erano tuttavia nel XII secolo gli emporii della scienza e i modelli dell'incivilimento esteriore: dalla Magnaura di Costantinopoli fondata nel IX secolo, dai Collegi di Bagdad e Nisapur, dalla Casa della Sapienza aperta al Cairo nell'XI, senza contare le moltissime scuole di grammatica, Corano, tradizioni di Maometto e giurisprudenza musulmana ch'erano sparse nelle principali città dell'Islamismo, anche nella nostra Palermo. Ma più che all'esempio si ubbidì in Italia al bisogno di coltivare le dottrine legali e le arti del ragionamento, necessarie a popoli che sdegnando gli antichi ceppi prendeano a reggersi da sè medesimi. Per tal modo fu costituita innanzi il 1158 l'Università di Bologna, la più antica d'Europa, s'egli è vero che le scuole di filosofia e teologia in Parigi non avessero incominciato a godere privilegii universitarii che verso il 1180 o anche il 1200. Lo Studio

bolognese avanzò poi ogni altro per la libertà della costituzione, sendo stato vera società di scolari ch'eleggeano loro magistrati, chiamavano temporaneamente e pagavano i professori; mantenevano loro privilegii a dispetto della repubblica bolognese, e credendoli violati si ritraevano in altre città, come un tempo il popol romano sul Monte Sacro, talchè facean calare ai patti il Comune, niente voglioso di perdere quella fiera perpetua d'allegri spenditori. Con minore strepito surse l'Università di Pisa nel medesimo secolo, crebbe nel XIII e ordinossi a Studio generale nel XIV. Principii al tutto diversi ebbe l'Università di Napoli, fondata il 1224 da Federigo II, per contrapporre uno studio regio agli studii repubblicani della Lombardia, ovviare, con intento mezzo politico e mezzo economico, alla uscita degli studenti dal regno, favorire una città sì felicemente situata, e soddisfare alle brame di progredimento intellettuale che sentiva quel grande animo insieme con gli appetiti del dispotismo. Nel corso del medesimo secolo si costituivano molte altre Università: Vicenza, Vercelli, Arezzo e Padova per le dette brighe degli studenti col Comune di Bologna; Ferrara, Roma, Perugia, Piacenza, Modena, Reggio, Parma per cura dei governi; e alcune visser poco, avvegnachè non fossero fondate su i bisogni e le consuetudini dei popoli. Fiorirono altre egregie scuole senza ordini di studio generale a Milano, Pavia, Trevigi, Pistoia e Siena; nè decaddero quelle di medicina a Salerno. Primario scopo di tutte le nostre Università del XII e XIII secolo fu lo studio della ragion civile e canonica, e delle arti della parola; in alcune s'aggiunsero cattedre di teologia e filosofia secondo la

dura e gretta forma del tempo, e di medicina. Ebbero gli studenti dove maggiore dove minor misura di libertà e partecipazione nel reggimento universitario; per ogni luogo privilegi; e ciascuno stato gelosamente provvide che i proprii cittadini o sudditi non andassero a studiar altrove. Che che ne fosse degli umori e interessi che concorreano alle raccontate fondazioni, il fatto generale che primeggia è il bisogno di studii legali ed oratorii che si dimostrava in tutta la società italiana; il quale portava mano mano a coltivare altre scienze, poichè i nobili esercizii dell' intelletto s' incatenano tra loro e l' uno genera curiosità e sete dell' altro. Si potrebbe per avventura paragonare il nostro movimento intellettuale del XIII secolo a quello delle più culte nazioni moderne, compresavi la Germania non austriaca; poichè, con tutta la differenza dei tempi, nessuna nazione ha in oggi tanto numero di Università, nè alcuna Università può vantare i diecimila studenti di Bologna nel medio evo. La repubblica fiorentina che si sentiva in petto il destino d' un primato e non sapea quale, li tentò tutti: dominazione, industria, commercio, belle arti, anco quello degli studii, ad ambire il quale non vorrei affermare che non l' avesse spronata l' emulazione, dicasi pure or che abbiamo espiato coteste colpe, l' invidia verso Pisa.

« Avvegnachè nelle capitali, esordisce il decreto latino del 1321 citato di sopra, fosse da insegnare il diritto e le altre scienze, e che tornasse ad onore dei nostri cittadini e della nostra città, sì egregia in tante altre parti, di tenere studio generale, conviene ormai provvederla di professori e di quanto occorra agli stu-

denti, tanto più che Firenze è ben atta a questo per la comodità del sito e per la disposizione de' cittadini. » Seguitano a cotesto preambolo i provvedimenti: che i Priori delle Arti e il Gonfaloniere di giustizia conducano a nome della Repubblica professori di gius canonico e civile, di medicina e d' altre scienze (così vagamente il decreto) e bidelli e' altri ministri e oficiali; che si paghino a ciascuno gli onorarii pattuiti; che si forniscano le stanze e ogni altra cosa bisognevole alle scuole; che si dia agli studenti agevolezza a provvedersi di vittuaglie; che si regga il corpo universitario con leggi analoghe a quelle di Bologna; che gli s'impetrino dal papa i medesimi privilegi: e furono con ciò statuite a favore degli studenti alcune immunità nei giudizii civili e criminali, vietato ai cittadini e sudditi di studiare altrove che a Firenze; aperto all' incontro lo Studio fiorentino a chiunque, anche suddito di stato guerreggiante contro la Repubblica; non però ai ribelli e sbanditi di lei. Si accordò finalmente su la cassa del Comune, senza alcun limite, il danaro occorrente alle spese. Della quale provvisione mi è parso di riferire i particolari perchè mostrano un proponimento deliberato e maturo, di tanto più magnanimo tra lo spendio delle guerre, delle nuove fortificazioni della città e dei grandi monumenti ai quali s'era messa mano. Che se la fondazione dello Studio tardò ventotto anni a mandarsi ad effetto, in luogo di accagionarne quelle instabilità che Dante rinfacciava ai cittadini, è da ricordare tra quali pericoli e calamità fortuneggiasse Firenze: al di fuori le armi vittoriose di Castruccio, al di dentro la dittatura del duca di Calabria, la tirannide del Duca di Atene, il fallimento d'In-

ghilterra e la pestilenza del trecenquarantotto. Scrive Matteo Villani che, scemata la mortalità, la Signoria « volendo attrarre gente alla nostra città e dilatarla in fama e in onore e dar materia ai cittadini d'essere scienziati e virtuosi » aprì lo Studio a dì 6 novembre del medesimo anno. Furono procacciati in progresso di tempo i soliti privilegi del papa e dell'imperatore, necessarii perchè i gradi conferiti valessero per ogni luogo: e la prima laurea in teologia, che si diè nel Duomo il 1359, fu celebrata con pompa e strepito quasi per vittoria campale. Maggior onore trasse l'Università fiorentina dai nomi illustri che già s'intrecciavano nella sua Storia: il Petrarca, chiamato a una cattedra ch'ei ricusò; il dotto calabrese Leonzio Pilato, condotto il 1360 per opera del Boccaccio a dichiarare il testo d'Omero, che fu la prima cattedra di greco istituita dove non si parlasse quell'idioma; Boccaccio medesimo richiesto di spiegare il Dante. Oltre le cattedre di lettere greche, lettere latine e Dante, ebbe l'Università molti professori a un tempo di ragion civile e canonica, parecchi di medicina, e le scuole di teologia, di logica, di fisica, che non vuolsi confondere con quella d'oggidì, d'astrologia che abbracciava la materia della scienza astronomica e i sogni delle influenze celesti. Nulla dunque vi mancava dello scibile del secolo XIV. Somigliava assai alla libertà d'insegnamento l'uso che fu in quel tempo a Firenze e in ciascun altra Università italiana e che or parrebbe scandaloso, di condurre, cioè, i professori per uno o pochi anni, come i cantanti, e pagarli più o meno secondo la celebrità; onde i dottori di maggior nome si scritturavano successivamente in va-

rie città, e tra gli altri lesse teologia a Firenze un frate Bartolommeo Albizzi che avea girato gli Studii di Bologna, Pavia, Pisa e Siena. La saviezza dei Magistrati e le buone consuetudini d'Italia mantennero a Firenze la libertà del reggimento universitario, non meno bella e vitale che quella dello insegnamento e che ogni libertà civile, filosofica e religiosa, libertà degli individui e delle associazioni, sino al segno che non offenda la libertà altrui. Veggiamo che il 1387, occorrendo di riformare gli statuti dell'Università, adunati tutti gli studenti nella Chiesa di Santa Maria in Badia, davano pien potere ad una commissione la quale, tra gli altri nuovi ordinamenti, divise lo studio in cinque collegi: teologia, dritto canonico, dritto civile, medicina e artisti, come si chiamavano le facoltà di filosofia e filologia. Che se le vicende politiche interruppero talvolta lo studio il quale stava a dirittura ad arbitrio dei magistrati, pur non mancarono, finchè stette la repubblica, generosi uomini che s'adoperassero a ristorarlo. Si ritrae che la Signoria lo riapriva il 1412 sollecitata da buoni e gravi cittadini e decretava di mantenerlo in perpetuo: e veramente risalì in onore; fu riformato il 1428 per lo zelo di messer Palla Strozzi; e in quel tempo accadde che il Filelfo, spiegando la Divina Commedia, noverasse ogni dì da quattrocento uditori. La libertà moribonda protestò a favore della istruzion pubblica in persona di Niccolò da Uzzano, il quale venendo a morte il 1433, fe' un lascito per murare nobile edifizio all'Università: e in vero questo mancava e manca tuttavia tra i tesori dell'architettura fiorentina. Perchè l'opera fu interrotta voltandosi il danaro ad al-

santini, comprendendovi parte della Sicilia. Progredirono lentamente nel decimo secolo gli esercizii intellettuali nell' Italia di sopra ; e per compenso i Musulmani recarono in Sicilia e nella Campania i semi dell' antico incivilimento trapiantato con buoni auspicii nei califati di Bagdad e di Cordova. Ma nell' undecimo secolo, apparecchiandosi il popolo italiano a spezzare i ceppi della feudalità, comparvero i segni dei tempi anco negli studii: fiorirono a Milano scuole non limitate alle discipline ecclesiastiche; si coltivò il diritto romano a Ravenna, a Bologna ; si studiò a Parma il trivio e il quadrivio, come li chiamavano, che l' uno era corso di grammatica, rettorica e dialettica; l' altro d' aritmetica, geometria, musica ed astronomia. Anche la medicina s' imparava, da pochi al certo, nel Monistero di Monte Cassino, schiuso a tutte le idee temporali. Poscia nel XII secolo il conquisto della Sicilia già compiuto da guerrieri normanni e italiani, l' attività commerciale e navale che s' accrebbe lungo le nostre costiere del Tirreno e dell' Adriatico, le Crociate, le novelle comunicazioni aperte con le scuole filosofiche di Parigi e della Spagna cristiana, e con le corti letterate della Provenza, l'usar più frequente con gli Stati della Spagna musulmana, dell'Affrica, dell'Egitto, della Siria, e con l'impero bisantino, tutte queste cagioni unite insieme, portarono una circolazione d'idee prodigiosamente accelerata, nella quale l'Italia compiva, per dir così, le funzioni del cuore. Avventurosamente si trovarono in Italia quelle vestigia di tradizioni propie, quella felice disposizione della natura e degli uomini che nessuna violenza barbarica, vecchia o moderna, non è bastata a distruggere. Bolo-

vestimenta e masserizie giova ad alcune industrie, non è men vero che gli studii liberali trapiantati dalle Università nei palagi divengono arboscelli da stufa; non è men vero che la gioventù fiorentina perdè l'occasione di esercitarsi nelle discipline più severe, e che fu questa una parte di quel sistema di ammorbidimento generale inventato dai Medici e continuato dalla casa di Lorena. Gli studii si riformano da sè secondo i progressi dello intelletto umano: chi è chiamato a reggere la cosa pubblica e non li amministra secondo questa legge naturale è colpevole; chi per capriccio o più reo disegno mutila una ben composta Università, è profano in faccia alla umanità tutta, come in faccia ad una società religiosa chi le abbatta o deturpi un tempio.

Dal tristo provvedimento che promulgava Lorenzo dei Medici sotto il nome della cadente repubblica fiorentina, alla ristorazione del nostro Studio decretata da un governo popolare nel nome glorioso e intemerato di re Vittorio Emanuele, son corsi quattro secoli di sventura ed onta per tutta Italia, nei quali Firenze, spogliata di libertà fuorchè ad intervalli rari e procellosi, è stata anco priva di Studio generale. Non sostengo io che le scienze e le lettere salgano e scendano appuntino a misura della libertà, come il mercurio entro un tubo di vetro, secondo il calore dei corpi circostanti; la quale proporzione è assioma irrecusabile se si consideri in grandi periodi l'andamento degli studii e della civiltà politica, ma divien paradosso ove si riscontri anno per anno, in una sola nazione. Non vanno spiegati i fenomeni dell'intelletto con la precisione delle leggi della natura inorganica, con una sola delle tante cause che lo muovono,

con le condizioni di un breve spazio di tempo e di luogo; massime nello incivilimento moderno, dopo l'invenzione della stampa, dopo la riforma religiosa, dopo la costituzione dei grandi Stati d'Europa e la reciproca gravitazione loro che ha informato la Storia del Mondo negli ultimi quattro secoli, dopo la Rivoluzione di Francia dell'89, tra questa fulminea celerità di commerci ch'è incominciata ai nostri giorni. Nè anco reggerebbe il paralello se pur si limitasse all'andamento del governo politico e dei pubblici studii; poichè chi comanda non può spegnerli a suo talento senza infamia e danno. La quale considerazione vale a più forte ragione in Toscana, per la picciolezza dello Stato che non permesse ai principi di star sempre in sul tirato, per le tradizioni libere e civili del popolo, per la pressione che qui si esercitò sempre di basso in alto, lieve ma continua: per le quali cose il granducato amministrato con potere assoluto da una famiglia straniera, fu detto innanzi il 1848 l'oasi d'Italia, oasi perchè il rimanente si assomigliava troppo al Sahara; se non che dopo il 49 le sabbie austriache, papaline e borboniche si riversarono a guastare il giardin del deserto, nè si respirò altrove che in Piemonte. Mettiam dunque da lato le nostre glorie intellettuali del XVI e XVII secolo, Machiavelli, Galileo, Torricelli, Viviani; diamo alle case dei Medici e di Lorena quel tanto di lode e di biasimo che lor tocchi, e proseguiamo le vicende dei pubblici studii di Firenze.

I quali, dopo la cacciata di Pietro de' Medici e la guerra di Pisa, crebbero di nuovo in forma di Università; e di nuovo, ristorato lo Studio generale pisano

il 1515, ricaddero a liceo di lettere, aggiuntavi l'astrologia, forse perchè dovea predire l'abside della stella medicea. Con l'andar del tempo si riaprivano le scuole di lingua greca, teologia e scrittura sacra, filosofia, matematiche; verso la fine del secolo sorgean quelle d'istituta civile e di lingua ebraica, e la filosofia si spartì in morale e naturale. Entrato il gran secolo XVIII, Cosimo III fondava una cattedra di storia sacra e profana e tre di medicina; Giangastone quelle di diritto pubblico, istituzioni criminali, medicina pratica e botanica. La casa di Lorena, beccato il pingue retaggio della Toscana, non aggiunse dapprima nè tolse agli studii di Firenze; se non che un documento ci svela di che sonno vi si dormisse il 1750. Leggeano in pubblica scuola i soli professori di lingua greca, istituta civile, teologia scolastica e teologia morale; que' di medicina pratica e chirurgia, nello Spedale di Santa Maria Nuova; quel di botanica al giardino de' Semplici; dava lezioni in casa propria il professore di matematiche; a quelli poi di storia sacra, di storia profana e di lettere bastava d'aver pubblicato qualche libro, o salita la cattedra in altro tempo. Si trasmutò poi la medicina pratica in clinica e si adattarono alle condizioni della scienza le altre cattedre di medicina. Pietro Leopoldo merita al certo di questo paese per avere reso il principato un po' più civile, eliminato alcuni abusi ecclesiastici, preso cura della istruzione primaria e secondaria, riordinati gli studii di Santa Maria Nuova e delle Belle Arti, e fondata la cattedra di Agricoltura: pur toccò con mano inesperta gli altri studii superiori della città, addossando al professore di matematica

quegli studii, una seconda città accozzata di elementi diversi da que' della prima e disparati tra sè stessi, una popolazione che, per la qualità dei tempi, non potea vivere senza reggimento suo proprio, senza immunità, senza privilegi che l'assicurassero. Non meno che i vecchi statuti universitarii, fa testimonianza di così fatta origine la foggia del vestire del medio evo che, smessa in alcune Università, in altre si è lasciata ai professori e graduati, in altre, per esempio ad Oxford, si fa indossare a tutti gli studenti dei collegi, per quella costanza inglese a mantenere le forme antiche in mezzo alla libertà e civiltà moderna. Mettendo da parte l'ordinamento politico delle Università, il quale è nostro di certo, l'esempio d'un ginnasio di studii generali veniva dai paesi ch'erano tuttavia nel XII secolo gli emporii della scienza e i modelli dell'incivilimento esteriore: dalla Magnaura di Costantinopoli fondata nel IX secolo, dai Collegi di Bagdad e Nisapur, dalla Casa della Sapienza aperta al Cairo nell'XI, senza contare le moltissime scuole di grammatica, Corano, tradizioni di Maometto e giurisprudenza musulmana ch'erano sparse nelle principali città dell'Islamismo, anche nella nostra Palermo. Ma più che all'esempio si ubbidì in Italia al bisogno di coltivare le dottrine legali e le arti del ragionamento, necessarie a popoli che sdegnando gli antichi ceppi prendeano a reggersi da sè medesimi. Per tal modo fu costituita innanzi il 1158 l'Università di Bologna, la più antica d'Europa, s'egli è vero che le scuole di filosofia e teologia in Parigi non avessero incominciato a godere privilegii universitarii che verso il 1180 o anche il 1200. Lo Studio

ricrudescenza del 1851 non ho bisogno di fare ricordo, sendo recente l'offesa e avendo vituperati quegli atti di barbarie, la maschia parola che testè udimmo alla inaugurazione dello Studio Pisano.

Oggi ecco raccolte le cattedre universitarie che si trovavano a Firenze per far corredo agli stabilimenti di scienze fisiche e naturali e usare la comodità maggiore che appresta una città popolosa alla pratica del fôro e dello Spedale, e, aggiuntene molte più, ecco composto di tutte un Istituto, ch'è veramente lo Studio Fiorentino adattato ai tempi. Col volgere di cinque secoli quanto è cresciuto il numero, quanto cangiato l'aspetto di quelle che i Priori del 1321 chiamavano sbadatamente le "altre scienze;" quanto son mutati gli ordini e i modi dello studio, quanto n'è rincalzato il bisogno nei popoli, e il debito nei governi di aprir la via di quello a ciascuno, la via nella quale non si distingue ricco nè povero, nobile nè famiglio, cristiano nè giudeo, la via di prosperità, d'uguaglianza, di libertà? L'egregio ministro v'ha esposto, o Cittadini, con quali intendimenti il governo si sia messo all'opera di riedificare il sistema d'istruzione pubblica in Toscana, cominciando dall'insegnamento popolare e via salendo a' Licei ed alle Università, tra le quali per molti rispetti è da noverare l'Istituto. Non replicherò dunque le cose dette con bella precisione da lui; nè sarò più ministeriale del Marchese Ridolfi, rappresentandovi l'Istituto come opera perfetta, che non vi manchi ramo nè ramoscello delle scienze fisiche, morali o filologiche quali si veggano nell'ultimo figurino d'oltremonti; che le cattedre attuali siano armonizzate come la Loggia de' Lanzi, da non potervisi

tor di luogo una pietra. Oltrechè nessuna delle odierne Università arrivi a tale perfezione, nessuna ch'io sappia nacque mai robusta e armata come Pallade ch' uscia dal capo di Giove; e si potrebbe notar anco che nessuna di quelle recentemente istituite in paesi ricchi e civili ebbe principio, al par dell' Istituto nostro, con cattedre addette a ciascuno dei rami principali del sapere e alcuna forse di più. Rallegriamci dunque con la patria comune della novella arena di scienze e di lettere che s' apre nella città prediletta del genio italiano. Possa lo studio di Firenze, ristorato con sì belli auspicii, prosperare e migliorare per savia generosità dei governanti, per liberi ordini di reggimento universitario, per felice scelta di professori, per gara dei giovani nati in Firenze o venuti a ispirarsi nelle sue glorie ed esercitarsi nella più bella forma del nostro parlare, i quali s' invoglino di coltivare l' ingegno, e pensino che la curva dell' incivilimento umano non si chiude giammai, che v' ha luogo per l' Italia a raggiugnere ed avanzare le altre nazioni nell' agone dove è gara senza nimistà, dove i vinti benedicono al vincitore. Sì, l' ingegno italiano ripiglierà il volo più alto che pria, compiuta l' opera della emancipazione e unificazione del paese tutto quanto esso è, secondo la natura e la lingua. Un tempo s' avventarono a noi le nazioni barbare per divorarci. Quando risorgemmo divisi, gli stranieri ci entrarono in mezzo, chiamati da noi stessi, e più sovente dalla cupidigia, dall' egoismo, dalla perfidia della corte romana. E in oggi che l' Italia riprende conoscenza di sè medesima dopo lungo vaneggiamento, in oggi che batte cuore italiano in petto ad un re il quale sa

mantener la fede e condurre liberi uomini alla vittoria, in oggi la più parte d' Europa ci guarda benignamente; un popolo magnanimo, campione della civiltà, ha preso le armi e versato il suo sangue per noi, ed un' altra nazione che tiene il vessillo della libertà, ci rincora e fa cenno d'aiutare. Ah non manchiamo noi a noi stessi ed agli amici nostri nella prova! Armiamoci e poi armiamoci per vincerla nei campi di battaglia, dove si dovrà tornare quando che sia. Afforziamoci anco a vincerla con la serenità della pace interna, con l' abnegazione degli interessi minori, la costanza dei consigli, la tolleranza reciproca delle opinioni e la concordia nelle opere; facciam impeto tutti insieme, non ostanti i dispareri, facciam impeto raccolti e risoluti in questa via aperta alla meta che aneliam tutti, là dov'è scritto: Nazionalità e Libertà.

L'ANNEXION

DES

DEUX-SICILES

PAR

Giuseppe
(JOSEPH) FERRARI

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

1860

Tous droits réservés.

L'ANNEXION

DES

DEUX-SICILES

I

L'annexion ! C'est la manie de l'époque, la fureur du moment; les Italiens veulent se mêler, se fondre, se confondre sous un seul gouvernement; dans les journaux, dans les clubs, dans les élections, on ne parle que d'unité; on pardonne tout, même la démence, l'apostasie même à celui qui se déclare pour un royaume indivisible. Êtes-vous républicain, on vous promet une complète liberté dans l'assemblée de la nation; êtes-vous royaliste, un seul roi règnera sur toute la Péninsule et donnera pleine satisfaction à vos instincts monarchiques; êtes-vous rétrograde, on vous assure que le nouveau royaume sera fort, puissant, semblable à l'ancien Piémont, où personne ne bougeait sans la permission du chef. Homme d'épée ou de robe, industriel ou lettré, la hiérarchie d'un État imaginaire échelonne ses rangs devant vous pour vous inviter à monter au faîte de l'unité; mais pour le fédéral, pour le séparatiste, comme on dit, point de merci, on le repousse rudement dans les rangs

du Pape et de l'Autriche, c'est l'hérétique de la liberté, le juif de la nation; aucune déclaration, aucune protestation ne saurait le défendre contre le fanatisme universel. Ses paroles se perdent dans le bruit, les journaux lui refusent leurs colonnes, et mille équivoques voltigent, pour ainsi dire, dans l'air pour donner une forme plate et méchante à ses plus libres pensées. C'est ainsi que des votes unanimes ont déjà précipité la Lombardie, Parme, Modène et la Toscane dans le gouffre de l'annexion; l'Émilie a dû les suivre. Maintenant c'est le tour de Palerme, qui lutte déjà contre les émissaires de la propagande piémontaise. Naples chancelle déjà; lui accordera-t-on d'exister? Obtiendra-t-elle les honneurs de l'alliance savoisienne, ou sarde ou turinoise? La confusion est si grande, qu'adversaires de toute annexion, nous voudrions presque voir non-seulement le triomphe complet de Garibaldi en terre ferme, non-seulement la victoire imminente et sacrée de la justice, mais la république Parthénopéenne dans le pêle-mêle du royaume unique et indivisible, afin que la Péninsule, soustraite aux fédérés de l'Autriche, commençât enfin le travail organique de sa fédération nationale.

II

L'Italie veut-elle réellement la destruction de ses États issus de ses mille révolutions et respectés par la tyrannie même de l'Autriche? Est-ce là son but dernier? Est-il vrai que Florence ou Modène, que Naples ou Palerme brûlent de s'effacer devant une capitale future? Ces États, aussi anciens que l'Italie, aussi traditionnels que la France de Hugues Capet, si heureux jadis d'arriver à la vie en foulant aux pieds l'unité des Lombards, ces villes si fières de leur indépendance, défendue par d'effroyables guerres pendant des siècles; ces capitales, si jalouses de leurs souvenirs, de leurs trophées, de leur passé; si glorieuses de leurs centralisations

conquises à travers tant de péripéties, sont-elles décidément fatiguées de vivre et saisies par ce *tædium vitæ* qui précède le suicide? Non; si tous les Italiens défilaient un à un devant moi dans le parlement de Turin en criant: Je le jure; je garderais ma conviction tout entière, et je me dirais à moi-même que, sciemment ou à leur insu, ils cachent une autre pensée.

Prétendrons-nous que la Sicile soit unitaire et qu'elle se soit subitement éprise d'un amour indomptable pour l'unification italienne? Mais elle combat les Napolitains, elle ne veut pas même rester unie à ses plus proches voisins, elle pense que trop de communion nuit à l'union; sa passion pour l'unité n'est qu'un prétexte, elle est fédérale comme les cantons suisses, où chaque ville se sépare de la ville voisine pour mieux conserver la ligue générale en présence de l'étranger. La Sicile veut la fédération italienne.

Dirons-nous que Naples songe à abdiquer parce qu'elle repousse son roi? parce qu'elle fait une révolution? parce que ses révolutionnaires fraternisent avec Palerme ou avec Turin? parce qu'ils attendent un secours étranger? Mais la même raison nous obligerait à croire que l'Italie veut être tour à tour française ou allemande, anglaise ou hongroise, parce que ses partis tendent la main aux nations les plus opposées. Non, la terre du roi Robert, des deux Jeanne, des condottieri aux poétiques vicissitudes, des bandits au courage héroïque, de Masaniello l'incomparable plébéien, de Vico le législateur de l'histoire, n'est pas près de mourir. Loin de là, elle s'associe tout d'une pièce, avec sa capitale, ses villes, son climat, ses ressources, ses hommes, ses choses à une nouvelle Italie; ce n'est pas d'être Napolitains que les peuples se plaignent, mais d'être bourboniens.

On dira du moins que Rome sera le siége éternel de l'unité, de l'unification, qu'elle attend le parlement dans ses murs, qu'elle invoque le roi italien. Mais c'est la terre de la théocratie ou de la république, c'est la ville italienne où, de-

puis Augustule, la tradition unitaire est considérée comme une malédiction nationale, comme un fléau de Dieu; mais il faudrait que Rome fût dix fois plus peuplée, plus riche, plus centrale, plus accessible : et un chef tartare y déporterait de vive force cinq cent mille habitants, pris çà et là dans les diverses villes; un nouveau Fou-hi construirait mille routes pour y apporter les richesses de la Péninsule; un nouvel Alexandre lui donnerait des armées traditionnellement attachées à son territoire, et les grâces de la Seine voudraient s'y transplanter pour y attirer les élégants Italiens, que toutes les villes italiennes s'insurgeraient encore, comme jadis Ravenne contre Rome, ou Pavie contre Ravenne, ou Milan contre Pavie. J'ai compté deux mille cinq cents guerres créées par la lutte contre l'ancien centre des Lombards, qui avait lutté à son tour pendant deux siècles contre la capitale du monde.

Ce n'est donc pas au hasard que le Piémont ménage l'autonomie de Florence, près de tomber dans l'anarchie, et Bologne frémit, et ses citoyens appréhendent déjà l'anarchie des bandits, et Modène suit Turin, par cela seul que le dictateur Farini, en y transportant son quartier général, a réveillé son ancienne inimitié contre Bologne, de même que les amis de Charles-Albert avaient tourné Plaisance contre Parme, Brescia contre Milan, Reggio contre Modène, et avaient construit son royaume de quatre mois sur la haine des municipes contre les capitales, des villes subalternes contre les villes principales, en sorte que sa domination momentanée était devenue le contre-sens de la géographie nationale, ainsi subordonnée par une série de contorsions méthodiques à la domination de Turin.

Où est donc l'unité? Qu'est-elle par elle-même? Plus je la cherche, plus elle m'échappe; je ne puis pas même l'attaquer; j'ai beau la combattre, personne ne répond : ses polémiques se multiplient; mais la thèse sans réplique, que l'unité suppose un centre, que ce centre implique l'existence

d'une ville prépondérante, comme Londres ou Paris, comme Vienne ou Pékin; que faute d'une capitale l'unité est un mot, une dérision; qu'en construisant cette capitale on dévaste, on rase des villes rivales, on imite l'ancienne Rome, qui détruisait Albe, Tusculum, les cités du Samnium, de l'Étrurie, de la Sicile, de l'Épire, puis les capitales de tous les royaumes conquis; cette vérité, dis-je, qui s'appuie sur l'exemple de tous les peuples, qui n'admet pas d'exception, qui se fonde sur une observation vulgaire, incontestable, accessible au plus humble citoyen, n'a jamais été ni réfutée, ni même mentionnée. On se fait un point d'honneur de l'ignorer; on prêche l'annexion à tout prix, l'annexion à outrance, le bruit du mot couvre le désordre des idées. On se borne à déclarer vaguement que les adversaires de l'unité sèment la division, désirent le fractionnement, prêchent la faiblesse des États morcelés, et comme aucune assévérance ne peut dissimuler le dilemme de détruire les villes par l'unité ou de les associer par la fédération, on n'a pas hésité à me répondre qu'il n'existe aucune différence entre ces deux formes opposées.

A quoi bon donc unifier l'Italie? Pour propager la démocratie? Mais une fédération peut donner la démocratie des Athéniens, l'égalité des Américains, l'élan des villes lombardes. — Cherchez-vous la force par l'unité? La fédération nous montre la force des Germains contre Rome, des Arabes contre Byzance, des Tartares contre la Chine, de mille peuples, où la libre association a contrebalancé ou vaincu la domination des rois. — Les États centralisés étouffent-ils toute discorde intérieure? Sont-ils inaccessibles à la division, supérieurs aux séditions? Ce sont les plus agités, les plus mobiles, les plus désastreux pour la fortune des citoyens, et si les Hussites ont bouleversé l'Allemagne, les Armagnacs, les Bourguignons, les huguenots, les ligueurs et les frondeurs ont mis vingt fois la France à deux doigts de sa perte. — Oserez-vous dire qu'il soit nécessaire de se faire unitaire, je veux dire partisan exclusif d'un roi, d'un État, d'une capi-

tale, réelle ou imaginaire, pour expulser l'Autriche de la Vénétie? Affirmez plutôt le contraire : car si au cœur de la guerre contre les Anglais un Américain eût voulu subordonner tous les États de l'Union à un seul d'entre eux, toutes les villes insurgées à une capitale unique, Washington l'eût fait sur-le-champ fusiller. Ç'eût été un agent de discorde, un espion des Anglais, un traître étouffant l'élan national contre la conquête étrangère, sous un faux élan qui aurait donné pour résultat une conquête intérieure. Quoi ! l'Autriche règne à Mantoue, à Venise, dans les forteresses, dans cette Marche du Frioul et de Vérone qui, dès les temps d'Othon Ier, ouvrait la Péninsule à l'Allemagne, et on parle de soumettre Naples, Palerme, vingt millions d'habitants aux cinq millions des États sardes ! Les Suisses auraient-ils chassé un seul hallebardier de Gessner si dans la plaine du Grütli Guillaume Tell avait proposé d'annexer d'avance Uri et Unterwal au canton de Schwitz? Voilà ce qu'on propose à l'Italie, qui n'arrivera jamais à l'indépendance en la demandant à de pareilles conditions.

III

L'unité maléficie la Péninsule, elle pervertit toutes les idées, tous les raisonnements, toutes les traditions; histoire, géographie, économie politique, il n'est rien que ses sophismes ne dénaturent en préparant aux soldats de l'indépendance leurs périodiques déceptions. Ici le patriotisme devient le plus aveugle vandalisme en présence des gloires de Venise et Gênes, de Rome et Florence; là, la démocratie s'évapore en applaudissements au roi *galantuomo;* les uns confondent à dessein l'existence de Naples avec celle du gouvernement actuel; les autres, saisis d'une naïve horreur pour les crimes des anciens princes, poussent le zèle de la justice jusqu'à dédaigner la Toscane, leur patrie, parce qu'elle est l'œuvre

des Médicis. Ils craignent que la reconstitution de Venise ne les oblige à rétablir l'inquisition, ou que ne pas démanteler Milan soit subir le joug d'un vice-roi autrichien. Mais voici que les mêmes hommes s'exaltent en parlant des Visconti, des Scala, des Romano, des Angevins, des cent criminels qui marchaient à la conquête de l'Italie avec les idées de Cartouche. Plaignez-vous les vaincus, défendez-vous les États italiens, leurs innombrables histoires, leur antique fédération que Charlemagne inaugurait, que mille républiques illustraient, que le tribunat des pontifes rendait grande et terrible, que des libertés illimitées signalaient à l'admiration universelle, alors vous êtes un municipaliste. Et on appelle municipes des États grands comme Naples, comme le Portugal, plus grands que la Saxe ou le Danemark. La langue même falsifiée interrompt les communications du bon sens avec les unitaires.

Cependant, le sophisme, qui se répète sous mille formes, qui les embrasse tous et les anime dans leur capricieuse variété, est celui qui s'autorise de l'exemple de Paris et de la parole de ces historiens français, entraînés par la rhétorique à proposer leur forme territoriale comme le modèle de tous les gouvernements. « La France n'est-elle pas, « dit-on, une nation forte et puissante? qui résiste à ses « irruptions? qui peut s'aventurer sous le canon de Paris? « Ne faut-il pas que toute l'Europe se coalise, non-seulement « pour l'attaquer, mais aussi pour la contenir? Imitez la « France, fondez une Italie une, forte et puissante. » Et c'est de Paris, du foyer de la science, de l'art, de l'industrie, du commerce, que des hommes très-expérimentés, et quelquefois trop habiles dans les affaires, donnent ces conseils qui se traduisent au loin en désastres. Tandis que le gouvernement français, unitaire de tendance, suggère la fédération à l'Italie, l'opposition de Paris, fédérale d'intention, est au contraire unitaire, monarchique et royale au delà des Alpes. Serait-ce donc une éternelle nécessité que la lutte

des nations? et seraient-elles condamnées à se combattre à jamais?

L'erreur consiste à poser l'unique forme de l'unité en niant la forme opposée, comme si les fédérations n'avaient jamais existé, comme s'il leur était impossible de vivre, de s'étendre; comme si la Grèce, la Tartarie ou l'Allemagne ne comptaient pas sur la carte géographique ou dans l'histoire du genre humain. On substitue arbitrairement l'idée d'unité à celle de progrès, de liberté, d'avenir, sans se douter que cette forme, vieille comme Babylone ou la Chine, n'est qu'une affaire d'administration, un phénomène économique, l'œuvre de la nature plutôt que des hommes; l'effet, enfin, d'un centre prépondérant, d'une capitale construite lentement par le commerce, par l'industrie, par les luttes guerrières et pacifiques d'un peuple dont la terre concentre les richesses sur un point unique, d'où les routes rayonnent tout autour comme la lumière du soleil. Une capitale n'est donc par une ville, ni un amas inorganique de maisons, elle résume un système de voies, de canaux, d'entrepôts, de bazars diversement combinés, de forteresses habilement disposées; elle est comme le cœur qu'on ne déplace pas sans déplacer l'ensemble des veines et des artères dont il est tour à tour la cause et l'effet. Dès qu'il s'agit de choisir une capitale (à moins de posséder une force barbare presque surhumaine et toujours éphémère dans ses résultats), le temps l'emporte sur les hommes, la politique suit le mouvement silencieux de l'économie politique et les gouvernements courent après les richesses, règnent là où ils sont proclamés par les grandes agglomérations de la foule, et ils tombent dès qu'on les chasse de leurs centres naturels.

Qui a construit Paris? En quel jour, à quelle heure a-t-on décrété que cette ville serait la capitale des Français! N'est-elle pas le fait spontané et primitif de l'histoire de France. Les quatre grandes routes de la Gaule romaine désignèrent seules son emplacement en se donnant rendez-vous sur la

Seine ; les Césars l'adoptèrent parce qu'elle est la clef des plus importantes communications ; Clovis s'en empara parce que si elle lui avait manqué il n'aurait pas été maître de la France. On conçoit donc que ses quatre fils, en se partageant le royaume, stipulent qu'aucun d'eux n'entrera à Paris sans le consentement des trois autres : le roi de Paris eût été l'unique chef du royaume. On conçoit aussi que les Normands, si étrangers à l'habitude de poser de longs siéges, restent neuf mois sous Paris; quand on les force de partir on les domine à jamais; la France, dit Abbon, est sauvée. Six siècles plus tard, c'est la même loi comme si on était aux temps des irruptions normandes, et Charles VII loin de la Seine est le roi de Bourges, dit-on, le roi sans terre, les villes qu'il possède ne comptent plus, il faut retremper la monarchie par le sacre de Reims afin de lui rendre le sol. Plus tard, au milieu d'une autre civilisation, vous assistez à d'autres drames, sans que le théâtre varie, et c'est Paris qui donne le signal de la Saint-Barthélemy; dès lors, les Huguenots succombent sur tous les points; aucune justice, aucun succès ne peut plus les racheter, et Henri IV lui-même les abandonne en disant : ***Paris vaut une messe.*** En effet, l'emplacement choisi par les quatre routes romaines dispose encore des rois, des gouvernements, des lois; sous Louis XIV, sous la Convention, sous Napoléon, la centralisation ne fait qu'augmenter. Les ennemis de Paris subissent tous le sort des Bourguignons, des huguenots, des ligueurs de toutes les époques; même les rois de Versailles jouent de malheur comme les assemblées de Blois, comme tous les chefs de provinces.

Si les rois s'efforcent d'étendre l'ascendant de leur capitale et de hâter l'œuvre du temps, qu'il est faible le travail de l'homme comparé à celui de la nature! De Clovis à Hugues Capet la nuit des siècles nous réduit à de vagues conjectures. Plus tard Philippe-Auguste fixe le premier notre attention, moins par sa personne, moins par sa résidence royale et par sa volonté arrêtée que par l'impulsion qu'il reçoit de

Paris, agrandi, enrichi, regorgeant d'habitants, débordant de tous côtés. Il organise les études françaises, écrase les Anglais en Normandie, les Allemands à Bouvines et les Provençaux à Alby, où la centralisation se développe par la croisade. Mais saint Louis se borne à créer le parlement, Louis X à soumettre les seigneurs; nul rapport direct et visible entre les ordonnances royales et la multiplication silencieuse des églises, des palais, des monuments. Louis XI, si menaçant aux provinces, s'avance plutôt pour se défendre contre d'indomptables rébellions que pour imposer son pouvoir absolu; Charles IX, qui ordonne la Saint-Barthélemy, voit la dissolution du royaume; Richelieu, qui achève la Saint-Barthélemy, se traîne à travers de nouvelles tragédies. Avec Louis XIV, qui foudroie encore les protestants, l'unité pénètre dans les ministères, dans l'armée, dans les gouvernements arrachés à l'aristocratie : toujours est-il que la magie seule du faste attire les grands à la cour, la folie seule du luxe fait tomber une pluie d'or sur Paris, et les provinces subsistent, et la nation se compose encore d'une foule d'États distincts. Le sang coule à grands flots lorsque la Convention substitue les départements aux provinces; et il faut encore la gloire de Napoléon pour régulariser la grande réforme de la Convention.

Ces progrès artificiels étaient cependant des transformations de l'unité préétablie, des révolutions indispensables à travers les siècles, des perfectionnements exigés par la rapidité progressive des communications; et c'est à tort qu'on appelerait fédéral l'ancien royaume en le comparant à la France actuelle. Comparé aux autres peuples, il a toujours été l'État le plus unitaire de l'Europe. Lorsque les rois accordaient le droit d'insurrection à leurs nobles, la fédération germanique reconnaissait le droit de guerre à ses membres; lorsque les provinces subsistaient autour de Paris, on comptait trois cents États en Allemagne; lorsque la noblesse de tabouret, c'est-à-dire de cour, personnellement attachée

au roi, formait le seul lien entre le centre et les provinces, livrées à la noblesse des manoirs, la diète allemande embrassait des États dont les suzerainetés, les combourgeoisies, les traités particuliers, et les alliances momentanées ou même permanentes se développaient en dehors de la loi, souvent incapable de discerner l'ami de l'ennemi. Enfin, bien que le prodige de l'unité française ait toujours surpris l'Europe, et bien que ses transformations n'aient jamais déplacé la métropole, que de victimes autour de Paris. Amiens, Provins, Reims, Troie, Beauvais, La Rochelle, Bayeux, Toulouse, Bourges, Rennes, Aix, étaient des villes riches, peuplées, industrieuses, souvent des capitales, qui, aujourd'hui humiliées, appauvries, sans importance souveraine, ne peuvent abattre une vieille tour ni couper un bois sans la permission du ministre de l'intérieur.

Et l'on conseille à la malheureuse Italie une multitude de coups d'états qui lui apporteraient en un jour l'extermination des Albigeois, la tyrannie de Louis XI, le massacre de la Saint-Barthélemy, la cruauté de Richelieu, les concentrations de Louis XIV, le carnage de la Convention et le bouleversement de Napoléon I Non, on parle, on déclame, on crie sans se douter de la valeur des mots; il n'y a pas une tête assez folle pour contenir d'aussi plates conceptions; il n'y a pas d'historien assez aveugle pour ignorer que l'histoire de France s'est répétée dans tous les États italiens, où chaque capitale a vu ses Louis XI, ses Charles IX, ses Richelieu, ses Louis XIV, ses Napoléon aux actions éclatantes, aux souvenirs immortels. Parcourez les rues de Florence ou de Naples, de Venise ou de Gênes, vous verrez les statues, les palais, les monuments qui rappellent les jours où l'État s'est étendu, raffermi, fortifié, rassuré, centralisé presque en même temps que la France, et quelquefois avec une anticipation glorieuse sur la marche du temps. Il y a huit Paris dans la fédération italienne.

IV

Dois-je examiner le nouvel État improvisé dans la Haute-Italie par les fureurs de l'unité ? Aurai-je la cruauté de demander jusqu'à quel point il remplit les conditions d'un royaume, comme on dit, *vaste, fort et puissant?* C'est une tâche rude, odieuse : je voudrais ne point déchirer d'innocentes consciences, et laisser leurs illusions à des hommes dont le cœur corrige sans cesse les erreurs de l'esprit. Mais l'erreur subsiste et peut se traduire en désastres ; le canon tonne, les ennemis spéculent sur les catastrophes possibles. A bas la conspiration du silence, examinons le royaume *vaste, fort et puissant.*

Où est sa capitale? A deux heures de la frontière, dans une ville qui ne contient pas la moitié de la population de Naples et qui égale à peine celle de Milan ou de Palerme ; cette ville excentrique, cet antique contre-sens de la haute Italie ; cette antithèse brillante sans doute, glorieuse par ses ducs et italienne par ses fonctions, mais antipathique à Gênes, à Milan, à Brescia, à Bergame, aux villes qui combattaient Frédéric Barberousse, est sournoisement proposée comme le pied-à-terre de l'unité qu'on promet de transporter plus tard à Milan, à Rome, où l'on voudra. On bâtit une grande capitale dans l'idée de la détruire ensuite. On n'a pas le temps de construire un palais pour la chambre des députés, des maisons pour remplir une enceinte vide, des hôtels pour accueillir les nouveaux employés des ministères, mais on parle de faire, de défaire et de refaire la métropole universelle. Où sont au reste les routes qui la désignent? où est le commerce qui l'enrichit ? Je ne vois que les routes de France, des magasins français, un sous-comptoir de Paris, une ville de passage aux formes rustiques, que dissimule à peine la symétrie des auvents improvisée tout à coup par esprit d'obéis-

sance. Quelles forteresses la protégent On les chercherait en vain à Mantoue, à Vérone, à Ancone, à Nice, en Savoie. Toutes les portes sont ouvertes, aucun rempart qui puisse retarder d'un jour la marche de l'ennemi, nul bastion qui donne le temps de signer un traité, de contracter une alliance.

Certes Sparte n'avait pas besoin de murailles, Rome n'a pas dominé l'avalanche des barbares par la force des armées, et quand on s'appuie sur l'autorité d'une tradition, sur le respect des lois, sur la superstition du droit, on défie les orages d'un moment, on se joue même des lois de la guerre. Mais le nouveau royaume se fonde sur des ovations aussi mobiles que les flots de la mer : en présence de l'antique Italie, c'est la négation de tous les droits, c'est l'usurpation la tête levée à Parme, à Modène, à Florence, d'où elle chasse les antiques dynasties; à Bologne, où elle brave les foudres de l'Église, partout où elle substitue l'unique tradition des ducs de Savoie aux mille traditions jadis équivalantes et supérieures des républiques, des papes et des seigneurs. Aucune victoire ne consacre le nouveau royaume; le Dieu des batailles, ce maître suprême qui étouffe et ranime sans cesse la vitalité juridique des nations, a protégé sans doute les chefs de Savoie, mais il n'a décerné aucune couronne à un roi d'Italie. A Magenta, à Solférino, on entendait le retentissement du canon de Marengo et de Lodi qui avait détrôné les anciens maîtres du Piémont. Dans l'Italie centrale, des dictateurs désarmés s'avançaient seuls dans les voies obliques d'une ténébreuse conspiration. Si donc la France peut se glorifier d'avoir créé le nouveau royaume, il n'est cependant, au point de vue de Turin, qu'une conquête accomplie par des armées étrangères, une répétition de l'histoire de Louis le More, qui foudroyait l'Italie, en appelant Charles VIII, que personne aujourd'hui ne saurait plus trahir, isoler, combattre sur le Taro et refouler en France, en protégeant la patrie par le double prestige de la terreur et du génie.

La politique demeure interdite en voulant classer cette

création hybride et changeante; elle ne sait en définir le gouvernement, qui oscille brusquement entre les assemblées et les pleins pouvoirs du roi; elle ne sait en saisir le caractère flottant entre l'antique légitimité savoisienne et la souveraineté du suffrage universel. Ses chambres, au vote restreint, subissent la loi du suffrage universel, maître d'élargir ou de resserrer les confins de l'État, et le premier acte de ce royaume, qui demeure anonyme tant il est indécis, a été d'aliéner par contrat unilatéral, par donation *inter vivos* deux antiques provinces qui gardaient ses frontières. Toute cession, même mauvaise, à titre d'indemnité ou d'échange, nous eût au moins paru une affaire; mais quand nous vîmes les ministres venir escompter leurs annexions téméraires en inaugurant le nouveau principe ou plutôt la démence nouvelle que désormais on interrogerait quand le gouvernement le voudrait, une à une les provinces, sans tenir aucun compte de l'ensemble pour savoir si chacune d'elles voudrait appartenir à l'État ou s'en détacher, il nous sembla que le sol même remuât sous nos pieds pour déterminer une décomposition universelle.

V

Mais je vous entends, ô combattants de toutes les contrées italiennes; vous existez, vous vivez, vous vous êtes arrachés à vos familles, à vous-mêmes; vous êtes la nation, vous avez voué votre tête à tous les échafauds, vous montrez votre front à tous les ennemis de la patrie, et comme faibles, dispersés, muets, au fond de chaque ville, vous n'aviez ni direction, ni tribune, ni drapeau, ni fusils, ni munitions, ni canons de siége, ni alliances diplomatiques, vous avez regardé Turin, le seul point éclairé; vous avez vu le drapeau tricolore, le seul espoir; vous avez entendu la voix de la France, la seule al-

liée, alors vous n'avez plus hésité. Et vous vous êtes dit : nous traînerons notre Piémont dans toutes nos provinces, nous nous attellerons à son artillerie, nous enjamberons les frontières intérieures gardées par l'Autriche, nous entraînerons avec nous tous les peuples, nous écraserons tous nos ennemis intérieurs et extérieurs sous le poids d'une unique armée, nous serons le royaume, le royaume sera l'insurrection générale, et nous surpasserons l'insurrection des Visconti, des Scala, de Ladislas contre les prêtres de Rome, tandis que la France opposera ses armées aux descendants des empereurs d'Allemagne.

D'accord : le royaume c'est la révolution, mais la révolution dans les équivoques de l'annexion, dans la bolge de l'unité, dans les geôles de la Raison d'État. Le Piémontais Bottero s'est servi le premier de ce mot de raison d'État dans le titre d'un livre, et, quelques années plus tard, d'autres Piémontais, en voyant l'affaissement de l'Italie, ont prévu qu'il y aurait des enthousiastes sans force, des rebelles impuissants, d'inévitables banqueroutes, et deux siècles avant votre naissance ils se sont promis de garder leur raison, la raison d'État, et d'étendre le Piémont au milieu des calamités nationales. Cette politique a porté son fruit, qui s'appelle le *royaume de Sardaigne*, et d'autres hommes l'ont continuée de notre temps au milieu de désastres mille fois plus étendus que ceux de l'Italie espagnole. C'était leur devoir : ils se devaient à leur roi, à leur patrie, à la terre légale de leur pouvoir, et en défendant, en étendant le Piémont, ils ont exercé un droit aussi sacré que celui des Français se battant à Wagram. Mais le mal s'ente toujours sur le bien. Plus tard on a prêché la religion du Piémont, on a voulu qu'il fût l'idole universellement adorée et qu'on l'invoquât comme une panacée universelle. MM. Balbo, Gioberti, les ministres qui leur ont succédé, la propagande qu'ils ont protégée, et qui a pris le nom d'École Piémontaise, les conspirations qui l'ont exagérée, copiée, modifiée d'après les acci-

dents du sol et de la raison publique, ont habilement substitué l'idée de faire des Lombards, des Romains, des Siciliens, l'appendice géographique du Piémont, à l'idée de surpasser la religion des inquisiteurs, l'empire de la bastonnade et les gouvernements néfastes rétablis par l'Autriche. De là une forme absurde emprisonne une pensée profonde. Une folle démagogie remplace toute véritable démocratie, une révolution en paroles masque un échange purement diplomatique, une négation incendiaire de la Papauté, de l'Empire et des Princes, se perd sous une restauration réelle de l'autorité antique et de la religion dominante. On se prosterne devant le Pape qu'on dépossède, on exige à grands cris les prières, les bénédictions, les absolutions des évêques qu'on condamne à la prison, à l'amende, à l'exil; en un seul jour on sacrifie 69 chaires de philosophie à l'Église qu'on bafoue et qu'on vénère; on l'insulte en lui laissant les bénéfices ecclésiastiques, des rentes exorbitantes, des tenues princières; et tandis qu'on fait appel aux masses, ici contre l'étranger, là contre des Italiens, pas une loi qui soulage la misère du paysan, rien qui change son sort; partout les employés de l'ancien régime, des professeurs, des académiciens, des académies créés par l'Autriche, le Pape et les ducs; et le gouvernement reconnaît religieusement les services militaires rendus à la maison de Hapsbourg et aux anciens princes, sans tenir compte des grades conquis à Venise et ailleurs contre l'étranger.

Pour comble de dérision, les apôtres qui ont prêché l'unité dès les premières lueurs de 1830, qui ont inventé une à une ses ressources, qui du fond de leurs cachots ont découvert la force oblique avec laquelle elle pouvait sinon soulever, au moins remuer le poids des réactions, sont aujourd'hui complétement supplantés par des plagiaires qui leur empruntent les idées, les phrases, le style, les menaces, tout, hormis le courage et le martyre!

Loin de moi l'idée de descendre à de misérables détails, ou de m'en prendre à des personnes inoffensives, ou de rappeler

de vieilles polémiques d'outre-tombe; je n'ai point de passé, plus de mémoire, je respecte l'autorité de la loi, la vieillesse du sénat, la jeunesse du parlement, l'inexpérience des ministres; je chéris jusqu'à ces dictateurs masqués, à ces ministres volants, à ces gouvernements toscans qui sont les énigmes du progrès. Je pardonne jusqu'au comte de Cavour, l'âme de l'Italie actuelle; dictateur des équivoques nationales; esprit où d'innombrables expédients prennent sans cesse l'apparence d'un principe; intelligence facile et rapide dont la versatilité se trouve tellement identifiée avec la tradition piémontaise qu'elle semble vertu ou du moins persévérance; je lui pardonne, dis-je, ses amis qui m'ont attaqué, dit-on, jusqu'à provoquer les électeurs de Milan et de Parme à agiter mon nom, et ceux de Luvino à m'arracher aux solitudes de la science, au sol enchanté de Paris pour me jeter au milieu de ces êtres collectifs, anonymes et vulgaires qu'on désigne sous le nom de partis. On peut rire de la comédie de la vie, et suivre la guerre d'Italie l'Arioste à la main; mais sept législations sens dessus dessous, quatre anciennes centralisations dans le plus complet désarroi, un état ni de guerre ni de paix, une Italie ni fédérée ni unitaire, le Pape ni respecté ni transformé, les Deux-Siciles ni attaquées ni ménagées, l'Autriche ni acceptée ni officiellement repoussée, forment une confusion à frapper l'esprit de vertige.

VI

Que la révolution triomphe, qu'elle s'avance d'un pas, que Naples accepte la lumière de Paris, et le rêve de l'unité s'évanouit. Si on acclame Victor-Emmanuel dans le Midi, voilà des provinces sans capitale, des gouvernements sans centre, une union sans base, un roi nomade intéressé à fractionner la nation, à la ramener aux temps de Louis le More, à refaire la renaissance par une nouvelle fédération. Que si, chose

plus naturelle, c'est un chef indépendant qui nettoie les étables de l'Augias du Midi, qu'il s'appelle Garibaldi ou Murat, Bonaparte ou Championnet, Mazaniello ou Pagano, alors c'est Naples qui détermine le mouvement fédéral, qui donne l'essor à toutes les forces comprimées, qui délivre toutes les provinces de la contorsion piémontaise, qui les rend au suffrage universel cette fois éclairé, redressé, organique, créant une assemblée dans chaque capitale et une diète au faîte des assemblées; diète qui serait la pensée de la nation et dirigerait seule le commerce, l'industrie, l'armée, la navigation, tout ce qui reste de l'Italie des Génois, des Vénitiens, des Toscans, des Romains, des Piémontais, des Lombards et des Siciliens.

La cessation de l'effort géographique laisserait couler les idées et les richesses dans leurs voies naturelles; l'énergie des chefs, au lieu de se perdre dans des conspirations maladives, s'attacherait aux principes, se développerait au profit des peuples, et le Piémont surtout, soustrait à la tâche qui l'écrase, guéri du cauchemar de l'unité qui le menace, bien plus encore qu'il ne menace l'existence de Rome ou de Naples, s'arracherait enfin aux faux Piémontais qui le compromettent, qui le pressurent, qui ont semé le mécontentement à Nice, en Savoie, et qui le sèment aujourd'hui en Sardaigne et en Toscane. Quand on songe à la miraculeuse transfiguration qu'il a subie, au calme, à la raison de ses habitants, à l'entente admirable de ses hommes au milieu des plus profondes dissidences, à la sévère ambition de ses savants, à la bravoure de ses chefs, à toutes les qualités dont l'ont doué la révolution de février et l'explosion dernière contre les traités de Vienne; quand on songe au feu qui couve sous les marbres de la Toscane, dans les catacombes de Rome et dans les volcans du Midi, si habitué à rejoindre d'un bond les plus laborieux résultats du Nord, on peut encore espérer une nouvelle époque dans l'histoire italienne.

VII

Mais on dira : Pourquoi publiez-vous ces considérations dans la capitale de la France? Qu'avons-nous à nous préoccuper des affaires des autres peuples! Le poids de la vie n'est-il pas assez rude pour nous sans que nous le doublions par la tâche d'affranchir l'univers? Je parle français, je m'adresse à tout le monde, parce que suis né en Italie, où flotte le drapeau de la France et où l'on sait que l'idée de laisser chaque peuple à lui-même, étranger à tous les autres dans la légalité solitaire de sa tradition, est une utopie en dehors de l'histoire, qui nous montre à toutes les époques, dans toutes les civilisations, sous toutes les religions, la liberté, l'égalité, la fraternité constamment propagées par la guerre. C'est ainsi que les Romains ont imposé leurs lois, les papes leurs dogmes et les Français leurs principes, et puisque vos proconsuls, vos ambassadeurs, vos généraux, vos rois, vos chefs sont venus contempler le désordre de notre nation et les scandales de nos princes; puisque la nécessité de votre guerre contre l'Allemagne et une antique rivalité contre l'Autriche vous ont obligés à prendre entre vos mains cette cause italienne, si identifiée avec la religion du monde, si supérieure aux Italiens eux-mêmes; puisque d'ailleurs nous sommes comme vous des fédérés en Europe, fédérés depuis l'alliance de Charlemagne avec l'Église, depuis l'action des croisades et la papauté de Grégoire VII, depuis les luttes criminelles de vos rois et de nos papes contre la réforme protestante, et depuis celles plus nobles de vos pères contre la cour de Versailles, et des nôtres contre le génie malfaisant de la vieille papauté, j'exposerai devant vous les idées qui nous guident et qui, imposées par les siècles, seront longtemps encore supérieures à toutes les volontés personnelles.

Je ne vous demande pas de constituer la nationalité italienne. Les nationalités se font d'elles-mêmes en dépit des peuples étrangers ; aucun voisin ne saurait se charger de nous donner de vastes confins, d'étendre notre territoire, de le garnir de forteresses, de nous mettre en mesure de repousser nos propres libérateurs, de les écraser le jour où il nous plairait d'exercer le droit de tout souverain indépendant, qui consiste à faire la paix ou la guerre, à contracter ou à rompre des alliances sans en rendre compte à personne. L'Italie existe ; plus ancienne que la France, elle a ses lois, sa tradition, ses crises périodiques, ses révolutions tellement compliquées qu'elles trompent l'œil de l'étranger, et que, semblables aux mouvements d'une armée ou aux fortifications d'une ville, elles exigent de profondes études pour être comprises de leurs propres combattants.

Si la France obéit à un roi ; si c'est encore là sa loi, sa règle, sa tradition : la loi, la règle, la tradition de la Péninsule est d'être fédérale, de contenir une multitude d'États, de les réunir de confiance dans une sorte de république constituée par le pacte pontifical et impérial de Charlemagne avec l'Église ; pacte dont le but fut d'empêcher à jamais la domination unique d'un roi. Gardons-nous de juger le pape et l'empereur des vieux temps d'après les chefs qui aujourd'hui les représentent ou plutôt les défigurent ; gardons-nous surtout des jugements de colère ou des caprices des factions. Prenons le passé dans son étendue, dans ses impassibles rangées de tombeaux, dans la symétrie de ses vicissitudes qui se révèle lorsqu'on oublie les intérêts d'un jour pour contempler ceux des siècles, où les fils continuent souvent l'œuvre apparemment interrompue par leurs pères. Le pape de la tradition nationale n'est donc ni un roi absolu, ni un capitaine dirigeant l'armée, ni un prince héréditaire léguant à sa famille la tâche d'étendre sans cesse son patrimoine. Il n'a pas même la propriété de sa capitale, qui appartient à l'empereur des Romains, et l'Italie, en se dévouant au Saint-

Siége, a voulu se donner à une autorité faible, désarmée, nulle au point de vue politique bien que terrible au point de vue moral. Le Pape, qu'on adore à genoux, n'est que le président de la république italienne, et aux meilleurs temps de la nation, sous Grégoire VII, sous les républiques, sous les seigneurs, sous les condottieri, même à la veille de Léon X, on le voit errant de ville en ville, à moitié détrôné, parfois exilé et longtemps confiné à Avignon. Et encore, comme si ce n'était pas assez de lui enlever les terres, les villes, les droits dont jouit tout roi, on l'oblige à partager son autorité avec un autre chef, l'Empereur, à son tour électif, fédéral, absent par principe, réduit à des descentes, à de rares interventions, à des diètes volantes, à des promenades militaires momentanées dont le dernier résultat consiste à sanctionner l'œuvre des États italiens, et les modifications qu'ils imposent sans cesse au pacte de Charlemagne avec l'Église.

Qu'est-ce donc que la guerre de l'indépendance italienne? C'est la forme des révolutions périodiques qui agitent la péninsule. Une inexorable fatalité condamne toutes les nations à s'avancer en déchirant sans cesse leurs vieilles chartes et en abolissant leurs gouvernements iniques : à chaque époque éclatent ainsi des tragédies imprévues; à des jours néfastes des malheurs inconnus oppriment les nouvelles générations, qui voient avec étonnement l'autorité des chefs les plus vénérés transformée en une insupportable tyrannie, et tous les souvenirs jadis les plus chers de la tradition devenus d'ironiques prétextes pour torturer les multitudes. Alors les Français se révoltent contre leurs rois, et chez les Italiens l'Empereur porte les noms odieux de Frédéric Barberousse, de Frédéric II, de Henri VII, de Louis de Bavière. Le Pape, qui l'imite tout en le combattant, et qui pèse sur ses sujets tout en fomentant les rébellions de la Lombardie, paraît à son tour perverti, agonisant, à sa dernière heure, sur le point de se perdre au milieu d'un chaos d'absurdités ecclésiastiques et politiques; son gouvernement prend l'apparence d'une

escroquerie organisée : et comme le Pape et l'Empereur sont des puissances universelles, comme dans les mauvais instants où leur lumière s'éclipse, on ne voit d'eux que les qualités étrangères à la nation, leurs légions ramassées en Allemagne, en France, parmi les bandits de toutes les patries; comme ces légions créent une véritable invasion qui arme la domination du Pape, et localise celle de l'Empereur, alors on demande l'indépendance, la révolution acquiert l'apparence d'une guerre contre l'étranger, guerre qui s'évanouit dès l'instant où la révolution atteint son but. C'est pourquoi depuis longtemps l'histoire italienne semble un éternel échec pour conquérir l'indépendance, tandis qu'en réalité elle constitue un progrès continuel dans la fédération pontificale et impériale.

Quant à l'unité, que nous venons de combattre, elle a souvent été l'aspiration des hommes les plus avancés dans la guerre des révolutions italiennes. Non pas qu'ils songeassent à démolir les villes et à raser des capitales; non pas qu'ils voulussent réellement ressusciter les Goths ou les Lombards, les Alboins ou les Bérangers; mais aux prises avec une fédération oppressive, ils lui opposaient la forme contraire; condamnés à briser un faux pape, un empereur odieux, ils se forgeaient de faux rois, des royaumes imaginaires; et la nature même de la fédération qui, en réunissant plusieurs États, permet toujours à l'un d'eux de devancer les autres, l'avantage tentateur qu'offre la facilité d'étendre cet état révolutionnairement à tous les autres et de s'en servir comme de la massue d'Hercule contre les bêtes fauves de la forêt fédérale; tout cela, dis-je, a porté l'Italie à marcher par explosions unitaires, tantôt avec des anti-papes, tantôt avec des anti-césars, souvent avec les maîtres de Vérone ou de Milan, parfois avec ceux de Naples ou de Palerme. De là vient que la guerre continuellement manquée de l'indépendance offre aussi l'apparence de l'unité constamment avortée.

Tel est le passé de la nation que personne ne peut plus

changer, qui a pris l'immobilité des mausolées, et qui étonne tout le monde dans les œuvres des poëtes, des peintres et des sculpteurs. Le présent ressemble-t-il au passé? Nos révolutionnaires imitent-ils ceux d'autrefois? Nos amis sont-ils des revenants? Devons-nous renouveler connaissance avec Cola de Rienzi, avec Louis le More, avec Ladislas? Sur un terrain transformé avec des idées absolument nouvelles, sous l'influence de la révolution française, répétons-nous le vieux mouvement du mécanisme italien? Regardez les faits; que la statistique décide. En 1846, un enthousiasme frénétique s'attache au pontife, qu'on veut transformer d'après les idées de la démocratie catholique; en 1859, un enthousiasme opposé accueille Louis-Napoléon, qui transforme l'Empire d'après les principes de la France. En comparant les deux années, les deux chefs, leurs tendances, leurs dissidences actuelles, leurs transfigurations possibles et les nouvelles oscillations que la séparation des deux pouvoirs et les théories qui nous agitent peuvent leur communiquer de nouveau, il nous est impossible de ne pas nous reconnaître encore dans le grand cycle de la papauté et de l'Empire.

Quelles sont d'ailleurs les idées nouvelles de l'Occident? L'antique catholicisme aurait-il cessé d'exister? La religion des papes ne serait-elle plus dominante à Turin, à Milan, à Rome ou à Naples? L'esprit de Voltaire, de Rousseau, de Kant aurait-il entraîné les croyances en dehors de l'orbite de la Foi? Le paysan de la campagne romaine ou française n'adore-t-il pas le Dieu de ses pères? L'empereur des Français n'est-il pas le successeur de Clovis, de saint Louis, de Louis XIV? Ne le dit-il pas dans ses ordonnances? Les révolutions françaises ne présentent-elles pas une étonnante ressemblance avec celles d'autrefois? Ne voyons-nous pas en France les mêmes alternatives de liberté rebelle bientôt remplacée par des règnes illustres, splendides ou du moins hardis et belliqueux? Les Français ne sont-ils pas pieux, dévots, fondateurs d'églises, restaurateurs du Saint-Siége, protec-

teurs des chrétiens d'Orient! En un mot, sans rien préjuger sur le lendemain, en nous renfermant dans cette année, dans le moment actuel, ne vivons-nous pas au milieu de la religion que les Visconti, les Valois, les Vénitiens d'autrefois, les Parisiens de la Saint-Barthélemy, les Romains de Sixte-Quint vénéraient? Le roi Victor-Emmanuel ne se déclare-t-il pas le fils dévoué de l'Église? Ne parle-t-il pas comme Philippe le Bel de la raffermir? N'agit-il pas comme jadis le condottière François Sforza dans l'intérêt de saint Pierre?

Les faits répondent d'eux-mêmes; ce sont peut-être des apparences; mais dans l'histoire, dans la politique, dans les gouvernements, dans les actes publics de l'humanité où l'individu s'efface, où l'anecdote se perd, où les écoles tombent comme les gouttes d'eau dans l'océan, on ne sépare pas la réalité de l'apparence, la comédie du mélodrame.

Le mouvement actuel ne vise qu'à simplifier le culte, à lui enlever ses reliquaires absurdes, ses cérémonies surannées, ses miracles extravagants, ses richesses surabondantes, ses principautés ecclésiastiques, ses suzerainetés factices, ses dominations temporelles; mais le résultat dernier serait moins de supprimer le pape et l'empereur, que d'incliner de nouveau l'axe de l'Europe vers la France, comme du temps de Charlemagne.

Jadis l'Allemagne au cœur de l'Europe modérait toutes les nations d'Occident, et ses chefs prenaient le titre de César. Depuis l'avénement de l'Amérique, le souffle du Nouveau-Monde anime les côtes de l'Atlantique, le centre de la gravitation universelle s'est déplacé et un nouveau Charlemagne a transporté le siége de l'empire à Paris. La France revendique maintenant la couronne impériale. L'Italie la lui offre; elle fait hommage de ses provinces au nouveau César; au lieu de le reconnaître comme Français, elle l'adore, le critique, l'invective, le sépare de la France et en fait un dieu indépendant, avec l'obligation de rendre heureux l'univers. Ce n'est pas au chef d'une nation en particulier, que le gouver-

nement piémontais à cédé Nice et la Savoie ; c'est à la personne de l'Empereur déclaré l'unique homme favorable à la patrie des Césars en dépit des factions nombreuses et jalouse dont il se voit entouré.

Que se passe-t-il sur le Rhin ? Quel est le rêve du paysan du Danube ? Quelle est l'attente des Hongrois, des Polonais ? Quelle est la crainte de l'Anglais, et de tout seigneur féodal ? En un mot, quelle disposition montre l'Europe, cette image agrandie du microscome italien, cette fédération qui, semblable à celle de la Péninsule, se retrempe continuellement par des explosions unitaires ? Nos pères ont vu celle de Napoléon Ier, et tout le monde en attend une nouvelle, imitée de Charlemagne, d'Othon Ier, des Welffes, de Charles-Quint, de Louis XIV, de tous les météores périodiques de notre système, où la monarchie universelle rappelle toujours les Romains, se dit constamment latine, invariablement catholique, bien qu'elle échoue sans cesse comme l'unité italienne, après avoir semé la révolution partout.

La déviation imminente dans l'axe européen s'annonce aussi par la révolution économique qui abrège les communications, simplifie les croisements et par conséquent diminue les centres et les frontières des États. La détresse s'empare des gouvernements inutiles, la banqueroute les dévore ; l'Allemagne a déjà réduit ses trois cents États à quarante ; l'Italie ses trente à huit, à quatre ; on ne sait où s'arrêtera la nouvelle mortalité politique, mais on voit approcher de nouveaux remaniements. Le chancre de l'unité dévore l'Allemagne par la Prusse, la Turquie par la Russie, la Suède par le Danemark. Bien des États s'écrouleront dans le choc comme jadis l'Écosse, la Lombardie ou la Pologne. Et les papes de nos temps éprouvent la terrible perplexité de Jean VIII et des hommes de l'Église de l'époque où ils se trouvaient entre la France et l'Allemagne, à la veille d'une translation de l'empire. C'est l'influence de la France qu'ils voient aujourd'hui dans tous les mouvements italiens : insurrections, répres-

sions, luttes, livres, journaux, protestations, guerres, paix, explosions, conquêtes intérieures, tout imite Paris; le catholicisme romain lit son nouvel évangile dans l'*Histoire parlementaire de la Révolution Française*. Les constitutionnels de Florence ou de Milan s'inspirent des souvenirs orléanistes; les socialistes, les communistes, les révolutionnaires de toutes les contrées suivent les chefs des républiques françaises. Les incrédules copient Voltaire et Rousseau; les ennemis de Dieu s'attachent à Proudhon; les partisans de l'ancienne dynastie lisent Chateaubriand et regrettent Lamartine, et jusqu'au pape du vieux temps qui ne saurait parler sans répéter Bonald, de Maistre, et ce Lamennais que la grande contradiction de notre siècle tournait contre lui même. Nulle intelligence terrestre ne se dérobe désormais au rayon de Paris.

VIII

Vous, lecteur, vous pouvez avoir dans le cœur d'autres sentiments, dans l'esprit d'autres idées; vous pouvez être agité par les espérances des philosophes, et, semblable au mourant, vous pouvez prononcer des paroles que vous croyez plus solennelles et plus vraies. Et moi aussi je vis d'une vie qui n'est pas celle des nations. Né en dehors des religions, toujours convaincu qu'il y avait un ciel plus muet au-dessus du ciel de l'Église, je n'ai jamais prié avec les fidèles, et je mourrai excommunié comme les rois d'Italie. Les anciens déposaient leurs ouvrages dans le temple de Delphes, dédié à Apollon; mais si mes livres n'étaient pas des feuilles jetées au vent, je ne connais aucun être adoré à qui je pusse les offrir. Jamais je n'oublierai cette heureuse matinée où, David Hume à la main, au lever du soleil, j'ai vu éclater le doute que soupçonnait mon enfance et les effets se séparer des causes, le ciel se détacher de Dieu sans tomber sur ma tête non plus que les astres posés dans le vide.

J'ai vu que cette incroyance était aussi une religion, et, trompé par les faux bruits de la rue, j'ai cru que ma solitude avait des devoirs à remplir. Mais en politique qui se soucie de vérité absolue ? Qui songe au temps, à l'espace, au genre, à l'idée, à l'atome, aux divinités élémentaires de l'univers ? A quoi servent-elles à la foule ? Comment les transmettre à ces chefs inaccessibles à la pensée, que par une dérision du progrès on déclare hommes d'action ? Quel parti assez libéral pour vous permettre la liberté de la recherche, l'orgueil de l'invention, sans vous imposer de faire concorder la terre, le ciel, le passé, l'avenir et l'univers entier avec les intérêts du jour ? A la chute de la République de février, je vis qu'il n'y avait pas de rapports entre les philosophes et les peuples ; que ceux-ci veulent des pontifes, des symboles, des religions changeantes et progressives, continuellement retrempées dans les mythes, et que le solitaire marche avec la foule à ces jours terribles seulement où tout se dissout, où il faut tout abattre, où l'on réclame toutes les mains, toutes les armes, tous les instruments pour créer de nouveaux gouvernements aux nations. Même dans ces moments désespérés, c'est la négation seule du philosophe qui retentit sous les voûtes des églises et des palais, sans que l'on aperçoive les théories qui la dictent, les dogmes ou les méditations qui l'inspirent.

Dois-je renier la vérité parce qu'aujourd'hui elle n'obtient ni applaudissements, ni récompenses ? Dois-je repousser lâchement ses féeriques révélations, que je ne saurais arracher à mon cœur sans perdre la raison ? Non, certes ; et puisqu'en rêvant Sénèque et Platon je me suis réveillé dans la France des libéraux, dans l'Italie de MM. Balbo et Gioberti, dans l'Europe à laquelle notre époque concède un progrès, sans doute, mais non pas un enfantement qui renverse la géographie politique fixée par Hugues Capet, Othon Ier et Grégoire VII ; je me suis épris d'amour pour les antiques, j'ai erré dans l'histoire, ce cimetière des nations ; j'ai compté les tombeaux, les croix, les statues dressés à des hommes qui

ne bougent plus, à des victoires que personne ne conteste, et j'ai voulu faire la statistique des ossements entassés par tant de nations, des champs de bataille sur lesquels aujourd'hui fleurissent les moissons. Il est vrai que c'était faire la philosophie de l'histoire, la philosophie de l'ignorance, la supputation des erreurs sociales; et cette fois on m'a accusé de trahir la révolution, parce que j'exposais les lois de la raison d'État. Mais que nous reste-t-il si on nous refuse jusqu'à la liberté des tombeaux? jusqu'aux consolations de la mort? Quel fantôme de vérité subsistera-t-il si on nous ôte jusqu'à l'amère contemplation des idoles, des temples, des ruines où se reflètent obscurément d'une manière tragique les lois de l'univers?

Et vous, républicains, socialistes, communistes, philosophes de toutes les écoles, qui formez à Paris le plus hardi contraste à la plus courageuse des nations, vous qui représentez si bien de nos jours le prévôt des marchands, les Bourguignons, les huguenots, les jansénistes et les frondeurs, critiquez, déchirez à votre gré les pages de mes livres; si elles ne savent pas se défendre elles-mêmes, je ne descendrai certes pas à les venger. Que la sainte liberté de la science soit entière, et que la lance d'Achille frappe au hasard. Ne confondez cependant pas l'acte de connaître les pouvoirs avec celui de les reconnaître. Que s'il est parfois nécessaire de tout nier; poursuivez alors votre terrible tâche; marchez par oui et par non, à contre-sens des partis : un jour peut-être vous serez justes pour moi, quoique je ne forge ni piques ni épées.

Mais si la voix du devoir m'appelle ailleurs pour y prêcher vos lois et vos principes de 89, si, forcé de les soumettre à une forme fédérale que vous ne connaissez point, à des circonstances qui vous sont étrangères, il m'arrive de froisser vos habitudes monarchiques; si, tandis que je me dévoue à la tâche de chercher le rapport entre deux nations qui se confondent dans mon cœur, dans mon esprit, sous ma plume, vos journaux falsifient de nouveau

mes discours, comme ils ont jadis falsifié mes premières leçons à Strasbourg, et comme ils ont naguère impudemment perverti mes premières paroles dans le parlement italien ; si, par une calomnie calculée ou par un fanatisme inconscient on vous dit que j'attaque votre nation, que j'oublie l'hospitalité illimitée que pendant vingt-deux ans vous m'avez accordée, et une naturalisation littéraire à laquelle je tiens comme au plus grand honneur de ma vie, dites qu'on a menti ; dites-le, je vous en supplie, au nom de votre langue, de vos mœurs, et même de nos colères et de nos luttes, où jamais personne ne m'a reproché d'être né loin de vous.

La France s'élève, et c'est une nécessité que d'autres nations descendent, mais votre gloire dans la phase actuelle grandira, sachez-le, par votre protection à cette Italie si violemment dévastée, si cruellement maltraitée par la fortune des batailles. De même que vous avez réformé votre monarchie, de même que vous avez refait le peuple, l'armée, les lois, la démocratie, la religion, il faut aussi que la fédération pontificale et impériale des Italiens soit refaite, renouvelée avec un pape désarmé comme au temps d'Avignon, et avec un empereur absent comme à l'époque du grand interrègne. Il faut que la fièvre des annexions conduise à l'adjonction de tous les peuples les uns aux autres, à la fédération universelle dont la fédération de la Péninsule italienne sera une partie. Que la France grandisse, mais comme le royaume italien, pour abattre les ennemis du progrès et pour rallier tous les peuples d'Occident contre l'unité russe qui surpasse déjà celle des Romains et qu'il faut combattre à outrance. Après avoir détruit le mal, qu'on laisse le champ libre à la marche des peuples ; qu'on rassure les capitales impatientes de recevoir vos idées, qu'on reconnaisse les autonomies qui travaillent au grand œuvre de la civilisation européenne. Liberté ! liberté ! Ses ministres, hommes ou nations, seront toujours les vrais dieux de la terre. Vous devez votre influence sur le

continent à la tolérance athénienne avec laquelle vous avez permis à tout le monde de vous discuter chez vous-mêmes sans que jamais un acte d'impatience trahît votre orgueil : si vous n'y preniez garde, vous en perdriez tous les fruits, comme aux temps de Charles VIII ou de Luther, par ce manque de suite, par cette versatilité dans les plans, par cette incertitude dans la direction, par cette énigmatique obscurité dans les pensées qui vous ont fait osciller entre Loyola et Luther, entre le pape et Mahomet, et qui éclipse par moments votre franchise traditionnelle en lui donnant les apparences du caprice. Alors vos amis seraient découragés et vos ennemis enhardis, et, comme autrefois, surpris au moment de vos défaillances, vous verriez repousser ces irruptions que réclame la civilisation tout entière.

Août 1860.

Paris. — Imp. Tinterlin et Cᵉ, 3, rue Neuve-des-Bons-Enfants.

NAPLES

ET

LE PIÉMONT

PARIS
IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET Cie
rue Neuve des Petits-Enfants, 3

NAPLES

ET

LE PIÉMONT

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

1860
Tous droits réservés.

NAPLES

ET

LE PIÉMONT

I

En présence des divisions dont l'Italie est menacée, un parti, qui se rattache au règne de Joachim Murat, avait cru devoir s'abstenir ; mais, tout en s'abstenant, il laissait chacun de ses membres coopérer, selon sa conscience, à l'affranchissement général de la grande famille italienne.

Ce sentiment national d'abnégation, généralement apprécié, a été cependant méconnu par des individus dont les attaques appellent une réponse.

II

Il est d'abord quelques questions préjudicielles que nous devrons adresser à nos adversaires.

On propose la réorganisation politique d'une nation aux centres

multiples, fractionnée en États, comme l'Italie ou l'Allemagne.

Doit-on procéder d'après le système unitaire et centralisateur ou d'après le système fédéral? Cela dépendrait, pourrait-on répondre, des forces d'assimilation, des tendances d'agrégation qui se déclareraient plus ou moins énergiquement entre *tous les États*. L'INTÉGRALITÉ et la SPONTANÉITÉ des dispositions unitaires seraient plus particulièrement requises dans le cas où, parmi les États que l'on voudrait centraliser, il s'en trouverait un qui, par l'importance de son territoire et de sa population, pourrait faire contrepoids aux autres. Dans ce cas, la résistance plus ou moins déguisée de cet État, tendant à maintenir ou à reprendre sa personnalité, rendrait la centralisation incomplète et donnerait naissance à un antagonisme que la conquête seule pourrait faire disparaître. Si la nation était tout à la fois troublée au dedans par cet antagonisme, et menacée au dehors par un ennemi puissant, implacable, bien loin de puiser dans la centralisation poursuivie à outrance un principe de force, n'y trouverait-on pas une cause de faiblesse et une source de dangers?

Dans cette prévision, le système fédéral ne serait-il pas préférable?

Les confédérations sont d'autant plus fortes, que chaque confédéré se sent plus faible; de là le sentiment de solidarité et le principe d'association. C'est pourquoi, comme fédération, la Suisse est mieux constituée que l'Allemagne, qui voit une cause permanente de conflits intérieurs dans l'antagonisme de ses deux grandes monarchies. L'Autriche et la Prusse se sentent assez fortes pour se passer du concours de leurs confédérés à l'égard desquels elles ambitionnent à l'envi la suprématie. Les monarchies secondaires de l'Allemagne servent cependant à amortir les chocs des deux États rivaux; elles maintiennent

l'équilibre. Au besoin, elles peuvent amener l'entente et l'union.

Pour atteindre à un ordre fédéral plus centralisé, quelques patriotes allemands demandent que l'Autriche soit éliminée de la confédération. Les unitaires italiens feraient-ils la même demande à l'égard de Naples, s'ils ne pouvaient ni le conquérir ni le subordonner? Demandera-t-on que Naples ne soit plus considéré comme faisant partie du royaume italique un et indivisible ?

La monarchie de Victor-Emmanuel vient de se constituer par l'annexion des trois cinquièmes de l'Italie. La spontanéité populaire que cette annexion implique est-elle indubitable ? Le suffrage en faveur de l'annexion ne serait-il pas le résultat de la pression des partis exploitant la terreur des populations qui croyaient échapper par là au joug du despotisme ?

Si les confédérations sont d'autant plus fortes que chaque confédéré se trouve plus faible, il s'ensuivrait que l'Italie, avant l'annexion, était préparée à une confédération.

La confédération aurait fait de Naples un élément de force ; — c'était un puissant associé. — Si ce royaume réagissait contre l'absorption unitaire, Naples serait un danger. Ce danger ne cesserait que le jour où l'autonomie de Naples s'établirait par une monarchie constitutionnelle alliée à la monarchie de Victor-Emmanuel. Et c'est là ce que nous appelons de tous nos vœux.

Après avoir appelé l'attention de nos adversaires et celle du public sur ces objections préliminaires, nous passons à l'exposition des vues fondamentales de notre système.

Indépendance nationale et liberté ; voilà les deux termes, les deux points de vue de la question italienne ; ils sont inséparables; et même, au fond, l'un s'identifie avec l'autre, car l'indépendance nationale, c'est la liberté au dehors, c'est l'action qu'un État exerce sans entraves et sans contrôle dans ses relations avec les

autres États; la liberté intérieure, c'est l'indépendance du citoyen qui ne relève que des lois qu'il s'est données par lui-même ou par ses représentants.

Il découle de ces deux termes deux ordres de considérations subordonnées, dans notre pensée, à deux règles fondamentales : 1° Il faut à l'Italie une alliance qui ne dégénère jamais en protectorat; 2° il lui faut une organisation conforme à son génie.

Toute politique qui porterait atteinte à ces deux principes pécherait par la base et se trouverait, à tout moment, sous le coup d'un désastre.

Une alliance tendant au protectorat froisserait la fibre nationale, si irritable chez un peuple qui vient de s'affranchir.

Ceci est à notre avis, un point essentiel à l'égard de l'Italie. En butte aux conquêtes depuis des siècles, il ne faut pas que, par méfiance, elle se tourne contre ses nouveaux alliés; elle succomberait. D'un autre côté, ne faut-il pas qu'elle trouve dans ses propres forces des garanties envers ses alliés puissants? Ce n'est qu'à ce prix que l'alliance sera sincère et durable.

Nous dirons comment le Muratisme se proposait de résoudre cette question.

Comme le danger des alliances avec les États puissants c'est le protectorat, qui commence par amoindrir et finit par anéantir l'indépendance d'une nation, le danger de la liberté c'est l'esprit de secte et de système, qui, faisant abstraction des mœurs, des traditions et de tout ce que les générations passées nous ont légué, se livre aux innovations dangereuses et croit qu'il est aussi facile d'organiser les États que de créer des systèmes.

Il n'est rien à nos yeux de plus méprisable que ce mépris de l'histoire qu'affectent certains révolutionnaires, qui n'ont même pas le mérite de l'originalité. Mais s'il n'est rien de plus mépri-

sable, il n'est rien aussi de plus funeste; car le mécontentement du peuple, troublé par l'application des utopies, est toujours exploité par ceux qui rêvent le retour du passé.

Nous qui avions prévu ces difficultés, nous dirons d'après quelles idées nous nous proposions de procéder à la réorganisation de l'État.

III

L'Italie, avant de s'engager dans une lutte contre l'Autriche ou dans les complications qu'entraînent toujours les alliances avec les grandes puissances, devait fortement se constituer. Elle avait pu apprendre, en 1849, combien la prétention de se suffire à elle-même dépassait ses forces; et aujourd'hui même elle sera redevable de ses succès éventuels à celui qui a dit à l'Autriche, après lui avoir arraché la Lombardie : Tu n'iras pas plus loin! Et quand même l'Italie eût oublié les mémorables défaites de tous ces souverains qui crurent un instant pouvoir seuls résister aux coalitions européennes, la chute de Sébastopol et les traités de 1856, avaient montré une fois de plus tout ce qu'il y a de dangers et d'erreurs dans les illusions de l'orgueil.

D'un autre côté, la position secondaire et parfois humiliante de certaines puissances amoindries ou déchues, protégées par des systèmes de neutralité ou d'alliances combinées, devait faire sentir aux peuples italiens cette vérité : que les alliances avec les forts sont utiles aux forts, mais dangereuses aux faibles.

C'était là notre grande préoccupation! De cette préoccupation

découlait l'idée fondamentale de notre système, qui consistait à amener, par la restauration constitutionnelle des Murat à Naples, une époque de *transition* et *d'élaboration*. Pendant cette époque, on devait organiser militairement et politiquement les États d'Italie de manière qu'ils fussent aussi forts pour l'alliance que pour la guerre; pour l'alliance, afin de maintenir notre dignité et la liberté de notre initiative, pour la guerre afin d'en assurer le succès.

Dans ce double but, nous proposions que l'impulsion nationale et révolutionnaire partît du sud et non du nord de l'Italie.

La restauration des Murat devait fournir à l'Italie la condition fondamentale de son affranchissement, à savoir la liberté sous un gouvernement progressif et militant. A Naples, comme en Angleterre à l'avénement de la maison d'Orange, une monarchie moderne, dont l'origine se rattache à une époque très-rapprochée de gloire militaire et nationale, devait s'identifier avec les institutions nouvelles. Un prince, né en Italie, était rétabli, par une révolution nationale, sur le trône de son père. Il recevait une couronne et donnait en échange à sa terre natale, non un contingent de douze ou vingt mille hommes, mais une armée, tout un peuple prêt à s'ébranler pour descendre en Lombardie. Il eût donné aux États de l'Italie du centre et à Rome même un spectacle d'une influence irrésistible; l'impulsion, partie de Naples, en renversant le despotisme eût ouvert toutes les issues à l'esprit qui transforme sans bouleverser.

Resserré entre Naples et Turin, tout ce qu'il y avait de suranné devait succomber.

Croit-on que l'Autriche eût envoyé, aujourd'hui comme en 1821, une armée pour rétablir la dynastie des Bourbons déchus? Il lui aurait fallu engager une lutte avec le Piémont; et, pendant

cette lutte, elle se serait trouvée en présence de toutes les forces que le torrent révolutionnaire aurait entraînées dans son cours, depuis Naples jusqu'à Mantoue. Il lui aurait fallu sortir victorieuse de ces premiers conflits avant de menacer Naples, sous peine de voir ses corps d'armée coupés de leur base d'opération ; et comme elle eût eu affaire, non-seulement à l'armée de Victor-Emmanuel, mais à la révolution, l'hypothèse d'une victoire est parfaitement admissible.

Par une première victoire, l'Italie affirmait et assurait irrévocablement la liberté de son initiative; comme on débutait par des succès italiens, on pouvait en toute sécurité aboutir à des alliances.

Mais nous ne posons là que l'hypothèse la moins favorable ; en effet, l'avènement du prince Lucien Murat, par un mouvement exclusivement national, eût enlevé à l'Autriche tout droit, tout prétexte d'intervention immédiate.

La restauration des Murat ne serait, à l'égard de l'Europe, qu'un changement de dynastie, qui n'affecterait ni l'ordre territorial, ni l'équilibre des États.

La France eût-elle consenti à une intervention de l'Autriche dans les affaires de Naples, intervention tendant à ramener sous la suzeraineté de la maison de Habsbourg toutes les cours et tous les peuples de l'Italie? Cette hypothèse se réfute aujourd'hui d'elle-même. Non-seulement la France, mais l'Allemagne, l'Angleterre, même la Russie, se seraient déclarées contre la prétention du cabinet de Vienne. On peut donc logiquement supposer que le *veto* de la France, approuvé par l'Europe, eût arrêté et contenu les empiétements éventuels de l'Autriche. Dans ce cas, la réorganisation de la monarchie des Deux-Siciles et la reconstitution de l'Italie centrale s'accomplissaient dans des conditions

normales. On formait une armée d'abord et l'on inaugurait ensuite l'ère de la fédération italienne et de la fraternité avec la France.

L'époque des révolutions et des guerres n'est pas favorable à la réorganisation des États. Tout ce qui se fait pendant la crise se ressent trop des préoccupations, des colères, des précipitations du moment; on a assez d'énergie pour se défendre et pas assez de calme pour réfléchir.

La France de 89 fit précéder de trois années d'élaboration et de reconstitution sa lutte titanique contre l'Europe; et il fallut toute la vigueur des géants de cette époque; il fallut le génie de Napoléon Ier pour suffire à la double tâche de la guerre et de la réorganisation politique et sociale.

Cette double tâche, l'Italie, par une restauration muratiste à Naples, devait l'accomplir à l'abri de sa position stratégique et protégée par les intérêts généraux de l'Europe, jalouse de la suzeraineté que l'Autriche avait usurpée en Italie.

Il se formait derrière la chaîne des Apennins, aux bords de la Méditerranée, un grand foyer de vie nationale, le dernier camp retranché et l'arrière-garde de nos armées, pendant qu'au nord l'avant-garde se complétait, et qu'au centre de nouvelles forces se créaient et se disciplinaient.

Dans notre plan, ce n'était pas avec le Piémont, mais avec ses États réorganisés et centralisés par une diète que l'Italie devait débuter dans le système de ses alliances. Par l'accomplissement de ce plan, la France eût trouvé au delà des Alpes, non pas un contingent piémontais et quelques milliers de volontaires nécessairement subordonnés aux mouvements politiques et militaires de leur puissant allié, mais la réunion de tous les contingents italiens, une armée de trois cent mille hommes conviés à la grande

fête de la délivrance nationale. Cette armée était la garantie de notre souveraineté et le gage de nos succès; appuyée par les forces françaises, cette armée eût rejeté l'Autriche au-delà des Alpes. La question italienne était alors complétement résolue.

IV

Faire marcher de front la réorganisation militaire et la reconstitution politique c'était là notre but. Ce qu'il y a de plus important, de plus sacré, pour ainsi dire, dans la régénération d'un peuple, c'est l'élaboration de ses lois. C'est le côté essentiellement scientifique des questions politiques; cela exclut tout parti pris, toute idée systématique, toute tendance au monopole. Les erreurs découlant d'un système vicieux sont bien plus funestes dans l'œuvre des législations que dans les sciences physiques; celles-ci s'attachent à découvrir les lois que la nature a faites; une fausse appréciation est bien vite constatée et rectifiée par le fait diamétralement opposé à l'hypothèse; l'erreur ne saurait entraîner que des perturbations passagères. Il en est tout autrement à l'égard des lois sociales; de mauvaises institutions peuvent déposer des germes de mort là où la vie était appelée à se développer; on a vu des nations se suicider par leurs erreurs législatives.

C'est pourquoi on n'attachera jamais assez d'importance au travail des législations. On a dit que les mœurs font les lois; c'est vrai si l'on s'en rapporte à la spontanéité sociale, aux instincts natifs; mais si l'on songe au rôle immense que joue la raison réfléchie dans l'histoire de l'humanité on comprendra que les lois,

œuvre de méditation, réagissent à leur tour sur les mœurs, et alors, en retournant l'axiome, on pourra, à ce point de vue, affirmer avec tout autant de vérité que les lois font les mœurs.

La législation d'une nation doit donc émaner de tout ce que celle-ci recèle de plus spontané et de plus réfléchi à la fois ; car il faut au législateur la connaissance profonde du génie national, ce qu'on ne peut connaître que par la tradition et l'observation des mœurs populaires ; et il faut en même temps coordonner les lois de l'État avec les lois générales du progrès, ce qui n'est possible que par la spéculation, l'induction et les déductions philosophiques.

Pénétré de ces principes, le prince Lucien Murat avait conçu l'heureuse idée de proposer aux États italiens la convocation d'un congrès national et législatif chargé de la grande réédification civile et administrative de l'Italie. Il devait rattacher à ce travail le droit administratif et le droit privé ; c'est au sein de ce congrès qu'on devait poser le problème qui résume tous les autres, à savoir la conciliation de la liberté et de l'autorité, depuis la sphère des intérêts de la commune jusqu'à celle des grands pouvoirs de l'État.

Ce congrès devait être chargé d'ouvrir la grande enquête législative ; il ne devait nullement s'occuper des intérêts politiques actuels ; sa tâche ne devait pas aller au-delà des théories civiles et économiques et des applications générales. Réunir tous les rapports sur les codes comparés, ne procéder à la codification qu'après l'analyse et la synthèse de tous les éléments de progrès que fournissent les législations des peuples libres dans la triple sphère économique, administrative et civile, proclamer les résultats de ses recherches et les formuler en lois, ce devait être là l'objet de sa mission. Ce travail de recomposition devait se tenir

en dehors des questions d'unité ou de fédération et de tout ce qui tient aux formes de gouvernement. Une fois les gouvernements représentatifs établis en Italie, on se proposait la poursuite des conditions du progrès économique et intellectuel; conditions bien plus importantes que les formes générales des constitutions politiques: en effet le bonheur d'un peuple, sa force, sa destinée dépendent bien plus de son instruction, de son éducation, de la production, de la circulation et de la distribution des richesses, de la manière dont la propriété est établie et garantie, des fonctions générales du crédit et de l'échange que du *mécanisme politique*.

Le prince Lucien Murat eût proposé que dans les colléges électoraux, convoqués à l'effet d'élire les députés au *Congrès national*, on procédât préalablement à la formation de bureaux compétents chargés de proposer aux candidats la solution des principaux problèmes. Ces bureaux, composés d'hommes doués de connaissances techniques, devaient à leur tour recommander au suffrage ceux d'entre les candidats qui se seraient distingués par leurs connaissances.

Dans la pensée du prince Lucien Murat le travail militaire et politique devait résulter du concours général de tous les citoyens de la patrie commune : *aucun État ne devait donner aux autres ses hommes et ses lois.*

Le prince Lucien Murat accomplissait ainsi la pensée de son père, qui appelait en 1815 autour de lui tous les hommes éminents d'Italie.

V

Comment, nous demandera-t-on, entendiez-vous réaliser vos projets? Vous venez d'exposer le principe, le criterium de votre politique générale; mais dites-nous par quels moyens vous comptiez parvenir à vos fins?

Certes, on ne peut s'attendre ici qu'à des indications générales touchant notre méthode; un compte circonstancié de l'état de nos ressources n'a aucun rapport à notre programme, ne saurait intéresser le public, et, au surplus, il serait aussi absurde de le demander que de le donner : les raisons qui nous commandent le secret sont trop évidentes; il est superflu d'insister là-dessus.

Mais ce qu'il nous est bien permis de dire, ce que nous sommes heureux de proclamer, c'est que les dispositions de l'esprit public à Naples nous étaient tellement favorables qu'elles nous affermissaient dans notre résolution primitive de ne confier le succès de notre cause qu'au mouvement spontané des masses dont l'élan est quelquefois irrésistible. Nous ferons à cet égard des aveux complets. Ce qui légitime à nos yeux une révolution, c'est sa spontanéité et sa généralité. Aucun parti, quelque généreuses que soient ses idées, quels que soient ses éléments de succès, n'a le droit de s'imposer à un peuple. Quelques millions ou quelques milliers d'hommes formant un État ont le droit inaliénable de se constituer politiquement et socialement selon la pensée de la majorité, car il serait absurde d'accorder ce droit à la minorité et d'en faire soit une aristocratie, soit une oligarchie. Tout

gouvernement, tout parti repoussé par la majorité peut être dans le vrai ; on comprend qu'il puisse demander la liberté de la parole pour convaincre ses adversaires ; mais ce qui lui est souverainement défendu de par toutes les lois naturelles, c'est de s'emparer du pouvoir malgré la volonté nationale.

Volonté, *souveraineté et propriété nationale* sont trois termes identiques désignant le droit inviolable de tous les peuples. La légitimité d'une révolution se juge d'après sa conformité aux vœux de la nation. La probité politique consiste à se soumettre sans pensée de révolte, aux décisions nationales ; c'est là une des conditions fondamentales du progrès universel, car ce n'est pas au milieu des horreurs des guerres civiles engendrées par des minorités séditieuses que la civilisation peut se développer.

Cela étant, nous ne dissimulons pas la répugnance que nous inspirent tous ces systèmes de c onspirations, qui, au lieu de centraliser les sympathies, d'étudier les questions et d'attendre les décisions nationales, ont la prétention de les devancer par des complots insurrectionnels. Ces complots, tramés en dehors du peuple, succombent presque toujours par son abstention, et, dans leurs succès, ils ont toujours des retours à craindre.

Les prétentions d'un parti ne peuvent e justifier que par le concours actif des classes éclairées et par la faveur publique ; et cela ne peut s'acquérir par des moyens artificiels. On peut acheter des séides, on peut enrôler, enrégimenter des émeutiers et même des folliculaires, mais ce n'est pas ainsi qu'on établit les gouvernements.

C'est pourquoi nous avons toujours repoussé la méthode banale de tous ces conspirateurs qui agitent depuis quarante ans les populations italiennes ; conspirateurs qui ont cru au succès le jour où ils avaient organisé une agence de cotisations mensuelles et quelques comités.

Qu'on nous permette à ce sujet un coup d'œil rétrospectif sur les conspirations italiennes; nous les résumerons en deux mots : c'est par ce récit que nous aborderons l'examen de la politique qui dirige actuellement le mouvement italien.

VI

Ignorer le rôle que les sociétés secrètes ont joué dans les révolutions italiennes, c'est ignorer ce que cette histoire renferme de plus essentiel. Ce n'est pas que l'essence de l'esprit national se soit concentrée dans ces conspirations; mais comme les conflits qui ont éclaté en Europe entre les peuples et les gouvernements naissent indubitablement de l'effort que fait l'esprit moderne pour changer l'ordre politique et le mettre en rapport avec ses conceptions nouvelles, partout ces conflits portent l'empreinte des mœurs locales et des circonstances particulières au milieu desquelles ils se sont produits; or, les sociétés secrètes qui, au fond, étaient l'œuvre de l'esprit moderne tendant à transformer l'Italie, ont marqué d'un caractère spécial les révolutions de la Péninsule.

Les traités de 1815 avaient rétabli en Italie un système de monarchie absolue relevant plus ou moins directement de la maison de Habsbourg. Tous les amis de la liberté et de la nationalité italiennes songèrent a revendiquer par la force les droits de la patrie; mais on était surveillé; on ne pouvait discuter et il n'y avait rien à espérer; on conspira.

La conspiration était la combinaison de tous les éléments acti-

vement rénovateurs qui se dégageaient de la fermentation des idées.

Ce fut l'époque poétique de la politique italienne. Et comme la poésie résulte de l'imagination et du cœur, l'association des conspirateurs prit des formes symboliques et bizarres. De là le Carbonarisme et ses initiations mystérieuses.

Il fallait vraiment tout le prestige des illusions poétiques pour donner aux adeptes du carbonarisme l'espoir du succès. Les grandes monarchies s'étaient coalisées dans le but d'étouffer partout les germes révolutionnaires.

Les armées de la Sainte-Alliance occupaient la France vaincue, épuisée ; et, malgré la force écrasante de ces armées, malgré la torpeur où étaient tombées les masses populaires après les déchirements et les convulsions d'une guerre qui pendant un quart de siècle ensanglanta la terre et les mers, malgré les terreurs que la guerre et la révolution inspiraient aux bourgeoisies industrielles, commerciales et casanières, quelques hommes se flattèrent de soulever les peuples, de renverser l'absolutisme et de rétablir le droit des nations.

Tout le monde connaît l'insuccès de cette tentative. Dans la haute Italie les conspirations firent long feu ou furent découvertes; à Naples, le triomphe des Carbonari fut momentané : une armée autrichienne put impunément traverser l'Italie et rendre au Bourbon le pouvoir absolu. Dès lors on put connaître les inconvénients des insurrections qui sont le résultat artificiel des conspirations.

Le premier de ces inconvénients c'est que l'exaltation des conspirateurs, concentrée longtemps, ne saurait se communiquer subitement à des populations dont la colère est parfois en retard. Souvent les populations ne répondent pas à l'appel des sectaires,

et le coup est manqué. Le second inconvénient c'est l'esprit intraitable des sectes possédées par des idées fixes. Les conspirateurs font dépendre le salut public de la réalisation complète et immédiate de leurs projets, et partant toute contradiction leur est insupportable. Mais comme il faut que l'homme critique et analyse, l'intolérance des sectaires et les résistances de l'opinion publique peuvent engendrer à tout moment la guerre civile.

Depuis cinquante ans les sociétés secrètes se disputent en Italie le monopole des insurrections. Le Carbonarisme fut remplacé par la *Jeune Italie;* et, il faut l'avouer, ces conspirations n'avaient qu'un but : l'unité italienne.

Il ne pouvait en être autrement : ces conspirations n'étaient que l'éveil de la conscience nationale qui ne saurait s'affirmer que par l'unité; l'imagination exaltée des conspirateurs ne pouvait concevoir que l'unité concentrée; l'effort c'est la concentration d'abord et l'expansion ensuite; et l'on sentait la nécessité d'un effort terrible pour s'affranchir.

Mais au-dessus de ce que nous appellerons *l'Italie souterraine*, il y avait l'Italie visible avec tous ses instincts traditionnels, avec ses libres allures, avec ses mœurs aussi nuancées que ses dialectes.

A côté du peuple des conspirateurs il y aura toujours la nation.

Dans les révolutions italiennes il faut donc bien distinguer le courant de l'opinion publique du mouvement des sectes; le premier suit quelquefois l'impulsion du second; mais, après quelques oscillations il réagit et reprend le dessus; c'est ce qui arrive maintenant à Florence, à Milan et même à Palerme où l'esprit local résiste à l'absorption d'un gouvernement centralisateur.

Quoi qu'il en soit, il est bon que l'on sache quels sont les éléments dont se compose le parti qui vient d'annexer la Lombardie, les Romagnes et les duchés au Piémont.

On voit marcher à la tête de ce parti des hommes qui ont recueilli la succession des Carbonari et qui prêchent ouvertement l'unification. On en connaît qui ont fait partie de la *Jeune Italie* pendant plusieurs années, et qui ont entraîné de forts contingents de partisans dans le camp de l'annexion. Pour tous ces hommes l'annexion est le moyen, l'unification, le but.

L'annexion, considérée comme moyen, fut acceptée même par les Mazzinistes. L'accord de toutes ces sectes entraîna le parti modéré, qui se contentait de quelques réformes, et qui ne voyait dans l'annexion que la garantie de leur stabilité. On fit croire à ce parti qu'on s'arrêterait aux limites du possible, et que l'on ne braverait pas les grands dangers qu'impliquera toujours l'anéantissement des États italiens au profit de l'unité. La politique de Turin s'occupa exclusivement des succès du moment sans souci des embarras que ses redoutables auxiliaires pouvaient un jour lui susciter. On vit à Turin, dans la coopération des sociétés unitaires, le moyen de pousser aussi loin que possible le mouvement annexioniste ; on se garda de proclamer hautement l'*unité nationale* et l'on donna des espérances à tous ceux qui poursuivent cette unité avec fanatisme.

Il devait nécessairement en résulter une scission entre la politique qui disait : N'annexons pas davantage ; arrêtons-nous ici ; et celle qui répondait : Marchons toujours jusqu'au but. Cet antagonisme se révéla dans toute sa force entre Garibaldi et Cavour, entre Palerme et Turin.

Garibaldi, avant de marcher sur Naples, fit de Palerme la capitale de l'insurrection unitaire, et de la Sicile la base des opérations révolutionnaires ; tandis que Turin restait, sous les auspices de Cavour, la capitale des annexions éventuelles et diplomatiques.

Mais on ne saurait voir dans ce conflit qu'un antagonisme de

partis; l'opinion nationale, en butte à la pression des sociétés politiques, tenue en haleine par les terreurs d'un avenir gros de tempêtes, poussée pour ainsi dire sur la pente des insurrections, n'a pu encore s'arrêter, s'interroger et réfléchir.

A côté de la *Société nationale* et de la *Nation armée*, il y a la grande association constituée par les lois naturelles et composée d'ouvriers, de propriétaires, d'industriels, de savants, de capitalistes; cette association, c'est l'Italie.

Or, les partis qui ont aujourd'hui la prétention de représenter la pensée nationale n'en sont peut-être que les interprètes infidèles; ce qui rend ces partis suspects, c'est leur tache originelle. Fondés par des utopistes, animés de toutes les passions dont les sociétés secrètes sont agitées, ils constituent un monde artificiel superposé à la nation; la conspiration les a formés et la réaction de l'esprit national peut les dissoudre.

Tel fut le sort des Cordeliers et des Jacobins!

VI

Le jour où il fut décidé à Paris et à Turin que le sort de l'Italie serait de nouveau confié à la fortune des armes, on vit l'armée autrichienne envahir le Piémont, dont la capitale se trouva menacée. L'armée de Victor-Emmanuel se retirait, se retranchait; elle attendait l'armée de Napoléon III en Italie.

On se souvient de l'enthousiasme avec lequel Gênes, Alexandrie et Milan accueillirent le restaurateur de l'Empire français qui, escorté d'une armée formidable, se présentait aux Italiens comme

un libérateur. Ce souverain était certes un protecteur et non un allié; en effet, il n'y avait aucune proportion entre l'Empire français et le petit royaume du Piémont, qui n'avait pu organiser, en dehors de ses propres forces, qu'une légion de quelques milliers de volontaires italiens.

On ne peut évaluer qu'à cinquante mille hommes l'effectif des troupes que la France trouva en Italie. Le Piémont, par l'infériorité de ses ressources, se mettait donc dans la position d'un État protégé, qui ne peut s'élever au rang d'allié que par le désintéressement de son protecteur; il se trouvait nécessairement subordonné à celui qui, seul, pouvait refouler l'Autriche.

Et pourtant la France avait ses propres intérêts à sauvegarder; elle pouvait, et même devait arrêter la guerre aussitôt qu'elle se verrait compromise. En effet, pour le chef d'un État aussi bien que pour un chef de famille, la conservation est le premier des devoirs; on ne doit servir l'humanité qu'en développant les ressources de sa patrie. Or, la France, bien loin de vouloir déclarer la guerre démocratique et universelle aux monarchies, avait pris la défense de la cause italienne pour rétablir l'équilibre européen, troublé par les empiétements de l'Autriche. On voulait réorganiser l'Italie d'après les vœux des populations, d'après les principes du progrès; on voulait pacifier l'Italie par des réformes et non bouleverser le monde par des révolutions.

Telle était la pensée de Napoléon III. La guerre devait s'arrêter le jour où les agitateurs d'Italie, faisant cause commune avec les agitateurs de l'Europe, et attribuant à cette auguste pensée des tendances d'une autre époque, eussent essayé d'entraîner la France au-delà des limites qu'elle s'était fixées.

Mais, abstraction faite de cette méprise, qui s'est pourtant réalisée, toujours est-il que le Piémont était subordonné à la France.

Cette situation était la conséquence de la méthode qu'on avait adoptée. On voulait résoudre la question italienne en l'entamant par une guerre au Nord, aux frontières mêmes de l'Autriche; on devait donc se cramponner à la France, sous peine d'une catastrophe. Le Piémont était lancé dans la lutte avant que l'Italie ne fût organisée. Au lieu d'avoir derrière lui une armée italienne, il avait une armée française, dont il n'était que l'avant-garde. Il y avait plus : le Piémont ne pouvait fournir à la France l'appoint requis pour un succès complet qu'en s'armant des ressources que les autres États d'Italie pouvaient lui fournir; comme des princes, amis de l'Autriche, gouvernaient ces États, il fallait s'en débarrasser par l'insurrection. Il fallait donc mener de front deux entreprises bien difficiles et parer aux événements qui naissent de la guerre et des révolutions.

Il est vrai que les hommes d'État de Turin avaient songé à tout cela; ils avaient préparé l'insurrection par la conspiration; quant à la guerre, on s'en reposait sur la France.

Cependant le mouvement révolutionnaire s'arrêta à Pérouse et à la Catholica; on fut bien forcé de se passer de toutes les ressources de l'Italie méridionale; la sphère des secours que quelques États italiens pouvaient fournir à la cause nationale se trouva excessivement réduite. Et, même dans cette sphère, le mouvement artificiel de la conspiration ne put agir avec l'énergie de l'impulsion révolutionnaire et de la spontanéité des masses. Tout s'opéra donc d'une manière très-régulière; des dynasties disparurent comme par un coup de théâtre; mais nulle part on ne vit en 1859 comme en 1848 ces grands soulèvements qui ébranlèrent les États de la Péninsule. C'était à regretter, car les intrigues des sectes, à notre avis, sont plus à craindre que les explosions populaires.

La politique de Turin fut donc livrée à des sociétés secrètes au

dedans et soumise au patronage de la France au dehors. Tels sont les vices dont elle paraît entachée.

Ces vices devenaient à leur tour une source de complications ; en effet, les sociétés sur lesquelles cette politique s'appuyait étaient unitaires, et la plupart d'entre elles dominées par des fanatiques ; l'antagonisme pouvait donc éclater entre la sagesse des hommes d'État et la fougue des sectaires.

Cette politique ayant instinctivement agi sans la coopération de Naples, s'était vouée à une grande faiblesse. Comme la faiblesse engendre la méfiance, le Piémont, tout en se soumettant au puissant Empereur qui venait de le sauver, devait de temps à autre, pour lui faire contre-poids, tourner ses regards vers l'Angleterre, dont on se réservait les sympathies et l'appui dans le cas d'une mésintelligence. Cette tendance, honteuse d'elle-même, a pu se cacher, mais elle a fini par éclater ; c'était logique. La lettre par laquelle le général Garibaldi a proposé à l'armateur Parker une entente de l'Italie et de l'Angleterre afin de contrecarrer les projets de la France, ne nous a nullement étonnés. L'Angleterre a assez d'intérêts dans la Méditerranée pour aimer l'Italie et surtout la Sicile ; son cœur devait donc s'ouvrir aux avances du comte de Cavour et du général Garibaldi.

Mais l'effusion britannique, aussi bien que l'agitation des sociétés secrètes, pourrait porter ombrage à l'Empire français, qui seul empêche l'Autriche d'attaquer l'Italie au Nord pendant que toute sa jeunesse romantique court en Sicile.

Les hommes d'État de Turin ont donc cette triple préoccupation ; ils ne sauraient impunément froisser la France ; ils veulent plaire à l'Angleterre, et ils tremblent à la pensée que le mouvement révolutionnaire et unitaire ne les déborde. Ils se voient livrés à l'influence étrangère et menacés par les caprices et

l'obstination des sectaires prêts à secouer sur les masses la torche de la guerre civile. A Turin, la diplomatie peut devenir aussi exigeante dans un sens que la révolution l'est dans un autre; et au milieu de ces luttes, de ces tiraillements, l'Italie n'existe ni comme fédération d'États ni comme État centralisé.

Si l'unification avorte on peut se trouver à égale distance de la fédération et de la guerre civile.

Les Muratistes espéraient éviter tous ces obstacles. La restauration de la royauté constitutionnelle à Naples eût préludé a l'organisation militaire et politique de l'Italie. Cette organisation devait être le préliminaire indispensable de l'alliance française. Notre politique était donc plus nationale; elle voulait faire de l'organisation de nos forces la base de toute alliance dans l'intérêt de la dignité et de la liberté italiennes. — Présenter aux amis et aux ennemis une fédération d'États libres, une puissante armée fédérale, c'était là notre pensée dominante.

Respecter l'initiative de chaque État italien, la liberté de ses mouvements, coordonner et ne pas subordonner, c'était là notre règle et notre principe; nous ne comprenions et nous ne comprenons pas qu'on puisse inaugurer des alliances par des conquêtes anonymes aboutissant à des annexions. C'est ainsi qu'on ébranle la foi publique.

Aujourd'hui on a trop annexé par rapport à la fédération et pas assez relativement à l'unification, qui peut échouer contre la digue que lui opposent encore le Vatican et le quadrilatère. Si l'on voulait faire du Bourbon un allié, un confédéré, on a eu tort de l'attaquer par un procédé qui fera époque dans l'histoire du droit des gens; et l'on a eu tort de lui tendre la main si l'on voulait continuer à appuyer secrètement ses ennemis.

N'ignorant pas que le progrès s'est inégalement développé en

Italie et que certains États de la Péninsule ont des lois et des institutions qu'il faut ou maintenir ou améliorer, nous nous serions bien gardés d'imposer nos lois à tout le monde; ce n'était point par une commission législative, mais par un *congrès*, que le prince Lucien Murat avait songé à ramener à l'unité les codes et les institutions des États; par la convocation de ce congrès on faisait un appel solennel au génie législateur d'un peuple qui a organisé l'empire romain, l'empire le plus civilisateur de l'humanité.

Nous n'aurions pas cru qu'il y eût en Italie une telle disette d'hommes d'État qu'il fallût les chercher exclusivement dans les rangs de nos amis; on ne nous aurait point reproché des préférences personnelles et systématiques.

D'après nos idées, on devait procéder à la reconstitution de l'Italie par la libre coopération de tous les hommes que désignait l'estime publique. Le mouvement devait être organisé dans les centres multiples que la civilisation si riche et si variée de l'Italie a établis depuis des siècles; le mouvement devait conserver l'empreinte du génie national; il devait se produire à l'aide de l'association libre des citoyens et par la conciliation des intérêts généraux. Il fallait d'abord s'associer pour la guerre; la volonté nationale eût décidé ensuite.

Dominée par un système contraire, la politique annexioniste et unitaire a fait sortir des gouvernements du sein des sociétés secrètes et de leurs comités; elle a fait rayonner le mouvement de Turin, centre artificiel, à la circonférence; elle a appelé au pouvoir des hommes proclamés grands par la secte et les comités, mais inconnus parfois au pays. C'est ainsi qu'on a vu s'établir à Bologne, comme dictateur, M. Cipriani, né en Corse, domicilié en Amérique, tombé là comme une bombe au grand étonnement

d'une population qui se demandait tout ébahie d'où lui venait ce nouveau dominateur.

D'autres n'ont pas manqué de faire observer à cette époque qu'il fallait que les préoccupations de la secte fussent excessives pour qu'elle ne tînt aucun compte de quelques notabilités locales qui se distinguaient, et au nombre desquelles figure le marquis Pepoli, que sa parenté, ses talents littéraires, ses connaissances en statistique paraissaient devoir recommander au choix des hommes du Piémont.

Il est vrai que parfois aussi la secte a expédié aux États révolutionnés des hommes très-connus; mais alors c'était la dictature qui s'imposait sans ménagements. C'est ainsi que Garibaldi n'allait pas seulement affranchir la Sicile; il s'en emparait au nom et au profit de son idée, et il partageait les terres communales décernées comme prix aux vainqueurs; il faisait acte de souveraineté territoriale, législative et constituante avant que la pensée sicilienne fût connue par le suffrage universel.

Partout on vit le jacobinisme de l'annexion et de l'unification procéder violemment; partout il se pose tour à tour comme dictateur ou comme conquérant.

Nous eussions préféré d'autres méthodes; nous cherchions notre point d'appui dans le cœur de la nation et non dans l'utopie des sectes. Nous nous flattions de trouver assez de braves en Italie pour nous passer du concours des Slaves ou des Madgyares.

Certes nos sympathies sont acquises à la liberté de tous les peuples; nous ne méconnaissons nullement le caractère universel de la justice; mais nous regrettons le concours de certains étrangers qui par leur cosmopolitisme révolutionnaire peuvent inspirer des défiances aux gouvernements les plus amis de l'Italie.

Et pourquoi a-t-on recours aujourd'hui aux Slaves et aux Madgyares?

Parce qu'on a commencé par se passer de la coopération de la moitié de l'Italie.

Notre plan était plus rationnel et moins cosmopolite. En tous cas, fédéralistes ou unitaires n'ont aucune accusation à diriger contre le fils du roi Joachim Napoléon.

Le prince Lucien Murat a toujours dit : « Si l'unification est possible j'en serai heureux; je verrai alors s'accomplir les vœux de mon père; mais, dans le cas où cette unification irait s'aheurter à des obstacles insurmontables, arrêtez-vous; n'attaquez aucun des principes par lesquels les confédérations s'établissent et se développent. Il faut à l'Italie ou la fédération ou l'unité; tout état bâtard et mélangé compromettrait son avenir. »

Inspiré de cette pensée, le prince Lucien Murat écrivait en 1855 les lettres suivantes :

En s'adressant au marquis Joachim Pepoli, son neveu, il disait :

« Je sais qu'il y a dans la vie des situations et des événements « qui enchaînent des individus et des familles entières aux des- « tinées d'un peuple. Il est naturel que le fils de celui qui leva le « premier l'étendard de l'union et de la liberté italiennes soit tou- « jours aux ordres de l'Italie et qu'il ne cesse de faire des vœux « pour voir s'accomplir la pensée de son père, cela se comprend. « mais ce que je ne saurais comprendre ce serait que cet homme « mît des entraves à la réalisation de ce projet..... Que l'Italie « m'appelle, je serais fier de la servir..... qu'elle fasse un autre « choix, et mes vœux n'en seront pas moins ardents pour le suc- « cès de sa cause. . . . . ;

« . . . . . .

« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« . . . . . .

Puis, s'adressant au *Times*, le prince ajoutait :

« Un de vos articles tendrait à faire croire que je pourrais deve-
« nir un obstacle à l'*union* et à l'indépendance de l'Italie. . .
« . . . . . .
« . . . . . .
« Et de quelle manière un changement de dynastie à Naples se-
« rait-il contraire aux idées que le Piémont veut inaugurer? Que
« le Piémont se déclare, qu'il lève le drapeau de l'union, de l'in-
« dépendance et de la liberté italiennes et je m'engage ici, comme
« dans ma première lettre à mon neveu, non-seulement de m'ab-
« stenir de toute opposition, mais de lui prêter mon concours, et
« le concours de tous ceux qui sont attachés par d'affectueux sou-
« venirs à ma famille.... »

Le Piémont a-t-il répondu à cet appel? Non; il ne s'est préoccupé que de son agrandissement territorial ainsi que la paix de Villafranca l'a prouvé. Il est vrai qu'il est prêt à accepter les annexions que les sociétés secrètes lui procurent par conquête et que la diplomatie tolère.

Il résulte de ces lettres et de ce que nous venons de dire, que la fédération est, à notre sens, la ressource fondamentale réservée à l'Italie, *dans le cas où son unification ne pourrait s'accomplir*, et dans ce cas, une restauration Muratiste à Naples se présenterait à la fois comme la base d'une confédération et comme la garantie de sa force et de sa stabilité.

Somme toute, le programme de notre chef se formule et se résume ainsi :

1° L'inviolabilité de l'initiative nationale devait être maintenue et défendue envers et contre tous ; on devait provoquer librement l'expression de l'esprit public et non pas organiser des sectes ;

2° La nationalité de notre parti s'affirmait par l'organisation préalable des forces italiennes; organisation qui devait sauvegarder dans toute alliance la liberté de notre initiative ;

3° La législation des États italiens devait être reconstituée par l'autorité et la science d'un congrès spécial, et non d'après les institutions d'un État et les vues restreintes des commissions législatives. Ce *congrès technique* eût inauguré la phase scientifique des mouvements politiques.

Tels étaient les principes de notre conduite; c'est par leur réalisation que nous espérions opérer ce qu'il y a de plus difficile, ce qu'il y a de plus dangereux dans les révolutions, à savoir la transition du despotisme à la liberté. D'ordinaire, lorsqu'une monarchie s'écroule, on voit l'anarchie amener la dictature, qui est bientôt suivie de la guerre civile ; c'est pourquoi nous souhaitons qu'une monarchie constitutionnelle s'établisse à Naples. Ce qu'il faut à ce beau royaume, c'est un gouvernement qui, déblayant le sol des ruines du despotisme, jette les assises de la liberté organique, armée de tout ce qui peut servir à la défendre contre les tentatives de ces factions qui demandent la dictature, parce

que la violence seule peut assurer le pouvoir aux minorités. Comme ce pouvoir est éphémère on pourrait avec calme en attendre la chute ; mais il est triste de penser que, dans l'orage qui emporte ces vaines dictatures, parodies mesquines d'époques héroïques, la liberté, et même la nationalité d'un peuple pourraient naufrager.

Toutefois, quelles que soient les décisions suprêmes de l'Italie, et non de ses clubs, nous les accepterons toujours avec joie ; quel que soit son avenir, nous serons toujours les plus dévoués de ses enfants.

FIN

LA

COALITION

PARIS

IMPRIMERIE DE L. TINTERLIN ET C^ie^,

RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, 3.

LA

COALITION

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

1860
Tous droits réservés.

LA COALITION

I.

Il est toujours utile d'avoir présentes à la pensée les leçons de l'histoire; c'est même un devoir de ne pas les oublier. Mais l'histoire se raisonne; son enseignement n'est pas un enseignement brutal. Il y a dans l'histoire la lettre et l'esprit, il y a les faits et la philosophie des faits.

Le tort de notre époque et un des signes du temps, c'est une excessive défiance pour tout ce dont on a fait abus. On croit volontiers que le retour des mêmes causes doit amener nécessairement les mêmes effets, que la politique se meut dans un cercle fatal, et que des événements semblables aboutissent fatalement à des catastrophes identiques. En un mot, on ne semble pas tenir compte de la différence des temps, des circonstances et des hommes. On confond l'usage avec l'abus et le résultat des fautes commises avec les conséquences des principes au nom desquels on les a pu commettre.

Il faut convenir que le retour de certains événements politiques a pu, jusqu'à un certain point, justifier ces erreurs. Depuis dix ans surtout, il semble que nous soyons occupés à refaire notre histoire de soixante ans, et que le même tourbillon nous ait repris pour nous entraîner à travers les péripéties d'où nous sortons à peine. La France est remontée de la Monarchie à la République, et de la République à l'Empire. Mais la République n'a pas été sanglante, comme on le lui prédisait; elle est morte très-doucement, comme un malade dans son lit, sans avoir fait de tort à personne qu'à elle-même, par excès de candeur. — L'Empire est venu naturellement, à la suite de la République, recueillir ce bel héritage de la souveraineté populaire que seul il avait le droit de revendiquer, les autres monarchies s'appuyant sur des droits illusoires ou des principes faussés que la France avait répudiés. Mais, en le voyant revenir, on se répétait déjà avec un véritable effroi : « L'Empire, c'est la conquête! » avant que l'Empire restauré, se définissant lui-même, eût eu le temps de proclamer qu'il était la paix.

Aujourd'hui on a, autant qu'il soit possible de l'avoir, la preuve que l'Empire n'aspire pas aux conquêtes, et qu'il est bien loin de prétendre à dominer les peuples, puisqu'il s'impose la mission de les affranchir, puisqu'il a fait la guerre de Crimée et la guerre d'Italie. — Mais l'Empire qui, tout en sauvant les autres, ne veut pas se perdre lui-même, a demandé de se garantir, du côté des Alpes, con-

tre la puissance dont il venait de fonder l'unité et la force dans l'Italie du Nord. Une cession en forme lui est faite par le roi de Piémont, son allié et son obligé, de quelques lieues de pays dans les montagnes; tout aussitôt on se croit revenu à cette période de l'histoire du premier Empire, où les puissances, dépossédées et humiliées, s'unirent entre elles pour réduire à l'impuissance leur ennemi commun.

II.

On parle de coalition et de Sainte-Alliance.

Il n'y a plus de coalition, parce qu'il n'y a plus de Sainte-Alliance, et il n'y a plus de Sainte-Alliance parce que les éléments qui la formaient sont dissous et les principes sur lesquels elle se fondait remplacés par d'autres principes.

Ici, nous voulons nous appuyer du témoignage de l'histoire et des faits contemporains. — L'histoire nous apprend que la coalition qui suivit les guerres de la République et de l'Empire fut l'œuvre des monarchies de droit divin. Ce n'était pas la coalition des peuples, c'était la coalition des rois. Les rois avaient seuls intérêt à la former pour plusieurs raisons. — La puissance napoléonnienne ne leur enlevait pas seulement leurs peuples par la conquête, elle ruinait leur position en faisant, dans toute l'Europe, une propagande révolutionnaire.

Sans doute, l'épée invincible de Napoléon Ier les effrayait, et ils eussent voulu la briser; mais ce qui les effrayait davantage c'était de voir surgir, de tous côtés, ces monarchies nouvelles qui s'imposaient par l'ascendant de la victoire, apprenant aux peuples à violer les principes qui servaient de base aux vieilles monarchies.

Ceci pouvait être un malheur irréparable. On ressaisit une frontière ou reprend une ville avec une bataille, un retour de fortune, le hasard d'un pont qui saute ou le concours d'un climat rigoureux; mais on ne ressaisit pas aussi facilement un droit lorsqu'il est tombé en désuétude et remplacé par un autre droit plus sympathique aux nations. Le danger était là, et c'est ce danger que les émigrés surent exploiter habilement pour pousser au renversement de l'Empire. Sa redoutable perspective parvint à réunir dans le faisceau d'une commune alliance des princes, divisés par tant d'intérêts divers, et qui n'auraient jamais pu se rapprocher sur un autre terrain. Elle souffla à l'Angleterre le génie de la corruption, entraîna l'une vers l'autre ces deux grandes rivales, la Russie et la Prusse; elle finit par briser, dans le cœur de l'Autriche, des liens sacrés qui auraient dû tenir cette puissance éloignée de semblables complots.

Ce qu'on appelait l'ambition de Napoléon Ier fut le prétexte; la restauration de la monarchie du droit divin en France, et sa réhabilitation dans tout le Continent était le but. La preuve que ce fut là le but, c'est que l'on ne se borna pas à reprendre les

pays conquis, à réduire la France à sa plus simple expression, à lui refuser même ses frontières naturelles: on fit abdiquer Napoléon Ier et on restaura Louis XVIII. Le conquérant, élevé sur le pavois de la Révolution, descendit, et laissa remonter l'héritier de Louis XVI. La Sainte-Alliance crut alors avoir vaincu la Révolution, et ce résultat la rassurait bien plus que ne la flattait la défaite du héros. Ce fut avec ces idées que les trois monarques les plus attachés au droit divin, inscrivirent à l'article 2 du traité de leur Sainte-Alliance, la formule de leur monarchie, ainsi conçue:

« Les trois princes alliés ne s'envisagent eux-
« mêmes que comme les *délégués de la Providence*,
« pour gouverner trois membres de la même fa-
« mille, confessant que la nation chrétienne n'a
« réellement d'autre souverain que celui *à qui seul*
« *appartient en propriété la puissance*, parce qu'en
« lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour,
« de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire
« Dieu, notre divin sauveur Jésus-Christ, le verbe
« du Très-Haut et la parole de vie. »

C'est vraiment dans ce traité que l'on trouve le mot de la coalition et son vrai but. On peut affirmer, en restant dans les données de la vérité et de l'histoire, qu'elle n'aurait pas eu cette force si elle n'avait pas eu ce but.

III.

Mais les temps sont bien changés, et les traités de 1815 bien loin de nous. On se plaint tous les jours que leurs clauses ont été souvent violées. Il n'y en a pas eu de plus violée, en effet, que la clause fondamentale qui proclame le principe des vieilles monarchies. Où est ce principe aujourd'hui? Il a été méconnu en France, quinze années après avoir été si solennellement proclamé. Il n'existe pas en Angleterre, il n'existe plus en Espagne; il a fait son temps en Prusse; l'Autriche a toutes les peines du monde à le faire respecter des peuples qu'elle retient sous son joug écrasant. De tous les souverains qui, en 1815, se sont déclarés les délégués de la Providence, l'empereur de Russie est le seul dont le droit divin n'ait pas encore été nié ouvertement; mais il sent le besoin d'émanciper les serfs. La puissance du roi de Naples est tombée dans le réseau des conspirations, et se trouve en ce moment aux prises avec la révolte. Le Pape, lui-même, qui est l'expression la plus haute et la plus complète du droit divin, a été chassé du Vatican, et ne peut plus soutenir le prestige de sa sainte autorité qu'avec le secours des baïonnettes étrangères.

Chose effrayante! les peuples disposent d'eux-mêmes; ils se donnent et ils se reprennent; ils changent à leur guise la forme de leur gouvernement et ils veulent être les maîtres chez eux. A leur

tour, ils prétendent qu'il n'y a de puissance légitime que celle qui émane de leur volonté; ils affirment que Dieu est avec eux bien plus qu'avec les Rois, et que la seule bonne politique est celle qui est conforme à leurs désirs et à leurs intérêts. — C'est là ce qu'on appelle l'école de la Révolution.

Depuis 1815, ce sont les nationalités, leurs luttes, leurs efforts, qui remplissent toute l'histoire contemporaine; il ne s'agit plus des maisons royales. — La Révolution française de 1830 s'appuie sur la Charte, et la Charte est l'œuvre de la nation. La Révolution espagnole fait succéder à la branche aînée des Bourbons la branche cadette, et proclame le régime constitutionnel. Le peuple belge se détache de la Hollande; il se proclame indépendant et jure fidélité à la monarchie de son choix, sans attendre d'être délié du serment qui l'enchaîne à la maison d'Orange. L'Europe sanctionne la volonté du peuple Belge et nous voyons signer au traité de Londres quelques-unes des puissances signataires des traités de Vienne. Pendant dix-huit ans qu'a duré en France la monarchie de juillet, toujours le droit populaire a dominé le droit royal devenu presque une fiction. Un jour même le droit populaire a prévalu à ce point qu'il a de nouveau brisé la royauté constitutionnelle œuvre de ses mains. Cet acte d'autorité, qu'on appelle la révolution de Février, se fit avec un certain fracas, et l'on vit, à ce coup de tonnerre, toutes les couronnes de droit divin vaciller sur la tête des monarques. Le roi de Naples effrayé transige avec ses sujets révoltés, promet,

publie et jure la constitution du 11 février. Il fait plus. Obéissant au cri de ses peuples, il envoie son général Pépé, à la tête d'une armée, au secours de la révolution lombarde. — Le cadavre de la Pologne se remue dans son cercueil. — Le roi de Prusse est obligé de fléchir devant la volonté de son peuple révolté, et du haut de son balcon il salue les cadavres des insurgés morts dans la lutte du 15 mars; — hommage terrible et décisif du droit royal au droit populaire. Le roi de Prusse veut résister cependant; mais, au mois de novembre 1848, l'émeute se déclare en permanence et obtient d'autorité la constitution du 5 décembre. Enfin, pendant que ces faits s'accomplissent, le Pape est détrôné à Rome et le droit divin, profané dans sa personne, perd son dernier prestige.

Puis, l'Empire renaît en France par la toute-puissance du suffrage universel. C'est ce même Empire qu'on avait enseveli, avec tant de jactance et de dédain, dans l'acte de 1815 ! Il épouse la cause des nationalités, il en fait sa raison d'être. Il existe par la grâce de Dieu, parce que Dieu est partout dans les choses d'ici-bas; mais il existe aussi par la volonté nationale, et c'est là politiquement sa force la plus réelle. Le retour de l'Empire a pu déplaire aux souverains de la Sainte-Alliance; mais tel était déjà l'ascendant du droit populaire, qu'ils n'ont pas protesté et qu'ils se sont même estimés heureux de voir cette grande force moderne qu'ils appellent la révolution, affecter, dans son expression, la forme monarchique.

Non-seulement l'Empire a été reconnu partout, mais encore il a pris, en Europe, un ascendant considérable, que nous attribuons autant à la vigueur du principe qu'à la haute intelligence de Napoléon III. D'où vient, en effet, que tous les regards des peuples sont fixés sur nous? Les opprimés nous regardent et les oppresseurs aussi : les uns, parce qu'ils nous aiment; les autres, parce qu'ils nous craignent. L'Empire avait à peine délivré la Turquie, que l'Italie du Nord a tendu vers lui ses bras chargés de chaînes; il a sauvé l'Italie du Nord. — En même temps, un souffle violent d'indépendance a passé sur toute la Péninsule. On a vu des populations entières sacrifier leur autonomie pour échapper au joug de l'étranger et se placer d'elles-mêmes, avec une résolution trois fois exprimée dans des votes solennels, sous l'autorité d'un gouvernement plus national. Où serait l'autorité temporelle des Papes elle-même, si on avait laissé les sujets romains libres de se prononcer? Le désordre est encore dans les Deux-Siciles; Palerme et Messine ont vu couler le sang du peuple. La Vénétie proteste, gémit et implore sa délivrance. Des élans nationaux agitent profondément la Hongrie. Partout où une nationalité est en souffrance, un cri de douleur ou de vengeance s'élève. De tous côtés, l'histoire contemporaine est pleine de la voix des peuples, des actions des peuples; c'est pour eux maintenant que les guerres se font. Le principe des nationalités a vaincu le principe du droit divin, et l'âme des anciennes coalitions s'est envolée.

IV.

On parle cependant de réunir les membres inertes de la Sainte-Alliance, de les attacher tant bien que mal ensemble et de les animer d'une vie galvanique.

L'Angleterre, qui a été l'instigatrice de la première coalition, est accusée d'en vouloir fomenter une seconde. C'est un discours prononcé, il y a quelques jours, au Parlement par lord John Russell, qui fait soupçonner l'Angleterre de vouloir armer l'Europe contre nous.

Il serait étrange qu'elle le voulût, impossible qu'elle y parvînt. Pour le vouloir, les raisons lui manquent; pour le pouvoir, les moyens lui font entièrement défaut.

Les Anglais sont nos alliés depuis sept ans, et nous ne pensons pas qu'ils aient à s'en plaindre. Nous n'avons peut-être pas retiré de cette alliance tous les avantages et tous les bons procédés que nous étions en droit d'en attendre; mais l'Angleterre, du moins, en retire tout ce qu'elle s'était promis. Il ne serait pas généreux de reprocher à l'Angleterre tous les petits services que nous lui avons rendus; mais on peut bien, dans l'état actuel des relations et pour éclairer la situation, lui rappeler que notre alliance lui a valu, sur les champs de bataille de Crimée, une victoire qu'elle n'aurait pas obtenue seule et dont les résultats lui ont été bien plus

utiles qu'à nous. Notre bonne amitié l'a laissée s'établir dans l'île de Périm au mépris des traités et uniquement pour ne pas compromettre l'entente cordiale. Nous sommes allés en Chine avec les Anglais, batailler pour des intérêts commerciaux qui ne nous touchaient guère. C'est à l'alliance anglo-française qu'il faut attribuer ce traité de commerce si utile aux deux nations, mais utile surtout au commerce britannique. Enfin, en comptant les désagréments et les malheurs que notre amitié lui a épargnés, l'Angleterre peut supputer le nombre de nos services. Rien n'a coûté au gouvernement de l'Empereur pour conserver ces bonnes relations, rien de ce qui était compatible avec l'honneur de la France. Il a répondu par le silence du mépris aux diatribes des feuilles de Londres, et, après l'odieux attentat du 14 janvier, lorsque le Parlement a repoussé le bill sur les réfugiés, il a comprimé son mécontentement; et, loin de déclarer que ce mauvais procédé altérait les bons rapports des deux pays, il a poussé le zèle de l'alliance jusqu'à désavouer les manifestations militaires insérées au *Moniteur*.

Néanmoins, l'Angleterre, où la raison d'État domine et modère les élans de la reconnaissance, pourrait bien oublier tous les bienfaits qu'elle a retirés de son alliance avec nous. Le jour où, pour la première fois, la France réclame, en échange des sacrifices qu'elle a faits, un léger avantage matériel qui est avant tout une précaution indispensable, l'Angleterre peut parler de rupture et chercher contre

nous des alliés en Europe. Cette ingratitude est énorme; mais, quoi qu'ait pu dire le prince de Schwartzemberg en parlant de l'Autriche, il n'en est plus d'assez grande pour *étonner le monde.*

Eh bien! dans cette hypothèse même, l'Angleterre trouverait difficilement des alliés.

V.

Le droit divin étant impuissant à réunir les monarchies, il ne resterait pour les rapprocher que les intérêts matériels. Or, ces intérêts, loin de les rapprocher, les divisent.

Comment donc l'Angleterre se rapprocherait-elle de la Russie? où serait, à présent, le point de contact entre la cour de Saint-James et celle de Saint-Pétersbourg? En quels termes pourraient être faites les premières ouvertures de ce rapprochement?

Lord John Russel, au nom des whigs du Parlement, commencerait, sans doute, par expliquer comment la Grande-Bretagne a été entraînée à vaincre les Russes en Crimée, et comment elle a toujours énergiquement combattu leur influence en Orient. Elle emploierait les plus habiles formules de la diplomatie pour détourner l'attention du czar de cette propagande dissolvante qu'elle fait partout dans la limite de ses intérêts, propagande qui est de nature à porter ombrage à la politique moscovite. Et lorsqu'elle serait parvenue à se faire par-

donner les luttes à Constantinople, les coups de canon de Sébastopol et de Bomarsund, les traités de 1856, qu'il faudrait déchirer tout d'abord, elle jetterait sans doute un voile épais sur l'antagonisme de l'Angleterre et de la Russie dans ces lointains parages de l'Asie qui échappent à la puissance anglaise et qu'envahit lentement la domination russe. — Mais qui prêterait l'oreille à ce beau langage? quel succès aurait-il à Saint-Pétersbourg?—Aucun.

Un abîme est creusé entre ces deux puissances; ce qui sert les intérêts de l'une nuit aux intérêts de l'autre. L'une et l'autre veulent dominer dans la mer Noire et en Asie; elles représentent en Europe les influences les plus opposées qu'il soit possible de concevoir.

VI.

Mais, dira-t-on, l'Angleterre peut arriver à la Russie par l'intermédiaire de la Prusse. L'Angleterre s'est alliée avec la Prusse par des liens étroits, et la Prusse est elle-même alliée à la Russie par des liens analogues. — Est-ce bien vrai? — Nous voyons bien les liens qui unissent entre elles les familles royales de Londres et de Berlin, nous voyons aussi les autres affinités qu'ont entre elles la constitution anglaise et la constitution prussienne; mais ce que nous ne voyons pas aussi bien, c'est l'intérêt qu'a la Prusse de rapprocher entre elles la Russie et l'Angleterre, dans une coalition contre la France.

— En 1854, l'empereur de Russie qui, cependant, était beau-frère du roi de Prusse, n'a pu décider le gouvernement de Berlin à sortir de sa neutralité et à se prononcer, même diplomatiquement, en faveur de la politique russe engagée dans une lutte décisive. A quel titre donc l'Angleterre obtiendra-t-elle de la Prusse ce que la Russie n'a pu obtenir dans un moment bien plus critique? Et si la Prusse voulait tenter le rapprochement irréalisable dont nous parlons, croit-on que la Russie ne se souviendrait pas de l'obstination que mit la Prusse, en 1854, à repousser toutes les ouvertures dont elle fut l'objet de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg? — Le consentement de la Prusse à se charger de réconcilier la Russie avec l'Angleterre est douteux; le refus de la Russie de céder à cette influence est certain.

Nous n'avons pas parlé de la nation prussienne. De quel air verrait-elle son gouvernement s'engager dans une voie d'aventures au bout desquelles il y a deux dangers inévitables: le danger de fortifier la puissance de l'Autriche en Allemagne et en Italie si la coalition triomphait de la France, et le danger de perdre les provinces rhénanes et plus encore si la France triomphait de la coalition? — Tout cela, parce que le Piémont juge à propos de céder à la France ses anciennes frontières des Alpes, et parce que cette cession a le malheur de déplaire à l'Angleterre qui est bien la puissance de l'Europe qui s'est le plus agrandie depuis soixante ans!

VII.

Maintenant, parlons de l'Autriche. Qui donc rapprochera l'Angleterre de l'Autriche? Où est l'intermédiaire officieux de cette singulière alliance? Il y a bien dans un petit coin de l'Europe, tout près de nous, un souverain qui tient par des liens étroits à la famille royale d'Angleterre, qui fait les affaires de l'Angleterre sur le continent et qui est lié aussi par deux mariages contractés en quelques années avec la maison de Habsbourg. C'est le roi des Belges. Il se chargerait peut-être de cette délicate négociation ; mais il jouerait un jeu bien dangereux et sortirait entièrement de ses attributions de roi constitutionnel d'un pays neutre, et si voisin de la France que les intérêts français sont les siens. N'importe, le roi Léopold est entreprenant, sa position de roi constitutionnel lui laisse des loisirs; il est habile, et de plus il a des obligations envers l'Angleterre.

Mais quelles difficultés n'aurait-il pas à vaincre? s'il y a incompatibilité entre deux puissances, c'est bien entre l'Angleterre protestante et libérale et l'Autriche catholique et soumise à un régime absolu. Il n'y a pas d'intérêt plus contraire que les intérêts de ces deux nations. L'Angleterre affiche le respect des nationalités, l'Autriche absorbe autour d'elle toutes les nationalités incapables de se défendre, et cherche à se les assimiler en brisant toutes les forces

vives qui les constituent. L'Angleterre a été la première, au Congrès de Paris, à s'élever contre la domination autrichienne en Italie. Il est vrai qu'elle n'a fait que protester et que cette domination serait encore dans toute sa force s'il n'y avait eu que l'Angleterre pour la détruire. Mais enfin, on juge les gouvernements autant à leurs intentions qu'à leurs actes et, aux yeux du cabinet de Vienne, l'Angleterre n'a pas eu pour elle des intentions amicales. Elle s'est déclarée ouvertement l'amie du Piémont et en particulier celui de M. de Cavour qui est la bête noire de la politique autrichienne. On a beaucoup souscrit dans le Royaume-Uni pour les canons d'Alexandrie. L'Angleterre est ennemie-née de la cour de Rome avec qui l'Autriche est dans le meilleur accord, l'Angleterre a gourmandé et menacé le roi de Naples que l'Autriche aime et protége.

Tout récemment, l'empereur François-Joseph avait obtenu à Villafranca, de Napoléon III, son vainqueur dans plusieurs grandes batailles, que des princes amis de sa maison, ses parents, les représentants de son influence en Italie, pussent être réintégrés dans leurs duchés. Et c'est l'Angleterre qui a conseillé au Piémont de ne pas laisser cette restauration s'accomplir. Les princes sont maintenant passés à l'état de prétendants, et l'Autriche, fort désappointée, les a sur les bras, grâce un peu à l'Angleterre.

L'Angleterre voudrait devenir l'alliée de l'Autriche, contre la France! Et comment donc cette al-

liance pourrait-elle se faire sans que la politique anglaise se donnât à elle-même le plus éclatant et le plus violent démenti? sans qu'elle condamnât tout son passé, sans qu'elle détruisît ce qu'elle se plaît aujourd'hui, avec cette illusion qui lui est si naturelle, à regarder comme son œuvre, l'indépendance de l'Italie; sans trahir le Piémont, son allié; sans trahir tous ses amis et M. de Cavour tout le premier; sans tomber aux yeux des peuples dans la déconsidération et le mépris?— Elle aurait beau changer ses ministres, substituer lord Derby à lord Russell, lord Stanley à lord Palmerston, mettre les Tories à la place des Whigs. Il ne peut y avoir deux politiques dans un pays, quelque constitutionnel qu'on le suppose. L'Europe n'admet pas ces subterfuges, et l'histoire, qui voit de loin, de haut et à fond, quand son tour arrive de juger les actes d'un gouvernement, les condamne lorsqu'ils sont mauvais et en fait peser la responsabilité sur la nation tout entière.

VIII.

Nous n'avons signalé que les rapports de l'Angleterre avec les grandes puissances; le mauvais état de ces rapports, cette incompatibilité d'intérêts que nous avons cherché à rendre évidente, ne se rachète nullement par les sympathies que l'Angleterre peut trouver chez les puissances de second ordre. Celles-

ci, en se méfiant de la politique anglaise, obéissent à une sorte d'instinct de conservation. Les faibles sont unis par une solidarité qui leur fait redouter pour eux-mêmes les malheurs qui arrivent aux autres, faibles comme eux. Dès que l'Angleterre intervient dans un démêlé pour rétablir l'accord, on se demande sur lequel des deux adversaires elle va prélever son bénéfice. Les îles Ioniennes sont là pour nous dire quel prix leur a coûté l'intervention de l'Angleterre. Elle semble heureuse si une révolte éclate à Naples ; on dirait qu'elle a l'œil sur la Sicile ; elle souffre et s'irrite si l'Espagne porte ses armes dans le Maroc, car elle a besoin que Tanger soit libre et que cette partie du littoral africain reste ouverte à ses exploitations. Songerait-elle encore, fidèle à la vieille politique de Pitt, à troubler, par des désordres intérieurs, excités à prix d'or, les pays dont la prospérité contrarie ses plans? Il faut le dire ; son passé est tel que partout où une révolution éclate, c'est comme un parti pris d'y voir toujours la main de l'Angleterre.

Dernièrement encore ne lui a-t-on pas imputé les désordres sanglants de Palerme et de Messine, en laissant entendre qu'elle convoite la Sicile ? Un prétendant d'Espagne a fait à Valence une démonstration tout à fait inattendue ; on s'est interrogé, on a cherché, on a rapproché les circonstances, et on croit savoir aujourd'hui que le comte de Montemolin a fait le voyage de Londres huit jours avant son échauffourée, et qu'il a eu de longs entretiens avec lord Palmerston. Et, comme ni le comte

de Montemolin, ni le général Ortega ne sont assez riches pour supporter les dépenses d'une expédition comme celle de Valence, on va jusqu'à supposer que les bank-notes en avaient soldé les frais. Il y a sans doute de l'exagération dans ces conjectures; peut-être n'ont-elles aucune espèce de fondement. Nous les signalons uniquement pour prouver que la nation sur laquelle planent de pareils soupçons, n'est pas de celles qui peuvent prendre la tête d'un mouvement européen.

L'Angleterre ne peut pas être l'âme d'une coalition; ce qui sert à désunir ne peut pas servir à condenser; l'influence qui affaiblit ne peut pas fortifier. La nation qui a mis ses intérêts en désaccord avec tous les intérêts européens, à ce point que sa prospérité est une conséquence presque fatale de la ruine des autres, ne peut pas espérer que l'on voudra encore livrer des luttes à son profit. Lord John Russell a dit que Napoléon III, en acceptant la Savoie, avait encouru les défiances de l'Angleterre. Quelles que soient ces défiances, elles ne seront jamais assez nombreuses ni assez fortes pour égaler celles que le cabinet de Londres inspire partout.

IX.

Et maintenant, arrêtons nos regards sur la France. Nous la voyons forte, forte du principe qu'elle représente, forte par son gouvernement, forte par ses

élans généreux, forte aussi par son armée et par ses vaisseaux. Elle aurait tout cela à opposer à une coalition, si par impossible et malgré tous les obstacles que nous venons de signaler, une coalition pouvait se former contre elle.

Ah ! nous sommes loin de Waterloo. Nous ne sommes plus fatigués, épuisés, ruinés par vingt ans de guerres héroïques. Nous avons profité des quarante-cinq ans de paix que la Providence nous a donnés, pour refaire nos forces, pour retremper notre patriotisme. Nos guerres d'Afrique ont occupé les loisirs de la plus vaillante armée de l'Europe et l'ont disciplinée à la victoire. Nous avons de fort bonnes carabines qui portent loin et juste, et des canons qui peuvent balayer les hommes à trois et quatre kilomètres de distance. Notre armée a six cent mille hommes; et si nos frontières étaient menacées, il y aurait en France autant de soldats que de Français.

Nous pouvons aussi lutter sur mer. Nous avons fait construire des vaisseaux gigantesques, blindés de fer, hérissés d'un triple rang de canons; nous avons de solides chaloupes canonnières; enfin, une marine puissante et des marins;— ce qui nous manquait autrefois.

Et nous connaissons les hontes et les malheurs de l'invasion. Un historien national vient encore de nous remettre sous les yeux les tristes épisodes de cette époque néfaste. Nous ne les avions pas oubliés. Ce terrible enseignement nous est resté sur le cœur, et l'Europe serait épouvantée si elle savait de quelle

héroïque et passionnée résistance nous sommes capables pour ne pas subir de nouveaux affronts.....

X.

Mais ces considérations sont superflues. — Qu'il suffise à notre sécurité de savoir que la coalition qu'on voudrait former à présent n'a pas le lien moral et politique de 1814, qu'il lui manque une âme aussi bien qu'une tête. — Et si nous arrêtons nos regards sur les membres qui lui restent, nous les voyons agir chacun pour son intérêt et nous donner le spectacle de la plus complète désunion. Cette agglomération d'ennemis que nous avons vus s'unir contre nous, il y a quarante-cinq ans, est disloquée et dispersée.

L'équilibre européen a changé de base; il repose sur d'autres aspirations, d'autres tendances, d'autres besoins. Le coup d'œil que nous venons de jeter sur les relations des peuples et des gouvernements nous révèle un fait important, que nous ne cherchions pas, mais qui nous frappe à ce point que nous tenons pour un devoir de le constater en passant. — Aussi bien vient-il à l'appui de notre thèse et la corrobore-t-il plus que nous ne l'espérions.

Les intérêts monarchiques étant supprimés et remplacés par l'intérêt des peuples, les princes survivants aux dernières révolutions, prenant pour

mobile ce dernier, il en résulte dans le mouvement européen une déviation complète de la pente qu'il suivait en 1814. Les races homogènes se sont reconnues; quelques-unes se sont rapprochées; elles ont compris à quelles destinées communes la Providence les appelait: elles y marchent. Les monarchies suivent ce courant, qui les emporte quand elles résistent. — Eh bien, il faut le reconnaître, ce mouvement n'est pas favorable à l'Angleterre; non-seulement il se fait sans elle; mais, jusqu'à un certain point, il peut se faire contre elle.

En abusant outre mesure de son ascendant et de sa domination, cette puissance navale a des ennemis partout où elle a des tributaires. Maintenant, ces ennemis se comptent, et ils viennent, tout récemment, de s'apercevoir qu'en réunissant leurs forces ils seraient aisément les maîtres de la situation.

L'Angleterre ne domine que par sa marine; il y a, en Europe, trois ou quatre puissances maritimes qui, si elles savent s'unir, peuvent tenir en échec toutes les flottes anglaises. Que la France s'allie à la Russie, au Danemark, la mer du Nord est fermée aux Anglais; ils sont exclus de la mer Noire. Qu'elle appelle dans cette alliance l'Espagne, le Portugal, il n'y a plus d'Océan, plus de Méditerranée pour les Anglais. Leur île de Malte, leur Gibraltar ne seront bientôt plus que des rêves d'ambition déçue, des souvenirs détruits d'une superbe domination.

La Russie guette Constantinople, où elle voit le malade de 1854 plus malade que jamais et presque agonisant. Elle compte les heures et les mi-

nutes pour être la première au partage de la succession. Elle pense qu'il y aura bientôt de grands conflits autour de cet héritage des sultans, et ce sera peut-être le grand dérivatif des luttes et des intrigues politiques de l'Occident. Mais, autant que l'Angleterre, la Russie réclamera sa part, la France la sienne, l'Autriche la sienne. Qui sait si, alors, tous les intérêts européens ne se coaliseront pas contre les intérêts anglais? Que la Russie prenne Constantinople et que, par les défilés de l'Oural, elle se répande en Asie, où elle a déjà atteint les rives du fleuve Amour; que la France s'établisse à Alexandrie et qu'elle ouvre généreusement, à travers l'isthme de Suez, le chemin des Indes à toute l'Europe; que l'Autriche, avide de domination et dont le vieil édifice chancelle, se retire lentement de l'Italie, où sa position n'est plus tenable, et qu'elle descende, en suivant le bassin du Danube, dans ces principautés qui cherchent leur unité, et sur lesquelles les souverains actuels n'exercent qu'une autorité temporaire. Ce jour-là, l'Angleterre sera vaincue et les forces des nations équilibrées en Europe.

XI.

Plus rien ne s'opposera à ce que la Prusse établisse sur la Confédération germanique cette prépondérance objet de son éternelle ambition, et réa-

lise ce rêve d'un empire d'Allemagne qu'elle eut déjà en 1848.

Il importe peu à la France qu'un empire d'Allemagne se forme à côté d'elle, sur ses frontières de l'Est, pourvu que ses frontières soient aussi bien garanties du côté du Rhin qu'elles le sont maintenant du côté des Alpes. Qu'elle rentre dans ses limites naturelles et elle n'aura plus à craindre pour sa sécurité. Elle sera même moins tourmentée par le voisinage d'un grand État satisfait de son homogénéité, tranquille dans sa force, que du voisinage de certains petits États constamment inquiets et jaloux, que l'on voit tremper dans tous les complots qui s'ourdissent contre elle, et toujours plus turbulents pour défendre leur neutralité que ne le seraient de grandes nations pour défendre leur existence. Si les peuples de la Confédération germanique nous sont hostiles, c'est parce qu'ils nous supposent toujours envieux de les posséder. Le jour où cette crainte aura disparu, ils seront nos amis et ne viseront plus qu'au moyen de tirer le meilleur parti de notre voisinage.

La nation française et la nation allemande ont des tendances communes pour les choses de l'intelligence; elles peuvent s'unir dans une alliance féconde. Les savants de France ont des frères et des collaborateurs zélés dans les savants d'Allemagne; les philosophes et les poëtes d'outre-Rhin ont souvent fraternisé avec nos poëtes et nos philosophes; ils se sont compris et se sont inspirés les uns des autres; le génie des deux peuples s'est fusionné.

Nos écrivains célèbres sont populaires chez eux comme les leurs sont populaires chez nous. Le grand Frédéric, qui personnifiait si bien l'idée allemande, vivait de l'esprit français; les meilleurs amis du célèbre Humbolt étaient à l'Institut de France. Les compositeurs de l'Allemagne viennent s'illustrer chez nous; nous avons vu tout récemment un de leurs plus célèbres chercher, pour les innovations de son génie, l'approbation d'un public français. Nos maîtres dans l'art de peindre ont bien des points de contact avec les maîtres allemands; ils entendent le culte du beau de la même manière, et font, avec l'art, une propagande intellectuelle et morale. La vieille Allemagne, rêveuse et austère, avec son monde de légendes, ses poëtes philosophes, sa jeunesse studieuse, est peut-être, de toutes les nations de l'Europe, la plus apte à s'unir avec la France pour le triomphe de tous ces progrès dont elle est si passionnée.

Les intérêts matériels eux-mêmes, si on les consulte, poussent l'Allemagne vers notre bonne amitié. Le commerce de cette nation n'a d'autre débouchés en ce moment que ceux de la mer du Nord. Les besoins des populations réclament impérieusement d'autres issues. Seul, un traité de commerce conclu avec le Zolwerein peut les lui ouvrir. Nous savons que des esprits sérieux et pratiques ont déjà eu l'idée d'un traité pareil, et qu'ils en étudient les bases. Il ne plaira peut-être pas aux Anglais, à cause de la redoutable concurrence qu'il peut leur apporter; mais il triplera certainement la

puissance du Zolwerein, en lui ouvrant, à des conditions acceptables, les ports de Nantes, de Saint-Nazaire, de Bordeaux, de Cette et de Marseille.

Ces villes françaises, dont quelques-unes sont déchues de leur ancienne prospérité, dont quelques autres aspirent au rang de métropoles, trouveront un avantage inappréciable dans le traité qui leur apportera les produits de l'Allemagne. Tous nos canaux et les nombreux chemins de fer qui sillonnent notre pays bénéficieront de ce nouvel état de choses. La prospérité publique ne tardera pas à en ressentir les effets. Et ce traité de commerce aura, sur d'autres traités récemment conclus, l'inappréciable avantage de ne jeter l'alarme dans l'esprit de personne, et de rapprocher intimement deux nations que divisent seulement des préjugés et des malentendus.

Enfin, le grand avantage de ces diverses combinaisons, qui sont dans les vœux et les besoins nouveaux de l'Europe, c'est qu'elles ne se heurtent à aucune incompatibilité, et que, par conséquent, elles peuvent se faire pacifiquement. Nous avons la foi de l'avenir, la foi du progrès, la foi dans le triomphe définitif de la raison et de la justice, la foi des nationalités. C'est pourquoi nous appelons de tous nos vœux l'ère pacifique; c'est pourquoi aussi nous faisons la propagande pour les alliances qui nous paraissent les plus propres à éloigner les éventualités de guerre. — Mais nous restons convaincus qu'il n'est pas de paix durable à espérer de tous les compromis qui se font dans l'intérêt exclusif d'une

nation ambitieuse et envahissante, et contre le gré des peuples.

XII.

Il y a donc une coalition à organiser à présent. Elle doit avoir pour but de renverser de fond en comble ce que la première coalition a édifié. Puisque le droit des peuples s'est substitué partout au droit des monarchies, il faut au droit populaire ses traités, comme le droit monarchique a eu les siens. — Que les nations fassent leur Sainte-Alliance!

Elle se fera; et rien au monde ne peut empêcher qu'elle arrive à ses fins. Il y a des tendances irrésistibles qui précipitent l'Europe vers une organisation nouvelle; les guerres qui éclatent maintenant proviennent de ce que l'on essaie de résister à ces tendances. Mais il faut remarquer que le triomphe reste partout à la cause des peuples ; nous venons d'en voir un exemple éclatant en Italie. Ce qui nous console et ce qui nous réjouit, ce qui surtout nous donne bon espoir, c'est de voir la France impériale prendre l'initiative de ce beau mouvement, dont les phases et les péripéties formeront l'histoire de la seconde moitié du dix-neuvième siècle. Ce rôle appartient de droit à la France et à l'Empire : à la France parce qu'elle a soutenu la première, seule contre tous, le droit des peuples, et qu'elle a suc-

combé glorieusement dans cette lutte en 1814; à l'Empire, parce que l'Empire français est la seule monarchie actuellement existante qui soit issue de la volonté nationale et qui la représente sincèrement.

Nous le répétons en terminant, ni la France ni l'Empire n'ont à craindre les coalitions monarchiques.

Les peuples sont avec eux.

FIN.

L'EMPEREUR

FRANÇOIS-JOSEPH Ier

ET

L'EUROPE

PARIS

FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie
Imprimeurs de l'Institut, rue Jacob, 56.

E. DENTU, LIBRAIRE
Palais-Royal, galerie d'Orléans, 13

1860

Tous droits réservés

L'EMPEREUR

FRANÇOIS-JOSEPH Ier

ET

L'EUROPE

I

L'idée que le conflit Austro-Italien pourrait avoir, à la demande de l'Europe, une solution pacifique, a été accueillie avec une telle faveur, et fait chaque jour des progrès si rapides dans l'opinion, qu'il est temps de soumettre à une étude sérieuse ce projet éminemment populaire, et que justifient également les leçons de l'histoire et les intérêts d'une saine politique.

Il s'agirait pour le gouvernement de François-Joseph d'adopter, à l'égard de la Vénétie, la sage résolution que Napoléon Ier prit à l'égard de la Louisiane, lorsque, reconnaissant l'impossibilité de conserver avec profit pour la France cette province, il en fit la cession, en 1803, aux États-Unis, moyennant une indemnité de 80 millions.

Depuis cette époque, le roi des Pays-Bas a fait à l'Europe le sacrifice de la Belgique.

On se rappelle avec quelle rapidité s'éteignirent les haines, les griefs nés de la lutte de deux nationalités inconciliables sous le même sceptre. Ce que la Hollande a évité de malheurs, tout ce qu'elle a gagné au détachement des provinces belges et à leur constitution en un État indépendant, n'est certainement pas de nature à faire regretter à la cour de la Haye le parti qu'elle a pris, à la sollicitation même de l'Autriche, représentée comme les autres grandes puissances dans les conférences de Londres.

Aujourd'hui, quelles plaies ne s'agit-il pas de fermer! quel effroyable cataclysme ne s'agit-il

pas de prévenir! quel immense soulagement, quel bien-être, quelle explosion de travail et de prospérités inouïes, peuvent sortir de la sagesse d'un seul homme!

Cet homme est plus intéressé que personne à être magnanime, car son cœur tressaille au spectacle de la misère et des souffrances de son peuple; il est ému des angoisses de l'Europe. Souverain d'un des plus puissants empires, il a déjà eu le courage d'arrêter, au prix d'une partie de ses possessions italiennes, les horreurs de la guerre moderne. Le cri de ses entrailles lui fait donc sentir que la paix est le premier besoin des sociétés.

Mais, après cette concession faite aux sentiments humains, chrétiens de l'époque, doit-il consommer volontairement le sacrifice? peut-il, devant des trésors et des considérations de bien-être, retirer, sans lutte, sans combat, une armée intrépide du sol qu'elle s'apprête à défendre?

On sent qu'il y a là une question d'honneur qui ne peut être tranchée que par un grand résultat politique.

Pour que François-Joseph accueille avec calme, avec bienveillance les premières ouvertures d'une solution pacifique, il faut qu'elles lui donnent l'espoir d'un triomphe définitif que l'emploi des armes ne saurait lui promettre, et qu'elles lui apparaissent comme un moyen d'assurer la force et la dignité de son gouvernement autant que la prospérité de ses peuples.

Plaçons-nous d'abord à ce point de vue, et voyons, dans la nouvelle phase qui s'ouvre pour la question italienne, quels sont désormais les vrais intérêts de l'Autriche, et si la cession volontaire de Venise, qui opérerait un revirement complet dans la situation, n'offre pas à la Cour de Vienne la combinaison la plus habile, pour sortir victorieuse de la lutte.

II

L'Autriche n'est pas dégagée vis-à-vis de la France des stipulations de Villa-Franca.

Jusqu'à l'entrée des troupes sardes dans les

Marches et les États de Naples, les trois signataires du Traité avaient été fidèles à leurs engagements. Nulle éventualité qui eût été prévue et interdite n'était venue compliquer la situation et rendre impossible l'idée mère, l'objet principal qui avait rapproché et mis d'accord les trois souverains, à savoir : l'indépendance de l'Italie, réalisée par une confédération de tous les États.

Le Piémont, entraîné par des exigences di versement appréciées, est sorti du concert qui s'était formé entre les trois Cours, malgré les avertissements et la désapprobation de Napoléon III, formulée par le retrait de son ambassadeur.

Le Piémont seul s'est donc placé, en face de l'Autriche, comme un adversaire. Nouveau Frédéric, le roi de Sardaigne entreprend de constituer au sud de l'Empire une nouvelle Prusse.

Le terrain de la lutte a été déplacé ; son horizon s'est agrandi ; en même temps, le but que devait se proposer le cabinet de Vienne changeait de caractère.

Dans cette situation, toute nouvelle en effet, où sont les chances favorables de l'Autriche?

Il y a un siècle, au milieu de circonstances analogues, elle a eu recours à la force des armes. Après une guerre de sept ans, dans laquelle elle était soutenue par la France, la Saxe, la Suède et la Russie, une dernière défaite a consommé, par la fusion définitive de la Silésie dans la Prusse, la constitution du nouveau royaume. Et cependant, à Rosbach, la France combattait aux côtés de l'Autriche; et Frédéric II n'avait pas pour allié ce génie tout-puissant des sociétés modernes, qui est à la fois l'aiguillon et l'écueil des gouvernements : le réveil des nationalités.

Là est toute la force du Piémont. La position que le roi de Sardaigne a prise, en se proclamant roi d'Italie, n'a de point d'appui que dans le besoin qu'ont tous les peuples italiens de voir la Péninsule entière affranchie de la domination de l'étranger, et dans la conviction où ils sont que cet affranchissement est seulement possible au moyen d'une lutte suprême qui

exige le sacrifice des traditions, des priviléges locaux, et la réunion de toutes les ressources et de toutes les forces dans une seule main.

Mais que l'empereur François-Joseph détache de son plein gré la Vénétie de son empire et la cède à l'Italie; en acceptant la juste indemnité de la cession, qu'il engage la foi privée aussi bien que l'honneur du souverain, dans une transaction rendue indissoluble par la résurrection du bien-être de ses peuples; alors c'est lui-même et lui seul qui accomplit, qui consomme l'œuvre de l'affranchissement. Il lui donne une base plus solide que n'auraient jamais pu le faire le sang et l'or de tous les Italiens. Il rend sans objet et sans prétexte tout changement territorial. Il désarme, il désintéresse les patriotes italiens de toute propagande dans ses États. Et, en même temps, cette sage politique assure à l'Autriche, dans le règlement définitif auquel devra procéder le Congrès de toutes les puissances, une influence justement respectée.

En satisfaisant d'une manière inespérée les tendances modernes et les traditions locales de

l'Italie, François-Joseph s'est acquis le droit de stipuler des conditions avantageuses pour le Pape et pour Naples, et des compensations pour les intérêts sacrifiés dans la lutte et que la conclusion de la paix n'aurait pas permis de satisfaire.

En délivrant l'Europe des dangers qui la menacent au printemps, il peut exiger que la pacification ait un caractère plus général et qu'elle fasse cesser, à jamais, par une déclaration collective, universelle, les craintes périodiques que l'absence d'engagements directs entre les pouvoirs existants permet seule d'entretenir.

Reprendre la grande pensée de la sainte alliance, la reconstituer, dans l'intérêt des peuples et des rois, sur des bases conformes aux besoins de l'époque, et faire, enfin, que les frontières actuelles de la France et de tous les États de l'Europe deviennent aux yeux de tous et pour jamais sacrées et infranchissables, c'est le vœu universel des nations et des gouvernements; c'est l'œuvre capitale du siècle.

Le règlement des affaires de l'Italie offre une occasion d'appeler l'attention des pouvoirs sur cette grande œuvre, et nul ne refuserait à l'Autriche l'honneur d'en prendre l'initiative.

Ces considérations, en montrant quels avantages la politique autrichienne peut retirer de la combinaison du rachat, permettent d'espérer que, présentée dans un grand intérêt européen, elle ne sera pas écartée sans examen. Nous pouvons l'envisager sous toutes ses faces.

III

Et d'abord, qu'est-ce que la Vénétie aujourd'hui pour l'Autriche?

Cité déchue, port solitaire, contrée désolée et ruinée, les États vénitiens forment, au pied des montagnes inaccessibles du Tyrol, de la Carinthie et de l'Illyrie, un pays plat, dont la défense a exigé un ensemble de constructions

dispendieuses, et qui paralyse, en cas de guerre, une forte partie de l'armée loin de la capitale de l'Empire.

Nul ne peut nier que l'obligation de soutenir le choc de l'ennemi dans les plaines de l'Adige et du Pô n'ait été pour l'Autriche, depuis un demi-siècle, la cause de tous ses échecs.

Si les armées impériales avaient pu, en 1797, en 1805 et 1809, concentrer leurs moyens de défense sur le versant méridional des Alpes, leurs forces se seraient accrues de tout ce qu'elles ont perdu en rase campagne, et, maîtresses d'une position que l'art peut rendre, à peu de frais, inexpugnable, elles eussent conservé intact le territoire national.

La Vénétie ne cesserait d'être une charge et un danger, au point de vue de la défense du territoire, que si, jugée nécessaire à la sûreté de l'Allemagne, elle était admise dans la confédération, et si ses places fortes étaient déclarées forteresses fédérales.

Mais cette faveur que, pendant quarante ans de paix, l'Autriche a vainement réclamée de la

Prusse, alors qu'elle n'eût pas même été discutée par les peuples allemands, cette faveur qu'elle n'a pu obtenir au moment où le canon français tonnait aux portes de Vérone, est rendue depuis une année matériellement impossible par l'influence que le mouvement révolutionnaire et unitaire de l'Italie exerce sur les sentiments du peuple dans les États secondaires.

L'Autriche n'a pas oublié quelle effroyable tourmente la seule nouvelle de la révolution de février a fait éclater dans toute l'Allemagne.

Les idées de nationalité et d'unité germaniques, développées jusque-là seulement par les historiens et les philosophes, avaient alors un caractère purement idéal. Les gouvernements, après avoir cédé à l'effervescence populaire, ont pu facilement s'en rendre maîtres. L'exemple de l'Italie imprime aujourd'hui aux aspirations des masses en Allemagne une direction plus positive. La prudence et la loyauté du régent de Prusse ont réussi jusqu'à ce jour à contenir ce mouvement latent et puissant de l'opinion populaire. Mais, si la situation se compli-

quait par une démarche de l'Autriche de nature à compromettre la nationalité allemande dans ses débats personnels avec la nationalité italienne, nul ne peut prévoir les éventualités que cette situation nouvelle ferait naître, ni les dangers intérieurs et les nouveaux devoirs qu'elle pourrait imposer au cabinet de Berlin.

L'Autriche le sait et ne se fait aucune illusion sur la possibilité de jamais obtenir de l'Allemagne la transformation du quadrilatère en forteresses fédérales ; position qui serait d'ailleurs aussi inutile au point de vue militaire qu'elle est dangereuse au point de vue politique.

IV

Le détachement de Venise peut-il soulever dans le cœur de François-Joseph les sentiments pénibles qu'a dû y faire naître l'abandon de la Lombardie?

Nullement, car il ne s'agit pas d'un sacrifice onéreux arraché par la victoire. Il ne s'agit pas

non plus d'une province héréditaire et qui ferait tomber du front du jeune Empereur une couronne vieille de huit siècles.

La patrie des Doges ne s'est pas donnée comme la Bohême et la Hongrie. Elle n'a pas été conquise, elle n'est pas échue à la maison d'Autriche par mariage ou par succession. Son annexion date de soixante ans à peine, et elle a eu lieu par un procédé que des raisons politiques peuvent expliquer, mais non légitimer. Les stipulations du traité de Campo-Formio ont disposé, en effet, du sort d'un peuple libre, sans guerre, sans conquête, malgré ses plus solennelles protestations suivies bientôt des remontrances de la diplomatie.

Ces circonstances, tout exceptionnelles, font voir que le lien qui attache la Vénétie au territoire impérial peut être dénoué sans faire naître, dans aucune province, l'espoir d'un sort semblable, ni créer un antécédent en sa faveur.

Il s'agit, pour l'Autriche, de disposer d'un territoire dont l'acquisition a été, il y a soixante ans, entachée d'un vice originel, que des antipa-

thies de races et le peu de durée de l'annexion n'ont pas permis d'amalgamer au reste de l'Empire, et qui est plutôt un embarras qu'une ressource pour la défense de ses frontières naturelles.

V

Quel profit, dans l'état présent des choses, l'Autriche peut-elle espérer retirer de la Vénétie ?

Après les événements qui ont si profondément modifié l'attitude des populations et des pouvoirs en Italie, événements qu'aucune des grandes puissances, pas même la cour de Vienne, ne s'est cru le droit ni le pouvoir de prévenir, il est bien évident que l'Autriche n'a plus aucun avantage, aucun profit à retirer de la Vénétie, et que la possession de cette province ne saurait être pour elle, désormais, qu'une source d'agitation intérieure et de ruine.

La Vénétie compte une population de

2,400,000 âmes ; le produit de l'impôt monte à 70 millions de francs ; sa dette spéciale est de 7 millions. Les charges courantes déduites, que reste-t-il pour faire face à une occupation militaire, qui, sur le seul territoire vénitien, n'exige pas moins de 150,000 hommes?

Le trésor impérial, déjà en déficit permanent dans les circonstances normales, peut-il supporter cette énorme surcharge?

Et pourtant il faut de toute nécessité qu'il se l'impose, et, même alors qu'aucune attaque n'aurait lieu, la prudence ne permettrait pas de l'alléger.

On ne peut s'attendre à ce que les Vénitiens, écrasés de taxes dont le produit n'est employé qu'à les maintenir sous une compression militaire qui leur est odieuse, ayant à leur porte et sous leurs yeux le spectacle de la patrie unie et libre, reviennent à des sentiments de calme et de soumission envers leurs dominateurs. L'occupation d'un pays où l'armée ne compte pas un partisan, et dont la population peut appeler à chaque instant vingt-quatre millions de frères à

sa délivrance, offre évidemment la perspective d'un accroissement plutôt que d'une réduction de dépense. Faute de crédit, il faudra surcharger l'impôt au delà des forces des contribuables, mécontenter, en les ruinant, les autres provinces de l'Empire, et marcher, par l'accumulation des déficit, à des catastrophes financières.

La possession de la Vénétie ne compromet pas seulement les finances de l'Empire, elle affaiblit sa puissance militaire. Sur un contingent de six cent mille hommes, Venise contribue pour un quinzième environ; elle fournit donc à l'Autriche quarante mille soldats d'une fidélité plus que douteuse, et que l'on disperse dans les garnisons de l'intérieur. Par contre, l'Autriche, nous l'avons vu, est obligée de porter l'armée d'occupation à cent cinquante mille hommes, choisis parmi ses meilleurs soldats. C'est donc cent dix mille hommes que l'Autriche serait dans l'impossibilité de faire marcher soit à la défense de ses frontières, soit au secours de la Confédération, en cas de guerre continentale; et ce sacrifice de cent dix mille hommes, para-

lysés hors de ses domaines héréditaires, n'a d'autre résultat que d'entretenir quarante mille propagateurs du principe des nationalités au cœur de l'Empire.

La possession de la Vénétie ne peut donc plus être pour l'Autriche qu'une cause d'affaiblissement et de ruine.

VI

Si l'Autriche se dessaisissait purement et simplement de la Vénétie, elle ne perdrait rien, et réaliserait, au contraire, une forte économie. Mais, si elle en faisait la cession à l'Italie moyennant une indemnité de 5 à 600 millions, quels avantages ne retirerait-elle pas d'une pareille transaction, de la paix qu'elle aurait cimentée, et de l'apaisement des esprits qui en serait la suite inévitable!

Le trésor impérial, d'abord, pourrait rembourser la Banque de Vienne, et la Banque,

recevant le numéraire de l'étranger, serait en mesure de reprendre le payement de ses billets en espèces. L'effectif de l'armée, ramené au pied de paix, permettrait d'alléger le fardeau excessif des taxes, de combler le déficit, et de maintenir dorénavant l'équilibre des budgets, en consacrant des sommes importantes au développement des travaux publics et du bien-être populaire.

Les fonds autrichiens atteindraient bientôt le pair : immense résultat pour un pays qui ne pourrait contracter aujourd'hui à l'étranger le plus modique emprunt en 5 pour 100 qu'au-dessous de 49, cours actuel des métalliques à la Bourse de Francfort, ce qui porterait la rente payée par le trésor à plus de 10 pour 100 de la somme prêtée.

L'état révolutionnaire de l'Italie ayant cessé, la Hongrie, privée des excitations du dehors, retrouverait bientôt le calme ; et serait obligée de régler ce que ses prétentions peuvent avoir d'excessif, sur la conduite des autres provinces.

Le gouvernement impérial, délivré de toute

préoccupation étrangère à la bonne administration intérieure de ses États, pourrait achever cette œuvre, si souvent reprise et abandonnée, de l'établissement d'une constitution forte et libérale dans tout l'Empire.

Ce serait enfin une merveilleuse transfiguration de l'état de trouble, de misère, d'humiliation dans lequel l'énergie nationale se consume, en un état de repos et de bien-être universels.

Il ne faut pas s'étonner qu'à Vienne et dans les provinces, l'idée d'une pacification, opérée par la cession de Venise aux Italiens, rencontre des sympathies dans toutes les classes de la population. L'armée seule regretterait peut-être un dénoûment qui lui interdirait tout espoir d'une revanche de la dernière campagne. Mais quel serait le caractère de cette revanche? L'Autriche aurait-elle à combattre l'Italie seulement? N'y aurait-il aucune diversion au cœur même de l'Empire? Et quelle attitude auraient aujourd'hui la plupart des régiments hongrois en face de leurs compatriotes, volontaires de la brigade de Turr? Toutes ces questions préoccupent le

peuple, qui n'a aucune raison de s'intéresser à la conservation de la Vénétie, et qui a un grand intérêt, au contraire, à ce qu'elle soit détachée de l'Empire. Aussi peut-on affirmer que, si le suffrage universel était consulté, si le gouvernement autrichien posait, en haute et basse Autriche, en Styrie, en Carinthie, en Bohême, en Tyrol, en Croatie, en Hongrie, en Gallicie, en Transylvanie, en Dalmatie, cette question : Faut-il céder à l'Italie la Vénétie moyennant une somme de 600 millions? tous les peuples conseilleraient cette mesure, et l'opposition généreuse de l'armée se perdrait au milieu d'universelles acclamations.

VII

Autant l'Autriche a d'intérêt à détacher la Vénétie du corps de l'Empire, autant l'Italie est intéressée à la racheter.

Accolée à l'Autriche, Venise est un cadavre. Rendue à l'Italie indépendante, la morte ressuscite et communique une vie nouvelle et comme une émanation de joie, de bien-être et d'orgueil à la commune patrie.

Les appréhensions de l'avenir se dissipent, les passions révolutionnaires s'apaisent ; les jours du sacrifice sont consommés. Plus de levées en masse! Le foyer solitaire des familles se repeuple; le tambour est muet. Dans les villes, dans les ports, dans les campagnes, l'or et les bras retournent au travail. Les conseils publics, les services administratifs et les lois peuvent se conformer, dans chaque État, à la diversité des traditions politiques et des mœurs.

A quel degré de prospérité ne peut pas prétendre l'Italie, le jour où elle est rendue à la pleine et calme possession d'elle-même, et où elle peut consacrer toutes ses ressources, toutes ses forces à l'œuvre de la pacification et du bien-être de ses enfants!

Rompre, sans effusion de sang, le dernier

anneau de la servitude, et compléter le territoire national par l'annexion d'un État de deux millions quatre cent mille âmes, dont le revenu, de 70 millions, n'est réduit que d'un dixième par sa dette, et qui couvre au nord la patrie commune d'une ligne de défenses gigantesques, n'est-ce pas une conquête inappréciable, quand on se rappelle surtout ce que le Piémont et la France ont dû sacrifier d'hommes et de trésors pour conquérir la Lombardie, qui reste encore aujourd'hui vulnérable de tous les côtés?

Il n'est pas un Italien qui ne comprenne que la cession de la Vénétie par l'Autriche, c'est la sécurité, c'est la cessation de toute crainte du retour de la domination étrangère, et que les armées italiennes, réduites des trois quarts, donneront lieu à une économie cinq fois supérieure à la rente de l'emprunt souscrit pour le rachat.

VIII

L'intérêt de l'Autriche et de l'Italie à compléter l'œuvre de l'affranchissement et de la pacification, par la cession amiable et contre indemnité, de la Vénétie, étant suffisamment démontré, il reste à déterminer quels devraient être le caractère et les bases de la transaction et à justifier l'intervention de l'Europe.

Le problème à résoudre consiste à donner à la transaction qui accomplira le rachat de Venise la base la plus large et les garanties les plus solides.

Au point de vue financier, il s'agit de verser au trésor autrichien la plus forte somme, en grevant l'Italie de la moindre annuité.

Au point de vue politique, il faut satisfaire pleinement l'honneur de la cour de Vienne, en donnant à la réunion du Congrès un but d'ordre et d'intérêt européen, et à sa composition le caractère le plus général.

L'intervention de toutes les puissances sans exception, leur concours direct, actif, convertit la transaction en un pacte solennel, en une convention de bien public, en une trêve de Dieu.

En même temps, la participation de tous crée les conditions les plus favorables de crédit, et des garanties si multiples, que les risques s'annulent au point de rendre nominale la responsabilité de chacun.

IX

L'intervention de l'Europe sur ces bases est-elle justifiée? n'est-il pas à craindre que l'engagement à prendre pour la garantie de l'emprunt ne soulève de l'opposition de la part de quelque cabinet?

La conscience publique n'éprouve aucun doute à ce sujet. L'intérêt de chacun répond de la participation de tous.

Il n'est pas un gouvernement dont le crédit

ne soit compromis par l'état de gêne où la prolongation du conflit Austro-Italien, après une double guerre, plonge le marché des capitaux.

La guerre détruit tant de richesses que, pour faire face à ses nécessités, tous les approvisionnements accumulés pendant les années de paix, toutes les réserves y peuvent à peine suffire. Cette masse immense de produits de toute nature une fois détruite, il faut de longues années pour la recomposer. Et ce n'est que lorsque les réserves sont reformées, les magasins remplis de nouveau, de manière à satisfaire aux besoins courants de la production et de la consommation, que les prix reprennent leur niveau, la circulation monétaire son cours régulier, et que les capitaux, redevenus libres, peuvent répondre à l'appel des gouvernements.

La France et l'Angleterre ont pu rentrer rapidement dans l'état normal. Mais l'Autriche, l'Allemagne, la Russie, se ressentaient encore de l'épuisement causé par la guerre de Crimée, lorsque la guerre d'Italie a éclaté.

Cette dernière guerre et les complications qui

l'ont suivie, en nécessitant de nouveaux préparatifs, ont creusé un nouveau vide dans les approvisionnements de l'Europe. Loin de devenir disponibles, les capitaux ont été de plus en plus absorbés par les besoins d'autant plus impérieux de la production.

C'est ce qui explique pourquoi, dans ces derniers temps, ni l'Autriche, ni la Russie elle-même, n'ont pu trouver de prêteurs à l'étranger. Toutes leurs tentatives d'emprunt ont échoué, et l'absence de crédit a aggravé la crise monétaire au point que l'intérêt s'est élevé, dans ces derniers temps, à Saint-Pétersbourg, jusqu'à 10 et 12 p. 100, tandis que la valeur du rouble est réduite de près d'un dixième. Au lieu de 4 fr., il vaut à peine 3 fr. 65 cent.

Cette situation critique qui affecte plus ou moins tous les gouvernements, montre que l'intérêt seul de leurs finances les invite à garantir l'emprunt destiné au rachat de Venise, puisque cet emprunt, qui amènera un état de paix définitif, rétablira leur propre crédit et leur permettra d'obtenir, à des termes favorables, les

capitaux que le marché européen est aujourd'hui impuissant à leur procurer.

X

Mais un avenir prochain crée des exigences plus impérieuses.

A aucune époque, l'Europe ne s'est sentie menacée par un cataclysme comparable à celui qui doit sortir avant quatre mois de l'état de l'Italie.

L'Autriche est prête, l'Italie s'arme. Le cartel a été lancé, par vingt-quatre millions d'hommes en révolution, au souverain d'un des plus puissants empires de l'Europe.

Si la guerre éclate, la France, l'Allemagne, et peut-être l'Angleterre, la Russie, seront entraînées à y prendre part; ce sera une conflagration générale.

Si le choc est retardé, alors c'est une perturbation pire peut-être que la guerre. Au lieu

d'une crise violente qui, par l'excès du mal, donnerait l'espoir d'une réaction, c'est l'attente, c'est la peur de la guerre!

Et ce mal terrible ne fait-il pas déjà sentir ses étreintes ? Les capitaux inactifs, accumulés par les comptes courants dans nos grands établissements de crédit, ne dépassent-ils pas déjà un demi-milliard? On craint les nouveaux engagements, on ajourne les opérations à longs termes. Un peu plus, et l'on verra les travaux se ralentir, on suspendra les grands projets d'amélioration publique, l'or se retirera, les bras se croiseront; il se fera un temps d'arrêt dans la production ! Et qu'est-ce que la production? la production normale, quotidienne? C'est le pain et la viande de chaque jour, c'est le luxe du riche, c'est le nécessaire du pauvre, c'est l'épargne de tous les états, de toutes les professions, qui paye le médecin, l'école, le remplaçant, la dot des enfants; c'est la sécurité et la joie du foyer domestique, la santé, le bien-être, la vie de toutes les familles.

La voilà donc, cette Europe si fière de ses

mœurs, de ses arts, de ses découvertes et de son industrieuse énergie ! cette Europe qui sillonnait ses campagnes de chemins de fer, creusait des canaux et des ports, desséchait ses marais, plantait ses landes, assainissait ses villes et multipliait jusque dans les moindres villages les églises, les écoles, les crèches et les hospices ; la voilà saisie d'effroi, languissante, énervée et montrant du doigt sur son vaste corps endolori : Venise, cette plaie qui la ronge !

Et il y aurait un gouvernement, une contrée qui refuserait son concours à l'œuvre du salut commun !

Non ! tous les États sans exception sont intéressés à détourner de la communauté chrétienne le cauchemar qui l'oppresse. Quand on est averti et que les antécédents de la politique tracent nettement la voie à suivre, nul ne peut hésiter. L'Europe entière interviendra et réglera définitivement le sort de l'Italie, comme elle a réglé le sort de la Grèce, de la Belgique, des Principautés.

XI

Le rôle que les finances sont appelées à remplir, pour faciliter l'accomplissement des grands devoirs de justice, qui font la grandeur et la vraie prospérité des sociétés, est aujourd'hui apprécié de tous.

Le milliard qui a indemnisé en France les victimes de la révolution, les 500 millions que l'Angleterre a généreusement consacrés à la rédemption des noirs, l'organisation des banques allemandes pour aider et activer le rachat des droits féodaux, la participation des budgets dans les entreprises d'utilité publique, les subventions aux écoles, les risques courus pour réduire les taxes, ont formé des opérations productives d'un profit bien supérieur à l'intérêt des capitaux engagés.

Tant d'exemples heureux, que la nécessité seule avait provoqués au début, ont peu à peu

éclairé et encouragé les esprits. Les hommes d'État, les Souverains, ont compris les lois qui règlent les innombrables transactions dont se compose le labeur quotidien des peuples, et la puissance du souffle générateur qui entretient la vie dans ce grand mécanisme. Ils savent que, si quelque chose pouvait, avec le secours des siècles, réaliser pour l'humanité entière la parabole de la multiplication des pains, ce seraient les finances, le crédit.

Pour déterminer sa participation dans la garantie de l'emprunt italien, chaque État n'aura donc qu'à se demander si cet emprunt est une opération solide, offrant la perspective d'un bénéfice considérable.

XII

La Grande-Bretagne, la Russie et la France ont garanti l'emprunt qui a fondé l'indépendance du royaume de Grèce.

Il y avait là des risques à courir qu'il ne convenait pas de faire partager à toutes les puissances, et dont quelques grands États seulement pouvaient prendre la responsabilité, au nom et pour l'honneur des sentiments religieux des peuples qu'ils représentaient.

Aujourd'hui c'est la société tout entière qui est en souffrance. Les cœurs sont serrés; les travaux, les ressources de chacun, sont compromis; et, au point de vue des résultats matériels seuls, on peut dire sans exagération que l'Europe aurait intérêt non pas seulement à garantir, mais à solder de ses propres fonds l'emprunt destiné à pacifier l'Italie et à relever les finances de l'Autriche.

C'est par milliards qu'il faut compter les profits immédiats que toutes les familles retireront de la situation nouvelle dans laquelle cette grande opération placera le marché européen.

Les échanges, les grandes entreprises et les emprunts publics créent entre tous les pays des liens de réciprocité, dont l'importance grandit tous les jours. Sur tous les points du globe, les

industries s'alimentent et se soutiennent ; tous les commerces, toutes les bourses, sont solidaires. La ruine d'un seul est le malheur pour tous.

Une crise en Amérique a fait sombrer, il y a trois ans, en Angleterre et en Écosse, les banques, les maisons les plus solides, et fait sentir sur toutes les places du continent le contre-coup de ses désastres.

Eh bien ! cet ouragan rapide ne peut donner qu'une idée affaiblie de la perturbation que fait éprouver au marché européen l'état des finances de Vienne.

XIII

Depuis vingt ans, les budgets de l'Autriche se sont balancés par des déficit, que le gouvernement a successivement remplis au moyen d'emprunts placés à l'étranger.

Le jour où le crédit des maisons de Franc-

fort, de Berlin, d'Amsterdam, de Londres et de Paris lui a manqué pour le placement de ses métalliques, l'Autriche a vendu à des compagnies françaises ses chemins de fer, ses mines, ses forêts ; et, lorsque ces ressources ont été dévorées, elle a puisé dans les coffres de sa Banque, en hypothéquant ce qui lui restait d'hypothécable.

Aujourd'hui la dette publique atteint le chiffre de 2,500,000,000 florins (6 milliards 300 millions de francs), et ces valeurs se négocient dans toutes les Bourses d'Allemagne à plus de 50 pour 100 de perte.

Que le discrédit cesse : ces valeurs, tombées aujourd'hui à Francfort à 49, reviennent au moins au cours de 1858, qui était 86. Cette différence représente pour l'Autriche, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, une plus-value de DEUX MILLIARDS au moins. Or l'amélioration des cours ne se produirait pas seulement sur les effets publics autrichiens ; on la retrouverait sur les effets publics allemands, prussiens, belges, hollandais, russes, français et anglais. La plus-value

aurait lieu dans une proportion moindre, mais sur un capital tellement immense qu'elle ne peut pas être estimée à moins de cinq à six milliards.

Le Trésor autrichien doit à la Banque de Vienne 340 millions de florins (850 millions de francs).

Qu'au moyen de la cession de la Vénétie, la Banque reprenne ses payements en espèces, et tout sujet autrichien qui possède un billet de banque ou un billet monétaire, ayant également cours forcé, tous ceux qui ont à recouvrer des revenus, des factures, des traites, des effets de commerce, des créances hypothécaires, voient augmenter leur capital de près de 50 pour 100, puisque la valeur du florin s'élève de 1 fr. 75 à 2 fr. 50. Il y a encore là des améliorations qui se chiffrent par milliards.

Mais ce n'est pas tout. La réduction de l'effectif militaire autrichien, qui est la conséquence de la cession de la Vénétie, permet à la cour de Vienne d'alléger le poids accablant des taxes, qui, dans les seules années 1859 et 1860, ont été accrues de 40 millions de florins (100 millions

de francs); soit un sixième de la recette totale du budget. Aujourd'hui l'impôt foncier dépasse, en Hongrie, 32 pour 100 du revenu et s'élève, avec les centimes additionnels, à 40 pour 100. L'impôt des loyers atteint à Vienne le tiers du prix des locations. Les droits sur la viande, appliqués dans les campagnes aussi bien que dans les villes, figurent pour un sixième dans la surtaxe de 18 millions de florins (45 millions de francs) à la charge des impôts indirects. Les droits de timbre et de mutation donnent lieu à des réclamations universelles. L'Empereur a dû ordonner par un billet olographe de ne les appliquer que sur la moitié de la valeur des propriétés. Mais le plus grand vice de la fiscalité, c'est le poids que font peser sur les contribuables les frais de perception. Ceux des impôts directs absorbent la moitié de la recette.

Quel changement, quelle amélioration dans toutes les industries, dans toutes les fortunes, le jour où ce manteau de plomb, ce séquestre barbare que la guerre, ou plutôt la peur de la guerre et le discrédit de l'Autriche tiennent sus-

pendu sur une portion considérable du capital européen, sera levé !

Nul ne peut calculer l'élan que la disposition instantanée de tant de richesses et leur mise en circulation, le retour de la confiance et la certitude de l'avenir, imprimeront à la production et à la prospérité de toutes les contrées de l'Europe.

Car, malgré les souffrances universelles que nous ressentons, il ne faut pas s'exagérer la gravité de la situation.

Il n'y a qu'un petit point du continent où les hommes, dans l'exaltation du patriotisme ou par fidélité au drapeau, sont prêts à s'entre-tuer.

Toutes les nations sont en paix et n'entretiennent un état militaire ruineux que dans la crainte des complications que la prolongation de la crise italienne peut faire naître.

Faites disparaître tout sujet de haine et de lutte entre les contrées que les Alpes séparent, et vous dissipez les alarmes de l'Europe, vous lui donnez la sécurité politique après laquelle elle aspire depuis si longtemps, vous répandez

dans toutes les contrées ce limon générateur dont parlait Turgot quand il comparait le développement successif des travaux créés par l'abaissement du taux de l'intérêt, à ces prairies, à ces champs fertiles, que les eaux d'un fleuve débordé découvrent en se retirant.

S'il vivait de nos jours, où les relations de crédit sont plus que centuplées, combien son chaleureux amour de l'humanité serait exalté à l'aspect de la prospérité générale qui suivra la pacification de l'Italie!

XIV

Nul gouvernement n'aura donc à redouter l'opposition ou le blâme de son peuple; tous craindront, au contraire, que l'indifférence et l'inaction ne deviennent une cause d'impopularité.

L'affranchissement de l'Italie inspire des

sympathies universelles ; et partout le bon sens dit que 600 millions donnés par les Italiens à l'Autriche, au moyen d'un emprunt garanti par toutes les puissances, et qui ne ferait courir de risques à aucune, assurent bien mieux l'indépendance des Italiens, déterminent bien plus sûrement les frontières de la nouvelle patrie, que tous les traités conclus entre les deux adversaires, avec ou sans indemnité, après une lutte sanglante.

Ce lien d'affaires, cette opération de finances, intervenue entre les deux pays, ajoute une consécration de plus aux engagements du droit des gens. Le traité a pour base et pour sanction la loi politique et la loi civile. Les limites consacrées par un acte semblable sont mieux garanties et plus infranchissables que si elles étaient défendues par des armées invincibles, par des fleuves, des montagnes, des forteresses formidables. Toutes les puissances s'étant associées pour garantir les frontières de l'Autriche et de l'Italie, aucune désormais ne peut rien craindre pour ses propres fron-

tières. Car violer des frontières ainsi tracées serait non-seulement un crime politique, mais un manque d'honneur, qui soulèverait l'indignation universelle, et qu'aucune puissance partie au contrat ne pourrait se dispenser de réprimer et de flétrir, sous peine d'encourir le reproche d'une indigne complicité.

XV

Résumons-nous.

Les destinées de l'Autriche, de l'Italie, et les plus grands intérêts de l'Europe sont compromis par la prolongation du conflit Austro-Italien.

Ni les canons rayés, ni les trois cent mille hommes internés dans le quadrilatère ou campés sur le versant des Alpes et sur les rives de l'Adriatique, ne pourront amener une solution favorable à la dynastie de Hapsbourg.

Ni le sacrifice de toutes les fortunes, ni la le-

vée en masse de tous les hommes valides du nord au sud de la Péninsule ne parviendront, non plus, à trancher le différend dans le sens des vœux de l'Italie.

Il faut, pour mettre un terme aux convulsions de cette crise inextricable, que l'Europe entière intervienne au nom du repos commun et pour l'honneur de la civilisation moderne.

Le simple examen des faits et des intérêts en souffrance montre que tous les éléments d'une transaction amiable existent.

Mais l'Europe, intervenant pour ajouter une nouvelle transformation à toutes celles qu'ont déjà subies les traités de 1815, peut-elle en rester là?

N'est-ce pas une occasion naturelle de refondre en son entier et de reconstituer, sur des bases conformes aux progrès et aux nouveaux besoins des sociétés, le pacte fondamental sur lequel est censée reposer la sécurité des divers États?

La tutelle, longtemps utile sans doute, que les cinq grandes puissances avaient assumée,

a-t-elle empêché les révolutions de France, d'Espagne, de Grèce, de Belgique et d'Italie? a-t-elle suffisamment protégé les dynasties et garanti les possessions des États secondaires?

Ah! sans doute, le progrès des mœurs, des institutions libérales, le développement des voies de communication, l'extension du commerce, le réveil des nationalités et le respect universel qu'inspire le suffrage de classes jusqu'à ce jour maintenues dans l'état de minorité, sont des signes qui imposent de nouveaux devoirs aux grandes puissances.

Il est temps de reconnaître à tous les États le droit de se protéger eux-mêmes, et de leur en donner le moyen, en les admettant tous à participer aux délibérations ayant pour objet l'intérêt commun.

L'Europe appelle enfin l'institution d'un congrès universel permanent, où toutes les puissances, sans exception, viennent renouveler d'abord l'engagement de respecter leurs frontières, et dont l'arbitrage reconnu et respecté

impose désormais une solution pacifique à tous les différends.

Solidarité des intérêts, bienveillance des relations, inviolabilité des territoires, conciliation de tous les conflits, tel était le but que les plénipotentiaires de Vienne s'étaient proposé! Et malgré les imperfections d'une œuvre accomplie dans un esprit de réaction, au lendemain d'une lutte de géants, cette œuvre, à chaque instant troublée et compromise, n'en a pas moins donné à l'Europe une paix de quarante ans.

Dans l'état de nos mœurs, après tant de progrès accomplis, la réédification de ce grand monument, élevé à la concorde, ouvrirait certainement à l'activité des peuples une carrière plus longue et plus féconde.

Mais n'aurions-nous en perspective qu'un demi-siècle de paix, de désarmement, de réduction d'impôts et de travaux productifs, quel degré de moralité, de lumières, de bien-être, la génération présente, avec les ressources dont elle dispose, ne pourrait-elle pas atteindre!

C'est ce bienfait inappréciable que l'Europe

demande à l'empereur d'Autriche. Elle lui demande non pas de surprendre, de vaincre les armées italiennes, ce qui lui serait facile, mais de se vaincre lui-même.

Est-il une conquête, une victoire, dont le prestige puisse égaler la grandeur et la popularité d'un pareil triomphe?

XVI

Ayons donc confiance!

Les résolutions héroïques et solennelles, qui marquent dans l'histoire les étapes progressives de l'Europe chrétienne, ont toujours surmonté les difficultés que leur opposaient les passions et les intérêts des hommes.

Les esprits légers et chagrins imaginent seuls que les susceptibilités même les plus nobles, les plus légitimes, puissent l'emporter, dans les crises suprêmes, sur la raison d'État.

L'Empereur François-Joseph, qui tient dans

ses mains les destinées de l'Autriche, sait quelle responsabilité doit entraîner sa décision. Après l'amour de ses peuples, il y a, dans ce cœur fier et loyal, une passion qui l'emporte sur toutes les autres, c'est la passion de la gloire, de la vraie gloire : celle que dispense, avec la patrie, l'Europe entière, le monde civilisé !

Victor-Emmanuel se montrera digne de sa fortune. Il mettra son honneur à rester aux yeux de tous ce qu'il a voulu être, le libérateur de sa patrie ; et, jetant un regard sur le passé, mesurant la distance parcourue, il s'applaudira des conquêtes du présent et de la juste part que sa prudence lui réserve dans les éventualités de l'avenir.

Enfin, nous savons avec quelle rapidité, grâce aux voies ferrées, aux télégraphes et aux journaux, une idée juste, une solution pratique peut rallier, d'un bout de l'Europe à l'autre, les convictions et les volontés vers un but conforme à l'intérêt de tous.

Le rachat de Venise est la seule solution efficace, raisonnable, humaine de la lutte.

Nous espérons que, lorsque la discussion aura permis à chacun d'apprécier tous les avantages de cette transaction, il se formera dans tous les pays une explosion de l'esprit public qui obligera les gouvernements à s'entendre; et la guerre d'Italie se terminera, comme celle de Crimée, par l'accomplissement de cette parole, qui est l'expression vivante de la civilisation moderne :

Ce ne sont pas les armées, c'est l'opinion qui remporte la dernière victoire!

Paris. — Typographie de Firmin Didot frères, fils et Cie, rue Jacob, 56.

LA HONGRIE

ET

LA CRISE EUROPÉENNE

PAR

J.E
(J.-E.) HORN

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
GALERIE D'ORLÉANS, 13, PALAIS-ROYAL.

1860
Tous droits réservés.

TIMBRE

Ma part, dans la composition de cette brochure, est bien modeste. Aidé de quelques compatriotes en exil, j'ai groupé et résumé les renseignements que des hommes des mieux autorisés de notre pays ont bien voulu nous transmettre sur la situation et sur l'état des esprits en Hongrie. Si j'ai consenti à signer ces pages, c'est parce que le public est fort enclin, depuis quelque temps, à attribuer aux œuvres anonymes une portée exagérée. Cet écrit n'est ni une brochure *inspirée*, ni un manifeste de parti; toutefois, ce n'est pas non plus une œuvre purement individuelle.

HORN.

Paris, ce 16 mai 1860.

LA HONGRIE

ET

LA CRISE EUROPÉENNE

I.

L'Europe traverse une crise des plus graves. Tout entière elle se désorganise et se réorganise en même temps. Ses vieux principes constitutifs sont dévorés un à un par le souffle brûlant de l'esprit moderne. Au droit prétendu divin des monarques succède le droit naturel et imprescriptible des peuples ; l'équilibre des États se trouve disloqué, en attendant que se constitue l'harmonie des nationalités. Entre le monde dynastique et le monde populaire, la grande lutte est engagée depuis soixante-dix ans ; l'Europe, affamée de paix et sans cesse troublée par la guerre, ne jouira pas d'un repos solide, d'un avenir sûr, avant que la victoire ne soit assurée, non pas ici et là, mais partout à la fois, au droit des peuples.

C'est à ce principe moderne qu'a obéi la diplomatie européenne, lorsque, après la guerre de Crimée, elle dota d'une constitution libérale les Principautés-Unies et s'appliqua à régler dans un esprit plus équitable leurs rapports avec l'Empire ottoman. C'est du même principe qu'est sortie la guerre d'Italie ; la main puissante qui avait déchaîné la tempête, a cru pouvoir l'arrêter dans son irrésistible course, en signant la paix de Villafranca : personne aujourd'hui ne conteste plus que cette tentative n'a pas abouti, que les complications d'Italie sont encore fort loin de leur terme. C'est aussi ce problème vital de l'époque contemporaine qui se posait dans l'héroïque soulèvement de la Hongrie en 1848-49 ; étouffée sous la pression de deux cent mille Russes que Nicolas Ier s'empressa d'envoyer au secours de son *frère* d'Autriche, la lutte revit dans le mouvement si unanime, si pacifique encore et si ferme cependant,

dont la Hongrie offre depuis huit ou neuf mois le magnifique spectacle.

L'Europe centrale et occidentale suit ce mouvement avec une attention soutenue, avec une anxiété sympathique, — que l'on nous passe l'expression, — à laquelle la Hongrie n'avait pas été trop habituée. Avant 1848-1849, avant le drame révolutionnaire dans lequel elle sut se tailler un rôle si grandiose, la Hongrie était, pour le reste de l'Europe, une *terra ignota.* Un moment reconnue pour une nation héroïque par ceux-là même qui, au mépris de tous les droits internationaux, la laissèrent écraser par le czar, coalisé avec l'empereur de Vienne, elle fut bien vite de nouveau oubliée. On ne se souvint d'elle que dix ans après, au moment où on la crut prête à répondre au canon de Solférino, prête à coopérer à l'affranchissement entier et définitif de la nation italienne, en reconquérant sa propre indépendance. Depuis la paix de Villafranca, qui semblait avoir ruiné toutes ses espérances, la Hongrie n'a pas cessé de se rappeler elle-même à l'Europe ; et l'Europe enfin s'occupe de la question hongroise avec autant d'intérêt que si d'*intérieure* elle devait fatalement devenir *extérieure* à un moment prévu.

Dès le début du grand mouvement dont la nation hongroise est aujourd'hui agitée, la presse d'Allemagne, d'Italie, de France et d'Angleterre, s'émut. L'émotion gagna peu à peu le public et, dans la plus grande des assemblées délibérantes d'Europe, dans le parlement anglais, on entendit prononcer le nom de la Hongrie. A cette heure il n'est peut-être pas un journal au monde qui ne reconnaisse la gravité des manifestations hongroises ; il n'est pas un homme d'Etat qui ne s'en préoccupe au plus haut degré.

La situation générale de l'Europe, que nous avons essayé de caractériser en deux mots, et la situation particulière de l'Autriche, expliquent cette préoccupation. Pendant longtemps, la diplomatie s'est efforcée de légitimer par des motifs internationaux, l'existence de cet amalgame de pays et de nationalités, réunis par le hasard et retenus par la force, qui s'appelle l'Empire des Habsbourgs ; la diplomatie a élevé l'Autriche au rang d'une nécessité d'équilibre, en la proclamant la barrière de l'Europe occidentale et orientale contre les dangers dont celle-ci pourrait être menacée par le Nord. Les événements de 1854 et de 1855 ont dû convaincre les diplomates les moins clairvoyants que l'Europe sait parfaitement se sauver par ses propres forces ; que ce n'est pas, en tout cas, sur l'Autriche, impuissante à se soutenir elle-même, que l'Europe pourrait jamais se décharger du soin de sa défense.

Cette situation devient plus critique encore pour l'Europe par sa coïncidence avec la nouvelle agonie de l'ancien « homme malade. » Pas plus tard qu'hier, la Bourse de Paris s'est alarmée au bruit qui annonçait le passage du Pruth par une armée russe de 40,000 hommes; que la nouvelle ait été fausse, qu'elle soit prématurée seulement, il est hors de doute que la Turquie, et particulièrement l'Orient chrétien, approche rapidement d'une nouvelle crise : la Russie croit s'être assez « recueillie. »

Entre ces deux moribonds s'agite, pleine de vie et de force, la Hongrie, épiant le premier moment propice pour sortir d'une situation insupportable. Si ce n'est pas elle qui donnera aux agonisants le coup de grâce, c'est d'elle qu'il dépend de précipiter ou de ralentir la catastrophe; c'est elle qui, finalement, déterminera le caractère de la solution à intervenir. Quoi de plus naturel alors que de voir tous les télescopes diplomatiques braqués sur ce qui se passe aux bords du Danube, dans les plaines de la Theiss?

« La Hongrie, réputée morte, est vivante; l'Autriche, que l'on croyait encore viable, est épuisée matériellement et moralement : » — Voilà la conviction que les événements de ces derniers mois ont imposée à tout observateur impartial. Surpris ou effrayés de cette révélation, les hommes politiques se demandent:

« L'Autriche ne pourrait-elle pas se régénérer elle-même en cédant à la Hongrie ; et la Hongrie réconciliée ne redeviendrait-elle pas, comme au dix-huitième siècle, le plus ferme appui de la dynastie de Habsbourg-Lorraine? »

« Si l'Autriche s'obstine à refuser toute concession sérieuse, si la Hongrie, à bout de patience, veut reprendre ce qu'on refuse de lui rendre, quel serait le caractère, quel serait le résultat de cette lutte suprême? »

Nous tâcherons, dans les pages qui suivent, de répondre aussi nettement que possible à ces questions, qui, en ce moment, ont une importance européenne. Nous nous appliquerons surtout à faire ressortir :

Ce que voulait la Hongrie en 1847-1848, c'est-à-dire au moment où son union avec la dynastie de Habsbourg était renouvelée sur la base des principes modernes ;

Ce qu'a voulu l'Autriche de 1849 à 1859, c'est-à-dire du-

rant les dix années où le pacte d'union séculaire étant rompu entre la nation et le roi, le gouvernement unitaire de Vienne a admiinstré la Hongrie selon ses vues égoïstes et despotiques ;

Ce que veut la Hongrie en 1860, c'est-à-dire à quoi peut et doit logiquement aboutir le mouvement actuel.

II

On le sait, ce ne fut point par *droit de conquête* que la Hongrie tomba entre les mains des princes de la maison de Habsbourg. Après le terrible désastre de Mohacs, où les Turcs triomphèrent de cette héroïque chevalerie hongroise qui, durant un siècle et demi, les avait tenus en échec, pour le salut de l'Europe, une partie du royaume de saint Étienne resta indépendante sous le prince national Jean Zapolya ; le reste fut offert par la diète incomplète de Presbourg à Ferdinand d'Autriche (1526). En acceptant la couronne, le roi élu jura de « maintenir les libertés, immunités, droits et franchises, biens et coutumes » des ordres et « de tous les habitants du royaume;» il jura aussi de n'en « aliéner ni diminuer jamais le territoire, » de « rendre la justice à tout le monde, » conformément aux lois du pays; il admit même, en corroborant le décret d'André II, que ses sujets auraient le droit de *le contraindre par la force des armes* au respect de la Constitution, s'il lui arrivait de la violer. Le serment de Ferdinand Ier fut prêté identiquement dans les mêmes termes, par tous ses successeurs élus, Maximilien, Rodolphe II, Ferdinand II, III, IV, et Mathias II. La diète, plus ou moins opprimée ou séduite, ayant accordé l'hérédité du trône en faveur des enfants mâles de la maison de Habsbourg (1687) ; l'ayant même, plus tard (1723), conférée à la descendance féminine de la dynastie autrichienne, les princes héréditaires depuis Léopold Ier et Charles III (VI) jusqu'au prédécesseur de l'empereur François-Joseph, prêtèrent tous, à l'exception de Joseph II, le même serment que Ferdinand Ier. Seulement, le fameux article 31 de la bulle d'or d'André II en fut effacé depuis le règne de Joseph Ier ; mais si les Hongrois abandonnèrent leur *droit à l'insurrection,* ils ne renoncèrent

à aucun de leurs autres priviléges, à aucunes de leurs libertés nationales. Ferdinand II, en 1622, et depuis lors, tous les rois de Hongrie, outre le serment verbal, durent signer, en recevant la couronne, un *diplôme d'inauguration* par lequel ils promettaient :

1° Qu'ils maintiendraient en pleine vigueur tous les droits, toutes les lois, toutes les franchises du royaume ;

2° Que la décision des affaires publiques appartiendrait uniquement à la Diète, et que les nationaux, à l'exclusion de tous étrangers, pourraient seuls prendre part au gouvernement du pays et obtenir des commandements dans l'armée hongroise ;

3° Que nul citoyen hongrois ne pourrait être traduit devant d'autres tribunaux que les tribunaux nationaux, et jamais ne serait tenu de comparaître devant une cour, siégeant en dehors des limites du royaume ;

4° Que l'intégrité du territoire serait inviolablement sauvegardée ;

5° Que jamais une armée étrangère ne franchirait les frontières hongroises ; que jamais aucune guerre ne serait déclarée, ni aucune paix signée, contre l'assentiment de la Diète ;

6° Enfin que le diplôme d'inauguration serait conféré et garanti avant chaque couronnement.

Telles étaient les bases de l'union, union toute *personnelle* et non territoriale, de la Hongrie avec les princes de Habsbourg, puis de Habsbourg-Lorraine. Ces bases furent-elles respectées ? Jamais, de la part des Habsbourgs. Leur unique et constante préoccupation fut d'enlever à la Hongrie ses franchises constitutionnelles, que, de son côté, elle ne cessa pas de défendre. De ces violations et de ces défenses des lois résultèrent les grandes insurrections nationales d'Etienne Bocskai, de Gabriel Bethlen, de Georges Rakoczy, de Tœkœli, de François Rakoczy, terminées par des traités de paix, dont plusieurs furent conclus sous l'influence et avec la garantie de la France, de l'Angleterre, de la Suède et de la Hollande. Tous ces traités, ceux de Vienne (1606), de Nicolsbourg (1622), de Presbourg (1629), comme ceux de Lintz (1645) et de Szathmar-Németi (1711), assurèrent de nouveau l'indépendance et l'autonomie du royaume de Hongrie, garantirent à tous ses habitants leurs priviléges sociaux, leurs droits politiques, leurs libertés religieuses.

A deux reprises, en 1715 et en 1723, Charles III garantit solennellement ces imprescriptibles droits de la Hongrie. Marie-Thérèse ayant, en apparence, réalisé les promesses de son père, la Hongrie exécuta fidèlement la partie du pacte bi-latéral qui la concernait. On se rappelle le cri de fidélité poussé

par la Diète : *Moriamur pro rege nostro!* Les vaillants cavaliers magyars se ruant à la rencontre des fantassins de Frédéric II, les arrêtèrent dans leur marche victorieuse, et la maison d'Autriche fut sauvée ! Cet excès de dévouement qui amena un rapprochement presque intime entre la cour de Vienne et la noblesse hongroise, aurait peut-être eu pour résultat l'anéantissement de la liberté et de la nationalité hongroises, si à la trop habile Marie-Thérèse n'avait succédé le trop maladroit Joseph II : dans son ardeur réformatrice, ce monarque voulait *forcer* l'unification et la germanisation des pays soumis au sceptre des Habsbourgs, et ne réussit qu'à mettre en question l'existence même de la monarchie. Lorsque, mourant, il effaça d'un trait de plume l'œuvre de son règne, la Belgique était insurgée, la Hongrie à la veille de l'être. Pour conjurer le danger imminent, Léopold II dut sanctionner et jurer l'abolition des desseins unitaires de son prédécesseur, rétablir sur les anciennes bases les droits de la Hongrie et les devoirs de la dynastie dans l'article 10 du décret diétal de 1790-1791, ainsi conçu :

« *La Hongrie, avec ses pays annexes, est un royaume libre* et « relativement à toute la forme légale de son gouvernement, *in-* « *dépendant*, c'est-à-dire qu'elle n'est subordonnée à aucun « autre royaume ou peuple, mais qu'elle a sa propre existence « et constitution, tellement que par son roi héréditaire légale- « ment couronné, et particulièrement par sa très-sacrée Majesté « (Léopold) et les successeurs d'icelle, rois de Hongrie, *elle ne* « *doit pas être, à la manière des autres provinces, régie et* « *gouvernée.* »

La même diète de 1790-1791 consacra encore les points suivants, qui ne sont, du reste, que les corollaires de l'axiome constitutionnel précédemment posé :

— Le pouvoir législatif est exercé par le souverain et par la nation ; le souverain sans la diète, représentation nationale, ne pourra jamais faire, interpréter, abroger aucune loi ;

— Jamais le royaume ne sera gouverné par ordonnances, et si quelque chose était arbitrairement changé à l'administration de la justice, les tribunaux ne seraient pas tenus à obéir ;

— *Le roi est obligé de se faire couronner*, c'est-à-dire de venir jurer et signer son serment en présence de la Diète, *avant l'expiration des premiers six mois de son règne*, et tous les priviléges, brevets et autres actes, émanés d'un roi non couronné, sont d'avance réputés *nuls et non avenus.*

Enfin, dans son manifeste du 15 août 1804, François Ier disait :

« Mes royaumes, principautés et provinces conserveront in-
« variablement leurs titres, constitutions et prérogatives, telles
« qu'ils les ont eus jusqu'à ce jour ; et cela aura principale-
« ment son effet quant à notre royaume de Hongrie ; relative-
« ment aux couronnements qui ont eu lieu pour nous et pour
« nos prédécesseurs comme rois de Hongrie, ils auront tou-
« jours invariablement lieu comme par le passé (1). »

III.

Par tout ce qui précède, il appert que la Hongrie *n'a jamais fait partie de l'empire d'Autriche*, dont la séparait une frontière si distincte qu'elle était pourvue d'une ligne de douanes. Légalement indépendante et autonome, sous le sceptre d'un roi à elle, qui se trouvait être en même temps empereur d'Allemagne, puis d'Autriche, elle possédait en propre une langue, une administration, des priviléges, des lois, une constitution inviolable, en un mot tout ce qui est nécessaire à un Etat pour être libre. L'empereur d'Allemagne ou d'Autriche ne lui était rien en cette qualité, si bien que tel Charles d'Allemagne qui s'intitulait le *sixième* de son nom par delà la Lajtha, en deçà, roi constitutionnel, n'était plus que *le troisième* ; Ferdinand Ier, d'Autriche, l'oncle de François-Joseph, se nommait Ferdinand V, en Hongrie.

Certes, si les serments royaux et les parchemins authentiques avaient eu quelque valeur, la Hongrie, à partir de 1790-1791, aurait dû faire bon ménage avec cette Autriche qu'elle avait épousée par raison, sous le régime de la séparation des biens. Par malheur, l'Autriche ne cessa pas de rêver l'absorption plus ou moins rapide de la Hongrie, et de 1825 à 1848, comme durant les trois siècles précédents, la Hongrie dut consacrer tous ses soins à se mettre à l'abri des usurpations incessantes de ses rois, empereurs d'Autriche. Toutefois, si l'attaque restait la même, la défense n'était plus purement négative, con-

(1) Les lois, les traités et les serments que nous avons mentionnés se trouvent tous dans le *Corpus juris hungarici*, tomes I et II, édition de l'imprimerie royale de l'Université hongroise, Bude, 1822.

servatrice : c'est par la régénération du pays, c'est par la réforme populaire de ses institutions fortement aristocratiques, que les patriotes désormais cherchèrent à accroître la force de résistance de la Hongrie constitutionnelle et autonome, vis-à-vis de l'Autriche absolutiste et fatalement poussée à l'absorption centrilisatrice.

L'Europe connaît le merveilleux travail de régénération politique, national et économique, qui, sur l'initiative et longtemps sous la direction de l'immortel comte Étienne Széchenyi, s'est opéré en Hongrie dans les vingt années qui précédèrent la crise de 1848. Les réformes que le parti libéral désirait réaliser dans l'organisation politique et sociale du pays ; ses efforts dans le but de remplacer, pour la discussion et le maniement des affaires publiques, la langue morte de Rome par la langue vivante de la majorité relative des habitants ; les entreprises qui tendaient à relever la Hongrie sous le rapport matériel, et à faire fructifier les richesses qu'une nature clémente lui a prodiguées : toutes ces mesures régénératrices rencontraient des obstacles parfois insurmontables dans la vicieuse organisation *de fait* des rapports entre la nation hongroise et la cour de Vienne. Les garanties d'indépendance, d'autonomie, contenues dana les traités, serments, diplômes, étaient suffisantes *idéalement ;* elles ne l'étaient point du tout pratiquement. Même lorsqu'il convoquait les diètes régulièrement tous les trois ans, le roi de Hongrie, siégeant à Vienne, ne gouvernait pas conformément aux usages du vrai constitutionnalisme. Souverain absolu en Autriche et n'y connaissant point la responsabilité ministérielle, il faisait administrer son royaume libre, à Vienne, par une *chancellerie* hongroise, et, à Pesth, par une lieutenance royale ; l'une et l'autre étaient tout à fait dans la main du cabinet viennois, contre lequel la Hongrie n'avait nul recours.

Cette organisation anti-constitutionnelle et anti-libérale donnée au gouvernement d'un pays libre et constitutionnel, formait un des principaux griefs du parti libéral, qui, de plus en plus, allait représenter l'immense majorité des populations. Ce parti demandait donc que des moyens plus sûrs pour contrôler incessamment le pouvoir fussent mis entre les mains des citoyens, que la censure fût abolie, que la presse fût libre, ainsi que l'association ; et que le gouvernement indigène lui-même, organisé à la manière de ceux que possèdent les pays constitutionnels, soumis à une continuelle publicité, devînt réellement *responsable.*

Les libéraux prédominant dans la célèbre diète de 1847, et les réformes par eux soutenues, obtenues bientôt, ayant été accueillies

par les acclamations de la nation entière, il suffit de relever les projets réalisés en mars 1848, pour déterminer ce que la Hongrie voulait à la veille de la révolution.

Elle voulait :

Être Hongroise, et c'est pour cela qu'elle tenait à se préserver de toute germanisation, en parlant sa langue nationale, en développant son génie particulier ;

Se gouverner librement, en dehors de toute protection ou ingérence autrichienne ; par conséquent, jouir complétement de l'autonomie municipale de ses comitats, exercer ses droits législatifs par l'organe d'une diète, régulièrement réunie ; posséder une indépendance complète par rapport aux autres pays autrichiens au moyen d'un ministère national responsable ;

Se réformer intérieurement dans le sens de l'égalité civile et politique ; c'est-à-dire partager entre tous les citoyens les charges publiques, admettre à la jouissance des libertés municipales et au partage de la puissance législative les citoyens non nobles, abolir les corvées et redevances féodales moyennant une indemnité aux possesseurs, proclamer l'accessibilité de tous aux emplois, faire enfin d'une aristocratie de quelques milliers de nobles un peuple de quinze millions de citoyens, qui tous jouiront des mêmes droits sans distinction de caste, de race, ni de religion.

IV.

Les volontés de la nation hongroise furent un moment accomplies, grâce à la révolution du 24 février 1848. Mais le furent-elles par la force ? Non ; parfaitement légales dans leur essence, elles étaient légales aussi pour la forme.

Les vœux de la Hongrie furent présentés au roi Ferdinand V par cent cinquante députés nobles et magnats, délégués de la Diète. Avant de les ratifier, — et cela prouve qu'il n'était pas même moralement contraint par quelque brutale menace, — le monarque en discuta l'ensemble et le détail ; durant plusieurs jours, il parut même rejeter une partie de ce que lui demandait sa « fidèle nation. » Pour l'amener à confirmer l'abolition des droits féodaux et l'établissement de l'égalité civile, il fallut

que le palatin exerçât entre la Diète et lui, son intervention constitutionnelle. Comme fait tout prince libre en tout État parlementaire, Ferdinand chargea le comte Louis Batthyany de composer le premier cabinet national ; Batthyany lui ayant présenté les collègues qu'il s'était choisis, Sa Majesté les accepta pour *ses* ministres et reçut leur serment. Puis, lorsque les importantes lois qui rendaient à la Hongrie son autonomie par la constitution d'un ministère national et responsable, qui reconnaissaient à tous les citoyens la liberté et l'égalité civiles et religieuses, multipliaient dans une très-large mesure les électeurs et les éligibles, et assuraient la liberté de la presse, — lorsque ces lois d'urgence eurent été votées par les deux « tables, » Ferdinand V vint en personne prononcer la cloture de la Diète et la mise en vigueur des trente et un articles de son décret diétal.

Le pacte ancien fut ainsi renouvelé sur la base des réformes populaires, ne niant pas, confirmant, au contraire, les lois antiques. La nation, pour sa part, prenait le pacte renouvelé tellement au sérieux, que le ministère Batthyany était prêt à exécuter même l'article de la pragmatique-sanction, qui obligeait la Hongrie à défendre les États non hongrois de son souverain, s'ils étaient attaqués par une puissance étrangère quelconque. Lorsque se nouèrent les fatales intrigues qui armèrent les Croates, les Serbes, les Saxons et les Roumains (de Transylvanie) contre les Hongrois, le ministère national refusa d'y reconnaître la main royale. Cette main, en effet, eut soin de rester cachée aussi longtemps qu'ébranlée à Vienne même par les insurrections triomphantes, la dynastie attendait la victoire de Radetzky au midi des Alpes. Mais, dès que Milan eut capitulé, le monarque, auparavant si docile aux remontrances de ses « chers » ministres, refusa obstinément de sanctionner les deux lois par lesquelles la Diète autorisait le gouvernement national à lever deux cent mille soldats et à créer pour 60,000,000 florins de bank-notes. C'était purement et simplement empêcher la Hongrie de se défendre contre les ennemis qui lui avaient été suscités et qui déjà, dans le Banat, l'attaquaient ouvertement, toujours « au nom de l'Empereur. »

Le ban Jellachich, l'instigateur des révoltes croates, destitué en juin, comme coupable de haute trahison, avait été, par un billet autographe du 4 septembre 1848, réintégré dans toutes ses charges et dignités ; le 11, il franchit la Drave, envahit l'inviolable territoire du royaume de Ferdinand V, à la tête d'une armée croate-autrichienne et au nom de l'empereur Ferdinand 1^er^.

Le pacte d'union était, ce semble, complétement rompu entre

la nation et la dynastie. La nation pourtant ne se déclare pas immédiatement libre des engagements par elle souscrits. Elle repousse l'invasion ; mais, en la repoussant, elle prétend défendre et *son droit et les droits du monarque légitime.* Pour qu'elle se déclare indépendante, il faut qu'*à trois reprises différentes et par trois actes solennels,* l'Autriche ait déclaré rompre, quant à elle, le pacte bilatéral qu'elle avait tant de fois signé et juré.

Le manifeste du 3 octobre 1848 est une véritable déclaration de guerre, adressée — après l'attaque — par l'empire d'Autriche au royaume de Hongrie. Cet acte souverain institue Jellachich commissaire royal, met le pays en état de siége, dissout la Diète, abolit ses actes, suspend les lois et soumet toutes les autorités civiles au pouvoir militaire. Le 2 décembre 1848, Ferdinand V abdique en faveur de son neveu François-Joseph, et celui-ci, par son premier manifeste, exprime sa volonté de « *réunir dans un tout unitaire* tous les pays et toutes les races de la monarchie. » Ce n'était donc plus seulement la suppression des *libertés* hongroises que poursuivait l'Autriche par la force des armes : c'était aussi la ruine de l'indépendance constitutionnelle de la Hongrie, l'anéantissement de sa nationalité. Trois mois après, quand le généralissime Windischgraetz annonce si follement qu'il avait infligé aux « rebelles » une irrémédiable défaite à Kapolna, dans sa joie, le jeune empereur François-Joseph réalise (le 4 mars 1849) ce qu'il avait promis le 2 décembre précédent : la « grande œuvre de *l'unité de l'Autriche* » ayant été « avancée d'une manière notable, grâce à la marche victorieuse de ses armées en Hongrie, » il prononce la dissolution de la Diète de Kremsier, et, de sa propre volonté impériale, « octroye une constitution à toute la monarchie UNE ET INDIVISIBLE. » En vertu de ce nouveau manifeste, la Hongrie n'existait plus à l'état de pays isolé ; démembrée de la Transylvanie, de la Croatie, du Banat et du comitat de Bacs, elle était réduite en province autrichienne, sous prétexte « d'égalité des droits entre les nationalités.

Cependant, enfantée et soutenue par le plus ardent enthousiasme patriotique, la jeune armée hongroise, un moment arrêtée à Kapolna par les vieux bataillons de Windischgraetz, avait repris sa course en avant. Pendant que Bem, en deux bonds, reconquérait la Transylvanie totalement perdue et achevait la pacification du Banat, déjà si bien commencée par Perczel, les honvéds et les hussards de l'armée du Danube accomplissaient les miracles de la fameuse campagne d'avril 1849. Vainqueurs à Hatvan, à Tapio-Bicske, à Izsaszeg, à Gœdœllœ, bientôt à Vacz,

à Nagy-Sarlo, à Comorn, d'étape en étape ils refoulaient, détruisaient les « invincibles » troupes de l'empereur unitaire. Si leur général, le conspirateur Gœrgey, ne les eût brusquement arrêtés, ils fussent allés jusque dans Vienne délivrer tous les peuples d'Autriche du despotisme des Habsbourgs.

On comprend qu'en de telles circonstances la Hongrie dut enfin répondre catégoriquement par une déclaration de vie à la déclaration de mort, déjà trois fois prononcée contre elle par la dynastie de Habsbourg-Lorraine. Le 14 avril, la Diète de Debreczen accepta l'abolition du pacte séculaire consenti contre une des parties contractantes au détriment de l'autre. Parce qu' « ils avaient fomenté la révolte à l'intérieur, parce qu'ils « avaient introduit dans le pays des armées étrangères destinées à l'asservir, parce qu'ils avaient anéanti la constitu- « tion par eux-mêmes jurée, parce qu'ils avaient attenté à « l'inviolable intégrité territoriale de l'Etat, et, enfin, décrété « la suppression de l'Etat lui-même en le fondant dans l'em- « pire d'Autriche, » — les Habsbourg-Lorraine furent déclarés déchus du trône. Par le même acte, la Hongrie annonça solennellement qu'elle rentrait dans l'exercice de ses imprescriptibles droits et se replaçait, comme avant 1526, au rang des Etats libres d'Europe.

Cette *déclaration d'indépendance* n'avait assurément rien d'illégal, rien d'inconstitutionnel; c'était la logique, la juste réponse donnée au gouvernement autrichien, qui attaquait la nationalité et la liberté hongroises à main armée et contrairement à toutes les lois jurées, à tous les traités écrits, à toutes les règles de la morale politique. Les gouvernements européens ne comprirent pas, ou ne voulurent pas comprendre combien était légitime la résistance opposée à l'Autriche par sa victime, Bien plus, quand se produisit un des faits les plus iniques de l'histoire moderne, l'intervention russe, à peine la diplomatie fit-elle entendre quelques protestations, mais si timides qu'elles n'arrêtèrent pas un moment la marche des armées du czar. La France et l'Angleterre qui devaient, quelques années plus tard, dépenser tant de millions et tant de soldats pour « sauver » la Turquie de la domination russe, autorisèrent par leur immobilité cette invasion de 1849 en Moldo-Valachie et en Hongrie, violation flagrante de l'équilibre européen et qui fut réellement le prélude de la dernière guerre d'Orient. Abandonnée, livrée, sous le poids de 200,000 Russes aidant plus de 100,000 Autrichiens, la Hongrie fut écrasée; encore, — et c'est là ce qui prouve combien en elle-même elle est forte ou peut le devenir, — sa défaite ne fut-elle réalisée que par la trahison du général-dicta-

teur, Arthur Gœrgey, livrant à Paskiéwitch cette victorieuse armée qu'il avait lui-même empêchée de prendre Vienne.

V.

Après la reddition de Vilagos, après la capitulation de Comorn, après la retraite des auxiliaires russes, l'Autriche resta seule maîtresse de l'ancien royaume libre. Quel fut le premier usage qu'elle fit de son triomphe inespéré? ELLE SE VENGEA. Le lendemain même du jour où le drapeau jaune-noir remplaça les trois couleurs sur les murailles de l'héroïque forteresse de Comorn, commencèrent les vengeances de Pesth et d'Arad (6 octobre). En apprenant l'exécution du comte Louis Batthyany, coupable de haute trahison, parce qu'il avait vainement essayé de concilier le maintien de la liberté hongroise avec la conservation de la dynastie de Habsbourg ; en apprenant la pendaison ou la fusillade des treize généraux, qui, pour la plupart, s'étaient d'eux-mêmes livrés sur parole à leurs bourreaux ; en voyant l'exécuteur des hautes-œuvres impériales, Haynau, faire fouetter des femmes, emprisonner des milliers de citoyens paisibles, mettre la main sur les biens des plus riches, et de force enrôler dans l'armée impériale de malheureux soldats auxquels avait été promis le libre retour dans leurs foyers:—le monde entier frémit d'indignation et de rage. Les gouvernements avaient, quelques mois auparavant, méconnu la pauvre Hongrie ; les horreurs d'une impitoyable réaction firent aussitôt comprendre aux peuples toute l'iniquité de l'attentat qu'on avait laissé commettre contre l'un d'eux.

Durant deux années et demie, le cabinet de Vienne ne sut qu'opprimer la nation, partant, se la rendre de plus en plus hostile. Dès que, sous le sabre de Haynau, immobile, elle parut avoir perdu ses dernières espérances de résurrection immédiate, ou, pour mieux dire, dès qu'elle parut morte, on essaya de rendre son décès définitif en le consacrant constitutionnellement. Tel fut l'objet des fameuses ordonnances du 31 décembre 1851, en vertu desquelles les mensonges parlementaires de la charte octroyée du 4 mars 1849 furent définitivement remplacés par la vérité brutale de l'institution d'un Empire

d'Autriche unitaire, centralisé, absolument despotique en théorie et en fait.

La constitution de 1851 établie, il ne resta plus rien de l'ancienne Hongrie. Une seule des réformes de 1848 subsista : l'abolition de la féodalité. Seulement, si les citoyens restèrent égaux en droits, il n'y eut plus ni droits ni citoyens. L'autonomie des communes, des villes libres, des comitats, disparut avec la diète, avec les institutions parlementaires dont le pays avait joui depuis huit siècles. Une partie de l'ancien royaume fut réduite en « pays de la couronne, » subdivisé en cinq lieutenances impériales, administrées à la manière des pachaiks turcs. Le reste, au mépris de toutes les lois, de tous les serments qui faisaient de la Hongrie un tout indivisible, forma trois nouvelles provinces autrichiennes : 1° la *Croatie*, augmentée des comitats dits slavons et du littoral de Fiume, qui toujours avaient fait partie intégrante du pays hongrois proprement dit ; 2° la *Transylvanie*, isolée de 1525 à 1848, et alors rattachée à la *sœur-patrie*, du consentement des deux dètes de Presbourg et de Kolosvar, avec la sanction du roi Ferdinand ; 3° le *Voivodat et le Banat serbe*, lambeau arbitrairement détaché du territoire hongrois, puisque les Roumains, les Magyars et les Allemands y forment les deux tiers de la population totale.

Les Serbes, les Saxons et Roumains, les Croates, dans leurs nouveaux « pays de la couronne, » furent, au reste, traités absolument comme les Hongrois dans leurs cinq « lieutenances impériales. » La commune serbe n'exista pas plus que le municipe roumain ; les vieux priviléges des colons saxons des Sept-Bourgs ne furent pas plus respectés que l'autonomie séculaire de l'annexe croate. Toutes les races, sous le régime de « l'égalité des droits entre les nationalités, » furent asservies au système d'unité despotique, inventé par Bach et Schwartzenberg: absolument comme toutes les religions furent *égalitairement* opprimées par le concordat catholique de 1855, couronnement logique de l'œuvre entreprise en 1851. Ni au point de vue religieux, ni au point de vue politique, les malheureux ennemis des Magyars, en 1848-49, ne furent mieux traités, en réalité, que les Magyars eux-mêmes.

Cependant, si dès l'origine les nationalités non-magyares obtinrent des « concessions » de pure forme, il n'en fut fait aucune, même de ce genre, à la Hongrie proprement dite. On l'avait réduite à sa plus simple expression. Elle parut encore trop dangereuse. On voulut la *dénationaliser*. La Hongrie, où le droit de l'individu, où l'inviolabilité du domicile et de la per-

sonne du citoyen étaient reconnus depuis des centaines d'années, la Hongrie ignorait les passeports, les visites domiciliaires, la police et la gendarmerie politiques ; on la dota de toutes ces institutions. Naguère, elle examinait elle-même ses propres affaires intérieures, ne les faisait administrer que par des nationaux ; on livra toute son administration à des employés étrangers, incapables de comprendre ses mœurs et ses intérêts, aussi rapaces qu'ignorants, plus corrompus encore qu'aveuglément dévoués à leurs chefs autrichiens. On sait combien d'importance les Hongrois, dans leur *renaissance* de 1825 à 1848, avaient donnée à la question de la langue. L'Autriche, de 1849 à 1859, n'attribua pas une gravité moindre à cette question fondamentale. Elle essaya peu à peu d'amener les Hongrois à désapprendre leur langue, en rendant l'allemand obligatoire pour tous les rapports administratifs, judiciaires ; les écoles elles-mêmes, grâce à la suppression de la liberté religieuse, ou ruinées ou mises dans les mains du gouvernement, devinrent, si l'on peut dire, autant d'*agences de germanisation*.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer dans leurs infinis détails les nombreuses violences morales et politiques au moyen desquelles la domination autrichienne a tenté de s'implanter en Hongrie durant les dix dernières années. Cependant, il nous faut encore dire quelques mots de la partie économique de l'œuvre des ministres Bach, Schwartzenberg et Bruck. Un despotisme *éclairé* aurait pu concevoir l'idée « habile » de rendre au moins matériellement prospère une nation tyrannisée à tous les autres égards avec tant d'implacabilité ; tel était, en effet, l'avis du baron de Bruck, de triste mémoire, quand, pressant la construction des chemins de fer en Hongrie, il disait : « Nous combattrons et nous vaincrons la Hongrie, non à coups de sabre, mais à coups de *rails*. » Les instincts aveuglément absolutistes de l'Autriche ne lui permirent pas de suivre même ce conseil. Elle craignit toujours que, matériellement relevée, la Hongrie devînt moins facile à tenir asservie. Elle s'obstina donc à interdire *à son ennemie* tout ce qui pouvait le fortifier au point de vue du crédit, de l'industrie et du commerce. Elle resta sourde, par exemple, aux sollicitations des grands propriétaires qui, pour relever l'agriculture hongroise, sollicitent depuis dix ans l'autorisation de doter la Hongrie d'une institution de crédit foncier. Une des plus grandes ressources de la Hongrie avant 1848 avait été la culture du tabac ; depuis 1850, le gouvernement autrichien, introduisant le monopole, a limité arbitrairement la culture de cette plante, en a centralisé entre ses mains le produit, se faisant acheteur au plus bas prix ;

ce prix, fixé arbitrairement et payé en papier-monnaie déprécié, reste presque toujours au-dessous du prix de revient et 80,000 cultivateurs, jadis des plus aisés, sont littéralement ruinés..... En un mot, malgré les progrès universellement réalisés dans le domaine économique, la Hongrie et ses anciennes *annexes* se trouvent, sous ce rapport non moins que sous tous les autres, dans une situation inférieure à celle qu'elles avaient acquise avant 1848.

Arrêtée dans son développement matériel, en même temps qu'on la privait de ses droits politiques et qu'on la menaçait dans son existence nationale, la Hongrie n'en a pas moins été exploitée par le fisc jusqu'à l'absurde. En 1849, elle versait, pour impôts directs, dans le Trésor viennois, une somme totale de 4,283,288 florins. En 1857, le Trésor impérial lui a pris de ce chef près de 17 millions et demi. Ce qui a été tiré d'elle d'impôts indirects, — et des trois impôts nouveaux qui lui étaient naguère totalement inconnus : accise, tabac, timbre,— s'élève à 17,779,409 florins, c'est-à-dire à plus de l'ensemble des contributions directes et indirectes qu'elle soldait vingt ans auparavant : en 1838, cet ensemble n'était que de 16,900,000 florins en chiffres ronds. Si l'on sait que les impositions sur le sucre, la bière, et spécialement sur le vin et la viande, ont été étendues, à l'occasion de la dernière guerre, sur toutes les localités indistinctement; si l'on sait que, outre les *surtaxes* ajoutées sous prétexte de dépenses militaires, soit en 1854, soit en 1859, l'*impôt foncier* a été, depuis dix ans, augmenté de 90 0/0, l'*impôt des maisons* de 136 0/0, l'*impôt industriel* de plus de 100 0/0, l'*impôt du revenu* de près de 50 0/0; si l'on sait que, grâce aux *décimes* militaires, maintenus la paix faite, la cote de chaque contribuable peut arbitrairement être de beaucoup grossie selon qu'il *pense plus ou moins mal ou bien;* — si l'on sait que les administrateurs fiscaux, à travers les mains desquels l'argent circule, sont loin d'être d'une probité à toute épreuve : — on comprend, sans qu'il soit besoin de démonstration plus ample, que la Hongrie a été considérée par l'Autriche comme une colonie maudite, exploitable jusqu'à l'épuisement.

Si les faits trop brièvement exposés dans les pages qui précèdent ont été compris, on sera forcé d'en conclure que CE QU'A VOULU L'AUTRICHE, depuis la révolution de 1848-49, c'a été purement et simplement L'ANÉANTISSEMENT MATÉRIEL, POLITIQUE ET NATIONAL DE LA HONGRIE.

VI.

Quand, au printemps de 1859, l'armée française descendit les Alpes, la Hongrie écouta avec une indicible émotion le premier coup de canon, qui semblait sonner l'heure de l'émancipation des peuples asservis. Bientôt elle entendit une voix bien connue et qui est toujours sûre de faire vibrer les cœurs hongrois, appeler sous les drapeaux de l'Italie et de la France, les malheureux patriotes enrôlés de force parmi les ennemis de leur propre patrie. Pendant que se formait cette belle légion hongroise de Gênes et d'Acqui, — pour achever au nord des Alpes l'œuvre si glorieusement entamée au midi, il ne manqua plus aux Hongrois que des armes. Déjà les flottes alliées bloquaient Venise ; elles pouvaient envoyer quelques-uns de leurs vaisseaux jeter à Fiume, et de là en Hongrie, quelques milliers de fusils, et aussitôt, comme l'affirmait sans se tromper Kossuth, aussitôt il y aurait eu sur le Danube autant de *honvéds* que de baïonnettes, autant de hussards que de sabres!... Soudain arrive cette nouvelle : le vainqueur de Magenta, de Marignan et de Solferino a présenté une main amie au vaincu ; la paix a été signée à Villafranca entre la France et l'Autriche!..

Une fois de plus, la Hongrie était déçue dans ses espérances. Elle ne se découragea pas. Elle comprit bientôt que si, malgré l'orgueil obstiné de sa race, l'empereur d'Autriche avait consenti à s'avouer vaincu, ce n'avait pas été seulement parce que ses armées étaient battues, parce que l'épuisement de ses finances rendait difficile la longue et coûteuse défense du quadrilatère; mais aussi et surtout parce que l'attitude des populations hongroises le menaçait d'une guerre *intérieure* en même temps que la lutte *extérieure* eût continué. L'empressement que mit l'empereur à conjurer par les promesses si haut sonnantes du manifeste de Laxembourg (15 juillet) l'orage qu'il entendait gronder dans ses propres Etats, contenait l'aveu formel qu'il avait craint une insurrection hongroise. Un pareil aveu ne valait-il pas une victoire? En reconnaissant devant l'Europe à quel point il redoutait la Hongrie, le cabinet de Vienne proclamait lui-même que la politique d'unification et de centralisation, poursuivie depuis dix ans avec tant d'énergie, n'avait réussi

qu'à rendre plus grand que jamais l'éloignement entre la Hongrie et la monarchie des Habsbourgs; que sa politique antihongroise n'avait pu étouffer ni le sentiment national, ni l'ardeur patriotique, ni le courage et l'espoir de sa victime. Depuis Villafranca, à l'attitude purement passive que la Hongrie, épuisée, abattue, avait gardée après 1849 durant dix ans, a succédé cette magnifique agitation qui dure déjà depuis neuf mois et qui a suffi pour éclairer l'Europe sur les vrais sentiments du pays. Le gouvernement, de son côté, a démontré par de nombreux actes qu'il sentait l'impérieuse nécessité de faire des concessions à la Hongrie, mais qu'il est aussi obstiné que jamais à n'en pas faire qui soient sérieuses, réelles, efficaces.

Le seul acte effectif qu'ait tenté le gouvernement viennois en exécution des réformes solennellement promises le lendemain de Villafranca, ce fut l'octroi de la patente impériale du 1er septembre, donnant une organisation nouvelle à l'Eglise protestante. Le pays a jugé aujourd'hui cette œuvre auguste avec une unanimité qui n'admet pas d'appel. En vain les circulaires ministérielles et les journaux officieux ont-ils déployé une éloquence des plus onctueuses, afin de persuader aux protestants hongrois que la patente éait éminemment libérale; en vain les ordonnances du 5 janvier et du 10 février menacent-elles de la perte de tous leurs droits les communes qui, jusqu'au 1er avril, ne seraient pas coordonnées dans le sens de la nouvelle constitution; en vain Zzedényi, Palkœvi, Maday, sont-ils jetés dans les cachots, d'autres traînés devant les tribunaux pour crime de *lèse-patente :* à cette heure, six semaines après le dernier délai assigné dans les ordonnances viennoises pour la mise en pratique de la patente, il n'est pas un dixième des communes protestantes qui se soit « coordonné. » L'Église entière repousse la patente, parce qu'elle ne veut pas d'une charte octroyée à la place de la charte qu'elle a jadis conquise au prix des efforts les plus héroïques et des sacrifices les plus grands; parce qu'elle ne veut pas d'une liberté contrôlée, réglementée, asservie, à la place de l'autonomie pleine et entière dont elle a joui durant des siècles; parce que trois millions de patriotes protestants ne veulent pas, pour une apparente grâce impériale, payer un prix qu'ils refuseraient même en échange de concessions sérieuses: ils ne veulent pas reconnaître indirectement et légaliser, par leur docile approbation, le démembrement de la Hongrie, sur lequel est basée la nouvelle organisation qu'on octroie à l'Église et aux écoles protestantes.

Les esprits les moins prévenus contre l'Autriche entrevoyaient que la prétendue constitution n'était qu'un piége et qu'une mystification; aussi, la grande majorité non protestante du pays applaudissait-elle à l'attitude digne et courageuse des protestants, les encourageait-elle de ses sympathies, de ses conseils. Le cabinet viennois démontrait, avec une évidence de jour en jour plus tranchante, qu'il ne voulait et ne pouvait comprendre autrement sa condescendance envers la Hongrie; aussi, toutes les contrées de ce vaste pays, toutes les classes de la société, toutes les confessions et toutes les nationalités, ont-elles saisi avidement, depuis huit mois, chaque occasion qui se présente pour témoigner, à la face de l'Europe, combien elles sont unies dans l'aversion que leur inspire le régime de fer qui pèse aujourd'hui sur elles, et dans la ferme résolution de s'en affranchir le plus promptement possible.

Tantôt, ce seront les fêtes commémoratives en l'honneur du centième anniversaire de la naissance de François Kazinczy, poëte patriote et martyr de ses libérales convictions religieuses et politiques; tantôt, les collectes faites, dans le pays entier, pour fournir à l'Académie nationale hongroise les moyens de se construire un palais digne d'elle et de la nation; tantôt, les représentations, sur les théâtres de Pesth, d'Agram ou de Tenesvar, des pièces qui rappellent l'heureux temps de l'union des races dans la victoire et dans la liberté communes. Ce seront aujourd'hui des concerts de *dilettanti* donnés à Pesth et dans les autres grands centres de population, pour venir au secours des Croates nécessiteux que le régime de ces dix dernières années a réduits à la plus affreuse misère; demain, ce seront les commissions des hommes de confiance que le gouvernement convoque, après le triage le plus soigné, pour délibérer sur l'organisation communale, et qui, à peine réunis, s'empressent d'accabler l'autorité de leurs votes de méfiance les moins équivoques; ce seront, en dernier lieu, l'anniversaire de la journée du 15 mars 1848, où la Hongrie remporta la plus belle victoire pacifique et légale que connaissent les annales des révolutions modernes, et les *requiem* qui se font, dans toutes les églises, pour le « plus grand Magyar, » pour l'illustre comte Széchenyi, que les tracasseries de la police autrichienne ont poussé au suicide, et qui emporte avec lui la profonde estime et l'éternelle reconnaissance d'une nation entière, qu'il a régénérée. En un mot, le pays saisit chaque occasion, et en crée au besoin, pour faire ce qu'à Vienne ils appellent des démonstrations, pour manifester que la Hongrie vit encore, qu'elle est fermement réso-

lue à vivre, qu'elle en a la force et la vigueur, qu'elle veut vivre sans l'Autriche, puisqu'elle ne saurait pas vivre avec l'Autriche.

Ne s'est-on pas, par hasard, trop pressé de mettre en doute le vouloir ou le pouvoir des ministres viennois à faire droit aux exigences si légitimes de la Hongrie? Non, certes; l'Autriche a eu soin tout récemment de justifier ce doute, de le transformer en certitude. Effrayée, vaincue par l'unanimité et l'énergie des « manifestations » hongroises, elle dut enfin reconnaître l'impérieuse et pressante nécessité de céder: elle a fait un suprême effort, et de ce suprême effort naquirent la patente du 5 mars qui institue un Conseil d'Etat renforcé, et les billets autographes du 19 avril qui prétendent être une grande concession envers la Hongrie. Patente et autographes encore une fois sont d'irrécusables preuves que le gouvernement viennois, ou ne veut, ou ne peut pas entrer dans la voie des concessions *sérieuses*.

Le *Conseil d'État renforcé* qui veut simuler une espèce de représentation nationale, se composera d'un nombre illimité de princes impériaux, d'évêques et archevêques, de haut dignitaires civils et militaires, auxquels on adjoindra, comme représentation de l'élément électif ou populaire, 38 conseillers à temps,—nommés par l'empereur!—Renforcé ou non, le Conseil d'État, auquel la patente du 5 mars ne reconnaît d'ailleurs que voix consultative, sera la cinquième roue du carrosse gouvernemental. Et la Hongrie, habituée durant huit siècles à un constitutionalisme vrai, à une coopération sérieuse du pays au réglement de ses destinées, prêterait la main à ce simulacre d'une ombre de quelque chose qui ressemblerait à une espèce de représentation nationale!

Le renforcement du Conseil d'État ne rattachera aucun Hongrois, quelque *conservateur* qu'il ait été autrefois, à l'unité autrichienne. La convocation des *commissions de confiance*, chargées d'élaborer une loi communale, et qui, lorsqu'elles avaient pu être réunies, — car il fallut des mois et des années pour découvrir des hommes dignes de la confiance autrichienne et capables de l'accepter! — s'étaient toutes déclarées presque incompétentes, renvoyant leurs *notes à la prochaine diète*; la convocation des hommes de confiance, disons-nous, aurait dû prouver au gouvernement que la Hongrie avait encore conservé le souvenir de sa longue éducation parlementaire et qu'elle serait difficile à tromper sur un point où elle est plus savante que ses maîtres. Le *Conseil d'État renforcé* n'excite donc en Hongrie qu'un universel éclat de rire, et ce *nec plus ultra* des grandes réformes promises depuis le quinze juillet a rendu

ridicule ce pouvoir qui se croit redoutable. Le refus des six membres auquel l'empereur, sans les consulter, a daigné octroyer l'équivoque honneur de figurer pour la Hongrie dans la nouvelle « institution, » est regardé comme assuré ; en supposant qu'ils aient la faiblesse d'accepter, le gouvernement viennois aura réussi à les détacher du pays, mais non à s'attacher le pays par eux.

Pour s'adresser particulièrement à la Hongrie, les « concessions » du 19 avril ne valent pas plus, au fond, que celles dont la patente du 5 mars a gratifiée la monarchie entière. Dans les gracieusetés impériales du 19 avril 1860, il n'y a qu'un seul fait sérieux : l'archiduc Albrecht est « relevé de la direction de l'administration politique et du commandement militaire du royaume de Hongrie. » L'impopularité de l'archiduc, rude exécuteur des ordres si rudes de Vienne, qu'au besoin il provoquait, avait atteint depuis quelque temps un tel degré d'aigreur, d'animosité, que le « cher cousin » de l'empereur ne jugea pas bon, lui-même, de braver plus longtemps la nation. Son rappel, conseillé en première ligne par la prudence personnelle, peut être regardé jusqu'à un certain point comme une concession faite au ressentiment public. Peut-être croyait-on tromper quelqu'un par le choix du successeur qui lui a été donné ; on s'imaginait probablement à Vienne que la nationalité du général Benedek, Hongrois de naissance, ferait oublier qu'il a combattu en 1849 dans les rangs des ennemis de sa patrie, qu'en Italie il a depuis été l'un des principaux soutiens de l'odieux régime auquel les vaillants bataillons de la France ont donné le coup de grâce à Magenta et à Solferino.

Qu'importe, cependant, l'individualité du gouverneur octroyé à la Hongrie, si, avant comme après les autographes, il reste uniquement l'instrument exécutif des autorités irresponsables qui, à Vienne, décident arbitrairement des destinées du pays ; si l'on continue à appliquer à la Hongrie le régime du *de nobis sine nobis* contre lequel la nation a de tout temps protesté avec énergie et succès? L'empereur, dans le billet autographe adressé au feldzeugmeistre Benedek, annonce bien son « intention » d'instituer « des administrations de comitats et de leur adjoindre des congrégations et des députations de comitats *qui seront composées et auront des attributions en rapport avec les circonstances actuelles.* » Les mots que nous venons de souligner se passent de commentaires ; si jamais, tel en est évidemment le sens, si jamais les augustes « intentions » devaient se réaliser, ce seraient des espèces de *Kreishauptmannschaften* à la Bohême, dont on gratifierait la Hongrie, et qui peut-être seraient

flanquées d'espèces de « commissions de confiance, » prétendue représentation de l'élément électif. Nous ne faisons pas à la Hongrie l'injure de lui supposer le moindre attachement pour l'organisme administratif sous lequel, depuis dix ans, elle courbe silencieusement la tête; nous sommes intimement convaincus, toutefois, qu'elle aime mieux subir un régime franchement et brutalement autocratique que de coopérer et de donner ainsi son approbation plus ou moins explicite à quelque simulacre d'autonomie départementale. Ce n'est pas après avoir joui pendant huit siècles du *self-government* le plus étendu et le plus largement pratiqué, qu'une nation se résignerait à ramasser les miettes de liberté communale et départementale que les autocrates viennois daigneraient lui jeter.

Nous pourrions en dire autant et à plus forte raison de la Diète, dont le souvenir, — si cher à la Hongrie qui est habituée à voir dans l'assemblée législative le gardien des intérêts et de la grandeur du pays, — a également été invoqué dans la lettre impériale du 19 avril. Mais peut-on sérieusement discuter une promesse dont les auteurs eux-mêmes relèguent l'accomplissement dans le lointain le plus nuageux? Le tour de la Diète ne doit venir *qu'après la mise à exécution de l'organisation communale et de la constitution des comitats.* A en juger sur les expériences tristement nombreuses des années 1849 à 1860, cette « mise à exécution, » ne dût-elle même pas rencontrer d'insurmontables obstacles dans l'aversion de la Hongrie pour le système bâtard de la liberté règlementée, réclamerait des années, — si l'Autriche d'aujourd'hui en a encore tant à vivre! — Ce n'est pourtant qu'après cette mise à exécution, si problématique, et, en tout cas, fort lointaine, que l'empereur a « l'intention » de faire « préparer des propositions relatives à la réunion d'une Diète! » Encore, ces propositions ne pourront-elles pas porter sur une Diète à la hongroise, c'est-à-dire sur le rétablissement d'une véritable représentation nationale; on devra seulement « se préparer à proposer » de gratifier la Hongrie de ces États provinciaux timides et impuissants que, depuis dix ans, on promet aux provinces héréditaires!

D'ailleurs, la Hongrie pût-elle même s'oublier et oublier l'histoire jusqu'à prendre au sérieux « les intentions » si peu accentuées et les promesses si vagues des nouveaux autographes I et R, — elle ne saurait jamais accepter une réparation qui lui est offerte à elle seule, comme une faveur exceptionnelle, et qu'on refuse à la « sœur-patrie, » la Transylvanie; qu'on refuse au Banat, à la Croatie, à la Slavonie, anciennes parties intégrantes du royaume de saint Etienne. Les rescrits

impériaux feignent d'ignorer jusqu'à l'existence même de ces contrées qui, durant des siècles, dans la bonne et la mauvaise fortune, ont été unies à la Hongrie et qui aujourd'hui encore partagent ses aspirations, malgré les coups de décrets par lesquels la monarchie prétendue unitaire a cru pouvoir briser une union cimentée par huit siècles d'entente sérieuse, de luttes, de gloires et de souffrances communes. Si on l'oublie à Vienne, à Pesth on s'en souviendra toujours. La Hongrie, qui a été,— et c'est là un de ses plus beaux titres de gloire, — l'initiatrice des peuples et des contrées du bassin danubien à la liberté politique et nationale, ne les abandonnera certes pas aujourd'hui, où Croates, Roumains, Saxons, Slovaques, sont tous animés des mêmes sentiments qui agitent les cœurs magyars ; où la Transylvanie, la Croatie, la Voïvodie, attendent avec la même impatience fiévreuse le moment favorable pour s'affranchir d'un régime d'oppression qui leur est à toutes également odieux; toutes, elles ne le subissent que dans cette intime conviction que les jours en sont comptés. La Hongrie a trop de générosité dans le cœur, trop de bon sens dans l'esprit pour croire que l'asservissement des autres nationalités et des autres contrées soumises au sceptre des Habsbourgs, puisse servir de piédestal à sa propre grandeur. Elle lutte pour la liberté de tous, elle réclame la justice pour tous; elle ne veut pas faire l'aumône aux autres; elle ne veut pas que les Habsbourgs la lui fassent.

Les prétendues grandes concessions du 19 avril ne sont pas autre chose, cependant, qu'une misérable aumône ; pour peu qu'on les examine l'œil ouvert, elles se réduisent à rien. Ceci est si évident qu'on se demande involontairement : qui trompe-t-on ici ? Est-ce la Hongrie ? Elle ne s'y méprend pas une heure. Est-ce l'opinion publique de l'Europe? L'illusion n'a duré et n'a pu durer que l'espace de temps qui s'est écoulé entre la communication télégraphique, que des mains officielles, à Vienne, avaient faite très-décevante, et l'arrivée du texte même des billets autographes. Il n'y a, c'est évident, d'autres mystifiés que ceux qui ont cru pouvoir conjurer, par des moyens aussi mesquins, les dangers si grands dont les menace l'agitation croissante de la Hongrie. Les billets autographes du 19 avril n'ont fait que trahir d'abord la crainte très-sérieuse qu'inspire le réveil de la Hongrie à ce gouvernement, qui affectait de ne voir que « l'agitation de quelques malcontents » dans le mouvement si profond et si unanime dont est travaillé l'ancien royaume de saint Etienne; ils ont démontré encore qu'à Vienne même on a perdu toute foi dans le système Bach-Schwartzenberg, c'est-à-dire dans la monarchie unitaire à l'excès, centralisatrice

à l'excès, absolutiste à l'excès. Ce double aveu que les circonstances viennent d'arracher au gouvernement viennois, ne doit-il pas hâter le développement de la crise déjà si menaçante? Vouloir maintenir de force un système politique, quand on vient de le condamner hautement, et avouer en même temps son impuissance à le défendre, n'est-ce pas précipiter la catastrophe qu'on prétend conjurer?

VII.

La catastrophe, en effet, paraît imminente à tous ceux qui ont suivi avec attention le mouvement des esprits en Hongrie durant les huit derniers mois. La Hongrie a cessé d'espérer dans le bon sens et dans l'équité d'un gouvernement qui, depuis douze années, s'est montré « fort » pour l'oppression, mais d'une incapacité absolue pour ramener la nation à lui, pour créer, pour féconder; qui, aujourd'hui encore, en faisant quelques concessions apparentes, cède seulement à la peur qui l'obsède, et n'a pas le courage de sa peur, le courage de rompre définitivement avec un système insoutenable et de se sauver en reniant son passé. La Hongrie ne peut pas non plus craindre un gouvernement, dont l'impuissance, l'inanition, ne sont aujourd'hui un mystère pour personne, et qui, en élevant la voix, trahit d'autant mieux ses angoisses, parce que sa voix tremble. Qui s'étonnerait si la Hongrie, à bout de craintes et d'espérances, déclarait qu'ayant assez attendu, assez souffert, elle juge le moment arrivé de redevenir maîtresse de ses destinées?

« ..... Il y a plus de trois cents ans que, par la libre élection « et sur la base de conventions bi-latérales, la nation hongroise « a élevé sur le trône la maison d'Autriche.

« Ces trois siècles ont été pour la Hongrie trois siècles de « continuelles souffrances... Jamais pourtant, à aucune dynas- « tie, la Providence n'avait assigné une plus noble tâche que « celle qui échut à la dynastie de Habsbourg-Lorraine en Hon- « grie.

« Il eût suffi de ne point entraver le développement naturel

« de la Hongrie, et la Hongrie serait à cette heure un des pays « des plus florissants.

« Il eût suffi de ne point envier cette liberté constitutionnelle « modérée que depuis mille ans, à travers tant de vicissitudes « et au prix de tant d'efforts, la nation se conservait, tout en « se montrant d'une piété exemplaire à l'égard de ses souve- « rains ; et, pour longtemps encore, la maison de Habsbourg- « Lorraine aurait pu trouver dans le peuple hongrois le sou- « tien inébranlable de son trône.

« Mais cette dynastie ne peut pas citer un seul de ses princes « qui ait cherché sa force et sa gloire dans la liberté de ses peu- « ples.....

« ..... La politique de l'Autriche, politique dirigée « contre la vie constitutionnelle et la nation, n'a pas varié « depuis trois cents années..... »

Voilà ce que disait la Hongrie lorsque, par la voix d'une vraie représentation nationale, elle proclamait, le 14 avril 1849, la déchéance de la maison de Habsbourg-Lorraine. A voir la conduite qu'il a tenue, depuis 1849, envers la Hongrie, on dirait que le gouvernement viennois avait à cœur de légitimer encore davantage, par des nouveaux actes, la condamnation que le pays tout entier avait prononcée contre lui à Debreczen. Et, peut-être avec plus de raison encore qu'en 1849, la Hongrie pourrait-elle, en 1860, faire aboutir le laconique mais écrasant réquisitoire de l'assemblée nationale de 1849, à la logique conclusion qui est encore présente au souvenir de tous.....

Les patriotes éminents qui possèdent la confiance de la nation et qui dirigent le mouvement actuel, sont-ils, en ce moment déjà, disposés à cette extrémité? Je n'en ai pas la certitude; j'ai toute raison, cependant, de le croire.

On comprend déjà pourquoi l'immense majorité des populations hongroises ne voit aujourd'hui d'autre issue possible à la crise que la rupture complète des liens qui ont toujours été une charge des plus écrasantes pour la Hongrie, et que l'Autriche, dans ces derniers temps, a rendus absolument insupportables. Nous avons démontré encore que le cabinet de Vienne indique lui-même cette solution comme la seule possible, puisqu'il condamne formellement le régime qu'il a imposé, depuis 1849, à la Hongrie, sans avoir cependant ni la volonté, ni la force de rompre avec ce régime et de faire droit aux exigences, par lui-même ainsi légitimées, de la Hongrie.

L'attitude de l'Europe vis-à-vis des efforts d'affranchissement de la Hongrie, ne saurait, en aucun cas, être aujourd'hui ce qu'elle a été en 1849. Le temps a marché et la situation est devenue infiniment plus favorable pour la Hongrie. Dans sa défaite même, cette généreuse nation a montré, en 1849, qu'elle était de taille, et au delà, à se mesurer avec cette grande puissance appelée l'Autriche : il a fallu le concours de 200,000 cosaques et la trahison d'un général hongrois pour avoir raison de l'armée improvisée des Honveds. Depuis 1849, la Hongrie a montré que la pression continue est impuissante à l'étouffer, de même que la force violente n'avait pas pu l'abattre. En d'autres termes : la Hongrie a porté, jusque dans les esprits les plus incrédules, cette conviction qu'elle est forte, qu'elle est vivace. L'Europe contesterait-elle à une nation forte la possibilité de se rendre indépendante, à une nation vivace le droit de vivre ?

Nous ne le croyons pas, et moins que jamais dans une époque où tout tend à affranchir les nationalités, à rendre les peuples maîtres de leurs destinées. « La Hongrie aux Hongrois ! » n'est-ce pas le corollaire logique et inévitable de « l'Italie aux Italiens? » Ni la France, qui s'est mise avec autant de courage que de générosité au service de cette idée féconde et équitable, ni la Grande-Bretagne, jalouse de la gloire et de la popularité européenne que cette œuvre libératrice a conquises à la France, n'iront certes aujourd'hui empêcher les Hongrois de faire ce qu'ont fait les Italiens, aux applaudissements de l'Europe presque entière. La Russie ne fournira pas à l'Autriche une seconde fois l'occasion « d'étonner l'Europe par son ingratitude, » comme s'en vantait le prince Schwarzenberg après l'invasion russe de 1849. La Prusse commence à entrevoir les avantages qu'elle trouverait à suivre ses destinées providentielles, à être en Allemagne le représentantant et le champion de la liberté, du progrès, du développement national : elle ne peut pas, aujourd'hui, s'oublier jusqu'à réaliser les espérances que durant la guerre d'Italie elle avait un instant fait luire aux yeux de l'Autriche, en promettant de la secourir contre un soulèvement en Hongrie.

L'attitude ouvertement sympathique des deux puissances occidentales vis-à-vis des nouveaux changements qui se préparent en Italie et l'attitude passive, simplement observatrice des puissances du Nord, autorisent ces espérances. Les événements dont le royaume des Deux-Siciles est, à cette heure même, le théâtre, ne peuvent qu'encourager la Hongrie à faire acte de volonté *populaire*, à hâter l'affranchissement général des natio-

nalités, en reconquérant sa propre liberté. Dans une époque où chaque nationalité se constitue, l'Autriche s'est obstinée à créer un chaos polyglotte. Chacun des éléments dont elle se compose suit sa voie logique, et cette voie étant le contraire de celle que les Habsbourgs ont si maladroitement adoptée, il est naturel qu'une Italie, qu'une Hongrie, renaissent et se consolident à la place où existait, depuis tant de siècles, le triste empire des Ferdinand II, des Léopold Ier, et de leurs successeurs apostoliques.

Paris. Imprimerie de L. Finkelin et Cie, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

BUREAUX D'ABONNEMENT, 13, QUAI VOLTAIRE, A PARIS

ET A LA LIBRAIRIE **DENTU**, PALAIS-ROYAL

PARIS..... Trois mois, **14** fr. — Six mois, **28** fr. — Un an, **50** fr.
DÉPARTEMENTS. Trois mois, **15** fr. — Six mois, **29** fr. — Un an, **56** fr.
ETRANGER..... Le port en sus, suivant le pays.

REVUE
EUROPÉENNE

RECUEIL

LITTÉRAIRE, POLITIQUE, SCIENTIFIQUE ET PHILOSOPHIQUE

Paraissant DEUX FOIS PAR MOIS, le 1er et le 15

Par livraison de 14 feuilles grand in-8° (224 pages d'impression)

Directeur : M. AUGUSTE LACAUSSADE

La *Revue Européenne* a rapidement conquis une place importante dans la presse périodique, parmi les recueils les plus estimés; elle doit la faveur qui l'a accueillie dès son origine au concours assidu, au talent consacré des hommes éminents qu'elle compte parmi ses collaborateurs, autant qu'à cette portion notable du public qu'intéressent les travaux de l'esprit et les hautes investigations de la science.

Confiée aux soins d'une direction libérale, éclairée par l'expérience du passé, la *Revue Européenne* a cherché son originalité à une égale distance des sentiers frayés et des innovations bruyantes; elle a voulu tenir compte de tous les éléments, accueillir les hardiesses heureuses, tout en maintenant la tradition et la règle.

A côté des noms les plus autorisés, elle a groupé d'autres noms ou plus jeunes ou nouveaux, à qui n'avait manqué jusqu'ici que l'occasion de se produire.

Quelques-unes des études philosophiques, littéraires, politiques ou économiques qui ont paru dans la *Revue* sont devenues des livres recherchés.

Le mouvement des esprits, les besoins du temps présent, les événements contemporains constatés, suivis, expliqués par des voix dont nul ne conteste l'autorité : tels sont les éléments qui forment dans la *Revue Européenne* un ensemble de publications du plus haut intérêt.

La chronique politique de la quinzaine, soigneusement étudiée, présente aux lecteurs un avantage que chacun peut apprécier, celui de pouvoir résumer avec exactitude la situation, en puisant ses renseignements aux sources les plus directes et les plus authentiques.

Chacune des livraisons de la *Revue* contient :

Des travaux de littérature, d'histoire, de philosophie et de science;

Un courrier politique et littéraire des principaux centres de l'étranger;

Une chronique musicale, des théâtres et des salons;

Un bulletin financier;

Des articles ou un Bulletin de bibliographie.

L'ALLIANCE

ANGLAISE

OU

L'ALLIANCE RUSSE?

Jules François Lecomte

PARIS

CHEZ E. DENTU
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Palais-Royal, 13, galerie d'Orléans

LIBRAIRIE NOUVELLE
Boulevard des Italiens, 15
A. BOURDILLIAT ET Cᵉ ÉDITEURS

1860

L'ALLIANCE ANGLAISE

OU

L'ALLIANCE RUSSE?

I

Une fois soulevés, les problèmes internationaux doivent être résolus; c'est la loi fatale de leur nature.

Que la diplomatie, que les gouvernements temporisateurs cherchent à les écarter, ils se manifestent en agitation dans l'opinion, en malaise dans les intérêts, en inquiétude dans les esprits, jusqu'à ce qu'ils éclatent en faits brutaux sur le terrain des événements.

C'est ce qui est arrivé pour la question d'Italie, — c'est ce qui se prépare pour la question d'Orient. On ne peut suspendre ni même simplement ralentir cette gravitation des sociétés qu'on nomme la marche de l'histoire. On ne peut pas plus empêcher une nationalité de se reconstituer ou de naître, qu'on ne peut empêcher un empire agonisant de mourir.

Le malheur des guerres d'Orient et d'Italie, d'ailleurs si glorieuses pour nos armes, a précisément été de ne pas trancher les difficultés qui les avaient produites.

Les questions sont restées pendantes. On a supprimé les effets, on a laissé subsister les causes.

Les traités de Paris et de Zurich ont produit la paix, c'est écrit; — mais ont-ils produit la pacification?

Demandez la réponse aux faits. Le massacre de Djedda, les égorgements de Damas, le Liban en feu, l'Italie en armes... Ne serait-ce encore là que les prodromes de quelque grande convulsion dont le monde est menacé?

II

C'est qu'en effet, il se passe autour de nous quelque chose d'illogique, d'étrange, mais qui s'offre presque toujours à l'approche des commotions profondes.

Une défiance que rien n'explique ni ne justifie semble s'être saisie de tous les gouvernements...

On est en pleine paix, et presque tous les parlements votent des budgets de guerre; l'Angleterre ajoute à sa dette énorme de nouvelles charges pour garnir ses côtes d'une ceinture de fer. Craint-elle sérieusement une descente? La France rend à la marine marchande une partie des matelots de ses escadres.

La Belgique redoute-t-elle une invasion, en armant Anvers comme une citadelle de refuge? La France réduit l'effectif de ses régiments.

Presque tous les États ouvrent des emprunts; partout retentissent des bruits d'armes; l'Autriche et le Piémont massent leurs troupes; la Russie crée des camps d'observation; la Prusse mobilise un de ses corps d'armée..... tandis que la France, occupée à réformer ses douanes, à abaisser ses tarifs, n'a de préoccupations guerrières que des entraînements chevaleresques, envoyant ses vaisseaux pleins de soldats en Turquie, en Cochinchine, en Chine, partout enfin où une grande infortune a besoin d'aide, où une cause généreuse a besoin de son sang.

Et c'est d'elle pourtant que s'inquiètent les cabinets, les ambassades; c'est contre elle que semblent vouloir se liguer les préjugés et les passions. Les princes s'agitent et se déplacent, les souverains se visitent, au récit d'une royale entrevue s'ajoute l'an-

nonce d'un rendez-vous impérial. Aujourd'hui même le Czar offre l'hospitalité varsovienne à un congrès de souverains allemands; les journaux étrangers abondent en révélations, en suppositions, en commentaires et en échos d'entretiens mystérieux, conspirateurs...

III

Devant ces faits extraordinaires l'opinion publique, si calmée dans notre pays, commence enfin à s'émouvoir, et l'on se demande si au milieu de ces sourdes récriminations, de ces manœuvres ténébreuses, de ces attaques passionnées, de cette suspicion aveugle ou perfide, la France n'a pas autre chose à faire qu'à attendre, avec le calme de la vraie force, les éventualités de l'avenir; — si les efforts qu'on fait pour la rendre suspecte ne finiront point par soulever contre elle une de ces graves complications de haine et de défiance, de rivalités et d'intérêts, contre lesquelles il est prudent de se prémunir; — si enfin, les efforts que semblent faire ses ennemis pour s'entendre et l'isoler, ne lui créent pas un devoir impérieux : celui de prévenir une coalition inconcevable, mais possible, par quelque forte et loyale alliance.

IV

La question des alliances est pour les nations une question des plus capitales. L'histoire est là pour prouver que ce sont leurs alliances qui ont presque toujours été la source de leurs prospérités ou de leurs catastrophes. Elles furent de tout temps l'objet des plus vives sollicitudes de nos grands hommes d'État, et leur politique, à cet égard, est restée un des monuments de leur génie. Le règne de Louis XV est là pour prouver qu'on ne s'éloigne pas impunément de ces traditions glorieuses.

Les alliances internationales peuvent reposer — sur l'une ou l'autre, — ou sur plusieurs des considérations suivantes :

1° La communauté de principes et d'institutions des peuples ;

2° Les sympathies personnelles de leurs chefs ;

3° Les mariages entre membres des familles souveraines ;

4° L'identité et la conciliation des intérêts des nations.

Nous nous sommes proposé d'examiner laquelle de ces considérations peut et doit prévaloir aujourd'hui dans le choix d'une grande alliance pour la France. Les enseignements du passé sont là, tous graves, quelques-uns récents. Leur voix parle assez fortement pour être aisément entendue.

V

Entre quels peuples régna-t-il jamais une communauté de tendances sociales, de doctrines humanitaires et de principes politiques plus complète qu'entre la nation française et le peuple britannique, de 1830 et 1848?

Les institutions parlementaires de l'Angleterre étaient devenues l'idéal de nos hommes d'État ; l'objet des préoccupations de nos législateurs avait été d'en doter notre pays. L'alliance de la France et de l'Angleterre, fondée, entre les deux gouvernements, par les subtilités caressantes de M. de Talleyrand et la confiante générosité de M. de Broglie, était devenue comme la pierre angulaire de notre système politique.

On lui avait tout sacrifié, jusqu'à la protection de nos intérêts commerciaux et la dignité de notre pavillon. Nous ne rappellerons pas jusqu'à quels excès l'abus *du droit de visite* fut porté contre nos navires marchands... Nous achetions au prix de ces humiliations ce que les orateurs gouvernementaux appelaient *la paix du monde*. L'Angleterre était devenue comme une arche inviolable, nos diplomates appuyaient tous ses protocoles, nos consuls tenaient tous ses intérêts pour sacro-saints ; et il avait fallu une qualification plus expresse, plus intime que le mot d'*alliance* pour désigner le caractère des rapports qui unissaient les deux pays : celui d'*Entente*

cordiale avait été trouvé. Tout était donc de nature à nous donner le droit de compter sur la sincérité et la sécurité de cette alliance.

Mais voilà que, soudain, la question d'Orient éclate, la guerre s'allume entre le sultan Mahmoud et le pacha d'Égypte Méhémet-Ali. Celui-ci organise dans la Syrie, que lui a livrée la victoire, l'ordre et la prospérité qu'il a établis en Égypte, et il rend ainsi à la vie politique et civile le midi de l'empire d'Osman, prêt à se dissoudre dans l'anarchie. Poussée par la Russie, qui veut lui faire accepter son dangereux protectorat, la Porte dispute à Méhémet-Ali, qu'appuie la France, la province qu'il a conquise sur ce désordre. Il semble que l'Angleterre ne doive pas hésiter à seconder aussi le puissant et victorieux vassal dont le génie peut régénérer l'Orient caduc! La Russie n'est-elle pas la rivale de l'Angleterre dans ces contrées, et celle-ci n'a-t-elle pas essayé de nous entraîner contre cette rivale? Oui, mais le vice-roi d'Égypte est l'allié de la France, et les populations chrétiennes de la Syrie vivent, depuis Charlemagne, sous une protection dont l'ombre séculaire couvre encore officiellement leurs intérêts... C'est assez pour fixer la conduite de l'Angleterre!

Sympathies politiques, sentiments humanitaires, *entente cordiale*, tout est soudain sacrifié à la crainte de voir le triomphe de Méhémet-Ali assurer la prédominance de nos intérêts sur les plages du Levant. L'Angleterre abandonne brusquement l'alliance française et se jette du côté de la Russie. Le traité de Londres est signé, et les pavillons libéraux de la Grande-Bretagne sont prêts à s'unir aux drapeaux de l'Europe absolutiste, coalisée contre la France constitutionnelle!

VI

Voilà pour l'alliance basée sur la communauté de principes.

Avons-nous davantage à nous applaudir des alliances fondées sur les unions dynastiques?

Le bronze de l'une des dernières tombes de Schœnbrunn est là pour répondre! Les liens qui unissaient l'archiduchesse Marie-

Louise à Napoléon Ier ne retinrent pas l'Autriche en 1814. Elle n'hésita pas à concourrir de tout l'effort de ses armes au renversement du trône impérial, où était pourtant assise une fille des Césars.

VII

Les alliances qui reposent sur les sympathies personnelles des souverains sont-elles plus efficaces et plus durables?

Pour répondre à cette troisième proposition, notre pays n'aura à sortir ni de ses propres souvenirs, ni de sa cruelle expérience.

La paix de Tilsitt, établie sur cette base, eût assurément dû être inébranlable. Le jeune Alexandre Ier, ardent, confiant, chevaleresque, avait été subjugué par le prestige que Napoléon répandait autour de lui. Il l'avait quitté, non-seulement son allié, mais en même temps son ami.

Or, qu'était devenue cette sympathique alliance quelques années plus tard? Elle n'avait pu résister aux souffrances que le système continental fit éclater dans les provinces russes, en suspendant l'alimentation intérieure de leurs besoins, et l'écoulement de leurs produits. Les deux amis de la cordiale entrevue du Niémen reprenaient les armes, et les tournaient l'un contre l'autre...

VIII

Et sur quel écueil vinrent se briser toutes ces alliances — de la communauté des principes (l'Angleterre), — de l'union des familles (l'Autriche), — de la sympathie des souverains (la Russie)?

Contre celui des intérêts.

C'est qu'en effet il n'y a d'alliance solide que celle qui repose sur l'identité et la conciliation des intérêts de deux nations.

Sans doute cette règle est plus générale qu'absolue; elle offre de généreuses exceptions. Les nations ont, comme les individus, de nobles explosions qui leur font oublier toutes les préoccupations égoïs-

tes pour n'écouter que l'enthousiasme et n'obéir qu'à l'ardente impulsion du cœur. Et quel peuple en a donné plus d'exemple, et de plus glorieux exemples que la France? N'a-t-elle pas spontanément et gratuitement rougi du sang de ses soldats le sol des Amériques, de la Belgique, de la Pologne, de la Grèce, et hier encore celui de l'Italie?

La France a sans nul doute très-noblement agi en cédant à ces entraînements passagers, mais ces entraînements n'en restent pas moins l'exception. Quant à la règle, elle dit qu'il n'y a d'alliance durable que celle qui repose sur le concours, la conciliation et l'équilibre des intérêts.

Sans doute, le mot est tout matériel, il est presque grossier! Mais laissons le mot, et prouvons que ce qu'il représente de complexe a toute l'élévation désirable.

Les intérêts d'un pays ne sont pas seulement sa prospérité commerciale, sa richesse manufacturière, l'écoulement de ses produits; — ils représentent aussi sa force et sa grandeur, car le bien-être des populations permet seul à l'instruction de s'y répandre, et avec l'instruction vient la moralité. Donc, peuple riche, — peuple plus instruit, — peuple plus moral. C'est ainsi que, loin de se matérialiser uniquement par la préoccupation de ses intérêts, un peuple se spiritualise.

Or, en partant de ce principe — que c'est l'alliance des intérêts qui doit être la préoccupation de la France, — examinons vers quelle nation il lui convient le mieux de se tourner.

IX

La politique séculaire de la France sous ses anciens rois fut de rechercher l'amitié et l'alliance des États secondaires. Elle assurait ainsi la supériorité de ses forces sur ses ennemis, et la suprématie de son autorité sur ses alliés. Les développements que leur importance et leurs territoires prenaient dans cette fédération lui assuraient d'ailleurs leur dévouement. N'est-ce pas, du reste, par l'application de ce principe envers la Prusse que celle-ci est née; l'aiglon

n'est-il pas éclos ainsi dans le nid de milan de la maison de Brandebourg?

La politique française s'était constamment tenue, moralement comme matériellement, indépendante des deux grandes puissances qui aspiraient à la domination de l'Europe occidentale : l'Angleterre et l'*Empire*, que la couronne de celui-ci fût portée par l'Autriche ou par l'Espagne.

Ce ne fut qu'après avoir perdu la plus grande partie de son prestige et de son autorité que cette dernière, unie à la France par des nœuds dynastiques étroits, devint pour nous une alliée utile et dévouée.

X

Napoléon Ier apprécia, avec cette pénétration et cette fermeté de coup d'œil qui étaient en quelque sorte l'intuition de son génie, l'excellence de ce système. Aussi l'adopta-t-il résolûment dès son élévation au consulat, ne se préoccupant que d'en élargir les bases. La Prusse, encore dominée par ses préjugés politiques, atteinte déjà par les vapeurs du germanisme qui troublait les têtes allemandes, la Prusse repoussa toujours ces avances, et, malheureusement pour elle et pour la France, elle se déroba continuellement aux liens de solidarité internationale que Napoléon désirait former entre les deux nations. C'est dans ces refus qu'il faut chercher les causes de la rigueur avec laquelle l'Empereur la frappa après ses défaites.

Certain de la fidélité de l'Espagne, il s'efforça de suppléer aux répulsions de la Prusse en constituant des confédérations internationales sur le Pô et sur le Rhin. Mais il ne tarda pas à reconnaître que cette combinaison des alliances secondaires ne suffirait plus lorsqu'il faudrait contrebalancer la grande coalition de l'Autriche, de la Prusse et de l'Angleterre, si puissante sur les États secondaires, coalition toujours menaçante, même lorsque le triomphe de nos armes l'avait dissoute.

XI

C'est qu'il s'était alors introduit dans l'équilibre européen un élément nouveau qui avait changé toutes les conditions du passé. L'autocratie moscovite, encore ensevelie au dix-septième siècle dans les ténèbres de ses latitudes frigides, avait reçu du génie de Pierre le Grand et de Catherine II une impulsion si puissante, qu'elle avait pris place au milieu des grands États, et que, dès le commencement de ce siècle, ses forces et son influence commençaient à contre-balancer celle des plus forts empires.

Or la France, séparée de la Russie par toute la largeur de l'Europe, se trouvait, à l'égard de cette puissance, dans des conditions toutes différentes de celles où elle se voyait placée vis-à-vis des grands États occidentaux. Il n'y avait entre la Russie et la France ni froissement de voisinage, ni concurrence industrielle ou commerciale, ni rivalité historique, ni rien enfin de ce qui aigrit, blesse, irrite, passionne et arme les unes contre les autres les nations limitrophes.

En effet, ce n'était ni vers l'Ouest, ni sur l'Europe que le mouvement naturel de sa croissance portait la Russie à s'étendre; c'était évidemment sur le Midi et vers l'Asie. L'idée d'un Empire d'Orient — et d'un Empire d'Occident s'offrit à l'esprit de Napoléon. Ce fut le point de départ, l'objet du traité de Tilsitt. On sait comment l'hostilité de l'auteur du système continental contre l'Angleterre en fit évanouir les espérances !

XII

L'Europe ne s'offre-t-elle pas aujourd'hui sous l'aspect et dans les conditions diplomatiques où elle se présentait alors? N'y a-t-il pas analogie frappante, sinon identité complète, dans les deux situations ?

Comme alors, la France victorieuse sur le Tessin et sur le Mincio, se trouve en présence de l'Autriche trop profondément atteinte, d'une part, et de l'autre, dans une voie politique trop en opposition avec les idées françaises, pour qu'une alliance avec elle soit possible. Sur quelle base, en effet, pourrait reposer cette alliance? Il n'existe entre les deux pays que des préjugés hostiles, des intérêts blessés, des ressentiments militaires; tout ce qui divise, rien de ce qui unit!

Ainsi qu'alors, l'Espagne sympathique et l'Italie obligée, couvrent la France au Midi et au Sud-Est; le nouvel empire, comme le premier, n'a donc qu'à choisir entre — la Prusse, — l'Angleterre — et la Russie, — celle des puissances dont le concours peut le mieux assurer la prospérité de ses intérêts et le triomphe de sa politique.

XIII

La grande politique de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, dans ses démêlés avec l'Autriche, fut toujours, nous l'avons dit, de s'appuyer sur les puissances secondaires de l'Allemagne, et surtout sur la Prusse. Au reste, rappelons-le : celle-ci y a trouvé son compte, car la France reconnaissante, d'un électorat, d'un duché lui a formé un royaume.

Napoléon Ier voulait suivre cette politique de tradition. Il ne fut pas compris; aussi s'en indigna-t-il, et, trois fois vainqueur de ses agressions imprudentes, fut-il de la plus grande sévérité contre la Prusse, qui se mettait toujours avec acharnement du côté de ses ennemis, et qu'il finit par frapper avec fureur.

Napoléon III trouva la France et la Prusse dans une situation semblable à celle où elles s'offrirent au premier Empire. Il savait de quel prix est cette armée prussienne dont l'artillerie est légitimement célèbre, et qui possède une infanterie telle, que ce fut la gloire de notre cavalerie d'en avoir enfoncé les carrés à Iéna. Le nouvel empereur désirait donc cette alliée, jadis recherchée par le premier de son nom, et il semblait disposé à seconder énergiquement le cabinet de Berlin dans la direction du grand mouvement unitaire qui doit infailliblement un jour faire une seule nationalité de tous

les petits États absolutistes. Mais, comme au début du siècle, la Prusse ne sut pas, ou ne voulut pas comprendre...

XIV

Plus tard elle renouvela cette faute. Lors de la guerre de Crimée, ses sympathies la portaient vers la Russie. La seule crainte d'être attaquée sur le Rhin la fit résister aux sollicitations du Czar qui l'appelait aux armes. Cette politique lui fut pourtant si avantageuse, qu'au retour de la paix elle se trouvait avoir économisé beaucoup de sang et beaucoup d'or, tandis que l'Autriche moins circonspecte, en se mettant sur le pied de guerre, s'était en partie épuisée. Et les circonstances favorisèrent même si étrangement ces indécisions de la Prusse, que l'heure du Congrès venue, caressée par les divers belligérants, elle exerça une influence acceptée de tous.

Cette politique de prudence forcée, pendant la guerre de Crimée, fût devenue une politique d'habileté pendant celle d'Italie, puisqu'on y affaiblissait, y humiliait sa puissante rivale allemande. Mais la Prusse ne sut pas garder alors la même réserve. Elle s'agita, mobilisa. Il fallut tenir dans l'Est de la France une armée de 150,000 hommes toute prête à la contenir au besoin...

Et pourtant la conduite de cette grande puissance militaire était alors toute tracée en vue du splendide rôle de rénovation politique qui lui était, qui lui est toujours dévolu! Reprenant sa tradition diplomatique avec l'ancienne et généreuse alliée à qui elle devait la couronne fermée de ses souverains, elle n'avait qu'à renouveler pendant la campagne d'Italie ce qu'elle avait fait pendant la guerre de Crimée! Son immobilité, un peu timide de 1854, était d'ailleurs devenue pour elle un devoir. Ayant alors abandonné la Russie, son alliée intime, ce lui était une obligation morale que d'assister en simple observatrice aux défaites de celle qui fut, est et sera sa perpétuelle rivale.

La Prusse ne peut pas se le dissimuler : l'Autriche est son ennemie née. Les concessions qu'elle peut lui consentir sous la pression des nécessités ne seront jamais que temporaires; elles s'évanouiront

toujours avec les dangers qu'elles auront été destinées à conjurer. La suprématie que ces deux puissances affectent sur l'Allemagne est une cause incessante d'antagonisme et d'hostilité qui survivra éternellement. Tous les sacrifices que la Prusse pourra faire à cet antagonisme tourneront contre elle, l'ingratitude les couronnera toujours. Elle n'a, pour s'en convaincre, qu'à se demander si le refus qu'elle fit en 1848, de la couronne impériale de la Germanie, offerte à son vieux souverain par le parlement de Francfort, fléchit l'hostilité de la diplomatie autrichienne, lorsque la soumission de la Hongrie par les armes russes lui eut permis de renouer ses intrigues au milieu des petits États allemands, et de tenter de bouleverser toute la pondération de la Confédération germanique, en y introduisant ses populations italiennes, hongroises et slaves. Elle ne peut avoir oublié dans quel triste rôle M. de Manteuffel se vit relégué par le prince de Schwarzenberg, présidant le congrès de Dresde en véritable triomphateur. De tels souvenirs doivent rester des leçons.

Quelles espérances d'ailleurs ne s'offrent pas à la maison de Brandebourg dans cette voie! Ses aspirations, comme les rêves de toute la race germanique, ne peuvent-elles pas s'y trouver subitement réalisées? D'habiles concessions, que couvriraient assurément de larges compensations, peut, dans des éventualités probables, nécessaires presque, sortir un empire allemand, et par suite, cette unité nationale qu'appellent vainement les tronçons mutilés d'un grand peuple. Quel rôle magnifique pour le Prince-Régent! traduire le rêve épique d'une forte race, qui n'a jamais pu se constituer nation, en une réalité splendide! Lui donner plus qu'un Erminius... un Washington impérial!

XV

Jamais plus belle partie ne fut plus fatalement engagée ni plus gravement compromise. Au lieu d'éclairer l'esprit public et de le guider dans la voie d'une politique aussi large que véritablement pratique, on ne songea qu'à exalter les illusions de ses vieux rêves; on passionna son germanisme nébuleux, et l'on vit la Prusse constitutionnelle intriguer pour l'absolutisme viennois, -- la Prusse pro-

testante faire la guerre au profit de l'Autriche ultramontaine et concordataire, — la Prusse de Frédéric le Grand, enfin, mobiliser sa landwehr pour la défense de l'Autriche de Marie-Thérèse!

Il fallut toute la patience qu'une grande nation peut puiser dans la conscience de sa force, pour que la France ne se trouva point blessée de tous ces mouvements de troupes qui pouvaient lui paraître une insulte, en affectant d'être une menace...

L'entrevue de Tœplitz semble avoir engagé plus complétement la Prusse dans cette voie regrettable. Si l'on en croyait ce qu'on murmure dans les chancelleries, les provinces italiennes de l'Autriche auraient été assimilées par l'Allemagne aux provinces rhénanes de la Prusse. Mais le prince-régent est trop habile pour avoir accepté cette assimilation imprudente. Toutefois, s'il a résisté à cette demande pleine de périls, il n'en est pas moins certain qu'il s'est laissé entraîner à des concessions qui pourraient de nouveau modifier gravement l'attitude prise par le cabinet de Postdam.

La réprobation énergique dont l'opinion libérale au delà du Rhin frappe une telle politique, arrêtera-t-elle ce prince dans une voie aussi funeste? Pour le moment, c'est douteux; qu'il y prenne garde pourtant : ce n'est pas en Italie seulement que le sentiment de nationalité fermente; l'idée germanique marche et grandit. Pour n'être pas extérieures comme dans ces pays où le sang, échauffé par un ardent soleil, éclate fiévreusement en agitations révolutionnaires, cette marche et cette croissance n'en sont pas moins manifestes. Les préoccupations nationales de la jeune Allemagne descendent de la sphère des spéculations nuageuses pour passer dans celle de l'application. Leur expansion se révèle plus activement chaque jour, partout où bat un cœur dévoué et pense un esprit patriote. Son parlement populaire s'organise : Francfort et Cologne avaient vu ses premières assises; il vient d'avoir une nouvelle session où ses quatre cents membres ont eu pour président le prince libéral qui lui a ouvert sa capitale et un de ses palais. Entre Tœplitz qui reste encore un problème, et Varsovie qui, à cette heure même, est encore l'inconnu, il y a Cobourg...

C'est là un fait auquel le prince-régent doit réfléchir. La pensée germanique, qui a tendu jusqu'à présent à trouver un représentant dans sa maison, pourrait bien se personnifier dans un autre prince que dans un descendant des électeurs de Brandebourg. Qu'il y

songe. Plus tard, il serait trop tard pour s'apercevoir de son erreur. Mais revenons au présent.

Dans les circonstances actuelles, la Prusse doit être regrettablement retranchée du choix des alliances de la France. — Restent l'Angleterre et la Russie.

XVI

L'Angleterre représente très-noblement la civilisation du dix-neuvième siècle. Son peuple intelligent, entreprenant, industrieux, courageux, est bien, comme il le dit lui-même, « un grand peuple! » Mais autant, et peut-être plus que les autres nations, le peuple anglais a ses défauts, dont quelques-uns sont portés jusqu'à la passion : un patriotisme ombrageux et jaloux, par exemple. En dehors de son horizon national, tout ce qui est grand l'irrite, tout ce qui brille l'offusque, tout ce qui s'élève l'inquiète, tout ce qui est puissant l'effraye. A tous ces égards la France ne saurait être son alliée.

Mais précisons davantage notre pensée : un exclusion basée sur l'expérience que nous impose l'histoire.

Sans rappeler de longues luttes remontant à cette victoire de Hastings qui fit passer la couronne d'Angleterre sur la tête d'un de nos ducs,—sans revenir au triste règne des Valois,—que de preuves de cette jalousie ardente, de cette haine vivace n'offre pas la seule histoire du siècle actuel? Que d'or et de sang n'ont pas coûté au cabinet de Saint-James les six coalitions qu'il fomenta contre la révolution française et le premier empire? Et pourtant, ce ne fut pas dans ces luttes armées qu'éclata avec le plus d'évidence cette haine envieuse; il était réservé aux discussions diplomatiques, à l'élaboration froide et calculée des traitées de Vienne, de montrer cette haine dans toute sa violence. Jamais voix irritée n'invoqua, avec une énergie plus implacable, le *væ victis* que ne le fit, en cette occasion, la voix des diplomates anglais! Tout ce qui pouvait nous être enlevé nous fut arraché avec une joie sauvage : notre territoire national, nos colonies, notre matériel de guerre, nos vaisseaux. Ce n'était pas assez pour la Grande-Bretagne de s'enrichir de nos dépouilles, il fallait encore en doter nos voisins : les Pays-Bas, le Piémont, la

Prusse, la Suisse. On démantelait nos frontières, on tournait contre nous les fortifications, dont le génie de Vauban les avait couvertes. Nos plus belles possessions d'outre-mer nous étaient ravies; toute spoliation était légitime : telle fut la paix :

Ubi *desolationem* faciunt pacem appellant!

XVII

Et ce ne fut pas assez encore pour éteindre ces inextinguibles ressentiments; ceux de l'Angleterre survécurent à cette exécution sinistre. La vitalité énergique qui, chez nous, comme chez toutes les natures vigoureuses, répare ses pertes avec une extrême rapidité, l'étonna et l'inquiéta. Notre affaiblissement était son œuvre; elle ne songea plus qu'à le maintenir. Ce devint une de ses plus vives préoccupations, une de ses plus ardentes sollicitudes, et sa politique avec la France n'eut plus d'autre objet ni d'autre base. Il est véritablement curieux de suivre dans ses développements cette vigilance inquiète, cette persistance de surveillance qui enveloppe toutes nos activités, tous nos actes, tous nos intérêts : ports, arsenaux, débouchés extérieurs, armée, marine, colonies... tout ce qu'on nous avait anéanti, tout ce qu'on tremblait de nous voir créer à nouveau !

Ce furent d'abord nos tentatives de renaissance coloniale qui excitèrent sa surveillance et commencèrent à mettre en lumière le système de compression dont nous allions avoir à subir l'importun contrôle et les entraves.

C'est que c'était précisément là un point fort grave dans les combinaisons et les calculs de l'Angleterre. Sans colonies, point de marine marchande, et sans celle-ci point de forces navales. Notre déchéance maritime était donc la conséquence directe de notre anéantissement colonial, et ce dernier le triomphe de ses diplomates. Ils le croyaient scellé par les traités de Vienne et de Paris.

Que nous laissaient en effet ces traités du magnifique domaine d'outre-mer qui formait, un demi-siècle auparavant, une des sources

les plus abondantes de la puissance et de la richesse de la France ? Quelques débris, tristes épaves d'un immense naufrage que l'on ne semblait nous avoir rendus que parce qu'on les avait jugés sans prix et sans avenir : Saint-Pierre et Miquelon, dans les mers du Nord, où l'Angleterre nous avait enlevé le Canada, l'Acadie et Terre-Neuve ; la Martinique, la Guadeloupe et Marie-Galande, dans cette mer des Caraïbes où la révolte nous avait fait perdre Saint-Domingue, et un traité de cession la Louisiane. La Grande-Bretagne conservait l'île de France, d'où le pavillon de nos frégates si longtemps victorieuses avait dominé la mer des Indes, en sorte qu'elle ne nous laissait que l'île Bourbon, rocher sans port, Pondichéry, Chandernagor et Carikal, dans ces contrées lointaines où Dupleix et La Bourdonnais avaient créé à la France tout un empire !

Quelles autres possessions nous avait-on tolérées ? La Guyane aux rives marécageuses, où les tentatives de colonisation se comptaient par des désastres, — et le Sénégal, dont le vent brûlant du désert condamne les plages sablonneuses à une stérilité éternelle. Que pouvions-nous espérer de telles colonies ? Quelles ressources pouvait y trouver notre marine ? Au lieu d'offrir entre nos mains des éléments de puissance et de richesse, elles ne pouvaient y être qu'une cause de dépenses et de déceptions !

XVIII

Les résultats semblèrent d'abord justifier les prévisions, les espérances de l'Angleterre. En effet, à peine remise en possession de quelques parties de ses anciennes colonies, la France songea à leur donner, par une administration intelligente, tous les développements que comportait leur nature. Ses efforts portèrent d'abord sur le Sénégal, dont le climat paraissait devoir favoriser toutes les grandes cultures intertropicales. Un appel fut fait à l'ardeur colonisatrice de nos populations ; des sommes importantes, pour l'état d'épuisement de nos finances, furent mises, par les chambres législatives, à la disposition du gouvernement ; des primes élevées furent proposées pour les cultures dont le succès semblait offrir à l'avenir de cette

colonie une importance décisive. L'Angleterre s'alarma peu de ces premiers efforts; elle se contenta d'établir quelques comptoirs sur la côte de Guinée. Cependant, comme il n'entrait ni dans ses résolutions, ni dans ses habitudes de laisser nos essais sans contrôle, et au besoin sans contrepoids, elle centralisa sur la frontière même de nos possessions, dans l'établissement qu'elle possédait à l'embouchure de la Gambie, toute son organisation administrative sur ces côtes. Cette tentative de colonisation agricole sur des plages arides, avait été faite avec autant de précipitation que d'imprévoyance; elle devait échouer; la Grande-Bretagne ne s'y était établie que pour être témoin actif de notre insuccès; ses possessions de la côte occidentale d'Afrique, ses comptoirs de la Côte-des-Dents et de la Côte-d'Or furent abandonnés.

XIX

L'Angleterre n'eut pas longtemps à s'applaudir de ce emier résultat de ses combinaisons diplomatiques, car elle ne tarda pas à s'apercevoir combien il est difficile d'arrêter les développements naturels d'une grande nation. On a beau tâcher de la comprimer, il y a toujours quelque lacune par où sa force expansive se fait jour.

En effet, la France avait déjà porté ses regards sur d'autres plages. Elle procéda cette fois avec plus de circonspection. Une commission d'enquête avait été chargée de se rendre dans notre Guyane et d'y étudier le projet de colonisation le plus en rapport avec la nature des lieux et les influences du climat; une autre dut étudier tout ce qui se rattachait à nos possessions dans l'océan Indien. L'administration hésitait entre les conclusions qui lui étaient soumises, lorsqu'un mémoire, rédigé avec autant de connaissances spéciales que d'habileté administrative, fut adressé de l'île Bourbon au ministère de la marine. Ce travail étendu signalait un fait important: que la clause des traités de 1815 qui rendait à la France toutes ses colonies autres que celles dont on lui avait imposé le sacrifice, lui restituait implicitement une vaste terre restée longtemps en sa

possession et sur laquelle ses droits avaient un caractère historique : Madagascar.

Or, cette île joignait à de vastes rades, à des ports magnifiques, un sol d'une fécondité merveilleuse et propre à la culture de toutes les denrées coloniales.

La France pouvait donc retrouver là, réunis et multipliés, les avantages que lui avaient offert Saint-Domingue et l'île de France. Les conclusions du mémoire étaient trop évidentes pour n'être pas accueillies ; mais comme la France n'était pas alors en position de se jeter dans les dépenses d'une expédition lointaine de cette importance, on résolut d'étendre seulement à Tintingue, comme affirmation du droit, la prise de possession de l'île Sainte-Marie déjà projetée.

Cette nouvelle causa sur-le-champ en Angleterre autant d'inquiétude que de surprise.

C'était en effet le renversement de toutes les combinaisons du cabinet de Saint-James. La France rouvrait ainsi à sa navigation, et par suite à sa puissance navale, les horizons qu'on voulait lui fermer à jamais. L'amirauté prit son parti avec cette résolution qu'elle porte dans tous ses actes, dès que ses intérêts sont en jeu ; sur-le-champ elle donna des ordres ; évitant de se jeter dans des débats diplomatiques, au lieu de parler elle agit. Une expédition, qui était par le fait une protestation contre l'interprétation de la clause dont se prévalait la France, quitte l'île Maurice, et se rend à toutes voiles vers la belle et vaste baie de Suarez, où elle dépose le personnel et le matériel d'un premier établissement ; un fort sur lequel flotte le yacht britannique est aussitôt élevé pour la protection de la factorerie que l'on déclare immédiatement destinée à devenir dans peu le centre d'un grand mouvement commercial.

XX

La France pouvait-elle accepter une pareille usurpation, infraction manifeste de ses droits ? Non. Elle réclama énergiquement en plaçant sa protestation sous la protection des traités, qu'elle in-

voquait avec d'autant plus de force, qu'ils lui avaient été plus sévères...

Les événements modifièrent les prétentions de l'Angleterre sans qu'elle se désistât de son interprétation première. Son entreprise sur la côte Malgache avait eu l'issue la plus funeste. La garnison de son comptoir, d'abord décimée par la fièvre, avait été massacrée par les naturels, qui avaient brûlé les établissements et rasé le fort. La Grande-Bretagne objecta à notre revendication de droits la souveraineté des chefs indigènes, et particulièrement celle du roi Rhadama, qu'elle déclara son allié. Sans doute cette allégation tombait moralement devant les traditions du droit international européen, comme matériellement devant la tentative malheureuse qu'elle avait faite elle-même sur cette île. Mais qu'importait au cabinet de Saint-James? Il avait créé un prétexte pour s'opposer à notre occupation d'une colonie qui offrait d'énormes ressources à notre industrie, à notre commerce, à notre marine, en nous mettant en situation de disputer à la Grande-Bretagne l'empire et l'exploitation des mers, et ce prétexte, il l'avait trouvé dans ces mots sonores : le respect des souverainetés indigènes, et la protection qu'il devait à ses alliés...

L'Angleterre eut-elle de plus sincères motifs pour demander au ministère Polignac des explications sur les projets de la France contre le dey d'Alger, et plus tard pour refuser de reconnaître une conquête qui avait affranchi la navigation des tributs patents ou déguisés que l'Europe chrétienne du dix-neuvième siècle payait honteusement à un chef de pirates, pour se racheter de ses brigandages?

XXI

La monarchie de Juillet n'eut pas moins à souffrir que la Restauration des ressentiments et des ombrages de cette politique inquiète et envieuse. Forcée de chercher dans la Grande-Bretagne, puissance libérale, un point d'appui contre les hostilités de l'Europe absolutiste, elle n'obtint une alliance, que semblait lui as-

surer la communauté de principes, qu'au prix de sacrifices incessants. Chaque jour renouvelait les épreuves. Sur tous les grands marchés où les intérêts de leur commerce se trouvaient en concurrence et leurs droits en conflits, la France se voyait forcée de se courber sous la prédominance de son astucieuse rivale : ce fut ce qui eut lieu en Grèce, en Portugal, en Espagne, partout !

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut ; en termes rapides, soit sur le droit de visite, soit sur la conduite de l'Angleterre en Orient, à l'époque de l'occupation de la Syrie par l'armée d'Ibrahim, et sur l'étrange couronnement que lord Palmerston préparait à l'*entente cordiale*. Le traité de Londres restera pour la diplomatie de l'Angleterre ce que seront éternellement pour sa politique les impérissables paroles tombées de la dunette du ***Bellérophon*** : une flétrissure. Complétons seulement par un rapide coup d'œil sur divers autres faits, sinon plus importants, du moins plus significatifs encore, le pénible exposé de cet antagonisme permanent, querelleur, envieux, passionné, que ne cessent de soulever nos contacts les plus simples avec l'Angleterre.

XXII

Dès que le sol national, longtemps agité par les dissensions civiles, se fut raffermi sous le trône de 1830, son gouvernement songea naturellement à donner à l'industrie et au commerce du pays l'essor qui devait fonder le bien-être national. Il s'y prépara avec tous les ménagements qu'il savait nécessaires devant la susceptibilité de son ombrageuse alliée.

Une de nos colonies, entre toutes, parut au gouvernement de Juillet en dehors des froissements internationaux : ce furent ces possessions de la côte occidentale d'Afrique, dont nous avons déjà parlé. Notre coûteuse expérience du Sénégal avait semblé éclairer l'Angleterre. A peine avions-nous songé à nous porter sur un autre point, que notre alliée, comme on l'a vu, avait elle-même négligé la contrée où elle n'était réapparue que pour nous faire obstacle, abandonnant tour à tour ses comptoirs d'Apollonie, de Winnebach et de Wedah.

Le seul point de la côte de Guinée où elle eut maintenu son pavillon flottant était l'embouchure de la Gambie. Or, la France, en faisant explorer le cours du Sénégal, avait reconnu que ce fleuve offrait des stations commerciales où la *troque* pouvait devenir un élément de prospérité pour la colonie. Là devaient converger aisément la gomme, les cuirs, l'ivoire, l'huile de palme et la poudre d'or de l'intérieur. En effet, les premières expériences pratiques démontrèrent qu'une vie nouvelle allait animer tous ces bords au grand profit de notre commerce. Mais l'Angleterre ne pouvait rester insensible à un pareil résultat. Elle revint immédiatement de l'indifférence qu'elle avait manifestée pour la côte occidentale d'Afrique, et non-seulement elle s'empressa d'établir sur la Gambie des factoreries de la même nature que les nôtres, mais bientôt ses agents parcoururent tout le haut pays jusqu'à la Nigritie, pour détourner à son profit les caravanes qui se dirigeaient vers nos établissements sénégaliens. Notre comptoir d'Albrèda, situé sur la Gambie, profita naturellement de ces efforts ; son commerce acquit une prospérité qui détermina un certain nombre d'armements, faits en destination des factoreries du Sénégal, à se diriger vers ses eaux. L'administration anglaise ne vit pas ce changement sans chercher à y mettre obstacle, et pour cela elle ne recula pas devant une prétention qui était la violation brutale de tous les principes. Elle prétendit, non-seulement avoir le droit de visiter les bâtiments français qui se rendaient à Albrèda, mais encore celui de prélever des taxes de douane sur toutes les marchandises qui, franchissant l'entrée de la Gambie pour gagner Albrèda, traversaient, disait-elle, les eaux britanniques avant d'entrer dans le port français !

Cette prétention souleva un long conflit. Par la transaction qui le termina en 1847, Albrèda devint un port anglais.

XXIII

Les faits du même ordre s'accumulent dans les souvenirs. Faisons un choix rapide, qui doit clairement nous conduire à notre conclusion.

Plusieurs maisons de Bordeaux et de Marseille, qui s'adonnaient particulièrement au commerce du Sénégal, jugèrent de la sûreté de leurs navires d'établir des points de stations sur la côte de Guinée. Semée d'écueils par la nature, cette côte était aussi fort inhospitalière par la rapacité de ses habitants. L'État crut nécessaire d'étendre sur ces parages la protection qu'il doit à ses nationaux. Il traita avec quelques chefs indigènes, de façon à en obtenir la pacifique occupation des escales choisies par la navigation. Rien de plus simple, rien de plus légitime !

Mais l'Angleterre ne l'entend pas ainsi. Lorsqu'on apprend à Londres que la marine française va posséder des points de protection et d'entrepôt sur ces côtes, tout s'émeut, depuis le lord de la chambre haute jusqu'au dernier trafiquant de la Cité. L'opinion presse d'agir un gouvernement qui n'avait pourtant besoin de nulle incitation. Le rétablissement des anciens comptoirs abandonnés est sur-le-champ décidé, et toutes les mesures les plus contraires à la prospérité et à la sûreté des nôtres sont décrétées avec l'ardeur envieuse qui anime peuple et gouvernement.

Veut-on des faits plus étranges encore? Ceux-là indignèrent tellement l'esprit public de la France, que l'alliance faillit être violemment brisée !

Le gouvernement français, éclairé par le zèle de plusieurs amiraux explorateurs, avait décidé de fonder dans les mers lointaines quelques établissements protecteurs de notre grande navigation. Les baleiniers entre autres réclamaient des ports de relâche où ils pussent trouver aide et secours. Dumont d'Urville avait signalé un petit groupe d'îles situé dans la mer du Japon. On n'osa l'occuper ; mais là encore l'initiative partit de notre commerce. Un officier de la marine marchande, le capitaine Langlois, ayant acheté de plusieurs chefs de la Nouvelle-Zélande la presqu'île de Bansk, située sur la côte orientale de l'île Tavaï-Paunamon, des maisons de Nantes et de Bordeaux s'associèrent pour y fonder un établissement colonial important. Des ports naturels sûrs et spacieux, un territoire fécond et couvert d'une végétation magnifique, assuraient à cette colonie, située dans des parages très-fréquentés, l'avenir le plus brillant. Rien ne répondait mieux aux vues du gouvernement, aux besoins de nos navigateurs, que cette localité. Pourtant, prévoyant à ce sujet de

nouveaux conflits avec son ombrageuse alliée, la France voulut se borner à couvrir d'une sympathique protection une expédition dont la responsabilité apparente serait laissée complétement au commerce. On prêta à la compagnie une gabarre dont le nom officiel (*l'Aube*) fut changé en celui de *Comte-de-Paris*. Seulement une frégate reçut ordre de se trouver en temps voulu dans l'océan Austral pour protéger au besoin nos nationaux.

On part. Tout sourit d'abord à cette entreprise, rien ne semble s'opposer au succès; mais plusieurs jours avant le départ de l'expédition française, un aviso s'était détaché à toute vitesse d'un port anglais, porteur de dépêches ordonnant au gouverneur des possessions anglo-australiennes de prendre possession, au nom de S. M. Britannique, des deux îles de la Nouvelle-Zélande, avant l'arrivée de l'expédition française! En effet, lorsque le *Comte-de-Paris* jeta l'ancre dans le beau port d'Akoroa, il trouva sur la plage un poteau portant le pavillon anglais, et la déclaration que le territoire appartenait à la Grande-Bretagne... Les terres achetées par nos explorateurs étaient ainsi brusquement passées sous le sceptre de sa *gracious Majesty!*

La France indignée réclama. L'Angleterre répondit flegmatiquement en arguant de la *priorité de son droit*. Nous nous retournâmes sur-le-champ vers les îles Marquises. On sait quelles difficultés l'Angleterre nous y suscita encore. Toutes ces ténébreuses intrigues restent résumées dans le nom du consul-apothicaire de S. M. Britannique : le trop fameux Pritchard!

Nous pourrions rappeler des griefs plus récents : l'opposition obstinée du cabinet britannique au percement de l'isthme de Suez, ce grand travail de la civilisation moderne; — les accusations calomnieuses et les commentaires haineux des correspondants du journalisme anglais attachés aux états-majors autrichiens, insultant le triomphe de nos armes durant la campagne d'Italie, comme ils l'avaient fait sous le précédent règne, lors des expéditions du Mexique et du Maroc; — l'ancienne malveillance qui chaque jour encore entraîne son gouvernement à sacrifier tous les droits de l'humanité à la crainte de voir l'influence de notre pavillon protecteur prévaloir en Syrie. Mais il nous suffira de citer la déloyauté avec laquelle on osa opposer aux réclamations de la France, lors des attentats

dirigés contre la personne de l'Empereur, les dénis de justice d'une législation impuissante!

XXIV

De ces faits, indiqués au milieu de bien d'autres qu'il nous faut passer sous silence, et dont la continuité révélait incontestablement un système, ne se dégage-t-il aucune conclusion dont le présent doive se saisir? En les rapprochant de ce qui se dit, s'écrit ou s'accomplit chaque jour, en les mettant en présence des déclarations et des polémiques de la presse anglaise, des harangues, de ses deux chambres, des déclarations de son cabinet, des démonstrations et des intrigues de toute sorte, n'est-on pas surabondamment autorisé à constater que chez nos égoïstes voisins les hommes, les instruments changent, — mais que les principes, la politique sont immuables, implacables? Que c'est toujours l'esprit de Pitt, de lord Castlereagh et de sir Robert Peel qui vibre dans l'accent de lord Palmerston, comme il respirerait demain dans la voix des d'Israeli et des Derby?

Et pourtant, s'il est un pays qui ait contracté une dette de reconnaissance envers le second Empire, n'est-ce pas l'Angleterre? Lors de la guerre d'Orient, la France ne lui apporta-t-elle pas son ardent concours avec autant de dévouement que d'opportunité? Qui a triomphé sur ces champs de bataille? — nos armes — et ses intérêts! Si nous avons conservé le prestige tout moral de la gloire, elle a matériellement gardé tous les profits de l'expédition!

En effet, supposez la Russie victorieuse sur le Bosphore au moment de l'effroyable révolte des Indes, et qu'on nous dise à Londres sur quel front brillerait aujourd'hui le bandeau de l'empire mogol? Et quelle preuve de reconnaissance la France a-t-elle obtenue depuis du peuple ou du gouvernement anglais? En quelle circonstance ne les avons-nous pas vus, au contraire, passer du côté hostile à nos sympathies, à nos vœux, à nos intérêts, lors même que les opinions, les traditions politiques de ces oublieux voisins étaient manifestement de l'autre? Et hier encore, au lendemain même du traité de commerce

qui lui assure tant d'avantages de l'ordre qu'elle estime le plus, hier encore, dans cette question de la Savoie où elle est si complétement désintéressée, quelle irritation secrète n'a pas passionné jusqu'à l'injure la plume de ses publicistes et la voix de ses hommes d'État, si ce n'est cette vieille animosité toujours jalouse, toujours agitée des mêmes ressentiments et des mêmes craintes, animosité perfide qui se formule depuis quelques mois en précautions outrées, qui seraient risibles si elles étaient sincères?

La France peut semer du dévouement et des services sur ce sol ingrat, elle n'y récoltera jamais que des défiances et des haines. Là n'est donc point pour notre chevaleresque nation une loyale alliée !

XXV

Maintenant pouvons-nous concevoir l'espérance de nouer avec la Russie une alliance qui offre à la fois et plus d'avantages et plus de sécurité? Nous croyons que l'affirmative jaillira de ce qui nous reste à exposer.

La guerre qui a inauguré les aigles du second Empire d'une façon momentanément si désastreuse pour la Russie, ne saurait, philosophiquement, y apporter d'obstacle. Des adversaires courageux et loyaux déposent souvent les armes pour se tendre aussitôt la main.

C'est en effet ce qui est arrivé entre la France et la Russie dans la guerre de Crimée. La bienveillance générale que cette grande puissance a trouvée chez nous, lors des débats du traité de Paris, a donné une consécration nouvelle à ces sympathies nées d'une profonde estime.

Sans doute les opinions traditionnelles que représente la politique des deux pays semblent tout d'abord creuser entre eux une démarcation profonde. Mais — outre que la conduite du czar Alexandre, depuis son avénement au trône, prouve que le prince en qui la Russie émancipée honorera un jour son Louis le Gros, n'est pas aussi éloigné que les antécédents de la chancellerie de Pétersbourg

pourraient le faire penser, des principes libéraux qui régissent la politique occidentale, — n'avons-nous pas posé que les alliances internationales peuvent avoir d'autres bases que la stricte conformité des opinions ? Elles doivent en effet chercher surtout celle des *intérêts ;* aussi est-ce, selon nous, sur cette base solide que peut aisément s'asseoir l'alliance à intervenir entre ces deux grandes nations.

XXVI

Et d'ailleurs, établissons-le bien : il y a beaucoup plus d'analogie entre le caractère français et le caractère russe qu'on ne pourrait l'attendre des conditions géographiques où s'offrent chacun de ces peuples. En effet, il ne faut pas une bien longue étude ethnographique et physiologique de ces deux grandes entités nationales, pour reconnaître en elles deux bras de ce large et antique écoulement de populations dont la source est sur les plateaux de l'Arie. Ses flots, troublés en traversant les marais de la Germanie, semblent s'être dépouillés de leur fange tudesque dans leur reflux vers les plaines gauloises, et avoir repris, en coulant sous des cieux méridionaux, la pureté qu'ils ont conservée sous un climat plus rapproché de leurs montagnes originaires. Il suffit de la fréquentation du monde parisien où se mêlent, particulièrement depuis quelques années, tant de Russes de tout rang, pour être frappé des traits similaires que présentent les deux nationalités, et concevoir dès lors les sympathiques attractions qui doivent unir — le peuple qui touche au but de la civilisation — et celui qui y aspire.

Mais ce n'est là, du reste, qu'une considération pour ainsi dire secondaire. Le point grave, le fait capital et décisif de la question, c'est surtout la facilité avec laquelle peuvent se combiner les intérêts des deux nations, alors même que ces intérêts ne sont pas complétement identiques.

XXVII

Et d'abord, une considération de premier ordre : c'est que si aucun des développements que pourrait prendre le territoire ou la prospérité de l'empire français ne lèse les intérêts russes, les développements où tend la force expansive de l'empire des Czars ne peuvent que seconder les intérêts de la France.

Catholiques, nous ne pouvons que nous applaudir de voir les armées russes refouler le fanatisme musulman dans l'Asie ; — peuple civilisé, nous ne pouvons qu'applaudir à la victoire libératrice qui arracherait les plaines fécondes de la Roumélie à la sauvage barbarie qui les frappe de stérilité.

La seule question grave que pût susciter le démembrement de la Turquie serait l'attribution de Constantinople. Sans doute il est difficile d'admettre que la France puisse consentir à voir la Russie arborer la croix grecque sur la coupole de Sainte-Sophie. Le développement que donnerait à cette puissance son établissement sur le Bosphore augmenterait trop démesurément ses forces, pour ne pas rendre impossible le rétablissement de tout équilibre international. ***Mais la question byzantine réservée,*** il n'est pas de développement de la Russie vers le Midi auquel ne puisse acquiescer la France, et c'est vers le Midi qu'aspire naturellement à s'étendre l'empire des Czars. Tout l'y appelle, similitude de races comme aménité du climat. Le Russe, proprement dit, sent que toutes ses affinités naturelles l'éloignent des peuplades finoises pour le rapprocher de ces populations au visage carré, à la constitution sèche, au génie enthousiaste et rêveur qui constituent la race slave, race fortement caractérisée, dont les flots se sont étendus des plaines de la Lithuanie jusqu'aux massifs du Monténégro et aux rives de la mer Caspienne. Le Russe sait que tous ces peuples où fermentent, sous les idées du panslavisme, des aspirations ardentes vers une nationalité commune, sont les éléments naturels dont l'assimilation peut seule et doit constituer un jour sa puissante et vaillante unité.

Et, d'ailleurs, n'est-ce pas vers le Midi qu'est le sol fécond, le

ciel bienveillant, la nature amie, la vie douce et facile? L'homme du Nord a toujours rêvé du pays des raisins; il a toujours regardé d'un œil d'envie les contrées heureuses que bénit le soleil! De là ces continuels débordements populaires qui, dans l'antiquité, venaient presque périodiquement des profondeurs boréales se perdre au milieu des populations du Midi.

Eh bien! ces aspirations de la Russie, ces tendances expansives vers la Roumélie et le Bosphore, rencontrent des ennemis nécessaires dans l'Autriche comme dans l'Angleterre : dans l'Autriche, dont elles menacent l'existence en débordant et en enveloppant son territoire; dans l'Autriche, qui sent que les sympathies originaires de toutes ses populations orientales et méridionales se raniment à ce contact, et que, par suite, ces peuples sont prêts à lui échapper;... dans l'Angleterre, dont ce rapprochement de l'empire des Czars met la domination indienne en échec.

Les tendances de la Russie trouvent au contraire dans la France une alliée naturelle. Nous sommes portés vers leur réalisation par nos sympathies et par nos intérêts. Or, pour toucher ce but, Alexandre II n'a besoin que de notre concours, que de notre alliance.

XXVIII

La nature des relations commerciales de la Russie ne se concilierait pas moins favorablement avec cette alliance que l'intérêt purement national, politique.

Tandis que sa production naturelle échange ses chanvres, ses bois, ses suifs, ses goudrons, ses résines, ses métaux, etc., contre nos vins et les produits de nos industries élégantes, elle donne chaque jour de nouveaux développements à son commerce avec l'Asie centrale et avec l'extrême Orient. Que le chemin de fer qu'elle prépare relie Saint-Pétersbourg et Moscou avec le fleuve Amour, dont les eaux se déchargent dans les mers du nord de la Chine, et ce commerce, qui ne peut inquiéter que l'Angleterre (laquelle transporte en Chine tout son opium des Indes qu'elle échange contre la soie et les thés, ainsi obtenus sans versement de numéraire), et ce com-

merce, disons-nous, prendra bientôt l'importance la plus sérieuse, non-seulement pour la France, mais aussi pour presque tout le reste de l'Europe.

Nulle part donc où nous ayons à redouter la concurrence du commerce et de l'industrie russes; — nulle part même où nous n'ayons à faire des vœux pour leur prospérité!

Cette unité complète d'intérêts est un fait grave, capital, décisif. Quoi qu'on fasse, quelques combinaisons que noue l'intrigue, elles ne sauraient prévaloir contre un pareil fait.

Il sera toujours facile à une diplomatie intelligente et loyale de renverser tous les échafaudages que les préjugés et les passions auront tenté de lui opposer, et de substituer ses solutions à toutes ces élucubrations, ces faussetés, ces arguties. On pourra multiplier les entrevues et les visites, on pourra arrêter des *memento* ou dresser des *memoranda*... on n'empêchera pas l'Angleterre de voir avec une anxiété implacable tous les développements de la Russie vers le Midi; on n'empêchera pas les intérêts de l'Autriche d'être aussi hostiles à ceux de la Russie dans la question d'Orient qu'à ceux de la Prusse dans la question germanique. Les intérêts resteront les mêmes, la nature des choses la même, c'est-à-dire toujours prêts à déchirer le voile mensonger sous lequel on se sera efforcé de les dissimuler. On n'empêchera point enfin ce fait évident d'apparaître un jour irréfragable : c'est que la Russie a beaucoup à perdre dans l'inimitié de la France, — et qu'elle a tout à gagner à être sa loyale alliée.

XXIX

Qu'une alliance forte et sincère s'établisse entre la France, la Russie et la Prusse — ou seulement entre l'empire français et celui des Czars, et toutes les questions pendantes : la question turque — comme la question italienne — comme la question germanique, se résolvent logiquement, sous l'influence et sous l'autorité de cette toute-puissante alliance.

Que cette combinaison s'accomplisse ainsi que les événements

qu'elle comporte; que les modifications territoriales qu'elle entraîne se réalisent, chaque peuple dès lors semble avoir sa mission civilisatrice providentiellement tracée :

L'Asie est le champ ouvert à l'activité de la Russie nouvelle; la Chine, le Thibet, la Perse s'offrent aux spéculations de son commerce et de sa politique.

La France a l'Afrique que domine au Nord son autorité ou son influence; que lui ouvrent, à l'Ouest, ses possessions sénégalaises, et dont la suzeraineté orientale peut lui être acquise par la colonisation de Madagascar.

L'Angleterre a l'Australie, dont en moins d'un demi-siècle elle a couvert les côtes de cités florissantes.

L'Amérique du Sud appartient à l'empire et à l'influence des peuples ibériens, — comme l'Amérique septentrionale obéit à la puissante initiative de la race anglo-saxonne.

A chaque peuple, dans cette grande élaboration civilisatrice du monde, de poursuivre pacifiquement ses destinées :

Magnus ab integro sæclorum nascitur ordo.

FIN.

Paris. — Imp. de la Librairie Nouvelle. A. Bourdilliat, 15, rue Breda.

SCHIARIMENTI ELETTORALI

DI

GIUSEPPE MONTANELLI

I.

Si chiede quale politica seguirei eletto al Parlamento d' Italia.

Avvi una politica speculativa, che consiste nel culto ai principii su cui si fonda un nuovo edifizio di civiltà; àvvi una politica sperimentale, che elegge i modi più acconci all'attuazione di quelli.

La prima è una fede.

La seconda un' metodo.

Chi cambia fede politica è apostata.

Chi per accrescimento di lumi o differenza di tempi cambia metodo politico è progressivo.

I principii immutabili della mia religione politica si riepilogano nelle tre parole che rivelarono gl' indomiti istinti dell' Italia novella.

Come Francia significava i voti della sua rivoluzione nella triplice formula di *Eguaglianza, Libertà, Fratel-*

lanza, così i voti della rivoluzione italiana sono fatti manifesti dalla formula parimente triplice di

INDIPENDENZA
LIBERTÀ
UNITÀ.

PURITANO quanto ai principii io non dirò la rivoluzione italiana compiuta, finchè alcuna parte del territorio patrio rimanga in balìa forestiera, finchè tutta Italia non dispieghi la sua civiltà in liberi ordini, finchè da un lato all' altro della penisola non signoreggi l'illimitata autorità di Nazione.

Pongo cotesti principii al di sopra dello stesso voto universale, che non potrebbe validamente nè acconsentire a dominio forestiero, nè consegnare la patria a tirannide indigena o d' individuo o di casta, nè autorizzare alcuna parte d' Italia a segregarsi dalla patria comune.

PROGRESSIVO quanto ai metodi, reputai inseparabile il problema d' indipendenza dal problema d' unificazione, e il problema di unificazione da quello di democratica libertà; avvegnachè a cacciare il forestiero abbisognassero tutte le forze della Nazione, e pel radunamento delle forze nazionali fosse necessario sostituire agli antichi governi fondati sulla violenza, un reggimento nuovo fondato sulla ragione popolare. Ma l'unità e la libertà ammettono gradi e varietà di pareri rispetto al modo di costituirle, a rincontro dell' indipendenza che si risolve nel concetto assoluto e semplicissimo dello sgombramento di ogni milizia forestiera. Pertanto nel giudicare qual forma o di libertà o d' unificazione fosse da preferire durante il pericolo dell' indipendenza, io non guardava giammai al meglio assoluto, ma al meglio relativo: stimai sempre *relativamente* migliore quella forma che apparisse più atta ad agevolare la cacciata dell' Austriaco dall' Italia: repudio in opera d' unificazione e di libertà la massima del *tutto o nulla:* reputo delitto l' astenersi dalle magnanime prove in cui si travaglia la patria, quantunque in arringo non da noi scelto.

Qual è lo esperimento nuovo che ora tentiamo?

Che faremo per superarne le difficoltà?

Ragionerò su questi due punti come italica coscienza mi detta.

II.

Lo esperimento in cui versiamo è nuovamente quello dell' *Italia farà da sè;* colla differenza che Carlo Alberto rifiutava per un lato la federazione italiana offertagli dal Papa e dagli altri principi, e non volle dall'altro pigliare il gonfalonieratico dell' unità; mentre Vittorio Emanuele, per unire la Nazione tutta sotto un solo scettro, si pone ad un tempo in guerra e contro l'Austria, e contro il Papato, e contro il Borbone di Napoli, adempiendo la proposta che Giuseppe Mazzini, compiono ora trent' anni, indirizzava in nome della Giovane Italia al Sabaudo, quando gli scrisse. « Sire, non avete mai cacciato uno sguardo, uno di quelli « sguardi d'aquila che rivelano un mondo, su questa Italia?.. « Non vi è surto dentro un pensiero — traggi come Dio « dal caos un mondo da questi elementi dispersi, riunisci « le membra sparte, e pronuncia — È MIA TUTTA e felice?

Rifiutato da Carlo Alberto il mazziniano disegno, varie furono nei trent' anni successivi le vie calcate per giungere alla meta dell' Italico riscatto.

1° Le congiure unitarie.
2° La federazione neo-guelfa.
3° L' appello a una Costituente nazionale.
4° L' alleanza francese.

Tutte queste prove recarono grandi benefizi — Le congiure unitarie erano come le catacombe dove s'alimentò la religione nazionale, mentre straniere e indigene tirannidi imperversavano contro quella stupidamente feroci. — La federazione neo-guelfa col prestigio del nome di Pio IX iniziò all'idea italiana le moltitudini — L' appello alla Costituente scoprì le doppiezze monarchiche, e per la prima volta al di sopra delle autonomie degli Stati fece apparire la sovranità nazionale — L' alleanza francese con titaniche pugne cacciava gli Austriaci dal Piemonte, liberava la Lombardia; e dopo Villa-

franca, mediante il guarantito non intervento, lasciò libertà d' elezione all'Italia del centro, e diede agio a Garibaldi e a Vittorio Emanuele di combattere l'Austria interna, prima che l' impresa contro l' Austria esteriore ricominci.

Nessuna però di queste prove riusciva alla liberazione del territorio italiano, e l' impresa capitalissima dell' indipendenza è ancora da ripigliare e da compiere.

Stimano molti che l'alleanza francese sia tuttora il perno della politica italiana. È questa una illusione che fa d' uopo sgombrare. Certo il Napoleonide e dal sangue italiano, e dalle prime vindici giovanili audaci e volte con noi al riscatto del Campidoglio, e dal senno maturo che gli mostrò necessario a Francia un forte sodalizio latino, è stretto alle nostre fortune per nodi più potenti che scritta parola: e dal palagio ove ebbe battesimo un regno di Roma tien l' occhio ai laberinti che l' Europa feudale a lui e a noi apparecchia; nè acconsentirebbe che l' Austria ripigliasse l'antico sopravvento sulla penisola, quando pure l'unità monarchica riuscisse a catastrofe. E nemmeno è fuori d' ogni ammissibile ipotesi, o che a scanso di più formidabili cataclismi l' Europa si rassegni al fato d' Italia, o che il Cesare Gallico debba passare un giorno il suo Rubicone, e rompere al tutto coi vecchi potentati, e mettersi a capo delle democrazie nazionali, lasciando balìa a ciascuna di provvedere al proprio assetto come meglio le aggradi. Ma queste sono contingenze ipotetiche: e il favore del Napoleonide all' indipendenza italiana non è alleanza francese col regno d' Italia. Il vero stato nostro presente rispetto alla Francia è definito dalla alternativa che il governo napoleonico nel Febbraio dell' anno caduto proponeva agli Italiani, correggendo i preliminari di Villafranca.

« Avete, si diceva loro, aperte due vie; la via dell'unità monarchica, alla quale conducono fatalmente le aggregazioni al Piemonte delle provincie centrali, e la via della federazione che diventerebbe possibile, almeno fra il Regno del Nord e quello del Mezzogiorno, quando la Toscana, retta pure da un principe Savoiardo, s'interponesse quale stato

mediatore fra i due. Se sceglierete la via dell' unificazione federale, la Francia vi guarantisce non solo Lombardia, ma ogni altro acquisto di libertà fino al Mincio, e l' avrete in ogni contingenza alleata difenditrice. Se sceglierete la via dell' unità regia, la Francia rispetterà il voto universale, ma l' impresa rimarrà *a tutto vostro rischio e periglio.* »

III.

E l' Italia scelse l'unità regia, e ad ogni nuovo passo per quella via non mancavano proteste verbali e *di fatto* che commentassero le solenni dichiarazioni francesi del 24 Febbraio 1860.

Lasciamo ipotetiche contingenze future. Nei termini presenti, per compiere l'impresa dell' Indipendenza, non possiamo contare sull' aiuto francese; imperocchè per aver questo bisognerebbe, o che il Napoleonide si decidesse a far sua la causa dell' unità emanuelliana, e nulla per ora convalida cotanta speranza, o che Vittorio Emanule rinunciasse al principio sancito dai plebisciti, per far suo il disegno francese, il che non potrebbe oramai senza disonore.

Prima che questo audace partito dell' *Italia farà da se* si ripigliasse, era permesso al pubblicista domandare se non fosse meglio circoscrivere la rivoluzione ad acquisto di libertà unificatrici sotto guarentigia della Francia, che aspirare ad unica Monarchia abbandonata alle sole sue forze. E mi pareva che le autonomie del centro e del mezzogiorno, governate da uomini di parte nazionale, unite col Piemonte in sodalizio militare, politico, economico, rappresentate in un Parlamento comune, potessero tanto bene provvedere alle unificazioni necessarie all'indipendenza, per lo meno quanto l' unità emanuelliana. Ma quando in voto popolare il partito più periglioso prevalse, non esitai un momento a compiere debito italico e democratico, a quello francamente aderendo; e valgano a prova le parole da me proferite nella solenne tornata della costituente Toscana che seguì al plebiscito.

« Sento, io diceva, il bisogno di dichiarare come cit-
« tadino italiano che se potemmo avere dissentimenti pri-
« ma che si prendesse un partito audace, i dissentimenti
« debbono sparire ogniqualvolta il partito fu preso, e la
« bandiera d' Italia è alzata, e la patria in pericolo chiama
« tutti i suoi figli alla difesa. Sì, cotesto partito è audace —
« Risponda all' audacia dell' idea l' audacia dei fatti. Il
« voto d' annessione è voto d' unità. Ora l' unità d' Italia
« non ha ella potentissimi nemici? Ma quando il Re Vit-
« torio Emanuele dirà che contro questi nemici dobbiamo
« lottare, l' Italia sorga tutta dalle Alpi alla Sicilia, e si
« eseguisca a questo appello solenne la promessa che il
« popolo fece di consacrarsi alla difesa dal suo voto. Il
« Parlamento che deve riunirsi a Torino si levi all'altezza
« del Congresso che sancì l' indipendenza americana, e
« ispiri i grandi sacrifizii necessarii in momenti supremi. »

La questione dell'unità regia diventava questione d'onore; e in punto d'onore, come in punto di principii, non si fanno transazioni. —

IV.

Le difficoltà dell' impresa unitaria capitanata da Vittorio Emanuele sono di due maniere; esterne ed interne. Le difficoltà esterne fanno nodo a Roma, e a Venezia: disputata la prima al nostro diritto nazionale dalla Francia in nome del cosmopolitismo cattolico; segregata la seconda dal consorzio fraterno per le armi austriache accampate nel quadrilatero.

Le difficoltà interne nascono dall' antagonismo delle parti politiche, e dalla ereditata vitalità di più metropoli.

Non potremo dire che l' Italia sia fatta, finchè Roma e Venezia non le appartengano. La rivendicazione del Campidoglio e della città dei Dogi sono indispensabili al compimento dell' unità emanuelliana: ma i mezzi di coteste due rivendicazioni debbono essere diversi, e confondendo l' una coll' altra commetteremmo errore funesto.

Contro Austria non saranno mai troppe le disposizioni

guerresche, i radunamenti d' armi e d' armati, gli apparecchi ad una crociata veramente nazionale, dove quel principio stesso d' indipendenza che ispirò gli eroismi germanici del 1813. sfolgoreggi sulle nostre bandiere.

Contro Francia non potremmo ricorrere a rimedio di ferro, se non quando recisamente anch' essa a similitudine dell' Austria pigliasse attitudine di potenza conquistatrice e invadente; avvegnachè il fronteggiare qualsiasi forestiero tenti opprimerti o menomarti l' autorità della patria, sia sacro dovere di cui i Francesi primeggiarono strenui osservatori.

Ma l'occupazione imperiale di Roma è temporaneo ostacolo creato dalle esigenze dell' Europa cattolica, e soprattutto della numerosa parte francese devota al Pontefice, la quale costringe a cauti procedimenti quell' Impero, che pigliò ufficio di mediatore tra il cattolicismo e la rivoluzione, tra la Chiesa e la libertà. La necessità che Roma si sgombri di milizie forestiere fu più volte annunziata da scrittori napoleonici, e dall' Imperatore stesso. Le iterate affermazioni del nostro diritto, l' opinione libera europea a quello favorevole, le resistenze ferree della Corte Romana ad ogni proposta d' accordo, affrettano cotesto avvenimento, dal quale verrà non la dissoluzione della nostra poetica unità religiosa, ma un ringiovanirsi di essa nelle democratiche e sante tradizioni dell' inerme papato evangelico.

V.

Per ciò che concerne le difficoltà interiori, e la prima fra queste, cioè l'antagonismo dei partiti, dirò francamente come le due grandi clientele in cui oggi si vorrebbe dividere la parte nazionale, ricongiungendo l'una al conte Cavour, e l'altra al Generale Garibaldi, non mi sembrino così separate di divisamenti da giustificare cotanto fragorosa scissura. Intendo che due partiti politici vengano a conflitto quando o mirano a scopo diverso, o vogliono tenere vie radicalmente opposte. Ma Cavurristi e Garibaldini non

proclamano forse egualmente un Regno d'Italia colla metropoli a Roma? Ma non vogliono essi egualmente l'indipendenza *intera?* Ogni cagione di disparere non potrà d'ora in poi riferirsi se non al *quando* s' abbiano a muovere le armi, o alle provvidenze d'ordinamento e di preparazione, che l' Assemblea e il governo propongano. Ma questi sono accidenti e non parte sostanziale d'un programma politico. Lo antagonismo di parte, salvo se personale, non sarebbe giustificabile se non quando la divergenza cadesse sull' idea che ha a governare il movimento. Ora dov' è oggi intorno a questa la differenza?

Garibaldi, repubblicano nel quarantotto, diventava realista, quando raccomandò al popolo italiano di porre la dinastia Savoiarda a fondamento dell'edifizio unitario. Cavour nel quarantotto giostrante contro la democrazia, a lei diede l'amplesso, quando gli recava Stati disfatti a nome del diritto popolare, e della rivoluzione. Egli solennemente dichiarò nel Parlamento che Roma, metropoli d'Italia, fu sempre il suo ideale, assentendo così all'idea vitale del simbolo garibaldino.

Li avvedimenti politici del Conte Cavour sono male definiti da coloro i quali lo rappresentano lancia del Bonaparte, come da coloro che vorrebbero attribuirgli concetti unitari fin dal principio che ruppe guerra agli Austriaci.

Il Conte Cavour voleva per un lato usare contro Austria le armi di Francia, per l' altro volgere gli entusiasmi della rivoluzione al maggiore accrescimento possibile della Monarchia Sabauda. — Fermando coll'Imperatore in Plombieres i patti dell'alleanza francese, approvò il disegno federale esposto dipoi nel famoso Opuscolo *Napoleone III* e l'*Italia*. Impalmando la rivoluzione, paraninfo Giuseppe La Farina, sembrò dar favore al disegno unitario di quella.

In realtà la vera politica del Conte Cavour, prima delle vittorie meridionali di Garibaldi, non era nè napoleonica, nè mazziniana, nè federativa, nè unitaria. Era quella che Vittorio Emanuele propose a Francesco II da Firenze, immediatamente dopo il plebiscito unitario Toscano, invi-

tandolo a dividere l'Italia in due grandi Regni Italiani, del Nord e del Sud, uniti nelle istituzioni e nella impresa dell'indipendenza nazionale. Il Conte Cavour aveva vivamente combattuta l'idea napoleonica di un Regno centrale, per paura che togliesse a Torino e alla Monarchia Savoiarda il primato unificatore; ma nel tempo stesso temeva la rivoluzione unitaria fino a Napoli e a Roma, e per questa volta all'unità avrebbe preferito il dualismo monarchico.

La ostinazione di Francesco II, i moti mazziniani di Palermo, la spedizione fulminea di Garibaldi, e la fatalità inesorabile delle annessioni, costrinsero il dualista ministro a diventare francamente unitario. E tale diventò, pigliando audace l'impresa contro Lamoricière, e ponendo le tende sabaude davanti a Capua e a Gaeta. Dopo la guerra, che ancora si combatte nel mezzogiorno, ogni altro disegno che non sia l'unitario, sarebbe incompatibile non solo col Ministro Cavour, ma colla stessa persona del Re.

Il deputato al nuovo Parlamento non può adunque accettare i termini dell'antagonismo presente: egli dovrà guardare alle idee e non alle persone, alle proposte e non ai proponenti, all'ultimo svolgimento e non agli stadii anteriori della politica ministeriale: e soprattutto poi in ogni suo atto recherà la profonda persuasione, che il cimento a cui ci ponemmo chiede le forze riunite di tutta la Nazione, e non possono sostenerne il grave pondo nè i soli fidenti in Cavour, nè i soli fidenti in Garibaldi.

VI.

Intorno alla seconda difficoltà interna nascente dalla vitalità di più metropoli, non posso altro che accennare il mio concetto, chè troppo in lungo trarrebbe discorrere in tutta la sua ampiezza sì importante materia.

Credo alla vita, alla nazionalità, alla solidarietà italiana; non ammetto ostacolo alla sovranità, o direttamente per plebiscito, o indirettamente per mandatarii esercitata dalla Nazione. — La tenacità che posi nel 48 in sostenere il mandato

illimitato dei Costituenti italiani era conseguenza di questo principio.

Ma quando la sovranità italiana avrà a costituire l'Italia, sarà egli utile che tutto l'indirizzo dell'amministrazione pubblica si raccolga in un punto solo del territorio patrio, o si distribuisca fra i centri tradizionali della nostra civiltà?

Due sistemi differenti il governo di Torino pose in campo finora per superare l'immensa difficoltà dell'ordinamento d'Italia — il sistema che chiamerò *provinciale* praticato da Ratazzi relativamente alla Lombardia, e il *sistema regionale* proposto da Farini e da Minghetti. Nel primo si dà sentenza di morte alle metropoli in cui si raccolsero i grandi focolari dell'Italica civiltà; vuolsi per decreto distruggere ogni loro preminenza sulle città omai avvezze a reputarle centro dei comuni interessi; si promettono larghezze ai municipii e alle provincie, facendo in queste consistere il rimedio contro quel concentramento amministrativo, che tutti concordi gli unitarii italiani astrattamente respingono. Nel secondo queste storiche e legittime aristocrazie metropolitiche sono rispettate, e ai grandi centri delle comunanze, le quali al disparire della autonomia municipale si elevarono a prerogativa di Stato, è promesso il mantenimento della personalità amministrativa nell'assetto della Nazione.

Io tengo per fermo, che quanto il *sistema delle regioni*, esplicandosi in tutta la sua latitudine, può essere atto a dare all'edifizio dell'unità italiana fondamenti solidi e conformi al genio e alle tradizioni del nostro paese, altrettanto *il sistema delle provincie* farebbe un edifizio per aria, unitario in apparenza, anarchico in realtà, dove mancherebbe ogni vita luminosa, sia della solare centralità francese, sia dello stellato municipalismo italico del medio evo.

Il *sistema delle regioni* si conforma a quell'antica prudenza romana che lasciava alle unite città le loro leggi, i loro magistrati, le loro consuetudini, contentandosi averle private del diritto politico. —

In questo sistema le città metropolitiche si trasformeranno in capitali di vasti Municipii, ai quali la Nazione lascerà balìa di provvedere come credono allo utile loro. Incompetenti a trattare materie politiche, cotesti centri di perfezionamento civile gareggieranno gli uni cogli altri in opere progressive.

Per tal guisa costituita la Nazione, senza mendacio d'estemporanee assimilazioni, senza attentato di adeguamenti scompigliatori di civiltà, recando all' edifizio dell'avvenire tutta la dovizie del suo glorioso passato, potrà adempiere veramente la promessa che Lafayette nel 1830 faceva ai Francesi, d'una Monarchia circondata d' istituzioni repubblicane, e risolvere il problema, che ancora non ha sciolto l'Europa, dell'accoppiamento della democrazia colla libertà. Le rivoluzioni inglesi riuscirono a fondare ordini liberi, ma privilegiati: le rivoluzioni francesi produssero ampie egualità, ma non sicure da attentati liberticidi — Spetta forse all'Italia creare un ordinamento *sui generis* che la faccia ad un tempo democratica come Francia, e libera come Inghilterra.

VII.

Credo aver detto abbastanza per rispondere a coloro i quali mi chiesero qual politica seguirei eletto al Parlamento d' Italia. *Speculativamente* seguirei la politica dell'indipendenza, della libertà, e dell' unità. — *Praticamente* quella della libertà e dell' unificazione come furono intese e definite dai Plebisciti fondatori del Regno d'Italia; quella dell'armamento nazionale per l'impresa d'indipendenza: quella della conciliazione dei partiti liberali per recare a sì grande impresa il consenso operoso di tutte le classi: quella della gratitudine e dell'amicizia alla Francia, per serbarla cooperatrice d'affetto, anche quando non lo possa di spada: quella del *sistema regionale*, per non distendere sulla magnifica vitalità dei superstiti centri italici una vandalica devastazione, un funebre lenzuolo di pedantesca uniformità.

Ma i tempi sovrastano sì gravi d'eventi straordinarii, che un disegno politico, per quanto largo sia, non può ba-

stare alle contingenze possibili, e gran parte del buon successo elettorale d' un rappresentante del popolo dee dipendere dalla fiducia che egli seppe ispirare agli accorrenti ad eleggerlo.

In mezzo alle accese passioni di parte, tanti equivoci, tante menzogne sulle cose e sulle persone, imbrogliarono, smarrirono le menti, cosicchè si dubita di tutti e di tutto, e non basta all' uomo onorato, forte della sua coscienza, e sdegnoso di giustificazioni, la consapevolezza di non essere secondo a nessuno in amare la patria, ed ha pure bisogno di dirlo. — Argomenti d' affetto non dubbio all' Italia io ricorderò agli elettori due atti *spontanei* della mia vita: l' essere sceso dalla cattedra il 22 Marzo del 1848 per muovere co' miei discepoli a campo in Lombardia: l' essere partito il 27 Aprile del 1859 da Parigi, non per tornare dopo dieci anni d' esiglio alla tanto desiderata Toscana, non per chiedere compensi e riparazioni ai patimenti e alle ingiustizie sofferte, non per ambire a cariche illustri, ma per farmi semplice soldato sotto lo stendardo nazionale di Vittorio Emanuele. E poichè in momenti, nei quali la vita dell' uomo politico è posta a solenne sindacato, anche la personalità ha i suoi diritti, narrerò, senza mancare a modestia, che quando il Conte Cavour mi seppe di passo da Torino in quel mio ritorno dall'esiglio, volle vedermi; e presente il comune amico marchese Pallavicino tentò con ogni più cortese parola distogliermi dal guerresco proposito, e diceva *un Montanelli potere rendere altri servigi alla patria che col fucile* — Respinsi ogni consiglio, ogni offerta, e mossi ad Aqui fra i Cacciatori degli Appennini, e quindi fra i Cacciatori delle Alpi dove accanto a Garibaldi in faccia al nemico mi trovava la pace di Villafranca. — Il sentimento stesso di cittadino dovere che mi spinse allora ad offrire la vita alla patria, oggi mi muove a pormi candidato al nuovo Parlamento d'Italia, per servire a lei, milite di sincera parola.

Fucecchio 14 Gennaio 1861.

Giuseppe Montanelli

LA

TORTURE EN SICILE

LETTRES

AU JOURNAL L'OPINION NATIONALE

PAR

M. CHARLES DE LA VARENNE

AUTEUR DE :

LES AUTRICHIENS ET L'ITALIE ; — VICTOR-EMMANUEL II ET LE PIÉMONT EN 1858 ; — L'ITALIE CENTRALE ; — LE PAPE ET LES ROMAGNES, ETC.

Se mala Signoria, che sempre accuora
Li popoli suggetti, non avesse
Mosso Palermo a Gridar : Mora, Mora.

DANTE (*Paradis*, chant VIII).

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS.

1860

Tous droits réservés

Aux esprits généreux, aux hommes de cœur, dont notre belle France est toujours la terre par excellence, j'adresse ces quelques pages, peinture affaiblie de la situation actuelle d'un peuple aussi noble qu'infortuné. L'horreur qu'ils éprouveront des faits odieux que je signale, ne restera pas infructueuse. — Quand, de nos jours, l'attention publique commence à se porter sur ces dominations ténébreuses et cruelles qui déshonorent l'humanité, elles sont bien près d'avoir vécu. — C'est là l'histoire des Autrichiens avec l'Italie. — La Sicile, cette île antique qui fait face à nos rivages du Midi, gémit en ce moment sous la plus sauvage de toutes les tyrannies. Comme tous les autres peuples italiens, celui-ci est de sang latin, c'est-à-dire de notre famille. La solidarité de race, non moins que nos intérêts politiques dans un prochain avenir, exige que nous ne restions pas indifférents au sort de la lutte engagée entre ce pays et ses barbares oppresseurs. — Et, d'ailleurs, l'appui prêté à une cause juste porte toujours ses fruits.

Paris, avril 1860.

ÉCHANTILLONS DU RÉGIME NAPOLITAIN.

« Naples. . . . . 1843.

« Le public est prévenu que le système de procédure et de jugement exceptionnel et sommaire, adopté contre les *perturbateurs de la sûreté et de l'ordre public*, par notification du 5 août 1822, prorogé jusqu'à l'année courante par ordonnances successives et réitérées, est toujours en vigueur, etc..

« Que le public sache, en outre, que la peine extraordinaire et *bien connue* (1) que la police inflige immédiatement, *avant même le jugement* du tribunal compétent, sera d'autant plus forte, s'il est nécessaire, en raison du caractère perfide du délit, et sera appliquée *sans aucun égard* et dans toute sa rigueur, quel que soit le rang du coupable, QU'IL PORTE UNE VESTE OU UN HABIT, car il s'agit des droits sacrés de l'ordre et de la sûreté publique.

« Le ministre de la police,

« Général DEL CARRETTO. »

« Naples, 1er février 1860.

« Monsieur l'intendant (préfet),

« Sa Majesté le roi notre maître a daigné proroger à toute la durée de l'année courante, les commissions instituées pour appliquer la bastonnade aux *perturbateurs du repos public*, voleurs, et lanceurs de pierres.

« Je porte cette décision à votre connaissance, afin que vous veillez à ce qu'elle reçoive son effet.

« Le ministre de la police,

« AJOSSA. »

(1) La bastonnade. On n'ose pas encore la désigner par son nom propre.

LA

TORTURE EN SICILE

A MONSIEUR A. GUÉROULT

Rédacteur en Chef de l'*Opinion Nationale*.

I.

Monsieur,

L'*Opinion nationale* d'hier publiait une lettre contenant les plus tristes détails sur la situation actuelle de la Sicile, ainsi que sur les atrocités dont les autorités napolitaines se rendent coupables envers les infortunés habitants de cette île, jadis si florissante et si heureuse, et qui, depuis 1849 surtout, semble être hors la loi de l'humanité. — Ces faits ne sont malheureusement que trop vrais (1). — J'ai habité la Sicile, et il

(1) Voici les principaux passages de cette lettre :

« Messine, 21 février 1860.

« Vous vous apitoyez, Monsieur, sur le sort de la pauvre Vénétie, et tous les Italiens vous en remercient; mais que diriez-vous si vous connaissiez en détail tous nos malheurs? Parce que quelques agents de notre gouvernement, déguisés en correspondants, vous répètent à chaque instant que la Sicile est tranquille, la France peut-elle ignorer nos douleurs, nos souffrances, l'avilissement dans lequel nous sommes tombés!

« J'ai fait ces jours derniers un voyage à Palerme, et j'en reviens le cœur ulcéré. J'ai visité quelques détenus politiques, et le récit de leurs tortures m'a effrayé.

m'est resté de ce séjour des relations qui me permettent, non-seulement de confirmer tout ce que vous écrivait votre correspondant, mais encore de placer sous les yeux de vos lecteurs de nouveaux actes de férocité de la police du roi de Naples, dont je puis garantir l'authenticité, sans crainte d'être démenti.

C'est dans les prisons de Morreale, près Palerme, que le directeur de la police Maniscalco (1), véritable vice-roi de Sicile, puisqu'il a tous pouvoirs et qu'il correspond directement avec le ministère de Naples, renferme les nombreux suspects arrêtés par ses ordres; c'est derrière les épaisses murailles de ces cachots qu'on renouvelle à leur égard des cruautés qui semblaient à tout jamais oubliées dans notre Europe. — Le jeûne, l'obscurité, la torture par la corde et par le bâton, tels

L'Europe civilisée n'osera pas croire à ce que j'avance, nos ennemis crieront à la calomnie, et pourtant rien n'est plus vrai.

« On applique à ces pauvres détenus — la plupart innocents — la torture, oui, la véritable torture, telle que la pratiquait jadis le Saint-Office. C'est M. Maniscalco qui la fait appliquer; ce sont ses agents, Carrega et Pontillo, qui dirigent eux-mêmes les bourreaux. Cela a lieu dans des chambres très-élevées, aux grosses murailles, tout près de leurs bureaux respectifs; les gémissements, les cris des victimes ne sauraient être entendus dans la rue. Je pourrais vous citer une vingtaine de ces horribles méfaits, vous dire le nom des victimes..... je me borne à un seul exemple :

« J'ai visité dans sa prison un nommé Vaizo, jeune homme de talent, arrêté il y a quatre mois à Messine, et dont la famille ignore encore le sort. Je l'ai trouvé à l'hôpital, où les médecins le soignaient des suites de la bastonnade et d'autres tourments inouïs, soufferts par lui à l'hôtel du commissaire Carrega : on craint qu'il ne reste estropié toute sa vie.

« On l'avait accroché par les pieds à un pilier et par les mains à un autre; un sbire était monté sur son corps suspendu en l'air, et, dansant sur son ventre, lui disait : *chante* (en terme d'argot cela veut dire *avoue*). On ne lui faisait pas d'autres interrogations, de sorte que le malheureux ignorait complétement ce qu'il devait avouer. Au moins les inquisiteurs d'Espagne précisaient leurs demandes; ici on dit *chante*, c'est-à-dire raconte toute ta vie, celle de tes parents, de tes amis, de tes voisins, la vie de tous les citoyens; nous voulons tout savoir, car nous avons peur de tout et de tous.

« Si vous aviez entendu le malheureux Vaizo raconter, d'une voix brisée, les yeux ternes, le teint presque cadavérique, cette scène atroce qui s'est répétée plusieurs fois, les bastonnades qu'il a reçues, puis le jeûne et les privations auxquels il a été condamné, et toujours sans savoir pourquoi, vous auriez frémi d'horreu »

(1) Ancien gendarme, fils d'un domestique d'hôtel à Naples, parvenu, de haut fait en haut fait, au rang élevé qu'il occupe aujourd'hui.

sont les traitements infligés aux détenus politiques siciliens, et le plus souvent, non pas même pour leur arracher l'aveu de complots imaginaires, mais pour satisfaire la soif d'arbitraire et de sang dont leurs persécuteurs sont animés. — Tout récemment encore, un vieillard, prétendu correspondant des proscrits, et une jeune femme, sa fille, enceinte de cinq mois, périssaient sous le fouet. — D'autres faits non moins monstrueux ont lieu chaque jour. — En voici un échantillon :

Un nommé *Salvatore La Licata*, intendant de la comtesse de San Marco, poursuivi par la police, sur l'inculpation de sentiments insurrectionnels, se réfugie dans le village de Bagheria, chez de fidèles amis. Les sbires finissent par apprendre la chose, et, un beau jour, ils envahissent la maison. Les fouilles ne produisent aucun résultat.

L'un d'eux, un ancien assassin, appelé Le Corso, fait part au commissaire d'une idée que celui-ci accueille avec empressement.

Les coups, les brutalités de toutes sortes n'avaient pu ouvrir la bouche au ménage hospitalier. On le conduit dans la rue, et là, en présence du mari, on commence à dépouiller la femme, jeune et belle, de ses vêtements, en lui annonçant qu'elle restera exposée nue jusqu'à ce qu'elle ait parlé. La pudeur, l'effroi, la rage qu'elle lit sur les traits de son mari, à mesure que l'opération avance, l'emportent chez la victime, et La Licata est livré !

Conduit aux prisons, il y est soumis aux plus violentes tortures, et le bruit de sa mort se répand. A forces d'instances, des parents décident le procureur général Pasciuta à intervenir. Ce haut fonctionnaire se rend aux prisons et demande à voir le détenu. Une première fois on lui refuse l'entrée, sous le prétexte que La Licata est *prisonnier de la police et non de la justice*. Finalement, et après mille difficultés, M. Pasciuta finit par être introduit, et il trouve le malheureux au lit, exténué, qui lui raconte les tourments endurés, lui montre les plaies dont son corps est couvert, et que deux médecins appelés déclarent en danger de mort. L'indignation l'emporte d'abord sur la prudence, le magistrat dresse procès-verbal des faits ; mais la police le contraint bientôt à le déchirer.

Vers le milieu du mois de janvier de cette année, un certain *Jean Vienna*, de Messine, se rendant à Palerme pour affaire de commerce, fut arrêté à son arrivée, sur une note de la police de Messine qui le désignait comme suspect. On trouva sur lui une lettre en chiffres et sans adresse. Questionné à cet égard, Vienna prétendit qu'il en ignorait et le contenu et le destinataire; qu'une personne devait se présenter à lui, à son hôtel, pour la lui réclamer. Cette réponse pouvait être vraie, mais les inquisiteurs ne s'en contentèrent point.

Le lendemain même, le commissaire Pontillo, célèbre inventeur de la *coiffe de silence*, fit monter son prisonnier avec quatre sbires dans une barque de la police, qui le déposa sur la plage déserte du cap Zafferano. Vienna était pieds et poings liés; on l'introduisit dans un sac, et on le plongea dans l'eau, où il fut tenu jusqu'à ce qu'il ne remuât plus. Les sbires le retirèrent alors, le frottèrent pour le rappeler à la vie, et l'exhortèrent à parler. Mais comme il ne pouvait ou ne voulait rien dire, ils le remirent dans le sac, et le laissèrent cette fois si longtemps submergé, que ce ne fut bientôt qu'un corps presque inerte qu'ils ramenèrent à Palerme. Le malheureux agonisait au départ du courrier qui m'a apporté le récit de cette atrocité.

Vincent Laporta, de Palerme, âgé de 40 ans, fabricant de pâtes, domicilié rue Bottegarelli, est mis à la torture dans les prisons de Morreale, comme suspect de conspiration. L'accusation était tellement absurde qu'on finit par le remettre en liberté. Le malheureux avait perdu entièrement l'usage des deux bras dont les articulations étaient brisées. Ruiné, incapable de tout travail, il mendie maintenant son pain par les rues de Palerme.

Dans un village voisin de la capitale, un jeune homme appelé *Scaduti*, interpellé on ne sait pourquoi par des sbires auprès desquels il passait, prend peur et se sauve. Un coup de fusil lui est tiré, qui le tue roide, et cet assassinat reste parfaitement impuni.

Il y a des centaines d'infamies de ce genre à citer. Elles ne sauraient, du reste, étonner ceux qui se rappellent que, lors de la révolution de 1848, le peuple, envahissant les commis-

sariats de police, y découvrit des chambres de torture où des cadavres mutilés pourrissaient sur le sol, à côté de squelettes de victimes plus anciennes (1).

Tels ont été les procédés des autorités napolitaines envers l'île de Sicile, depuis 1815, comme récompense sans doute de ce que, pendant l'Empire français, elle avait offert à la dynastie l'hospitalité la plus large et la plus dévouée.

La cour de Naples se fait louer partout où elle le peut, pour ses excellentes intentions, pour sa ferme volonté de réformes administratives; une feuille parisienne, sympathique pourtant jadis aux peuples opprimés, insérait même ces jours-ci une correspondance où le jeune roi se trouvait cité comme le modèle des souverains, et où les populations du royaume étaient repré-

(1) Extrait d'une pièce officielle de l'époque :

« Pendant la journée du 14 janvier, alors qu'un combat acharné se livrait encore sur divers points de la ville entre les citoyens et les soldats royaux, une troupe de gens du peuple courut à l'assaut du commissariat de Saint-Dominique, pour y désarmer les gendarmes et les sbires et délivrer les victimes de la police. Vainqueur de tous les obstacles et maître de l'endroit, le peuple, ivre de son succès, se saisissant des registres et papiers qui se trouvaient là, les jeta par les fenêtres et en fit un *auto-da-fe*, pour anéantir jusqu'au souvenir de tant d'infamies.

« Dans la dernière pièce de ce triste local, une armoire très-haute, qui tenait la moitié d'un mur, avait résisté aux efforts de bras vigoureux, quand tout d'un coup, sous une nouvelle pression, un ressort cédant, elle s'ouvrit d'elle-même et montra une porte fortement cadenassée. L'idée qu'elle pouvait cacher des victimes la fit briser en peu d'instants. Une odeur sépulcrale arrêta ceux qui se préparaient à s'élancer, et il fallut aller chercher des torches pour renouveler l'air et voir à se guider. Voici ce qu'on découvrit alors : Une première pièce, recevant une faible lueur d'un soupirail très-élevé, et, par l'examen des meubles qui s'y trouvaient, devant servir de lieu de réclusion; une seconde chambre, noire, et destinée à d'horribles scènes, comme l'attestaient les larges traces de sang séché sur le pavé et sur les murs. — Dans la muraille, du côté du Midi, était une niche où des signes évidents montraient qu'on y avait muré quelqu'un en lui laissant la tête et les mains libres. Une nouvelle porte donnait accès dans une dernière pièce, encore plus obscure et plus cachée. Aucun bruit ne devait s'en échapper au dehors. Les assistants furent saisis d'horreur en apercevant quantité d'ossements humains, des têtes encore couvertes de cheveux, des squelettes tout entiers, des membres en putréfaction.

« Exaspérés par cette vue, les mêmes gens se portèrent au commissariat de Saint-Isidore, et, dans ce lieu, ils trouvèrent, en outre des instruments de torture et des ossements, un cadavre qui ne datait pas de plus de vingt jours.

« Procès-verbal fut dressé de ces affreuses découvertes et signé des membres du Comité général provisoire. Quantité d'honorables citoyens, des agents consulaires, et les officiers d'une frégate anglaise à l'ancre dans le port, voulurent visiter les commissariats et constater par leur témoignage les faits ci-dessus. »

sentées comme jouissant d'une félicité parfaite, grâce à l'excellence de l'administration, à l'honnêteté des agents du pouvoir, le tout joint à des lois modèles, etc.

Or, les pièces suivantes, tout fraîchement divulguées, suffiront sans doute à faire apprécier ce que valent ces pompeuses louanges, du moins quant à la Sicile.

Le *Journal officiel de Sicile* reproduisait, à la date du 2 novembre, un article placé en tête du *Journal officiel du royaume des Deux-Siciles*, sorte de manifeste gouvernemental, invitant au nom du roi, et d'après la volonté formelle du jeune monarque, les fonctionnaires de tous ordres et de tout rang au respect de leurs devoirs et à la rigoureuse observance des lois.

Voici une des phrases de ce manifeste, qui, au premier abord, paraissait appeler le pays à une ère toute nouvelle :

« . . . Au milieu des soins si nombreux du gouvernement, Sa Majesté ne cesse de prescrire que les chefs des administrations publiques et leurs subalternes veillent activement à *la plus scrupuleuse observance des lois*, de manière à ce qu'il soit bien établi que si nos codes sont excellents, excellente est aussi leur application. »

L'intendant de la province de Catane (Sicile), neveu de Ruggiero Settimo et l'un des rares honnêtes gens au service de l'État, se laissa prendre à ces phrases si précises. Il écrivit en ces termes au lieutenant-général de l'île :

« Catane, 8 novembre 1859.

« Excellence,

« Dans le *Journal officiel de Sicile* de mercredi 2 courant, se trouve l'article suivant, dont l'importance est d'autant plus grande qu'il est extrait de la feuille officielle du royaume.

(*Ici venait l'article reproduit.*)

« Ayant constaté l'importance officielle de ce document, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de m'adresser à Votre Excellence pour savoir si les administrateurs des provinces de la Sicile doivent désormais renoncer aux *pouvoirs discrétionnaires* dont

ils sont investis, et se conformer à la *scrupuleuse observance des lois*.

« L'intendant, Prince de FITALIA. »

Voici quelle fut la réponse :

« Palerme, 16 novembre 1859.

« Monsieur,

« Répondant à votre lettre du 8 courant, je m'empresse de vous faire savoir que lorsque le gouvernement croit nécessaire de s'adresser à ses agents, il le fait directement et par voie ministérielle.

« Vous continuerez donc, comme par le passé, à vous conformer aux seuls ordres émanés de cette royale lieutenance et secrétairerie d'État.

« Pour le lieutenant-général,

« Le directeur de la police,

« MANISCALCO. »

Qu'ajouter, je le demande, à un tel document ?

II.

Monsieur,

Un journal qui, cependant, a donné des gages à la cause de l'indépendance italienne, la *Patrie*, prétendait tout récemment que l'*Opinion nationale*, agissant de parti pris à propos de la situation actuelle des Deux-Siciles, exagérait les choses, tant pour l'île que pour le royaume de Naples proprement dit. — Suivant cette même feuille, loin d'être à plaindre, les populations, parfaitement satisfaites et confiantes, « sembleraient s'attacher chaque jour davantage à leur jeune souverain. »

On me transmet justement de Palerme, avec les pièces à l'appui, une série d'actes de l'autorité royale, pour faire suite à ceux que vous m'avez déjà permis d'exposer dans vos colonnes, à la date du 28 février dernier.

La publicité, qu'au nom de l'élite indignée de la Sicile, je vous prie de vouloir bien donner à ces faits, sera la meilleure réponse aux dithyrambes en l'honneur de l'administration napolitaine, qu'on peut s'étonner à bon droit de trouver dans un organe où la liberté des peuples et la dignité humaine ont été parfois chaleureusement défendues.

Je me porte garant de l'exactitude rigoureuse des faits que voici, et je mets au défi qui que ce soit d'en réfuter une seule ligne.

La police de Palerme, voulant arriver à mettre la main sur un certain *Casimir Cusimano,* suspect de patriotisme, et qui était en fuite, arrêta comme otages, jeta dans d'infects cachots et soumit à la torture, sa vieille mère, sa femme, ses fils et ses filles. La plus jeune de celles-ci, appelée Éléonore, belle, charmante, mariée depuis peu à un honorable citoyen, subit de

tels traitements que toute la capitale s'en émut de compassion. Mme Catalano, femme du célèbre avocat de ce nom, fit de telles supplications au directeur Maniscalco, qu'elle en obtint d'emmener chez elle, sous sa caution, la pauvre jeune victime. A l'heure actuelle, Éléonore Cusimano habite Les Colli, dans la maison de campagne d'une vertueuse et bienfaisante dame, la comtesse de Ranchibile. Les siens sont toujours en prison.

La même police, dans le but de contraindre divers individus de Mezzo-Morreale, faubourg de Palerme, à se constituer prisonniers, chassa leurs familles des maisons qu'elles habitaient, en prit les clefs, et laissa ces malheureux, femmes, enfants, vieillards, sur le pavé.

Au village de Villabate, près Palerme, bon nombre de propriétaires s'étant également soustraits par la fuite à l'arrestation, la police envoya chez eux des sbires et des hommes de la compagnie d'armes en garnisaires, afin que le dégoût, l'horreur de leur présence, les excès autorisés, les violences de toutes sortes auxquels ils se livraient, décidassent les suspects évadés à se sacrifier pour sauver les leurs d'une condition aussi terrible, et qu'ils vinssent se livrer à l'autorité.—De la même façon, des propriétaires de jardins, dans les environs de Palerme, se cachant également, on eut la noble idée de détourner les eaux d'irrigation, dans l'espoir que la peur de voir périr les arbres qui faisaient toute leur richesse, forçât ces gens à se rendre.

Il est bon que les noms des principaux assesseurs de M. Maniscalco dans ces honorables besognes soient connus. Ce sont les très-redoutés :

Charles Pontillo, commissaire de police;
Carrega, idem;
George Chinnici, capitaine d'armes;
Joseph de Simone, lieutenant de gendarmerie;
Sgarlata, inspecteur de police;
Bajona, idem;
Louis Maniscalco, idem;
Sorrentino, sbire:
Duché, sbire.

Quant à la torture, chaque commissaire, chaque geôlier a

sa manière propre de l'appliquer.— On se révoltera contre ces détails; mais ils sont malheureusement exacts et constatés par des pièces officielles. — Le fameux Pontillo doit sa réputation au genre de torture qu'il applique dans le local même de son commissariat, en faisant asseoir le patient dans un fauteuil à claire-voie, garni de lames de rasoirs, et sous lequel est placé un réchaud de charbons ardents.

L'inspecteur Louis Maniscalco, l'homonyme du directeur général, applique aux accusés des menottes de fer avec une vis de pression; cela s'appelle, en langage de sbire, l'*instrument angélique*.

Le geôlier Bruno, du commissariat de police de l'odieux Carrega (il y a une prison dans chaque commissariat), donne la torture en faisant dépouiller la victime de ses vêtements et en lui liant la tête entre les jambes.

D'autres emploient le supplice du *tourniquet* : serrant avec une corde, dans laquelle est passé un bâton, le crâne du prévenu jusqu'à ce que les yeux lui sortent de la tête et que la peau se fende.

D'autres encore ont recours au jeûne, aux coups de bâton, à la privation de lumière et d'air respirable.

Mais celui des satellites du directeur général qui dépasse tous les autres, c'est évidemment le fameux capitaine d'armes *Chinnici*, né paysan du village de Belmonte, voleur de profession, et aujourd'hui officier de police et riche propriétaire. Envoyé par Maniscalco dans la ville de *Nicosia*, afin d'y rechercher l'assassin d'un certain *Gorgone*, capitaine d'armes de ce district, tué à la suite d'excès de férocité incroyables, parmi trente individus jetés en prison sur les plus vagues soupçons d'avoir trempé dans ce crime; Chinnici en choisit deux au hasard pour faire un exemple et assouvir sa soif de tourments Ces deux infortunés étaient *Rosario Chimera*, de Valle d'Olmo, et *Pizzolo*. Ils subirent les plus atroces traitements, tels que la *coiffe du silence*, l'*instrument angélique*, la faim, la bastonnade à outrance, sans vouloir confesser une action qu'ils n'avaient point commise.

L'homme de la police s'en prit alors à la femme de Chimera, jeune et belle personne de vingt-deux ans. Après l'avoir acca-

blée d'horribles violences, il la fit lier nue sur un banc et la livra à la brutalité de ses sbires. Elle resta trois jours dans cet état, sans manger, jusqu'à ce qu'à demi morte, la malheureuse déposât « que son mari lui avait dit jadis qu'il voulait tuer le capitaine d'armes Gorgone. »

Cette déposition, arrachée de telle manière, est aussitôt reçue par un juge mandé à cet effet, et Chinnici, joyeux de tenir un commencement de preuves, retourne au cachot des deux infortunés leur apprendre l'*aveu* de la femme de Chimera. Et comme ils persistent encore dans leurs dénégations, il a recours cette fois à une torture d'une obscénité tellement monstrueuse qu'il est impossible de la décrire. Les patients cèdent bientôt et confessent tout ce que l'on veut. Chinnici les fait alors traîner, avec tout l'apparat possible, sur le lieu où a été commis le crime, afin d'y renouveler au juge d'instruction et devant la foule qui se presse autour du cortége, l'aveu de leur culpabilité, la désignation de l'endroit où ils se sont placés pour tirer le coup de feu. — Mais, en se retrouvant au soleil de Dieu, en présence de leurs concitoyens, un reste d'énergie revient aux deux martyrs. Ils redressent la tête, et d'une voix faible mais assurée, ils se proclament innocents et dénoncent les infâmes moyens employés à leur égard. Un cri d'horreur s'élève, et les sbires, se jetant sur eux, les ramènent bâillonnés à la prison.

La même torture a une nouvelle fois raison d'eux. Chimera et Pizzolo confirment leur première confession, et ils sont conduits à Catane, chef-lieu de la province. Là, la grande cour criminelle, en présence des marques trop évidentes de toutes les tortures qu'ils ont endurées, reçoit leurs explications, ordonne qu'ils soient visités par une commission de médecins, dont le rapport constate courageusement la triste vérité, et, au risque de se faire eux-mêmes une très-mauvaise affaire avec la police, les juges « annulent l'aveu fait par les préten-« dus coupables, et, procédant à une nouvelle instruction plus « régulière, par sentence du 20 décembre 1859, déclarent « innocents les deux accusés, et ordonnent qu'ils soient mis « de suite en liberté. » Eh bien ! malgré cet arrêt solennel, ces malheureux sont toujours retenus en prison par la volonté

du directeur Maniscalco. La police ne peut avoir tort!.....

Honneur à la cour criminelle de Catane! Elle a donné là un exemple malheureusement bien rare, car les magistrats eux-mêmes ne sont point à l'abri des vengeances de l'administration.

L'année dernière, le procureur du roi de Messine, poussé par l'indignation publique, ordonne une enquête sur les faits de torture appliquée aux détenus, dont on accusait l'inspecteur de police Toscano, et qui avaient occasionné la mort de plusieurs personnes.—L'instruction révéla des choses horribles; mais le directeur général Maniscalco, diligemment informé par son subalterne, commanda sur-le-champ la clôture de l'enquête, la destruction des pièces déjà rédigées de la procédure, et l'honnête procureur du roi fut mis en pleine disgrâce : chose peu faite, dans ce pays d'arbitraire insensé, pour engager d'autres juges à venger l'humanité.

Le marquis de Stazzone, intendant (préfet) de Trapani, indigné des excès qui lui étaient signalés, écrivit une circulaire à ses sous-intendants pour leur recommander de veiller à la conduite des agents de la police, et d'empêcher qu'ils ne se livrassent à des violences envers la population, qu'ils ne donnassent la torture aux détenus, etc. Cette circulaire parvint à la connaissance de M. Maniscalco qui, furieux d'un tel attentat contre son autorité, adressa aussitôt, au nom du lieutenant du roi, une lettre officielle à l'intendant de Trapani, dans laquelle la circulaire en question était qualifiée de *manifeste politique* tendant à décourager le zèle des agents de la police, presque de crime de haute trahison. M. de Stazzone dut avaler la chose sans rien répondre, et *retirer* sa circulaire.

Après tout, comment s'étonnerait-on de voir de semblables faits se passer en Sicile, lorsque M. Ajossa, directeur général de la police de Naples, collègue de M. Maniscalco, ne craint pas d'adresser publiquement aux intendants du royaume des circulaires comme celle que toute la presse d'Europe a reproduite dernièrement, et où on lit en toutes lettres :

« Sa Majesté le roi, notre seigneur, a daigné proroger pendant toute l'année courante les commissions établies pour APPLIQUER LA BASTONNADE AUX *perturbateurs du repos public*, etc.!!! »

A Palerme, le roi s'appelle Maniscalco; à Naples, Ajossa. — Le gouvernement, c'est la police, sans responsabilité comme sans frein. — Étonnez-vous donc de ce qui se passe!

En ce moment, la police a peur, et elle jette en prison ou exile, tant à Naples qu'à Palerme, l'élite des citoyens. — Pour Naples, toute l'Europe a lu les dépêches du ministre anglais à son gouvernement. — Quant à Palerme, voici une nouvelle liste de personnes notables, arrêtées sans aucun autre motif que le désir d'intimider la population, et jetées dans la prison des voleurs, où elles ont retrouvé bien d'autres gens de la première distinction.

Le chevalier de Brancaccio; le fils aîné du baron Grasso; M. Martin Beltrani, neveu de l'ancien député; M. Rizzo, propriétaire; M. Lauriano, propriétaire; le docteur Pillitteri, père d'une nombreuse famille; le chevalier Bracco Amari, neveu des illustres proscrits de ce nom; M. Louis Somma, employé supérieur des finances; le notaire Maglioco; le fils du baron La Loggia; M. Geraci, riche négociant; M. Corteggiani, fonctionnaire public; M. l'avocat Territo; et enfin quantité de propriétaires, tels que MM. Enea, Ficarra, Minneci, Martines, Faya, etc., etc.; en outre, nombre d'étudiants de l'Université coupables d'avoir crié dans le palais universitaire : *Vive l'Italie!* pour protester contre l'invasion de la police. — Dieu sait par combien de coups de bâton ils ont déjà dû payer cet énorme crime!

« A tout cela, écrivait l'*Opinione*, de Turin, François II ne veut ou ne peut porter remède. Élevé à l'école de son père, inspiré par la reine veuve et par la cour d'Autriche, entouré de gens inertes ou pervers, manquant des connaissances nécessaires pour régner, il se croit la personnification de l'État, et il marche à sa fantaisie, sans s'apercevoir du nuage qui va se condensant de plus en plus autour de son trône et qui pèse sur sa tête. Il n'y a pas encore un an qu'il tient le sceptre, et déjà il est trempé du sang et des pleurs de ses sujets, comme celui qu'a porté pendant trente années Ferdinand II! »

Au résumé, c'est une lutte à mort qui s'engage entre bourreaux et victimes. Nous verrons bien si les premiers auront toujours raison!

III.

C'est une chose trop connue, Monsieur, que toutes les tyrannies, bien qu'écrivant en première ligne sur leur drapeau le respect de la propriété, ne font, dans la pratique, qu'y attenter d'une façon permanente, soit par des impôts injustes et exorbitants, soit en dépouillant, par un communisme sauvage, les producteurs ou détenteurs des objets nécessaires à la vie, afin de parer aux crises que leur mauvaise administration suscite infailliblement parmi les masses populaires.

Voyez, pour exemple immédiat, l'autorité autrichienne en Italie, en Gallicie, en Hongrie.

Le gouvernement napolitain ne pouvait manquer à cette loi vitale de sa constitution; et ce vieil adversaire de la Révolution, ce don Quichotte du pouvoir despotique, ne se fait point scrupule d'emprunter, quand besoin est, aux partis extrêmes leurs expédients les plus désastreux.

Je ne rappellerai pas ici la scandaleuse dilapidation des deniers publics; les amendes, les confiscations, les pillages à main armée qui frappent les malheureux suspects. Ce n'est que le digne pendant des cruautés dont l'Europe entière a si souvent frémi; et d'ailleurs la raison d'État intervient aussitôt pour légitimer ces actes. Mais je crois bon et utile de vous signaler la manière dont l'autorité royale entend, en Sicile, dans la vie ordinaire, le respect de la propriété particulière, ainsi que la liberté des transactions. Ce système économique de nouveau genre n'est pas un des moins curieux détails de la terrible oppression qui ne laisse plus d'autre alternative aux Siciliens qu'une lutte prochaine et désespérée.

Remontons, si vous le voulez bien, comme point de départ, au printemps de l'année dernière, 1859. Par suite de l'insuffi-

sance de la récolte de 1858 et des mauvais temps qui régnaient alors, le prix des grains avait assez fortement augmenté, et le bruit qui se répandit, à cette même époque, d'une nouvelle hausse, commençait à occasionner dans Palerme une certaine agitation. La vigilante police de M. Maniscalco ne pouvait rester indifférente à cet événement. — Une ville de deux cent mille âmes qui se met à murmurer est chose sérieuse, là surtout. — On voulut y voir immédiatement la main des fauteurs de troubles, et le remède fut bientôt trouvé.

Par ordre du directeur général, le féroce commissaire Carrega manda à son bureau une vingtaine des plus notables courtiers en grains, les accusa, d'une voix foudroyante, d'être les auteurs de l'augmentation des prix, d'accord avec les chefs de la révolution, et, sans vouloir entendre aucune explication, leur déclara qu'ils étaient arrêtés. — Ce fut une stupeur générale dans toute la ville, pour un procédé si nouveau et si bizarre. Les parents, les amis des détenus, les négociants en renom de Palerme coururent implorer M. Maniscalco, et, grâce à leurs instantes sollicitations, les bien innocents détenus furent relâchés.

Cependant le prix des grains n'en continua pas moins à monter. — Autre injonction collective aux mêmes courtiers de se rendre encore chez le commissaire Carrega. Mais, cette fois, pensant bien qu'on allait les jeter pour longtemps peut-être en prison et les y bâtonner tout au moins de rude façon, ces pauvres gens prirent la fuite.

Que fit alors M. Maniscalco? — Il ordonna que, jusqu'à ce que *tous* ces hommes se fussent remis entre ses mains, des sbires iraient prendre garnison chez eux et y vivre à discrétion sur la famille restante. Or, Dieu sait ce que veut dire dans ce pays le mot *discrétion* appliqué aux sbires! La chose s'exécuta ponctuellement; voici les noms des divers individus qui subirent cette occupation :

Vincenzo, Dominique Ferrara, Vincent Ferrara, di Simone, André Dannéo, Pierre Dannéo, Paul La Marca, Salvatore Saladino, Carmelo Monteleone, Antonin Lo Monaco.

Chez ce dernier, la police trouva la maison vide d'habitants et verrouillée. Ne pouvant enfoncer la porte, elle entra par les

fenêtres en les brisant, s'installa dans les appartements, dévora les provisions et vola tout ce qui était transportable. Les mêmes scènes, ou à peu près, avaient lieu en la propre présence des pères, mères, femmes et enfants des autres fugitifs.

Pendant ce temps, les courtiers ne revenant point, l'inspecteur de police Louis Maniscalco se faisait, sans autre forme de procès, remettre, par tous les propriétaires de grains, les clefs de leurs magasins, et il en vendait et faisait vendre par ses agents, au marché, des quantités considérables, avec perte énorme pour ceux que l'on violentait ainsi. — Mais voilà une manière neuve de donner le pain au peuple à bon marché, n'est-il pas vrai ?

Cependant, comme un aussi excentrique négoce ne pouvait durer longtemps, on fit promettre aux courtiers l'*oubli du passé* s'ils voulaient reprendre leurs fonctions, avec l'obligation toutefois de ne pas vendre de grain à un prix qui dépassât cinq onces (1) la salme (2). C'était une condition impossible : si les courtiers vendaient à ce prix, le grain ne se présenterait pas, et alors, le marché manquant d'approvisionnement, la police les accuserait d'organiser une famine; s'ils vendaient au prix normal, elle les frapperait encore pour avoir désobéi. — Ce dernier parti leur sembla pourtant le moins dangereux. Ils vendirent au taux régulier du commerce, et M. Maniscalco, désespérant de les corriger, fit déporter la plupart d'entre eux à Trapani.

Ces absurdes brutalités, loin de remédier au mal, l'aggravaient encore : les grains se cachaient, les négociants abandonnaient toutes transactions, et Palerme faillit réellement mourir de faim, grâce à ses ingénieux pourvoyeurs.

Survint la nouvelle et abondante récolte. Les grains baissèrent naturellement. La police poussa des cris de triomphe et prétendit que c'était le résultat de sa sage conduite. Les pauvres diables de courtiers furent rappelés de l'exil, et M. Maniscalco commanda la publication, dans le *Journal officiel de*

(1) Monnaie sicilienne.
(2) Mesure sicilienne.

Sicile, d'un article où il se décernait des couronnes, et qui fit rire tout le monde, jusqu'à ses amis.

Le mémorable exemple que l'on vient de lire est loin d'être unique. — Tous les jours une denrée ou l'autre se trouve l'objet de mesures semblables : tantôt le vin, tantôt le riz, tantôt le bois. Vers la fin du mois de mars de cette année, le charbon était cher et rare à Palerme. Mais la police ne s'embarrasse pas pour si peu. Un arrivage ayant eu lieu, elle envahit les barques à main armée, et força les propriétaires à vendre à moitié prix. — Et malheur au récalcitrant qui voudrait protester contre une semblable spoliation ! le bâton est là pour lui apprendre l'infaillibilité en toutes choses de M. Maniscalco et de ses agents.

Outre le plaisir de faire de l'arbitraire et de vexer le monde, ce communisme pratique sert encore à deux fins : d'abord, à montrer au petit peuple que le gouvernement s'occupe de lui et sait lui rendre justice; puis à faire insinuer par les bons sbires aux pauvres gens que les nobles et les riches sont des accapareurs odieux, qu'à l'occasion ce serait pain bénit de corriger un peu : — la morale des lazzaroni napolitains pendant les révolutions ! — Mais le peuple de Sicile est uni, dans toutes les classes, contre l'oppresseur commun, de même que Lombards et Vénitiens contre l'Autriche; — Quand un mouvement éclatera, ce n'est ni aux nobles, ni aux riches, leurs frères, que l'artisan, le laboureur ou le marin de l'île s'en prendront : c'est à ces odieux représentants d'une autorité détestée, qui, en pleine Europe et au milieu du dix-neuvième siècle, se conduisent, dans la fière et généreuse Sicile, comme chez des barbares, aux époques les plus funestes pour l'humanité (1).

(1) Dans un mémoire sur la condition politique de l'Ile, publié en 1848, par le baron Ventura, frère du célèbre religieux de ce nom, et alors chargé d'affaires du gouvernement sicilien à Rome, se trouve le passage que voici :

« Nous n'en finirions jamais si nous voulions seulement même indiquer les traits de la tyrannie royale à l'égard de la propriété en Sicile. Nous rappellerons donc seulement, que dans l'estomac de plusieurs paysans morts de faim, dans le voisinage de Messine, on ne trouva que de *l'herbe;* et ceci suffit à donner une idée de l'état de décadence auquel était réduite l'agriculture, et de la misère qui régnait dans un pays aussi fertile que la Sicile, lorsque les habitants y étaient réduits à brouter l'herbe !

« Quant ensuite à la façon dont étaient traités la religion, les habitudes natio-

En ce moment même, M. Maniscalco et ses dignes agents semblent avoir enfin conscience du résultat possible de tant de méfaits. La police tremble et redouble de rigueurs. Une lettre qu'on m'écrit de Palerme, après quantité de détails navrants, définit ainsi la situation :

« — En attendant, le pays ronge son frein, et l'autorité fait tout pour entretenir la colère et l'agitation. Les promenades sont chaque jour, aux heures où l'on avait coutume de s'y rendre, peuplées de gendarmes et de sbires plus ou moins travestis. Le théâtre est une place d'armes; est une place d'armes également l'Université aux heures des classes; et de même aussi l'église Saint-Dominique, à l'heure du sermon. La villa Giulia est, le dimanche, tellement remplie de sbires, que personne n'y va plus. Je ne vous parle pas des rues, qui, surtout le soir, avec les patrouilles, rondes, inspections, etc., donnent l'idée d'une ville prise d'assaut et où l'ennemi se tient sur un perpétuel qui-vive.

« La police jure par tous les saints qu'il existe en ville des dépôts d'armes; qu'il y a quelques nuits, on a entré clandestinement nombre de caisses dans Palerme; qu'une vaste conjuration est sur le point d'éclater au grand jour; qu'il existe un comité, avec des soldats, des munitions et de l'argent... — Mais où est ce comité, où sont ces soldats, ces munitions et ces sommes? voilà ce qu'elle ignore; et, sous prétexte de les chercher, elle se livre à des perquisitions infinies, à d'incroyables violences, envers quiconque lui est suspect ou simplement lui déplaît. Chaque visite domiciliaire se termine par quelque arrestation. — On ne peut pas se mettre en campagne pour rien. Et les malheureux ainsi arrachés à leurs familles, sont conduits aux Grandes-Prisons, avec les voleurs et les assassins. — Je ne crois pas qu'il ait jamais existé nulle part un état semblable.

nales, les sciences, les arts, la presse, de même que pour tous les autres genres de tyrannie, nous renvoyons le lecteur à l'exposé des motifs joint au décret de déchéance du roi Ferdinand.— En attendant, un seul mot dira tout: nos concitoyens, proscrits ou exilés volontaires, résidant à Tunis ou à Constantinople, nous ont affirmé qu'en comparaison du gouvernement napolitain, le régime turc était *le paradis de la liberté.* »

« Pour éviter soi-disant des démonstrations au théâtre Caroline, la police l'a fait tout simplement fermer. De là, réclamations et protestation de la part du propriétaire de la salle, prince de Saint-Eliaz, gravement lésé dans ses intérêts.

« M. de Saint-Eliaz est un des hommes les plus recommandables et les plus influents de Palerme. — La police considérant sa protestation comme un crime d'État, M. Maniscalco a donné l'ordre de l'arrêter et de l'embarquer sur le vapeur en partance pour Marseille.— Voilà encore un proscrit, qui peut-être ne pourra plus revoir son pays natal ni aucun des siens ! »

IV.

Vous avez bien voulu, Monsieur, accueillir les communications que j'ai eu l'honneur de vous adresser sur le régime de plus en plus intolérable auquel la Sicile est actuellement condamnée par le gouvernement de Naples. — Des nouvelles viennent de me parvenir, qui peignent sous un jour non moins grave la situation politique de l'île, ainsi que ses conséquences prochaines. — Permettez-moi de vous en faire part cette fois encore.— Seule peut-être parmi la presse française, *l'Opinion nationale* ne craint point d'ouvrir ses colonnes à toute réclamation en faveur d'un peuple opprimé, à quelque race qu'il appartienne et quels que soient ses tyrans. — Or, il s'agit ici d'une contrée que les circonstances où se trouve actuellement l'Italie, et notre intervention dans ses affaires, recommandent d'une façon toute particulière à l'attention du public français.

C'est une question beaucoup plus sérieuse qu'on ne l'imagine généralement, que celle de la Sicile. Cette grande et belle île, qui a vécu jusqu'à nos jours de sa vie propre et distincte, se suffisant à elle-même, et qui compte encore près de deux millions et demi d'habitants, renferme un peuple brave, fier et énergique, qui déjà, en 1848, a prouvé qu'il savait se faire libre et qu'il voulait vivre indépendant, ou du moins sur le pied de parfaite égalité avec les autres provinces du royaume dont il fait partie : prétention bien naturelle, assurément. Malgré les cinquante mille baïonnettes et l'armée de sbires qui le tiennent aujourd'hui en respect, il finira bien par éclater un jour ou l'autre, si surtout, comme tout le présage, une lutte nouvelle s'engage en Italie. Ce sera alors une dernière complication dont il faudra bien qu'on s'occupe, et qui ne laissera pas que d'avoir sa portée.

Le fond de la querelle peut se résumer en deux simples lignes.

Après avoir eu pendant deux siècles son existence séparée, l'île de Sicile, royaume indépendant et constitutionnel, depuis l'expulsion des Sarrasins par les Normands et la fondation de la monarchie, s'est trouvée un jour réunie avec Naples, c'est-à-dire *la deuxième Sicile*, sous la même couronne, mais en gardant toujours son autonomie ; dans les mêmes rapports que la Norwége avec la Suède, le Luxembourg avec la Hollande, etc. — En 1815, avec la complicité de l'Angleterre, au lendemain d'une longue résidence dans l'île qui lui avait servi de refuge pendant tout l'Empire, la dynastie mit la main arbitrairement, sans motifs et avec une inconcevable impudence, sur l'antique constitution, et en fit désormais une lettre-morte, quoique n'osant pas même la déclarer ouvertement abolie. — Depuis lors, la Sicile n'est plus que la sujette durement traitée et exploitée de Naples et des Napolitains. — C'est le Lombard-Vénitien de cette seconde cour d'Autriche, qui dépouille et affame fort bien Palerme et Messine, au profit de la capitale qu'elle habite, et qui livre la noble et riante Sicile à ses créatures, comme jadis le gouvernement de Vienne livrait Milan et Venise à ses fonctionnaires et généraux : — pour y régner en s'engraissant.

Qui pourrait blâmer la Sicile d'abhorrer en masse un tel état de choses, et de conspirer sans relâche pour s'en affranchir? — Ce que l'on a trouvé bon et légitime pour les Lombards doit être trouvé également légitime et bon pour les Siciliens. La justice et le droit n'ont pas deux poids ni deux mesures.

Mais revenons aux nouvelles annoncées. — On m'écrit donc de Palerme, dans le courant de ce même mois de mars où nous sommes encore, les détails suivants :

« Notre malheureux pays est en pleine crise. Nous courons fatalement à une révolution, et c'est le gouvernement lui-même qui y pousse par son système de provocations et de persécutions insensées. Pour mieux dire, la révolution est faite moralement, la première étincelle, le moindre choc, dans une circonstance donnée, peuvent amener l'explosion. — On continue toujours à arrêter sans rime ni raison.

« Hier et avant-hier, quantité des plus respectables ci-

toyens ont encore été brutalement saisis et jetés en prison.

« Déjà on a incarcéré ou exilé toute la jeunesse énergique et distinguée de l'île ; mais cela n'empêchera rien quand le moment sera arrivé.

« Le commandant militaire de Palerme, général Sarzana, est revenu de Naples ces jours-ci, porteur d'ordres pour assurer la tranquillité publique à tout prix. » — Cela signifie provoquer à outrance, frapper toutes les classes à la fois, remplir les cachots de suspects, et massacrer en masse si l'on ose répondre par la résistance à cette terreur organisée.

« Eh bien ! loin d'atteindre leur but, ces mesures nous exaspèrent sans nous effrayer, et nous dévoilent la peur secrète de nos gouvernants.

« Le peuple commence à s'essayer à la lutte par de petites escarmouches avec la police.

« A Messine, une grenade, lancée au beau milieu d'une escouade de sbires qui passaient, a éclaté et en a grièvement blessé cinq ou six.

« A Girgenti (l'ancienne Agrigente), un drapeau italien a été planté sur un arbre, avec une inscription clouée au tronc : « *Guai a chi tocca!* — Malheur à qui y touche ! »

« Le sbire qui exécuta l'ordre d'aller l'arracher, tomba frappé d'une balle au bas-ventre, et l'on n'a pu encore mettre la main sur l'auteur de ce meurtre.

« Ici, à Palerme, il y a deux soirs, au centre de la rue de Tolède, cœur de la ville, une bruyante détonation, que la police interpréta tout de suite comme un signal, produisit sur les autorités un tel effet, qu'à l'instant même la générale fut battue, les troupes mises sur pied pendant toute la nuit, et des pièces de canon braquées au débouché des principales rues. On se fût cru déjà en pleine insurrection.

« Des proclamations imprimées et répandues par milliers circulent dans toute l'île. Il y en a qui s'adressent à l'armée, d'autres à la jeunesse, d'autres à la population en général, d'autres enfin aux sbires ! ! !

« Celle qui concerne ces derniers est d'une singulière audace et a fort épouvanté ces messieurs, malgré leur contenance féroce, par ressouvenir de 1848. Ils sont invités, aussitôt que

la révolution éclatera, à déposer les armes et à s'aller renfermer dans l'église de Saint-Grégoire, à Porta-Carini. En se soumettant à cette injonction, on leur promet le pardon du passé et la vie sauve. — Dans le cas contraire, on ne fera quartier à aucun d'eux. — Sont exceptés de l'amnistie populaire quinze individus dont on donne les noms, en les déclarant indignes de miséricorde. Ce sont ceux des inspecteurs, commissaires ou sbires qui ont inventé ou appliqué ces abominables tortures aux prisonniers, que je vous signalais dernièrement. Ceux-là peuvent à coup sûr s'attendre à finir mal, s'ils se laissent tomber entre les mains du peuple.

« Il a déjà été fait en 1848 un terrible exemple des plus cruels de ces agents, et cela doit donner à penser à ceux d'aujourd'hui. Il est vrai que le corps de la police est recruté d'individus ayant pour la plupart mérité au moins une fois la corde. Les coquins les plus déterminés des bagnes de Palerme et de Naples reçoivent leur grâce pour s'enrôler dans cette respectable institution ; et les plus zélés, les plus cruels, montent en grade et arrivent à être chargés de la sûreté publique de provinces entières. — Les gendarmes ne sont autre chose que des sbires en uniforme de soldats. — Aussi tous ces braves gens sont-ils redoutés comme la peste par les habitants paisibles, et est-il passé en proverbe qu'il vaut mieux rencontrer dans son chemin un bandit qu'un sbire ou un gendarme.

« Les chefs supérieurs de la police, s'ils ne détroussent pas sur les grandes routes, sont encore bien plus terribles pour les populations de cet infortuné pays. Ils disposent, sans en rendre compte à qui que ce soit, de la vie, de la liberté, de l'honneur et de la fortune de tout Sicilien, quels que soient son rang et sa naissance. Ainsi, pour en citer encore un tout récent exemple, la haute-cour de Palerme ayant absous trente accusés du dernier procès politique et ordonné leur mise en liberté, le directeur de la police, Maniscalco, s'est arrogé le droit de les retenir indéfiniment en prison, à son bon plaisir. Quelques-uns, par grâce spéciale, ont été envoyés, *en résidence forcée*, dans des pays de l'intérieur. Au nombre des acquittés détenus se trouvent M. Cappello, le chevalier Ondes, le chevalier Mirra, le prince de Saint-Vincent, etc.

« Quantité de gens arrêtés à Messine, le lendemain de la manifestation populaire en réjouissance de la victoire de Solferino, sont toujours dans les prisons de Palerme, attendant un juge ou même la simple communication du délit personnel qui leur est imputé.

« Tous les jours des drapeaux italiens sont exposés sur un nouveau point de la capitale. Le 26 février, il y en avait deux, magnifiquement brodés, accrochés très-haut sur la place de la Marine et sur la place de la Consolation. Le 27 février, pendant un sermon de Carême à l'église Saint-Dominique, une colombe, portant au cou les couleurs italiennes, voltigeait au-dessus de l'assistance et excitait de nombreux applaudissements, malgré la sainteté du lieu.

« La police se sent dépassée, et elle essaie de se créer des auxiliaires dans le peuple même. — C'est parmi la lie seulement des contrebandiers et en leur assurant l'impunité, qu'elle a pu recruter du renfort. Ces nouveaux espions *travaillent* la nuit. On a mis à leur tête un coquin avéré, ancien marchand banqueroutier, devenu riche par la contrebande, et que le gouvernement vient de nommer commissaire de police.

« C'est un certain Antonino Pareti, qui a eu dernièrement un procès retentissant à propos d'une terre qu'il tenta d'escroquer au négociant Mariano Buonocore, à l'aide d'odieux abus de confiance.

« Le second de ce nouveau commissaire est un sieur Joseph Cammarata, jadis petit marchand d'aiguilles et grand contrebandier, créé récemment inspecteur de police.

« Et voilà à quelles mains nous sommes confiés, sans recours possible contre les infamies qu'il leur plaira de commettre !

« Les seuls cortéges de réjouissance des derniers jours de carnaval ont été des patrouilles nombreuses de soldats napolitains et de sbires, sillonnant la ville, muette et sombre. Les portes étaient gardées, et la force armée se tenait prête, jour et nuit, à tout événement.

« Voici, du reste, à propos du carnaval, un fait qui vous semblera d'abord peut-être puéril, mais dont vous comprendrez la signification ainsi que le courage qu'il a fallu à ceux

qui y ont pris part, si vous voulez vous rappeler que le véritable roi absolu de l'île, celui qui emprisonne, qui ruine, qui fait bâtonner et torturer à mort, sans distinction de rang, est le même directeur de la police Maniscalco, objet de l'outrage public que vous allez lire.

« La seule dame de Palerme qui pactise avec les autorités napolitaines, la vieille princesse de Montevago, donna, pour la fin du carnaval, un bal d'enfants. La meilleure société se pressait dans ses salons, lorsqu'on vit apparaître M. Maniscalco, accompagnant ses enfants. — Déserter le bal en masse était chose difficile. On fit mieux. — D'un mouvement spontané et unanime, on mit cette famille en quarantaine. — Pas un enfant ne voulut danser avec les fils Maniscalco ; pas un invité n'adressa la parole au père. Voulait-il lier conversation avec quelqu'un, l'interpellé faisait semblant de ne pas entendre, et tournait net le dos. — Le général des sbires se retira la rage dans le cœur. — Assurément cela coûtera cher à quelques personnes ; mais au moins un mépris si public aura vengé les innombrables victimes de ce bourreau.

« Ce qui nous épouvante tous et qui retarde peut-être la révolution, c'est l'idée des rancunes populaires amassées depuis onze ans d'une réaction et d'une compression dont rien ne peut donner l'idée.

« Les choses ne se passeront pas aussi doucement dans ce pays-ci que dans les autres contrées de l'Italie. Les traitements appliqués à la population par le gouvernement napolitain n'ont point adouci ses mœurs, et c'est à lui surtout qu'on devra s'en prendre des excès que la partie intelligente de notre nation ne pourra peut-être ni prévoir ni empêcher.

« Une autre considération, toute politique, retient également bon nombre de gens influents, qui redoutent l'attitude que prendraient les puissances dans cette question, à l'égard de la Sicile.

« C'est que la presque unanimité de l'île est parfaitement décidée, au lendemain de la révolution, à proclamer l'union au reste de l'Italie délivrée, sous le sceptre du bien-aimé Victor-Emmanuel. En parlant de ce grand et bon prince, quantité de gens ont déjà pris l'habitude de l'appeler tout

haut *Notre roi*. Sur les drapeaux italiens arborés en nargue de la police, figure toujours la croix de Savoie. Sur celui de la place du Garafello, qui fit si grand tumulte, il y avait même la décoration de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare, pour mieux caractériser la volonté annexionniste.

« N'oubliez pas que la Sicile, lors de 1848, a été la première en Italie à montrer aux peuples que l'unique ancre de salut était dans la famille de Savoie. — Aucun des petits États n'était encore résolu à sacrifier son autonomie au grand principe de l'unité nationale. Tout au plus était-il question d'une fédération des divers peuples. — La Sicile ne put donc pas proclamer son adhésion au grand royaume italien, mais elle montra la ferme volonté de se serrer le plus possible à la race libératrice, en nommant à l'unanimité pour son roi le duc de Gênes, second fils de Charles-Albert et frère du magnanime Victor-Emmanuel.

« L'idée de la grande unification italienne ayant marché depuis lors à pas de géant, la Sicile ne veut maintenant plus autre chose que la fusion avec l'Italie indépendante. Il sera bien difficile de la détourner de cette tendance, le jour où un événement quelconque la délivrera du joug abhorré de Naples.

« La France tolérerait-elle cette nouvelle annexion, après toutes les difficultés qu'elle vient de faire pour la Toscane?

« Voilà toute la question, et ce qui seul arrête aujourd'hui le mouvement.

« Au reste, si la chose vient à avoir lieu, et quand même cette manifestation des aspirations siciliennes se verrait contrariée par les puissances, elle aurait toujours le grand avantage de couper court, une fois pour toutes, aux calomnies que le gouvernement de Naples n'a pas cessé de répandre depuis 1848 sur les tendances des Siciliens à se donner à l'Angleterre, ou sur les vues des Anglais à l'endroit de notre île. Calomnies qu'on a malheureusement acceptées assez volontiers en France, où, en général, on ne se donne guère la peine d'étudier les faits qui regardent les autres pays, et de se former une opinion personnelle et sérieuse. »

C'est assurément un procédé trop habituel au gouvernement napolitain, à chaque époque de crise, que de crier au voleur contre l'Angleterre à propos de la Sicile, en détournant ainsi l'attention publique de la véritable question. — Sa diplomatie, de même que les organes étrangers dont elle parvient à acheter l'appui, n'ont pas d'autre tactique ; — aux atrocités de tous genres que l'on reproche, pièces en main, noms à l'appui, à ses agents, et dont un peuple tout entier témoigna, la cour de Naples n'a qu'une réponse toujours prête : — « L'Angleterre va prendre la Sicile ! C'est elle qui fait tout ce bruit ; jamais les populations n'ont été plus heureuses. »

En 1848, ça a été sa seule manière de se disculper de tous les excès qui avaient amené la révolution, son grand argument pour mettre la France en soupçon contre ce sublime et unanime mouvement de libération.

Aujourd'hui encore, le gouvernement de François II emploie ce même système d'accusation, espérant trouver dans les susceptibilités françaises le moyen de neutraliser les efforts tentés par la pauvre Sicile afin d'attirer les yeux de la grande nation sur la condition déplorable où elle se trouve réduite, et qui ne fait qu'empirer de jour en jour.

Et cependant une réflexion bien simple démontrera trop évidemment la perfide inanité de ces manœuvres :

— Lorsqu'en 1848 et 1849, la Sicile se trouva en possession de sa parfaite indépendance et maîtresse de décider de son sort, songea-t-elle, un seul instant, je ne dirai pas à l'incorporation à l'Angleterre, — chose par trop absurde, — mais au protectorat anglais ?

Ne sait-on donc pas que depuis les lamentables événements de 1815 et de 1821, où le gouvernement anglais aida si imprudemment la cour de Naples à réduire la Sicile à l'état d'une de ses provinces indiennes, à violer, par un inconcevable abus de la force, les droits antiques et solennels de l'Ile, ne sait-on pas que depuis ces époques, il n'est pas une seule de ses souffrances dont le Sicilien n'accuse à juste titre l'Angleterre, pas une de ses malédictions qu'il ne partage entre elle et ses oppresseurs.

Non, la Sicile ne se prêterait jamais aux intrigues an-

glaises, si réellement elles existent ailleurs que dans les affirmations intéressées de la diplomatie napolitaine. — Les Siciliens appartiennent à l'Italie, et il n'y a pas, il n'y a jamais eu *un seul* d'entre eux à qui l'idée soit venue de se détacher de cette tige bien-aimée pour devenir la colonie d'une nation étrangère, de celle-là surtout ! — Ce que la Sicile demande uniquement, c'est de cesser, enfin, d'être l'esclave martyrisée du gouvernement de Naples; et c'est dans la générosité française autant que dans son propre désespoir, qu'elle place uniquement sa confiance pour l'avenir ! »

FIN.

Imp. de L. Tinterlin, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

LA FRANCE

ROME

ET

L'ITALIE

LA FRANCE

ROME

ET

L'ITALIE

PAR

A. DE LA GUÉRONNIÈRE

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Palais-Royal, galerie d'Orléans, 13

1861

Tous droits réservés.

Les documents diplomatiques sur les affaires de Rome, publiés par le gouvernement, et le remarquable exposé de M. le ministre des affaires étrangères, ont jeté un jour éclatant sur la loyauté et la modération de la politique française.

Mais ces négociations, où le dévouement de l'Empereur pour le Saint-Père et la résistance absolue du gouvernement pontifical se révèlent, d'une façon si frappante, ne doivent pas être isolées d'un ordre de faits qui s'y rattachent directement.

Depuis son avénement au pouvoir, l'Empereur a multiplié les actes de protection pour les intérêts religieux; digne

héritier de l'immortel auteur du Concordat, il a mis son honneur à donner à l'Église tout ce qui pouvait rehausser son autorité et grandir sa mission.

Pour bien juger la situation présente, telle qu'elle résulte des pièces soumises en ce moment à l'appréciation des Chambres, il importe donc qu'elles soient coordonnées et expliquées dans tous les détails et dans tous les mobiles, connus ou secrets, qui la caractérisent.

Il y a un grand intérêt à ce que le pays soit complétement édifié, avant les débats qui vont s'engager au Sénat et au Corps législatif. C'est ce qui m'a décidé à entreprendre ce travail; il m'a semblé que mon caractère officiel, loin d'imposer une réserve à ma mission d'écrivain, ne la rendait que plus sérieuse. Les fonctions que je remplis sous la haute responsabilité de M. le ministre de l'intérieur ne me permet-

taient pas de traiter un sujet si grave, sans son approbation.

Avec un libéralisme qui n'étonnera personne, M. le comte de Persigny a jugé que le fonctionnaire de l'Empire pouvait redevenir écrivain pour traiter une grande question, dans toute son indépendance, et que le premier devoir de la vie publique est celui de concourir à éclairer l'opinion de son pays.

LA FRANCE

ROME

ET

L'ITALIE

I

Il y a en ce moment en Europe, une question qui domine toutes les autres, c'est l'Italie ; et il y a en Italie, un intérêt qui résume son histoire comme sa destinée, c'est Rome. Revendiquée par l'Église et par la foi, comme la garantie et la métropole de l'unité catholique, convoitée par la Péninsule, comme la capitale de sa natio-

nalité, Rome est restée le problème le plus considérable et le plus redoutable de notre temps.

Grâce à Dieu, la Papauté spirituelle n'est pas en cause. Nous ne sommes plus au temps des hérésies, des schismes et des guerres de religion. Il est incontestable, au contraire, que la force d'expansion du catholicisme tend plutôt à s'accroître dans le monde, qu'à se restreindre. En France, l'Église catholique, puissante et calme, au milieu des cultes dissidents librement exercés, voit grandir son autorité morale, sous la protection de nos lois et de nos mœurs. Au dehors, partout où notre influence civilisatrice pénètre, elle porte avec elle les germes de la foi. Derrière notre drapeau, c'est toujours la croix qui apparaît, et, en donnant au Saint-Père plus d'âmes, qu'il ne pourra jamais perdre de sujets, nous reculons tous les jours davantage les frontières du véritable empire, dont le siége est à Rome.

Mais la puissance temporelle du Pape traverse en ce moment une crise, dont nous ne devons ni amoindrir l'importance ni atténuer les périls. — Question politique, elle touche aux plus grands intérêts des gouvernements

et des peuples; question religieuse, elle passionne les esprits, alarme les croyances et remue ainsi ce qu'il y a de plus vital et de plus profond dans l'humanité.

A ce double point de vue, tout ce qui se rapporte à l'indépendance spirituelle du chef de l'Église revêt un caractère d'universalité, qui s'impose à la diplomatie de toutes les nations, et surtout à celle de la France.

Cette crise, quelles en sont les causes? qui a amené ce fatal antagonisme entre la Papauté et l'Italie? qui a soufflé la défiance entre le Vatican et les Tuileries? Si le Pape est isolé aujourd'hui, s'il est séparé du mouvement italien, dont il est le chef naturel, s'il a perdu une partie de ses États, à qui la faute? Est-ce à la politique française? Cette politique a-t-elle manqué d'égards, de dévouement, de sincérité, de patience, d'abnégation et de prévoyance? — Le fils aîné de l'Église n'a-t-il pas été un fils respectueux et fidèle? Il faut enfin que les responsabilités se définissent, et que, dans le bilan des faits, minutieusement dressé, chacun ait la part qui lui appartient. L'opinion publique saura reconnaître, quels sont ceux dont

l'aveuglement ou le calcul a amené le pouvoir temporel du Pape au point où il en est aujourd'hui, et, quels sont ceux, dont les efforts toujours généreux et les conseils toujours dédaignés, auraient pu le préserver et le consolider.

II

Lorsqu'au 10 décembre 1848, la confiance nationale remit le pouvoir aux mains de l'héritier de l'Empire, le clergé s'associa à cette manifestation populaire. Ce fut sous la bannière de leurs églises que les populations rurales marchèrent au scrutin; la France entière présenta alors le spectacle dont nous avons été récemment les témoins, lorsque, du sommet des Alpes aux bords de la Méditerranée, Nice et la Savoie ont acclamé leur nouvelle patrie. Pendant les années qui suivirent, le Prince, alors premier magistrat de la République, fut regardé comme la sauvegarde des intérêts catholiques alarmés et des intérêts conservateurs menacés. Toutes les espérances d'avenir se tournèrent vers lui; et, lorsqu'on le vit employer les armes de la France à venger

l'honneur du monde catholique, et donner le drapeau de la révolution pacifiée pour caution de la liberté de l'Église, personne, parmi les hommes sincèrement préoccupés des destinées morales de leur pays, ne douta que nous ne fussions entrés dans une ère féconde de réparation. L'union du pouvoir religieux et de la puissance civile parut se fortifier des témoignages de reconnaissance qui, de tous les points de la France et, on peut le dire, de toutes les églises de la chrétienté, s'élevèrent vers le Prince qui l'avait accomplie.

Par une rencontre providentielle, on voyait à la fois sur le trône de saint Pierre un prêtre, nourri dans les fortes traditions de la société catholique, cherchant à rajeunir par la liberté un pouvoir compromis par la servitude, et à la tête de la France l'héritier du grand homme qui, cinquante ans plus tôt, avait dominé et régularisé la révolution française, pour séparer son esprit de ses passions, et pour appliquer dans des institutions civiles, impérissables, tout ce qu'elle renfermait de juste et de vrai. C'était de la chaire de saint Pierre que devait partir le premier signal du réveil de la nationalité d'un peuple. C'était le représentant de

la France de 1789 qui rendait son prestige au principe d'autorité compromis, depuis soixante-dix ans, par tant de commotions et de révolutions soudaines. D'un côté, cette force morale qui découle des vieilles traditions; de l'autre, cette puissance irrésistible qui appartient à la volonté unanime d'une grande nation : l'édifice de l'ordre politique régénéré s'élèverait sur cette double base.

Au milieu de ce mouvement d'opinion, l'Église profita la première du changement accompli, il y a neuf ans, dans nos institutions publiques : ce que le Prince-Président recevait en autorité de la volonté nationale, elle le gagnait en liberté par la bienveillance du souverain. Le Panthéon fut rendu au culte de Dieu; les cardinaux furent appelés au sénat; nos vieilles cathédrales reçurent des dotations considérables; les modestes églises de nos campagnes prirent dans le budget de l'État une part jusqu'alors inusitée; la religion hautement honorée, le clergé publiquement protégé, tel fut le changement qui s'accomplit dans les rapports de l'État et de l'Église. Les faits justifiaient donc toutes les espérances.

Mais il y avait des hommes qui, après avoir été mêlés à nos anciennes luttes politiques, gardaient, sous un ordre de choses nouveau, le ressentiment de leurs défaites ; à côté de ces souvenirs amers, ils attachaient peu de prix aux victoires qui intéressaient leur foi. Ils profitèrent donc de la liberté que l'Empire apportait à la religion, non point en vue des œuvres divines qui sont la mission de l'Église, mais au profit de passions, d'espérances et de desseins que la France venait de condamner dans son vote solennel. Chaque concession du pouvoir devint ainsi une arme entre leurs mains. Le patriotisme du clergé les affligeait sans les décourager ; ne pouvant l'entraîner, ils essayèrent de le tromper ; des doutes furent habilement semés sur les intentions du gouvernement français ; au souvenir tout récent du salut de la Papauté accompli par l'épée de la France, on mêla perfidement les souvenirs douloureux de Savone et de Fontainebleau ; on employa tous les moyens pour rendre suspecte la politique qui ne méritait que la reconnaissance des catholiques ; on exploita la charité elle-même, et les vastes associations formées sous son influence

bienfaisante, et recrutées de tant d'hommes de bien, devinrent le point de mire des efforts les plus actifs. La politique pénétrait ainsi peu à peu dans l'Église, et des chefs de parti, couverts du manteau de la religion, gagnaient la confiance des hommes de foi. La liberté religieuse ouvrait la porte à des influences intéressées qui venaient abriter leurs rancunes jusque sous l'inviolabilité de l'autel, transformant les sublimes textes de l'Évangile en sophismes de leur ambition. La charité elle-même était un piége tendu aux âmes généreuses, et trop souvent la tolérance de la loi n'était que la complicité des mauvais desseins qu'elle couvrait sans les absoudre.

Loin de nous la pensée de confondre le clergé de France avec ces hommes qui, sans titres, sans droits, se sont arrogé sur lui une sorte de dictature. Le clergé français est le plus éclairé, le plus pieux, le plus désintéressé qu'il y ait dans le monde. Héritier des plus illustres docteurs de l'Église, rehaussé, au dix-septième siècle, par le génie et par la vertu des grands évêques, tels que Bossuet et Fénelon, purifié en 1793 par le martyre, réconcilié sous le Consulat avec la société

moderne par l'acceptation franche du Concordat, il a montré successivement son indépendance, son courage, son amour de Dieu et de la patrie. Nous l'honorons comme il mérite d'être honoré; nous savons que son patriotisme est inséparable de sa foi, et que, s'il est toujours prêt à mourir, comme à une époque néfaste, au pied de ses autels, il est également résolu à remplir tous ses devoirs envers le pays et le souverain. Le clergé peut être un instant la dupe de l'esprit de parti; mais il n'en sera jamais l'instrument volontaire, et, si on réussit un jour à tromper sa bonne foi, on ne réussira point à dénaturer ses sentiments.

III

La politique de la cour romaine ne tarda pas à subir elle-même l'influence de ces efforts si actifs et si persévérants. Au lieu de s'inspirer des conseils de la France, à laquelle elle devait son rétablissement, la Papauté, à peine rentrée au Vatican, reprit l'attitude subordonnée que lui avaient faite les traités de 1815.

Mais rien ne pouvait détourner l'Empereur de ses résolutions. Sa confiance dans le Pontife, dont il avait relevé le trône, ne fut pas ébranlée : complétant en quelque sorte, à chaque heure, l'œuvre de la délivrance de la Papauté, il se portait devant l'Europe le garant de l'inviolabilité du Saint-Siége. A l'intérieur, il n'élevait pas seulement des temples à la foi, mais il cherchait par son propre hommage à raffermir dans les âmes l'autorité de l'Église; par un sentiment généreux, il n'usait des priviléges qui appartiennent depuis trois siècles à la couronne de France que pour rendre aux évêques des prérogatives qu'ils avaient perdues; il n'élevait aux siéges épiscopaux que des prêtres désignés d'avance, à son choix, par les sympathies de la cour de Rome. Tous, autour de l'Empereur, ne partageaient pas cette sécurité; mais sa loyauté était sans inquiétude, comme elle était sans soupçon, et, aucun de ceux qui ont eu l'honneur de prendre part à ses conseils ne nous démentira, son inébranlable confiance résista à toutes les observations et à tous les avertissements.

IV

Cette attitude impassible et bienveillante de l'Empereur déjouait au moins les haines qu'elle ne désarmait pas ; et, devant ces témoignages constants de sa sollicitude, il était difficile de créer des malentendus dans l'opinion publique, sur les sentiments qui animaient, à l'égard de la cour de Rome, le gouvernement impérial. Les mouvements favorables à l'indépendance italienne qui se produisirent dans la Péninsule vinrent, en compliquant la situation de la France, fournir le prétexte qu'attendaient les partis. La défaite de la révolution sous les murs de Rome et le désastre de la nationalité italienne sur le champ de bataille de Novare n'avaient fait régner, depuis le Tessin jusqu'à l'Adriatique, que le douloureux silence de la servitude ; la conduite même du gouvernement pontifical, son refus persistant d'accomplir des réformes, et ses sympathies avouées pour l'Autriche, contribuaient à accroître les alarmes du patriotisme italien. L'œuvre de l'émancipation nationale se poursuivait donc par les

sociétés secrètes et les conspirations; les légitimes aspirations de liberté se mêlaient aux complots des conjurés; l'Italie était un foyer prêt pour toutes les révoltes; elle menaçait sans cesse la paix de l'Europe d'une explosion soudaine et formidable.

La question italienne, qui depuis un demi-siècle s'impose à la diplomatie, était inévitable. Deux intérêts supérieurs se dégageaient déjà dans ce conflit : celui de l'indépendance nationale revendiquée par un peuple asservi, mais présentant à l'Europe les titres imprescriptibles de son droit; celui de la Papauté menacée par la révolution, et commise depuis dix siècles à la garde de la France. Quelle était donc, en face de ces principes divers, la situation de notre pays; quel était devant la conscience et devant l'histoire le devoir de l'Empereur? Chef d'une famille souveraine sortie du sein de la révolution de 1789, et dotée deux fois d'une couronne par le libre suffrage de la nation, pouvait-il déserter cette cause de l'Italie qu'il trouvait dans les traditions de notre politique, et à laquelle s'étaient montrés fidèles les plus populaires de nos rois? Catholique, fils aîné de l'Église par

le titre de sa couronne et son dévouement, ne s'était-il pas engagé par une intervention glorieuse à défendre l'indépendance spirituelle du Souverain Pontife, garantie par la puissance temporelle du Saint-Siége? L'origine et les conditions de son gouvernement le rendaient, en Europe, l'appui naturel de la nationalité italienne; les traditions de la monarchie qu'il restaurait, ses sentiments personnels et ses actes faisaient de lui le plus ferme soutien du trône ébranlé du Souverain Pontife. Il aurait abaissé l'honneur de sa couronne en renonçant à cette fidélité glorieuse. Il aurait manqué à la mission de sa race en sanctionnant cette servitude. Ces deux causes l'appelaient également. Il ne pouvait ni comprimer, dans l'intérêt aveugle de la tranquillité du Saint-Siége, les efforts généreux de la liberté italienne, ni humilier devant la Péninsule, remontant au rang des nations, la grandeur séculaire du Vatican.

V

L'Italie respectée dans son indépendance, la Papauté protégée dans sa puissance tempo-

relle, tel était donc le double but que devait se proposer la politique impériale. Entre ces deux puissances divisées par des malentendus, irritées par certains souvenirs, et qui depuis un demi-siècle, si l'on en excepte les jours brillants qui inaugurèrent le pontificat de Pie IX, semblaient ne plus avoir ni aspiration, ni espérances communes ; entre la Papauté menacée et l'Italie prête à se soulever, il fallait tenter une œuvre de conciliation et de rapprochement. Il était à la fois de l'intérêt de l'Italie et de l'intérêt de l'Église, de ne pas persister dans une lutte fatale et de reconnaître mutuellement leurs droits. C'est dans ce sentiment qu'ont été inspirés tous les conseils de la France à la cour de Rome, avant même que les événements eussent démontré la nécessité de ces efforts. L'Empereur engageait le Souverain Pontife à donner satisfaction aux vœux de la pensée libérale en Italie, en accomplissant des réformes sollicitées à plusieurs reprises par les gouvernements de l'Europe, plusieurs fois accordées et toujours différées. Le rétablissement des municipalités romaines, la décentralisation administrative, la cessation de nombreux abus, la restitution à certaines provinces des

franchises dont les avaient dépourvues le congrès de Vienne; toutes ces mesures, apportant la séve de l'esprit nouveau à l'antique autorité du Pape, auraient alors rallié autour du trône de saint Pierre de puissantes sympathies; le gouvernement romain, soumis dans son existence temporelle aux conditions ordinaires des pouvoirs humains, devait savoir prévenir, par les réformes qui affermissent les États, les révolutions qui les ébranlent ou les perdent.

Mais, tandis que l'Empereur épuisait ses efforts pour réconcilier la Papauté avec l'Italie, et préparer ainsi au catholicisme des destinées nouvelles et plus glorieuses, le parti politique qui voulait, en quelque sorte, mettre Dieu dans la complicité de ses desseins, provoquait les catastrophes, en s'opposant à toute transaction. D'après lui, l'Empereur, effaçant les titres de son origine nationale, renonçant au legs impérissable que la Révolution française a laissé à notre génération, devait se faire en Italie le soldat du droit divin. Qu'importaient la liberté de la Péninsule et cette nécessité de répression sanglante venant troubler l'Europe? il s'agissait de garantir contre toute commotion les États de l'Église. On fondait la sécurité du

Saint-Siége sur l'asservissement de la nation.

Ce fut dans ces circonstances que l'Autriche, cédant peut-être à des excitations étrangères, fit franchir le Tessin à ses soldats et porta ainsi sur le territoire piémontais une guerre d'agression. Nous n'avons pas à rappeler les événements qui suivirent : la prompte intervention de la France, deux grandes batailles livrées et gagnées en deux mois, l'armée conduite par l'Empereur ajoutant de nouveaux noms à tous les noms glorieux que nous ont légués nos pères, la Lombardie enfin cédée à la France dans l'entrevue de Villafranca et rendue libre à sa nationalité séculaire ; tous ces faits, l'histoire en a déjà consacré le souvenir. Mais, en dehors de l'agression autrichienne, cette guerre avait des causes profondes, qui la rendaient inévitable et tenaient à la constitution même de l'Italie. Elle était une des conséquences fatales des injustices violentes du passé.

VI

Lors du partage de l'Europe fait en 1815 par les vainqueurs, l'Italie était échue à

l'Autriche, qui y trouvait, avec une source considérable de revenus pour son trésor épuisé, la satisfaction d'une ambition traditionnelle. Régnant à Milan et à Venise par le droit des traités, l'empire dominait encore les petites cours de Parme, de Modène et de Florence, par l'intérêt d'une résistance commune et des alliances de famille. Dans ces vastes dépouilles arrachées par la coalition à la main puissante de l'empereur Napoléon Ier, l'Autriche avait même disputé au Saint-Siége presque toute l'étendue de ses domaines dont le Piémont s'est récemment emparé. Au milieu des enivrements de la victoire, il n'y avait pas de droit contre la force. L'empire avait placé ses sentinelles à Ancône, à Bologne, partout où il voyait une étape de sa domination péninsulaire. Puis il avait repris l'œuvre dans laquelle avaient échoué pendant le moyen âge les Césars allemands, celle de dépouiller l'Italie de son caractère national, et de faire de ces provinces, soumises par les armes, un joyau de la couronne germanique. Il épuisa les voies de l'habileté et de la force dans cette tentative.

Depuis lors, dans ces plaines fertiles qu'arrosent le Tessin, le Pô et le Mincio, il y eut

deux peuples en présence : les vaincus, ne comprenant même pas la langue de leurs maîtres et protestant par les conspirations et les émeutes contre leur oppression; les vainqueurs, joignant à tout l'orgueil de la conquête toute la défiance de l'avenir ; les uns imposant le gouvernement, les autres le subissant. Les Italiens étaient les déshérités de l'Italie ; les classes intelligentes protestaient contre ce mépris d'elles-mêmes et du génie national; mais ces légitimes résistances à la domination autrichienne ne faisaient qu'augmenter les rigueurs, et la haine croissait avec la servitude.

La révolution de 1848 trouva l'Italie prête à un soulèvement. Les événements dont la Péninsule devint alors le théâtre firent au Piémont une place exceptionnelle. Constitué librement et néanmoins dans des vues hostiles à la France, il était devenu le gardien de l'indépendance nationale outragée ; et, bien que dans son premier effort pour la venger, il ait abouti au désastre de Novare, il ne se laissa ni décourager par cette catastrophe, ni détourner des voies que lui montraient tous les esprits libéraux en Europe. Il concentra en lui-même, dans la difficile expérience des libertés

publiques, toutes les forces vives de la nation; il parla et agit au nom de l'Italie; il se posa dans le conseil des puissances comme le représentant d'une race asservie, et plaça sur les champs de bataille le drapeau de la patrie commune, à côté des drapeaux unis de la France et de l'Angleterre. Qui donc s'étonnerait qu'une telle situation, condamnée par la conscience des peuples et le témoignage de l'histoire, ait abouti à un duel terrible entre l'Autriche et l'Italie?

VII

La France avait prévu cette lutte, et elle avait fait pour la prévenir de loyales tentatives. Guidée par un intérêt supérieur d'ordre public international, elle voulait éviter à l'Italie les douleurs de convulsions nouvelles, et à l'Europe les inquiétudes et les dangers d'une guerre qui pouvait s'étendre à tous les grands États.

Il existait entre l'Italie et l'Autriche une irréconciliable inimitié; c'était donc en dehors de la domination allemande qu'il fallait cher-

cher les éléments de la pacification de ce pays. La France le comprit et le tenta au congrès de Paris en 1856. S'appuyant sur l'autorité de ce grand exemple d'une intervention des puissances pour le règlement des questions qui menacent la paix de l'Europe, elle demanda, au nom de la sécurité de l'avenir, la renonciation de l'Autriche, non point aux droits de sa souveraineté italienne, mais à l'action permanente et générale qu'elle exerçait dans la Péninsule, en vertu de ses traités avec les princes. L'Empereur Napoléon voulait que ces princes, dotés par le Congrès de Vienne d'une indépendance nominale, cessassent d'être les feudataires ou les lieutenants de l'Autriche, pour devenir des gouvernements nationaux. A une domination devenue impossible succéderait la suprématie de l'Europe, qui ne serait pour l'Italie que la garantie de son affranchissement.

Cette solution sauvegardait les droits nationaux, relevait l'honneur des couronnes et ne portait aucune atteinte à la légitime fierté de la maison d'Hapsbourg; elle faisait sortir la question italienne de la crise violente, où se débattent depuis un demi-siècle les

intérêts de la Péninsule, et devançait les résultats d'une lutte, sans faire de vaincus. Adoptée par l'Europe, elle aurait prévenu la guerre et les événements qui en ont été la suite.

Jusque-là, il est donc bien facile de suivre la pensée qui inspirait la politique de la France vis-à-vis de l'Italie : pensée juste, prévoyante et désintéressée, qui ne tendait qu'à devancer une crise par des concessions, à restituer aux princes leur souveraineté, et à replacer la Papauté dans les conditions de puissance morale qu'elle avait perdues pour son autorité politique. Le jour où l'on publiera les dépêches de notre gouvernement sur les affaires italiennes, antérieurement à la guerre, on verra ce qu'il a montré de sollicitude pour tous les intérêts qui s'y trouvaient engagés et notamment pour le Saint-Siége.

Mais quand la lutte devient inévitable, quelle sera la conduite de la France vis-à-vis de Rome? La diplomatie n'y avait trouvé que du mauvais vouloir; entre les conseils qui arrivaient de Vienne et ceux qui venaient de Paris, la chancellerie romaine n'hésitait pas; aux sages réformes que lui demandait la France,

elle préférait la tutelle que lui imposait l'Autriche. L'autorité de notre protection était déjà méconnue; le bienfait de notre occupation militaire, presque dédaigné. On préludait à l'hostilité ouverte par une ingratitude à peine déguisée. Le cœur de Pie IX était surpris et trompé par les rancunes antifrançaises des prélats, qui vivaient le plus dans son intimité. Sans s'arrêter à cette situation, l'Empereur rechercha avec ardeur les moyens de préserver l'autorité politique du Saint-Père, dans la lutte qui allait éclater.

Son programme fut rendu public; n'ayant pu obtenir le protectorat de l'Europe pour l'Italie, il proposait une fédération de tous les États indépendants, dont le centre serait à Rome, et dont le Pape serait le chef. C'était la solution monarchique et catholique de la question italienne. Nous qui avons eu l'honneur d'exposer ce programme, nous savons mieux que personne par quels sarcasmes et quelles injures il fut accueilli au sein du parti, dont l'influence dirigeait le Vatican. A Rome et à Paris, ce fut une émulation de violence. On niait la question italienne; on affirmait le droit inviolable de l'Autriche et on repoussait

au nom du Pape tout ce qui pouvait l'associer à la régénération de la nationalité, dont ses plus illustres prédécesseurs avaient lié la cause à celle de la grandeur de l'Église.

Plus tard, mais trop tard, les yeux se sont ouverts, et l'idée de la fédération italienne sous la présidence du Pape, formulée dans le traité de Villafranca, devait avoir pour défenseurs ceux qui l'avaient repoussée avec le plus d'énergie et le moins de réflexion.

VIII

Enfin la guerre éclate; à ce moment quelle est la première préoccupation de l'Empereur? C'est de placer les États du Saint-Siége sous la garantie d'une neutralité supérieure, qui le protége contre les hasards des combats. M. le ministre des affaires étrangères, dans sa dépêche du 12 février, adressée à M. le duc de Gramont, représentant de la France à Rome, résume ainsi les conventions arrêtées entre les deux Empereurs:

« Au début des hostilités, la neutralité du Saint-Siége avait été proclamée par les belli-

gérants. Ils continuaient d'occuper les positions dont ils se trouvaient les gardiens avant la guerre. Ils renonçaient à s'y fortifier de manière à pouvoir de là se nuire l'un à l'autre. Ils semblaient, en un mot, pénétrés de cette pensée que, au-dessus de leurs dissentiments passagers, s'élevait un intérêt supérieur, également cher à tous les deux, celui du maintien de l'ordre dans les États du Saint-Père. — Les garnisons de Ferrare, de Comacchio, de Bologne et d'Ancône pouvaient, en toute sûreté, veiller au maintien de la tranquillité dans les Légations et les Marches, pendant que la garnison française y veillait à Rome. »

Ces conventions suffisaient à assurer la sécurité des États du Saint-Siége. En laissant les Autrichiens dans les garnisons qu'ils occupaient sur le territoire pontifical, la France faisait une concession énorme, mais c'était la concession de son respect et de son dévouement pour le Pape. La politique pouvait en souffrir; mais au-dessus des intérêts politiques, l'Empereur plaçait l'indépendance et la dignité du chef de l'Église.

Partout où flottait notre drapeau, il n'y eut pas la plus légère atteinte portée à l'autorité

du Saint-Siége. Pendant que la liberté de l'Italie se jouait sur les champs de bataille de Magenta et de Solferino, le repos de la ville éternelle ne fut pas troublé un seul instant par tous les bruits qui montaient de toutes les parties de la Péninsule. La révolution qui emportait les trônes de Parme, de Modène et de Florence, n'ébranla pas le Vatican. Rome frémissait dans son patriotisme au bruit du canon qui décidait du sort de la patrie italienne. Mais ces frémissements contenus sous la main ferme et tutélaire de la France n'étaient que la manifestation généreuse des sympathies qu'elle inspirait, et dont elle ne s'appliquait qu'à modérer les témoignages, afin qu'ils ne fussent pas une offense ou une inquiétude pour Pie IX.

Pendant ce temps que faisait l'Autriche? Elle abandonnait subitement toutes les places commises à sa garde. De sa part, nous en sommes convaincu, ce n'était pas un calcul, mais une nécessité de sa stratégie. Mais cet abandon précipité devait avoir des conséquences faciles à prévoir. Son occupation avait excité contre le gouvernement pontifical toutes les irritations du patriotisme; son départ

livrait cette autorité sans défense à la réaction du sentiment national longtemps comprimé. Elle ne laissait derrière elle qu'une autorité sans force en présence d'un peuple désaffectionné. Ainsi les Romagnes n'ont pas fait une révolution ; elles n'ont pas eu à conquérir leur indépendance ; elles l'ont retrouvée dans les casernes vides des Autrichiens.

La fidélité de la France au principe de la neutralité, l'énergie de son attitude à Rome pour apaiser les témoignages de reconnaissance qui montaient vers elle, tant de sagesse, de sincérité et d'abnégation, ne trouvèrent pas cependant leur récompense dans les sentiments du gouvernement pontifical ; et dans l'entourage du Vatican gardé par nos soldats, les victoires de la France n'excitèrent qu'un désappointement mal dissimulé.

IX.

Le traité de Villafranca survint au milieu de tous ces changements. Il consacrait un principe, dont la reconnaissance par les deux Empereurs, sans prévenir au delà des Alpes les

révolutions intérieures, garantissait au moins la paix de l'Europe et la liberté de l'Italie. La non-intervention des puissances étrangères formait, dans le droit public, la sauvegarde de la nationalité italienne. La Papauté, protégée au siége même de son pouvoir par les armes de la France, se trouvait en face des Romagnes soulevées, des Marches et des Légations, agitées de mouvements qui devaient faire redouter à la cour de Rome une catastrophe prochaine. Au lendemain de sa victoire, l'Empereur écrivit au Pape une lettre témoignant de sa constante sollicitude pour les intérêts de l'Église. En réservant les droits du Saint-Siége sur les Romagnes, il conseillait au Pontife d'accorder, sans attendre les exigences de la révolte, les réformes depuis trente ans réclamées par l'Europe, au nom des populations des États romains. « Je supplie Votre Sainteté, disait l'Empereur, d'écouter la voix d'un fils dévoué à l'Église, mais qui comprend les nécessités de son époque, et qui sent que la force brutale ne suffit pas pour résoudre les questions et aplanir les difficultés. Je vois dans les décisions de Votre Sainteté, ou le germe d'un avenir de gloire et de tranquillité, ou bien la

continuation d'un état violent et calamiteux. »

Ainsi, après tant de gloire, lorsqu'il vient de signer la paix de Villafranca et de mettre loyalement sa main dans celle de l'empereur François-Joseph, la sollicitude de l'Empereur Napoléon se porte aussitôt vers le Pape. Il veut l'associer en quelque sorte au bénéfice de ses victoires ; il vient d'affranchir l'Italie, ce n'est pas assez ; il veut la réconcilier avec la Papauté. A cette noble démarche, que répond la cour de Rome? Au lieu de se confier au vainqueur de Solferino, elle oppose toujours ses ajournements et ses réticences. L'Autriche elle-même conseille les réformes comme l'unique moyen de salut ; le gouvernement romain reste impassible.

Mais que demandait-il? La restitution des Romagnes. Rome ne voulait rien écouter et rien céder, avant que cette province fût ramenée sous son autorité. Était-ce possible? Qui accomplirait cette restitution par la force? L'Autriche vaincue ne l'osait pas ; la France victorieuse ne le pouvait pas. L'Autriche, après ses défaites, était impuissante à recommencer sur les bords de l'Adriatique la longue histoire de son ancien protectorat ; la France, qui venait

d'affranchir l'Italie, ne pouvait pas davantage prêter ses soldats, pour remplacer les garnisons en fuite de l'Autriche. L'un et l'autre pays se seraient trouvés engagés par cette action directe dans un système d'intervention, dont il était impossible de mesurer toutes les conséquences, et qui aurait été le renversement des bases mêmes de la paix. Le Pape, d'ailleurs, ne devait pas placer dans sa propre force de meilleures espérances ; devant la révolution menaçante, il était sans soldats.

La cour de Rome, cependant, ne comprit pas cette situation, ou ne voulut pas la subir. Elle ajourna encore à d'autres temps les réformes promises. Au milieu de ces hésitations, qui devaient se changer bientôt en résistance obstinée, les populations de l'Italie centrale, dégagées, par la retraite des princes, de leurs anciens gouvernements, préparaient ou accomplissaient leur annexion à la monarchie piémontaise, et enveloppaient les États du Saint-Siége, qu'elles menaçaient, pour ainsi dire, de leur indépendance. Ici nous voyons jusqu'où peuvent aller la modération généreuse dans les conseils, et la fidélité dans le dévouement. Les événements se pressent dans l'Italie

centrale, de nouveaux pouvoirs s'organisent, la révolte menace Naples et envahit la Sicile; quelle va être, au milieu de ces événements, l'attitude de la diplomatie française? quelles inspirations la cour romaine trouvera-t-elle dans les nécessités présentes et dans les traditions de son pouvoir? Les pièces de ce grand procès ont été soumises aux chambres; c'est leur témoignage que nous allons invoquer, car il a la certitude et l'autorité de l'histoire.

Le 26 février 1860, M. Thouvenel renouvelait à Rome, par l'intermédiaire de M. de Gramont, la proposition de faire garantir par l'Europe les États du Saint-Père, sous la réserve d'un vicariat érigé dans les Romagnes, et il faisait suivre cette ouverture de ces paroles si dignes du Pontife auquel il les adressait :

« Alors même que le Pape verrait dans cette combinaison un sacrifice partiel de ses droits de souveraineté, ne trouverait-il pas une compensation suffisante dans cette pensée, qui doit bien avoir aussi son prix pour le cœur d'un prince qui réunit le titre de père à celui de souverain, qu'il aurait puissamment contribué à ramener la tranquillité en Italie, à pacifier les consciences et à rassurer les es-

prits, qui de toutes parts en Europe, s'alarment de la prolongation d'une crise, à laquelle tant d'intérêts de l'ordre le plus élevé commandent de mettre un terme? »

Pour se rendre compte de la bonne foi avec laquelle le gouvernement de l'Empereur poursuivait une solution qui pût conserver l'autorité temporelle du Pape, il faut voir avec quelle énergie sa diplomatie essayait de ramener le cabinet de Turin à l'esprit d'une sage transaction. En même temps qu'elle s'efforçait de convaincre Rome de la nécessité des concessions, elle tentait de décider le gouvernement du roi Victor-Emmanuel, à n'être que le représentant du Pape dans les Romagnes. Dans une remarquable dépêche adressée, le 22 février 1860, à M. le baron de Talleyrand, notre ministre à Turin, M. Thouvenel presse M. de Cavour, dans les termes les plus formels, d'adhérer à cet arrangement, et, pour l'y décider, il emploie les arguments les plus péremptoires, en déclarant nettement que, si la Sardaigne refuse, elle sera responsable de sa résolution, et ne devra pas compter sur la France dans les éventualités qu'elle pourrait provoquer par ce refus.

C'est de Rome encore que devait venir la résistance à des propositions si loyales et si sages. Le cabinet des Tuileries ne se décourage pas. Le vicariat est repoussé comme une injure. L'Empereur présente alors à l'acceptation du Saint-Siége une combinaison nouvelle, que M. Thouvenel doit communiquer à toutes les cours catholiques, et qui se trouve ainsi résumée dans sa dépêche du 8 avril :

« Organisation, en dehors d'une intervention, soit française, soit autrichienne, d'un corps d'armée destiné à veiller au maintien de l'ordre à Rome; subside offert au Souverain Pontife par les puissances catholiques ; enfin, promulgation, dans les États-Romains, des réformes déjà approuvées par Sa Sainteté. »

Il y avait dans cette protection plus qu'un secours prêté à la faiblesse, il y avait un hommage rendu à la grandeur séculaire du Saint-Siége ; c'était le monde catholique venant s'associer de nouveau par son dévouement aux destinées humaines de l'Église. Le caractère particulier de ce protectorat en relevait l'honneur. Pour quelle autre puissance les nations catholiques auraient-elles accepté de tels de-

voirs, si ce n'est pour le prince qui gouverne les âmes au nom de Dieu, et dont la main s'élève au-dessus de l'univers pour le bénir? L'Italie était pacifiée; l'unité italienne, dont les prétentions menacent Rome, était définitivement entravée; la Papauté sortait de la crise la plus redoutable peut-être, honorée par le respect des peuples et fortifiée de leur dévouement.

Les puissances catholiques le comprirent ainsi. M. de Rechberg fit au nom de sa cour une réponse sympathique, de telle sorte que M. Thouvenel pouvait dire, le 23 avril, à M. le marquis de Moustier : « J'ai la confiance qu'il nous serait aisé de nous entendre avec la cour de Vienne. » Le ministre de Naples déclara que son maître était prêt à concourir à ces résolutions. M. Barrot, ambassadeur de France en Espagne, rapportait ainsi, dans sa dépêche du 24 avril, la réponse de la cour de Madrid : « M. Collantes ne conteste pas l'obstination du Saint-Père, qui, dès qu'il a été rétabli sur son trône, a oublié les leçons de 1848, la catastrophe révolutionnaire qui l'avait obligé de s'enfuir de ses États, et le secours providentiel qui l'y a ramené. » Et le

représentant de l'Empereur auprès de la reine Isabelle ajoutait : « M. le premier secrétaire d'État pense que cette proposition est inspirée par la saine et calme intelligence des vrais intérêts du Saint-Siége, et qu'elle offre la seule chance de sauver de la révolution, sans sacrifier absolument ce qui est déjà perdu, les provinces qui restent encore sous la domination du Saint-Siége, et avec elles peut-être le gouvernement temporel du Pape. »

Le même sentiment se produisit à Lisbonne, et le ministre des affaires étrangères, M. Casal-Ribeiro, répondit que « puisque malheureusement le Pape repoussait ces concessions, il n'y avait plus qu'à laisser faire le temps. »

X

Tel était le langage de la diplomatie des nations catholiques. Vienne, Naples, Madrid, Lisbonne, répondent à la pensée de la France. Dans ces cours, que l'on n'accusera pas de subir l'influence française, on jugeait la situation comme nous la jugions nous-mêmes, et on adhérait à la politique de transaction dont le

cabinet des Tuileries épuisait successivement toutes les ressources.

En ce moment, les tentatives d'agitation qui s'étaient produites en France au nom de la religion, mais sous l'impulsion et dans l'intérêt de la politique, redoublaient d'ardeur. On se coalisait, sous le masque de la piété, entre fils de Voltaire et fils des croisés. Des pamphlets violents incriminaient les intentions et la conduite du gouvernement; quelques évêques, trompés par le zèle de leur foi, se laissaient entraîner dans ce mouvement, et les échos de tout ce bruit arrivant jusqu'à Rome purent faire croire à un soulèvement d'opinion. On s'abusa à ce point d'imaginer que l'Empereur était isolé en France et qu'il avait irrité toutes les consciences. Ce sentiment, perfidement entretenu, dut contribuer beaucoup à la roideur avec laquelle fut accueillie au Vatican la proposition qui avait reçu l'assentiment de toutes les puissances catholiques. Voici la curieuse réponse du cardinal Antonelli aux ouvertures du duc de Gramont; elle est consignée dans une dépêche du 14 avril : « Le Saint-Siége n'adhérera à aucun protocole qui ne lui garantisse la res-

titution des Romagnes; il persiste à différer jusque-là l'exécution des réformes consenties par le Saint-Père; son inébranlable résolution est de n'accepter jamais une garantie pour les États restés sous sa domination, parce qu'à ses yeux ce serait reconnaître une différence entre ces États et ceux qui lui ont été ravis. Le Pape repousse le système d'une rente inscrite au grand-livre des États; il ne se prêterait qu'à une combinaison qui aurait la forme d'une consécration des anciens droits canoniques, perçus sur les bénéfices vacants; quant aux secours des troupes à fournir, le Saint-Siége préfère avoir la liberté de recruter lui-même son armée. »

Tous les efforts de conciliation venaient donc échouer devant cette résistance excitée et enhardie par une si fausse appréciation de l'état de la France. Le cardinal Antonelli l'avait déclaré, du reste, à M. de Gramont, dans une conversation, dont les détails sont reproduits par la dépêche de notre ambassadeur : « Le Pape ne transigera jamais. »

Pas de transaction ! Tel était le dernier mot de cette politique, aveuglément soumise aux influences funestes et antifrançaises, que signalait la vigilance éclairée du duc de Gramont.

XI

Ainsi la cour de Rome avait tout refusé; elle avait écarté le vicariat sur les Romagnes, comme une atteinte à sa souveraineté, qui n'existait déjà plus dans cette province; elle avait décliné la garantie collective des puissances catholiques pour l'intégrité du territoire qui lui restait après la guerre; elle avait rejeté presque comme une humiliation l'offre d'un pieux tribut acquitté par tous les princes qui reconnaissaient la souveraineté spirituelle du Saint-Père; elle avait repoussé la proposition d'une garde fournie par toutes les nations fidèles au Saint-Siége. Quelle serait donc l'attitude de la cour de Rome? Resterait-elle spectatrice immobile des événements qui se précipitaient en Italie? Attendrait-elle dans le recueillement et dans l'espérance de la foi l'heure des réparations? On aurait pu le comprendre. — Il y a dans la résignation une sorte d'austère vertu qui ennoblit le malheur et commande le respect. — Mais la résignation n'entrait point dans le cœur des conseillers de

Pie IX. — Au moment même où il protestait contre la pensée d'une dotation régulière, offerte par les souverains catholiques, le gouvernement pontifical sollicitait les offrandes individuelles, et organisait partout la perception du denier de saint Pierre. — Au moment où il refusait les soldats mis à sa disposition par le dévouement des princes, il enrôlait des partisans. — L'Empereur avait constamment recommandé la création d'une armée nationale, comme témoignage de l'ordre rétabli et comme garantie de la sécurité future; le gouvernement romain, qui était resté sourd à ce conseil, allait tenter de former une armée sans nationalité, sans unité. Cette tentative se produisait avec un éclat qui voulait rappeler les grandes manifestations religieuses d'une autre époque, et, pour que rien ne manquât à la mise en scène, on mettait à la tête de cette croisade un général, que la France n'avait pas vu sous ses aigles dans nos luttes héroïques d'Italie et de Crimée. Disons-le franchement, lorsqu'un prélat romain, connu par son hostilité personnelle à la politique française, venait jusqu'au fond de l'Anjou faire appel au courage et au dévouement de M. de Lamori-

cière, il choisissait moins le héros de Constantine que l'homme politique, séparé du gouvernement de son pays. L'Empereur, préoccupé de plus hautes pensées, ne s'opposa point à ce choix, bien que plus d'une parole indiscrète eût déjà trahi les espérances qui se rattachaient au nom du général en chef de l'armée pontificale.

« Une coterie puissante au Vatican, écrivait à cette époque M. le duc de Gramont, tenait à imprimer à cette mesure le caractère d'un défi à la France. » Pour toute réponse à cet avertissement, l'Empereur, sur la demande du Saint-Père, se hâta d'autoriser le général de Lamoricière à prendre du service à l'étranger.

Le parti qui dissimulait sous les apparences du zèle religieux son hostilité contre l'Empire applaudit bruyamment. On tenta d'organiser des manifestations, on battit le rappel d'une nouvelle Vendée, et, dans les premiers jours, on confondit dans un même anathème les fils de la Révolution et les sectaires du Coran. M. le duc de Gramont a tracé, dans une de ses dépêches, le tableau instructif des manœuvres qui essayèrent alors d'envelopper le Vatican.

« A peine, écrivait-il à la date du 10 avril

« 1860, M. de Lamoricière fut-il entré au « service du Pape, qu'on vit arriver à Rome « de nombreuses députations françaises, qui « se présentèrent en corps et avec pompe de- « vant Sa Sainteté, affectant tous les carac- « tères de l'opposition dynastique la plus pro- « noncée, et tenant jusqu'au pied du trône « pontifical un langage dont la violence dénote « une exaltation extrême. »

Et M. de Gramont ajoute « que ces mani- « festations recevaient des encouragements de « quelques camériers influents..... » Un jour, d'après son témoignage, « un air de mystère « régnait au Vatican... On arrêtait les visiteurs « en leur demandant : Êtes-vous Bretons? et « on leur expliquait que les salles étaient mo- « mentanément fermées, parce que le Saint- « Père recevait l'hommage de la Bretagne, qui, « par députation, venait protester contre l'Em- « pereur. »

Puis venait le tour des Lyonnais; et l'un d'eux, qui, bien que catholique fervent, « n'a- « vait pas cru devoir répudier le sentiment de « sa nationalité, était vivement interpellé en ces « termes : « Monsieur, on est sujet du Pape « avant d'être sujet de son souverain. Si vous

« n'êtes pas dans ces idées, que venez-vous « faire ici? »

Tout cela est écrit dans des dépêches officielles et attesté par un ambassadeur, dont le nom et le caractère ajoutent encore à l'authenticité de pareils documents. Et quand on pense que ces scènes ridicules se passaient en quelque sorte sous la protection de l'armée française, on peut juger ce qu'a été la modération de l'Empereur. Cette parodie de Coblentz, ces imitations puériles du temps de Grégoire VII, cette distinction étrange entre les Bretons et les Français, ces hommages rendus au Pape, non comme chef de l'Église, mais comme souverain, ne méritaient pas que l'Empereur sortît de ce calme qu'il puise dans sa force et dans son droit; mais, s'il n'y voyait pas un danger, il y trouvait du moins le témoignage irrécusable des sentiments que l'on entretenait à Rome contre la France et le souverain de son choix.

XII

Les illusions auxquelles on se livrait avec tant d'imprudence devaient être bientôt cruel-

lement, trompées. Garibaldi, en effet, ne demandant sa mission qu'à son audace, avait débarqué à Marsala. Après avoir parcouru la Sicile, il envahissait, à la tête de ses bandes, le royaume de Naples, dont la monarchie ne devait s'ennoblir par l'héroïsme de la défense que dans l'extrémité de ses désastres. Le soldat heureux tentait vainement de s'improviser homme d'État : sous sa dictature populaire, c'était l'esprit de Mazzini qui gouvernait. La liberté italienne pouvait périr dans le triomphe de la révolution. Le Piémont crut qu'il se devait à lui-même, qu'il devait à sa sécurité, au salut de l'Italie, au milieu de laquelle il représentait seul l'union de l'autorité monarchique et de l'indépendance nationale, de prévenir cette dangereuse victoire des passions anarchiques, en contenant et dirigeant lui-même le mouvement italien.

Entre le royaume de Naples et les États sardes, se trouvait le territoire pontifical. Le Piémont n'hésita plus ; il voyait en effet à Rome un général qui, en prenant son commandement, avait franchement déclaré son hostilité contre la cause dont le roi Victor-Emmanuel était le représentant. L'invasion

des provinces du Pape était donc, dans les vues du Piémont, une attaque ouverte à la réaction dont le siége était à Rome, et une précaution contre les entraînements révolutionnaires dont le foyer était à Naples.

L'empereur Napoléon caractérisa nettement sa politique vis-à-vis de cette agression, par deux actes également significatifs : il retira son ambassadeur de Turin, et il doubla son armée d'occupation à Rome. Ainsi, en même temps que son blâme frappait le gouvernement sarde, son dévouement entourait le Saint-Père d'une protection plus efficace.

Mais qu'allait faire l'armée pontificale en présence de l'armée piémontaise? Quelle serait l'attitude du chef qui la commandait, et que tant d'hommages avaient salué quelques jours avant comme le sauveur de la Papauté trahie? Le général de Lamoricière avait à choisir entre deux partis : se retirer devant les envahisseurs avec une armée qui n'était pas encore prête pour combattre, en protestant contre la violation de la neutralité du Saint-Siége, ou tenter dans une lutte inégale la fortune des armes.

De ces deux conduites, il n'y en avait qu'une de politique et de raisonnable : c'était la pro-

testation. Le général de Lamoricière a fait ses preuves, et personne n'aurait pris sa réserve pour de la faiblesse. En optant pour la résistance, il s'est exposé à ce que l'on confondît son courage avec l'imprévoyance.

On sait ce qui arriva. Rien n'est plus douloureusement éloquent que le rapport du général en chef des troupes pontificales. Heureusement pour l'honneur militaire, il n'y a dans l'histoire que de rares exemples d'une pareille déroute avant le combat. C'est encore le sang de la France qui racheta la honte de cette défaillance, et Castel-Fidardo ne rappellerait qu'une défection, si une poignée de jeunes Français n'avait pas soutenu avec un noble courage un choc inégal.

En voyant se fondre en quelques instants une armée si peu digne de lui, le général de Lamoricière dut comprendre la faute politique qu'il avait commise. Sa retraite n'aurait fait qu'aggraver la responsabilité du Piémont, en conservant au Pape une apparence de force militaire; sa défaite atteignait la puissance temporelle du Pape, et ne laissait à cette catastrophe que le prestige trompeur de la témérité.

Ce fut un deuil dans toutes les âmes reli-

gieuses. On voulut changer en triomphe les funérailles des volontaires qui avaient généreusement sacrifié leur vie.

Ni le gouvernement de l'Empereur, ni l'opinion publique ne s'émurent de ces démonstrations, et le général de Lamoricière lui-même, rentré en France, après cette campagne d'un jour, en marqua le véritable caractère, en écartant l'offre d'une épée d'honneur.

La Papauté se retrouvait donc une fois de plus sans défenseurs. Après avoir repoussé la garantie de l'Europe et le secours du monde catholique, que lui aurait assurés la sollicitude de l'Empereur, elle voyait son armée dispersée, ses provinces envahies, et la révolution monter menaçante jusqu'aux portes de Rome. Qui la sauvera de ce désastre si imprudemment provoqué?... C'est toujours l'Empereur! Non-seulement son armée gardait Rome, mais elle allait couvrir le patrimoine de saint Pierre, évacué par le Piémont sur notre demande.

Et par un contraste étrange, au milieu des conseils perfides ou aveugles, qui voulaient entraîner la Papauté dans l'exil, pour en faire le missionnaire de leurs ressentiments, ce fut

encore la France, qui détourna Pie IX de ces résolutions désespérées, et qui retint le successeur des apôtres auprès du tombeau de saint Pierre.

XIII

Tout ce tableau que nous venons de dérouler, ce n'est que l'histoire de la question romaine depuis dix ans. Nous n'avons pris que les faits. Mais, à côté des événements, il était nécessaire de montrer les causes, les tendances, les efforts secrets et les résistances ouvertes qui les ont successivement amenés et qui les caractérisent. Ainsi, dès le lendemain de l'expédition de Rome, conçue et exécutée, au risque de sa popularité, par le Prince qui voulut réconcilier l'Église et la liberté — accord des chefs du parti catholique pour organiser la défiance et la division ; — pression intérieure sur le clergé, pour le séparer du pouvoir qu'il avait acclamé et dans lequel il voyait une protection puissante et populaire de ses droits ; — pression extérieure sur Rome, pour l'entraîner à une ingratitude envers la France et à une séparation morale avec le pouvoir national

qu'elle s'était donné ; — encouragement à des exigences qu'aucun gouvernement ne pouvait accepter, et que repoussaient également nos traditions, nos mœurs, nos lois, l'exemple de nos plus grands rois et l'intérêt de l'Église elle-même ; — exploitation perfide de la situation de l'Italie pour rejeter de plus en plus le Pape du côté de l'Autriche, afin de placer le cabinet des Tuileries dans cette alternative, impossible pour son honneur, de sacrifier le Saint-Père à la révolution, ou l'Italie à la cour de Rome ; — travail incessant pour rendre suspects tous les conseils de notre diplomatie avant la guerre, et, après la guerre, pour rendre stériles toutes les tentatives inspirées par notre dévouement ; — enfin, hostilité ardente, ne prenant plus la peine de se déguiser, attisant la haine, conseillant la violence, inspirant l'outrage, et formant entre Rome et Paris comme une espèce de Ligue internationale, capable de tout sacrifier à ses ressentiments politiques ou à ses passions religieuses, même l'Église, même la France, si la France et l'Église, immortelles de leur nature, n'étaient au-dessus de pareils desseins et de pareils complots !

Tel est ce tableau, couvert d'un voile si transparent que nous avons à peine besoin de l'écarter, pour le rendre visible à tous les regards.— Et maintenant, il est facile d'apprécier le rôle qui appartient à chacun dans cette situation.

Pour les passions dont nous venons de montrer le travail, souterrain d'abord, mais toujours actif, le Pape n'a été qu'un moyen, et non un but; elles se sont interposées entre lui et l'Empereur, pour séparer deux puissances dont l'union aurait anéanti leurs espérances; elles l'ont trompé; elles l'ont exploité, et elles en ont fait l'enjeu de leurs ressentiments et de leurs ambitions.

En présence de cette intrigue, le gouvernement français est resté invariable dans ses sentiments et inflexible dans son attitude. En voyant ses ennemis naturels et systématiques cerner le Vatican et s'y introduire avec leurs mauvais conseils, il ne s'est pas cru affranchi, même par l'ingratitude, de la protection qu'il devait au Saint-Père; fils respectueux, sa piété filiale a étouffé les mouvements les plus légitimes de sa susceptibilité. Il a continué ses bons offices et ses services désintéressés. Il a

épuisé toutes les combinaisons de salut, sans se lasser, ni se blesser des refus obstinés que la cour de Rome opposait à ses conseils. Il a fermé l'oreille aux injustices et aux injures qui partaient de l'entourage du Pape; au milieu de ces prélats ennemis de la France, au-dessus d'eux, il y avait le Père commun des fidèles, et notre honneur était attaché au devoir que nous remplissions, en veillant sur sa sécurité.

Quant à la cour de Rome, elle peut voir aujourd'hui où l'ont conduite les funestes influences qu'elle a préférées aux inspirations de l'Empereur. Isolée en Italie, abandonnée par l'Autriche, blâmée par l'Europe, privée des provinces qu'elle pouvait conserver sous notre garantie, réduite à un lambeau de territoire qu'elle perdrait demain, s'il n'était couvert par la protection de nos armes, elle voit successivement lui échapper toutes les ressources sur lesquelles elle avait compté. Elle croyait la domination de l'Autriche dans la Péninsule inébranlable, et en moins de deux mois de guerre, l'occupation autrichienne était rejetée de l'autre côté du Mincio. Elle avait cherché des alliés dans des princes anti-

pathiques à leurs peuples, et ces princes sont en exil. Elle avait formé une armée à grands frais, et, sauf les Français, vaillants sous tous les drapeaux, tous ses soldats se sont enfuis avant d'être vaincus. Elle a fait appel à l'agitation des consciences, et cette voix qui remuerait encore le monde, si elle s'élevait de la chaire de saint Pierre pour défendre un dogme ou une vérité divine, n'a trouvé que l'indifférence. Voilà ce qu'ont fait de l'autorité pontificale les influences fatales qui ont malheureusement réussi à lui rendre la France suspecte et l'Italie odieuse.

XIV

Le mal est-il donc irréparable? Nous ne le pensons pas. On peut juger aujourd'hui à Rome comme en France, que la question d'Italie n'est pas un accident, ainsi qu'on le croyait avant et depuis la guerre. L'Italie est un grand intérêt de civilisation et d'ordre européen. Elle ne trouvait sa place que dans l'histoire; elle l'a conquise désormais dans la politique active et dans la diplomatie des nations. Elle a fait plus encore, et l'on peut dire

que l'avénement de sa nationalité sur la carte d'Europe en a déjà modifié la situation générale. L'Angleterre, qui déclarait encore, il y a deux ans, les traités de 1815 inviolables, en est venue elle-même à favoriser une des plus graves atteintes qui aient pu être portées au système européen si savamment organisé contre la France. La Russie, depuis qu'elle a loyalement renoncé à son protectorat exclusif sur l'Allemagne et à sa domination sur l'Orient, n'emploie sa légitime influence qu'à prévenir les conflits ; sagement progressive dans ses institutions, elle s'est montrée partout juste et conciliante dans ses rapports internationaux. La Prusse, répudiant de vaines alarmes et de téméraires menaces, vient, par un vote récent, de replacer sa politique dans une voie conforme à son rôle historique et à ses intérêts les plus incontestables. L'Autriche essaie de se relever de ses défaites par des réformes, et, avec une réserve dont il faut lui tenir compte, elle limite son droit d'intervention à celui de sa défense. L'Espagne sort des orages, et sa liberté, qui se règle et se modère, lui rend les élans de son antique gloire. L'Italie a contribué pour une large part à ce grand mouvement li-

béral en Europe qui, en détruisant les germes de coalition, consolide toutes les espérances de paix et de progrès.

Mais si l'Italie est affranchie, — elle n'est pas constituée, et l'obstacle à son organisation, c'est Rome. — Tant que durera le funeste antagonisme que l'on a créé entre des forces dont l'union répond à tant d'intérêts, l'Italie et la Papauté temporelle ne trouveront pas les conditions de leur équilibre.—Qu'elles s'unissent, et de cette alliance sortira leur grandeur commune.

Il est aussi difficile de concevoir l'Italie sans le Pape, que le Pape sans l'Italie. Ils sont liés l'un à l'autre, par la tradition, par l'histoire, par le respect universel de toutes les nations catholiques envers le chef de l'Église. Quand l'Empereur s'est engagé contre l'Autriche, il était dans ses desseins de rétablir ce lien précieux. Le jour où cette grande pensée s'accomplira, nous verrons la Papauté reprendre dans la société moderne une autorité aussi haute que son origine et sa mission. Nous vérrons l'Italie ajouter à la force politique de son indépendance, la force morale de cette situation tout exceptionnelle,

qui fait d'elle la patrie de la souveraineté spirituelle, dont l'empire s'étend jusqu'aux extrémités du monde.

En attendant, et malgré tout ce qui s'est passé, malgré tant de refus opposés à l'intervention généreuse de la France, malgré tant d'injustices qui n'ont pu lasser son dévouement, l'Empereur, nous en sommes convaincu, laissera son épée à Rome pour protéger la sécurité du Saint-Père. Fidèle à son double devoir de souverain élu par la volonté nationale et de fils aîné de l'Église, il ne peut sacrifier l'Italie à la cour de Rome ni livrer la Papauté à la révolution. Impassible comme la conscience et le droit d'un grand peuple, il attendra avec patience l'heure prochaine où le gouvernement pontifical, enfin désabusé des dangereux alliés qui lui ont imposé leur appui, saura distinguer entre ceux qui ont tout fait pour le perdre et ceux qui ont tout fait pour le sauver.

Paris. — Imprimerie de Ad. Lainé et J. Havard, rue Jacob, 56.

L'UNITÉ
ITALIENNE
ET
LA FRANCE

PAR

HENRI MARTIN

Ils disent que l'utile est le juste, et moi, je réponds que le juste est l'utile.

DANIEL MANIN.

PARIS
FURNE ET Cᵉ, ÉDITEURS
45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS

1861

Tous droits réservés

L'UNITÉ
ITALIENNE
ET
LA FRANCE

I

La reconstitution de l'Europe sur la base des nationalités sera le grand œuvre de ce siècle [1].

Il y a peu d'années, des sectes qui aspiraient à renouveler et à gouverner le monde proclamaient

1. Des *nationalités*, disons-nous, et non des *races* : le sang seul fait la race; la langue, le territoire, par-dessus tout, la communauté de sentiments, font la nation. Si la race et la nationalité étaient une seule et même chose, non-seulement l'Italie, mais l'Angleterre, ne serait pas une nation; car le peuple anglais, l'Anglais proprement dit (nous ne parlons pas de l'Écossais ou de l'Irlandais), n'est qu'une combinaison du Celte, du Germain, du Scandinave et du Français. Il n'y a point de race anglaise, et pourtant la nation anglaise possède la plus exclusive, la plus personnelle peut-être des nationalités. Cet exemple dit tout! Le principe des races, appliqué rigoureusement à la politique, mènerait au chaos, on l'a dit avec raison; le principe de nationalité mène au contraire l'Europe à l'ordre véritable.

l'unité absolue du genre humain et la négation de toutes ces diversités nationales qui sont le mouvement et la vie de l'humanité.

Ces sectes sont tombées, et le mouvement des nationalités, qu'elles avaient tant contribué à faire avorter en 1848, a repris son élan et envahit tout; pas une nation mutilée qui n'aspire à se compléter, pas une nation prétendue morte qui n'aspire à revivre; les États fondés sur des agglomérations factices de peuples craquent, se lézardent, et sont près d'éclater en débris; les États conquérants sentent leurs conquêtes prêtes à échapper de leurs mains; tout s'ébranle, de Venise à Debreczin, et de la Pologne à la Grèce.

II

Le mouvement, partout identique dans son principe, procède néanmoins dans deux sens diamétralement opposés : en Autriche et en Turquie, d'un côté; en Italie[1], de l'autre. Ici, il tend à constituer l'unité; là, il tend à la dissoudre. Opposition apparente; identité réelle, puisqu'en Italie le but est de réunir les lambeaux d'une nationalité

1. On pourrait dire aussi en Scandinavie; car, là aussi, existe une tendance de réunion nationale; mais cette tendance n'a point encore passé dans les faits. C'est une question de l'avenir plutôt que du présent.

démembrée; en Autriche et en Turquie, le but est de séparer des nationalités artificiellement réunies [1].

En Turquie, l'Europe contient encore la révolution imminente; en Autriche, la révolution est en pleine activité sous forme d'agitation légale; l'unité despotique, inaugurée par M. de Schwarzemberg après 1849, s'est brisée au premier choc du dehors; l'unité constitutionnelle, rêvée en désespoir de cause par ses successeurs, vient de périr en germe; les nationalités réclament leur indépendance respective, leurs gouvernements séparés, et l'Autriche a semblé un moment se résigner à cette fin de l'empire, qui ne laisserait à l'empereur que le rôle de chef d'une fédération à définir.

Épreuve décisive, écrivions-nous il y a peu de jours, pour les peuples englobés dans la monarchie autrichienne! — Prendront-ils au sérieux cette démission apparente d'un despotisme qui abandonne tout pour un moment à l'intérieur, afin de concentrer ce qui lui reste de force contre le dehors? Renouvelleront-ils, après une si sanglante expérience, la faute que commit la Hongrie en 1848, lorsqu'elle vota des soldats et de l'argent contre

1. Séparation qui n'empêcherait pas, qui nécessiterait même des combinaisons fédératives entre des peuples trop distincts pour se fusionner, trop faibles et trop liés d'intérêts et de situation pour se passer les uns des autres.

l'Italie? En aidant à opprimer le droit de Venise, qui ne veut pas plus d'une fédération que d'une monarchie non italienne, mériteront-ils de perdre encore une fois leurs propres droits, que l'Autriche ne manquerait pas de leur arracher de nouveau, si, par impossible, elle sortait victorieuse de la crise qui s'apprête? — Ou bien, useront-ils de la liberté à demi recouvrée pour assurer leur avenir en aidant à la liberté d'autrui, pour contraindre l'Autriche à la transaction réclamée par l'Europe, ou pour rappeler à eux leurs concitoyens enrôlés sous la bannière impériale, et couper les vivres et la retraite à l'ennemi commun en cas de guerre?

Nous le saurons bientôt : leur sort est dans leurs mains.

Voilà ce que nous écrivions ces jours derniers, en commençant d'esquisser ces quelques pages. Depuis, dans le rapide mouvement qui nous emporte, l'aspect des choses a déjà changé; l'Autriche, se croyant moins immédiatement menacée au dehors, est redevenue menaçante au dedans, et l'attitude de la Hongrie a montré que la question que nous posions est résolue; que les peuples, cette fois, n'oublieront plus leur solidarité contre l'ennemi commun.

III

Tandis que l'idée *séparatiste* se développait dans l'empire autrichien, l'idée unitaire s'emparait de l'Italie. Elle devait son origine, non-seulement au souvenir des maux enfantés par les vieilles discordes italiennes, mais au sentiment de l'impuissance des petits États devant les masses des grandes nations modernes. Couvée au fond des sociétés secrètes contemporaines de la révolution française, elle éclate avec Mazzini sous une forme enthousiaste et presque mystique ; Ricciardi et d'autres la reprennent après les revers de 1848 ; le profond génie politique de Manin se l'approprie enfin, et en détermine les conditions pratiques et possibles, au prix des sacrifices douloureux que sa raison impose à son cœur ; on peut dire que le républicain vénitien crée *moralement* le roi d'Italie.

Ce que Manin a conçu, Cavour le réalise. Le royaume d'Italie est fondé implicitement le jour où le ministre piémontais porte la parole au nom de la nation italienne devant le congrès de Paris, et, de par le droit des nationalités, met intrépidement sous ses pieds le prétendu droit des traités de Vienne et la prétendue indépendance des tyran-

nies provinciales créées ou restaurées en 1815. Jour non moins cher à la France qu'à l'Italie, car il marqua la plus forte atteinte qu'on eût portée encore au régime international organisé contre nous quarante ans auparavant par les rois ligués !

Depuis, le mouvement unitaire, entraînant l'immense majorité des classes aisées et éclairées, puis, par elles, saisissant les masses[1], n'a plus cessé d'avancer vers le but. Rien ne l'a suspendu, rien ne l'a intimidé, rien ne l'a détourné, ni le coup de foudre d'un traité qui semblait devoir briser tant d'espérances, ni la colère des ennemis, ni les objections des amis, de si haut qu'elles vinssent; il y a eu là vraiment le *vox populi, vox Dei*, l'instinct des foules comme la raison des penseurs. Les uns sentaient ce que démontraient les autres, l'impossibilité des confédérations de princes, le pire des régimes pour un peuple. La confédération ne saurait être un vrai gouvernement qu'avec la forme républicaine, parce que les divers groupes confédérés reconnaissent au-dessus d'eux un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif supérieurs à tous les pouvoirs locaux, et qu'il y a unité réelle

1. C'est là ce qui fait l'originalité et le bonheur du mouvement italien; il n'y a point de lutte de classes; noblesse, bourgeoisie, ouvriers et la portion saine et intelligente des campagnes, tout marche ensemble contre l'étranger et les princes, ses fauteurs; la révolution n'est pas un parti, mais la nation entière.

sous le nom de fédération. La confédération républicaine est une unité non centralisée; la confédération princière est une anarchie.

Objectera-t-on que Manin lui-même, en 1848, acceptait une confédération des princes entre eux et avec sa république, et qu'avant la guerre de 1859, une brochure célèbre mettait en avant un projet analogue? — Les princes existaient alors! Les hommes d'État font de la pratique et non de la philosophie politique; ils commencent par essayer de traiter avec les choses existantes, pour mauvaises qu'elles puissent être, avant de se jeter dans les entreprises de renouvellement radical. Mais, quand ces existences malfaisantes ont cessé d'être, ils ne cherchent pas à les rappeler à la vie [1].

L'unité dont il s'agit, il n'est pas inutile de la définir en passant, car nombre de personnes, en France, déclarent impossible l'unité italienne, et ces personnes ont parfaitement raison à leur point de vue; elles entendent par *unité* la centralisation à la mode française. Cette unité-là, qui est chez nous l'œuvre des siècles, et qui nous fait payer assez cher ses avantages, n'est certes ni désirable ni possible en Italie; mais ses adver-

1. L'opinion théorique de Manin avait toujours été opposée aux confédérations princières. « Une confédération monarchique, écrivait-il plus tard, n'est qu'une coalition de princes contre leurs peuples; voyez l'Allemagne ! »

saires peuvent se rassurer : ni le roi Victor-Emmanuel, ni M. de Cavour, ni Garibaldi ne prétendent faire de Naples, de Florence ou de Venise des préfectures à la façon de Digne ou de Mont-de-Marsan; l'Italie veut l'unité politique et militaire, non point la centralisation administrative, et, lors même qu'elle possédera cette capitale qui ne peut plus être Turin, la Rome moderne ne deviendra jamais un Paris, et les sept ou huit grandes cités italiennes resteront centres de grandes régions. Ainsi le veut la nature des choses, et les hommes d'État de l'Italie nouvelle ne songent point à lui faire violence.

IV

L'unité italienne est un fait et un droit : devant ce fait et devant ce droit, quelle est et quelle doit être l'attitude de la France? — Les sentiments et les opinions se sont beaucoup modifiés depuis deux ans, de ce côté des Alpes; bien des préjugés, que nous avait légués un passé aujourd'hui fort loin de nous, sont tombés devant les preuves éclatantes d'esprit politique et national qu'ont données la haute Italie et l'Italie centrale. La sagesse de ces populations a frappé la raison de la France, puis son imagination a

été saisie par l'héroïsme épique de la guerre de Sicile. Depuis, les confuses agitations de ces provinces napolitaines, qui sont, par leur état moral et social, la grande difficulté de l'Italie, ont ramené quelque hésitation dans une partie de la société française; l'opinion hostile à l'Italie, presque réduite au silence, profite de ces doutes pour élever de nouveau la voix et s'efforcer d'empêcher le public français d'accepter l'annexion de la basse Italie comme il a accepté celle de l'Italie centrale. Quelques voix autorisées protestent contre l'unité italienne au nom des intérêts de la France, et blâment le gouvernement de n'avoir point arrêté les progrès de cette unité et empêché sa consommation presque accomplie.

Par quels moyens, et de quel droit? Prétendait-on que le gouvernement qui, malgré bien des remontrances heureusement inécoutées, venait de tirer l'épée en faveur de la nationalité italienne, tournât cette épée contre les populations qui organisaient leur liberté recouvrée par son assistance? Voulait-on qu'il n'eût vaincu l'Autriche que pour reprendre son rôle? Dans l'Italie centrale, la presque unanimité des populations et le caractère pacifique de la révolution [1] ne laissaient pas

1. Pacifique, partout où une force étrangère ne s'est pas mise en travers comme à Castel-Fidardo.

femme d'un jeune roi. Dans le royaume de Naples, il y a guerre civile, mais non guerre étrangère, et, par conséquent, point de motif légitime d'intervention : quelles les Piémontais, on punit les *Italiens*, *envahisseurs étrangers*[1] ; c'est tout simplement nier radicalement le principe de nationalité : car on ne peut prendre au sérieux la *nationalité* napolitaine : il n'y a pas plus de nation napolitaine que de nation bourguignonne ou de nation gasconne. Le gouvernement français, en interdisant à l'Autriche d'intervenir, a autrement et mieux entendu le droit international, et, s'il a, pour un objet spécial, dérogé lui-même à la non-intervention devant Gaëte, il n'a pas du moins justifié par des sophismes cette regrettable et passagère exception au principe par lui reconnu.

Le droit de s'opposer à la volonté du peuple italien n'existe pas, pour quiconque reconnaît les principes de 1789 ; on ne peut le faire qu'en reprenant le droit divin, comme Louis XIV défendant Jacques II, ou le droit de convenance, c'est-à-dire le droit du plus fort, comme Frédéric II et Catherine II en Pologne, ou François-Joseph à Venise.

1. N'oublions pas, pour préciser les faits antérieurs à l'arrivée des Piémontais, que Garibaldi est entré en Sicile avec 1.000 hommes; dans le royaume de Naples, que défendaient 80.000 soldats, avec 12,000; dans la ville de Naples, seul.

— Le droit n'existe pas; l'intérêt existe-t-il pour la France?

A nos yeux, l'intérêt et le droit ne sauraient être en opposition, quand il s'agit de la France. Son plus grand intérêt est d'être juste; mais cet axiome pourrait à beaucoup sembler un paradoxe; examinons donc l'intérêt en lui-même, abstraction faite de la justice; nous serons plus vite compris.

V

Il faut ici un peu plus de développement : le droit est chose simple; le fait est chose complexe.

Les adversaires de l'unité italienne lui opposent des arguments et des autorités; ils invoquent la tradition, auxiliaire dont le concours n'est pas si décisif en France qu'en Allemagne, mais qui pourtant n'est point à dédaigner. La France a eu de grands politiques avant 89; il n'y a point de mal à interroger quelquefois leurs ombres.

Mais est-il vrai que ces politiques nous aient légué un *système* sur la question qui nous occupe? Un système consistant à empêcher, en toute circonstance et à tout prix, la formation des grands États? — Ils avaient, à côté d'eux, des petits États, qu'ils ont protégés et dont ils se sont servis, tant bien que mal, contre la double monarchie

austro-espagnole qui visait à la domi[redacted]de l'Europe; il y a là un fait et non une t[redacted] Henri IV, nous dit-on, le vrai fondateur de la p[redacted]-tique française, a fait pourtant un système : il voulait expulser les étrangers d'Italie, mais il voulait aider à y constituer la fédération et non l'unité. — Nous le croyons bien! Henri IV, qui projetait de donner la Lombardie au Piémont en échange de la Savoie, ne songeait pas à défaire, en faveur du Piémont, qui ne le demandait point, la république de Venise ou les autres États italiens. Ce n'est pas qu'il décidât la question pour la fédération contre l'unité, c'est qu'il n'y avait pas de question; elle n'était pas même soupçonnée. Henri IV prétendait organiser le présent, et non inventer l'avenir. Ce qu'il penserait aujourd'hui, lui ou son successeur Richelieu, nous pourrions, comme d'autres, hasarder là-dessus nos conjectures; mais nous en ferons grâce au lecteur.

Laissons donc la tradition, qui est muette dans une situation sans précédents; voyons le présent et tâchons d'augurer quelque chose de l'avenir.

VI

Quels seraient pour la France les avantages du morcellement de l'Italie?

Le morcellement en petits États, impuissants, inutiles à eux-mêmes et aux autres? — Ce serait non pas l'organisation, mais l'annulation de l'Italie, l'annulation d'une des plus belles régions et d'un des peuples les plus éminents du monde ; — un sacrilége contre la civilisation, contre le progrès de l'Europe et du genre humain. — Passons! — Aussi bien, cela est devenu impossible.

Le morcellement en deux États considérables, plus ou moins séparés par un débris d'État romain?

Laissons de côté la difficulté de recoudre la Sicile à Naples, difficulté bien autrement insurmontable que celle d'unir Naples au royaume d'Italie, sur laquelle on insiste avec tant d'énergie! — Supposons la chose faite, et n'examinons que l'intérêt de la France. — Il est parfaitement évident que les deux royaumes italiens, alliés sur le papier, seront de fait en antagonisme. Le royaume du nord, si mécontent qu'il puisse être d'avoir été empêché par nous de devenir le royaume d'Italie, s'attachera ou reviendra sans doute toujours à notre alliance, parce qu'il se sentira toujours menacé du côté de Venise, que nous l'aurons aidé à recouvrer et que nous devrons, au besoin, l'aider à défendre; il lui faudra toujours son point d'appui aux Alpes; le royaume du sud, par contre, fût-il fondé par la France et pour la France, nous échap-

pera au bout de très-peu de temps, se liguera avec la cour de Rome contre la haute Italie, objet constant de ses appréhensions et de sa jalousie, et contre nous; il sera le foyer de toutes les intrigues réactionnaires et anti-françaises, et l'instrument de tout adversaire de la France, quel qu'il puisse être, dès que cet adversaire sera suffisamment fort pour lui inspirer quelque confiance. Nous avons trouvé, dans la guerre de Crimée, assez d'inconvénients à ne pas tenir Naples dans le cercle de nos alliances. Nous pourrons en éprouver un beaucoup plus sérieux dommage dans les événements dont les bassins de l'Adriatique et de la Méditerranée orientale seront l'inévitable théâtre durant bien des années peut-être!

Couper l'Italie en deux, c'est en donner la moitié à nos rivaux.

VII

Cela vaut encore mieux, dira-t-on, que de nous exposer à l'avoir contre nous tout entière.

Avons-nous donc à redouter ce péril?

On parle de l'ingratitude des peuples; on nous accordera tout au moins que les peuples ne sont pas ingrats pour le plaisir de l'être. Ils ne sont ingrats que lorsqu'ils croient avoir intérêt à l'in-

gratitude. Cherchons donc si cet intérêt peut exister pour l'Italie, et commençons par écarter l'argument trop peu sérieux qu'on va demander à ce qu'on appelle la *perfidie de la maison de Savoie;* les récriminations surannées contre les Charles-Emmanuel et les Victor-Amédée n'ont vraiment rien à voir ici : les vieux ducs de Savoie avaient la dissimulation et la mobilité du faible aux prises avec les forts; que veut-on que fasse le renard entre l'ours et le lion? — S'il n'était rusé, il serait dévoré! Qu'il prenne la taille et la force du lion, il en prendra le caractère. Le rôle du *roi d'Italie* est aussi franc, aussi un et aussi simple que celui de ses aïeux était, pour parler comme notre Montaigne, *ondoyant et divers.*

L'Italie, prétend-on, l'Italie une et forte sera le redoutable appoint des coalitions contre la France.

Et avec qui se coalisera-t-elle?

Avec la Russie? — L'incident de Gaëte terminé, l'Italie pourra rentrer en bonnes relations avec la Russie; mais se liguer avec elle contre la France! — Dans quel but? — Pour donner aux Russes l'Orient et le fond de la Méditerranée? — Énoncer ici, c'est réfuter. L'intérêt trop évident de l'Italie est d'avoir pour voisins des Grecs et des Slaves libres, assez forts pour être ses utiles

alliés, pas assez pour menacer son indépendance comme le ferait un gigantesque empire panslavite.

Avec l'Allemagne? — Pourquoi pas l'Autriche? — Quelques esprits naïfs l'ont rêvé outre Rhin, de ceux-là qui manifestent parfois quelques velléités de justice envers l'Italie et ne gardent de préjugés que contre la France.

L'Italie n'a point de ces naïvetés et connaît fort bien son péril.

Elle sait fort bien ceci : c'est que, jusqu'à l'établissement de la paix vraiment durable et de la confédération européenne, cette utopie des philosophes qui pourra devenir un jour le but des hommes d'État et la conséquence de la reconstitution normale des nationalités, jusqu'à cette espèce de jugement dernier du vieux monde, la France, d'une part, l'Italie, de l'autre, auront dans l'Allemagne une commune adversaire, ou, tout au moins, une voisine inquiète et suspecte : la France, à cause du Rhin; l'Italie, à cause de Venise, du Tyrol et de Trieste.

En effet, que la France, dans les luttes que prépare l'inique appui donné par les États allemands à l'Autriche[1], que la France reprenne le

1. Des symptômes meilleurs commencent à se montrer, non chez les gouvernements, mais parmi les populations et leurs représentants, et il faut assurément tenir grand compte de ce qui pourrait encore pré-

Rhin, l'Allemagne visera toujours à le reprendre; que l'Allemagne le garde, la France, toujours menacée par la présence des canons allemands sur le territoire gaulois, la France, voyant en permanence sur la Moselle, sur la Sarre, dans les Ardennes, la tête d'une coalition possible, restera toujours sur une défensive impatiente et n'acceptera jamais cet état territorial comme définitif. Enfin, que, par une transaction souhaitable pour l'humanité et pour le repos de l'Europe, la rive gauche du Rhin, détachée de la Confédération germanique, soit neutralisée et forme une seconde Belgique, un État indépendant et pacifique; que la France, aux termes d'une brochure commentée récemment par l'Europe entière, se résigne à ses frontières *actuelles*, moyennant la complète évacuation de l'Italie par l'Autriche; que la France consente, chose bien dure, à renoncer même à ses vieilles places fortes bâties avec les os et cimentées avec le sang de nos pères, à Landau, à Sarrelouis; quelque échange avantageux que puisse valoir l'abandon de la rive gauche du Rhin

venir les luttes prévues entre la France et l'Allemagne. La Prusse, on peut le dire, n'est notre ennemie qu'à force de méconnaître son intérêt, tandis que la monarchie autrichienne l'est parce qu'elle connaît fort bien son incompatibilité absolue avec la France : l'intérêt de la France étant d'appuyer la formation d'une confédération à la place de cette monarchie.

à la principale des puissances germaniques, on peut compter que l'orgueil allemand, qui ne cédera, même dans ces limites, que sous une forte pression des circonstances, demeurera longtemps froissé, rancuneux et hostile; la France aura longtemps encore à veiller et à se garer.

De même, l'Italie.

Supposer l'Italie alliée de l'Allemagne contre la France, c'est la plus impossible des chimères. Un duc de Savoie, devenu duc de Milan, eût pu se retourner contre la France; un roi d'Italie, possédant Venise et Trente, ne peut jamais le faire. Quand l'Italie aura recouvré la vieille reine de l'Adriatique, quand elle sera rentrée en possession du Trentin, de ce Tyrol italien, usurpé par la Confédération germanique contre tous les droits de la nature et du sens commun, elle ne cessera point d'avoir à se garder du côté du nord et de l'est. L'Allemagne, irritée d'avoir perdu ce qui ne lui appartenait pas, craignant de perdre ce qu'elle aura conservé, cette Trieste que pourtant les traités de paix lui laisseront ou lui rendront probablement toujours, l'Allemagne restera pour l'Italie une voisine malveillante et inquiétante. L'Italie, nous l'avons déjà dit, devra toujours, en face de l'Allemagne, s'appuyer à nos Alpes.

A plus forte raison, si l'unité allemande, tant

rêvée outre-Rhin, l'unité de quarante millions d'Allemands, se réalise jamais!

Reste l'Angleterre.

VIII

Ici nous nous trouvons en présence d'hommes plus sérieux et d'arguments plus spécieux.

L'Angleterre a beaucoup parlé et a commencé d'agir, au moins diplomatiquement, en faveur de l'Italie; nous n'en sommes plus au ministère Derby, ni même à la note où lord John Russell reconnaissait les droits de l'Autriche sur Venise; l'Angleterre officielle témoigne dans la cause italienne le zèle d'une nouvelle convertie [1], bien qu'elle n'aille pas jusqu'à montrer son épée au bout du bras qu'elle tend à l'Italie, ni à promettre un autre Magenta dans les lagunes.

L'Italie serait-elle disposée à préférer la nouvelle amie à l'ancienne alliée? Dans le cas où, ce qu'à Dieu ne plaise! recommenceraient les funestes guerres de la France et de l'Angleterre, ou, tout au moins, dans les luttes plus probables d'influence et de diplomatie, l'Italie s'associerait-elle à l'Angleterre contre nous?

1. Ces sentiments, il est juste de le reconnaître, ne sont pas nouveaux chez lord Palmerston.

Examinons :

Seront-ce les affinités libérales qui ligueront les deux gouvernements parlementaires ? — Cela serait bon si l'Italie avait à craindre du côté de la France une pression contraire à ses institutions libres ; mais comment cette pression, qui s'est très-peu fait sentir sur le faible royaume de Piémont, quand il était si dépendant de son puissant allié, s'exercerait-elle sur l'Italie une et forte ? — La France, quand elle est le moins libérale chez elle, l'est encore plus au dehors qu'aucun autre gouvernement ; c'est là une heureuse nécessité que subit parmi nous tout pouvoir qui veut être un pouvoir d'action. — Il est bien plus à croire que ce sera l'Italie qui exercera sur nous une influence par le spectacle de sa liberté ; cela sera, et a déjà commencé d'être. La guerre d'Italie a commencé de relâcher les liens du système qui nous régit, au lieu de les resserrer, comme l'annonçaient maints prophètes de mauvais augure ; et il est permis d'espérer qu'on ne verra pas longtemps le pénible contraste de la libératrice moins libre que l'amie qu'elle a délivrée.

La France et l'Italie se brouilleront-elles parce qu'elles auront quelque chose à s'envier ou à se disputer ? — Et quoi ? — Des territoires ? — La nature les a délimités avec une précision vraiment

géométrique, et l'incident relatif aux Alpes Maritimes, dans d'autres circonstances et s'il n'eût malheureusement touché au vif une personnalité illustre, eût peu préoccupé l'Italie au milieu des intérêts vitaux qui l'absorbent. La France, il faut bien insister là-dessus, la France, très-satisfaite d'avoir reporté sa frontière au pied du mont Cenis, verrait avec effroi toute prétention qui dépasserait ses limites naturelles; elle n'a point oublié ce que lui ont coûté les expansions sans règle et sans frein! On a beaucoup parlé de la Sardaigne, en Italie et en Angleterre : la France ne souhaite pas plus la Sardaigne que l'Angleterre ne doit souhaiter la Sicile[1]. Il ne peut s'élever entre la France et l'Italie aucune question territoriale capable de balancer le moins du monde l'immense intérêt qu'a l'Italie à garder une puissante alliance continentale que ne saurait suppléer l'Angleterre. — Sera-ce pour les questions économiques? — L'Italie, une et forte, deviendra plus riche; entre elle et nous, comme entre elle et l'Angleterre, il y aura plus d'échanges ; elle y gagnera, et nous aussi. C'est là une vérité devenue banale; mais une autre vérité ici plus spéciale,

1. L'Angleterre a prétendu à la Sicile; mais nous sommes persuadé qu'elle n'y prétend plus, et qu'on aurait tort de confondre des compétitions d'influence avec des rêves de conquête.

c'est que ses grands intérêts commerciaux auront la même direction que ceux de la France ; la nature l'a décidé en asseyant notre double territoire sur la même mer; nous avons même intérêt, et la presse italienne le professe hautement, à ce que le commerce entre l'Europe et l'Asie reprenne sa voie antique, interrompue, depuis le moyen âge, par la conquête musulmane, c'est-à-dire la voie de la Méditerranée et de l'Égypte ; — même intérêt dans la crise que produira la chute inévitable de la monarchie barbare et corrompue qui stérilise le Levant ; — même intérêt à l'organisation libre des nations chrétiennes d'Orient, surtout à la renaissance de cette Grèce que la France seule a jusqu'ici protégée sans réserve et sans arrière-pensée, et dont l'ambition machiavélique de l'empereur Nicolas et la politique traditionnelle de l'Angleterre ont, dans des vues tout opposées, presque également entravé le développement.

Le mouvement économique de l'Italie la portera donc naturellement à s'associer à la France, nous ne disons pas contre l'Angleterre, nous n'admettons pas la nécessité de cet antagonisme! mais au moins dans une voie qui n'est pas du tout celle qu'a suivie jusqu'ici la politique commerciale de l'Angleterre. Celle-ci ne peut être l'amie de l'Italie

qu'en renonçant définitivement à ce système d'envahissement et de monopole maritime qui avait aspiré à enserrer la Méditerranée dans une chaîne tendue de Gibraltar à Alexandrie, en passant par Malte et Corfou. Il faut pour cela que les postes par lesquels l'Angleterre s'est acquis dans la Méditerranée une part que la nature ne lui avait pas donnée, ne soient plus que des postes défensifs, des stations pacifiques sur la route de l'Inde, ce qui entraînera, dans un temps peu éloigné, l'abandon ou l'échange de celui de ces postes qui, par l'étroite mer Ionienne, menace à la fois l'Italie et la Grèce.

L'avenir ne peut, selon toute apparence, que resserrer l'union de la France et de l'Italie, en y associant la troisième des nations celto-latines, l'Espagne, débarrassée des influences mesquines et rétrogrades qui retardent aujourd'hui ses progrès. La guerre du Maroc a ouvert une nouvelle ère pour l'Espagne ; les conséquences peuvent en être éloignées encore, mais elles viendront ; la vieille Afrique romaine appartient à l'Europe : une conquête qui stérilise ne se légitime point, même par le temps, et la conquête musulmane, qui a fait le désert là où la civilisation antique avait semé les cités par centaines, la conquête musulmane ne s'est point légitimée. Il y a toute

apparence que les trois nations celto-latines s'assiéront un jour côte à côte sur ces plages qui auront cessé d'être *barbaresques;* il leur sera facile de s'entendre. La France, déjà établie, ne sera nullement jalouse de voir ses sœurs s'établir à sa droite et à sa gauche; l'Espagne, à ses premiers pas au delà du détroit, a déjà pu s'en apercevoir. Tout ce que l'Espagne regagnera de prospérité au dedans et d'activité au dehors la rapprochera de la France et de l'Italie. Les affinités d'origine, de langue et de mœurs paraissent devoir influer désormais de plus en plus sur les alliances des nations; là où elles sont renforcées par les rapports d'intérêt matériel et de site géographique, elles seront irrésistibles.

L'alliance des deux grandes péninsules doublera la force de la France.

IX

Il faut ici tâcher de répondre à une question que se font chez nous bien des esprits qui ont gardé les vieilles antipathies et les vieilles défiances contre l'*insulaire*.

Si l'unité et la grandeur de l'Italie doivent être vraiment avantageuses à la France, comment l'Angleterre y coopère-t-elle?

Ce qui nous étonne, ce n'est pas que l'on pose cette question, c'est que l'on ne semble pas assez généralement comprendre à quel point la position prise récemment par l'Angleterre est nouvelle dans son histoire.

L'Angleterre, qui semblait, il y a peu d'années encore, vouloir étouffer la Grèce pour l'empêcher de grandir, l'Angleterre aider l'Italie à se faire !

On parle de prétendues traditions abandonnées par la France. Si quelqu'un abandonne une tradition tout autrement claire et positive, c'est l'Angleterre ! — M. Pitt serait bien étonné s'il voyait ses successeurs seconder la formation d'une grande puissance maritime qui aura ses arsenaux à deux pas de Malte et de Corfou; — plus étonné serait-il de voir des hommes d'État français s'y montrer contraires.

Il faut en convenir, c'est là un changement de front assez considérable pour qu'il y ait lieu d'en chercher les causes avec grande attention.

Ces causes, nous croyons qu'il y en a plusieurs :

1° Il subsiste chez nous une vieille France qui voit toujours la *perfide Albion* soldant les coalitions; il subsiste, au delà du détroit, une vieille Angleterre qui voit toujours les Français préparant une descente; dans certains moments, cette

Angleterre-là n'est qu'un petit groupe obstiné dans ses souvenirs; mais dans d'autres moments, c'est presque toute l'Angleterre.

Eh bien! nous croyons que c'est à force de craindre la France que l'Angleterre adopte une politique favorable aux intérêts de la France. Elle sert la France, raisonnable, juste, marchant à ses vraies destinées, en se garant d'une France envahissante et conquérante à l'aveugle.

Quel est, en effet, le seul cas où l'Italie pourrait se liguer avec l'Angleterre contre la France, sinon celui où la France, se jetant follement hors d'elle-même, reprendrait la politique de 1808, violenterait ses voisins du sud, ses alliés naturels, attenterait à leur indépendance nationale, en même temps qu'elle attaquerait ses voisins d'outre-mer? C'est à cette éventualité tout exceptionnelle que l'Angleterre sacrifie ses jalouses et persistantes traditions. Tant mieux pour l'Italie et pour nous! car il ne tient qu'à nous de ne pas tomber dans cette exception, et c'est nous rendre service que de nous en ôter la possibilité, en faisant l'Italie assez forte pour être respectée de ses amis comme de ses ennemis.

2° A côté de cette cause, il y en a d'autres.

Près de la crainte de la France, il y a la sympathie pour l'Italie, la sympathie désintéressée.

Il existe, en effet, il faut bien le dire, des Anglais, beaucoup d'Anglais qui aiment le droit et la justice. Il y en a eu beaucoup, dans un temps peu éloigné encore, qui ont travaillé à l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises et, autant qu'ils l'ont pu, dans le monde entier, sans calculer ce que l'émancipation coûterait à l'Angleterre, ni l'influence que cette grande mesure aurait ou n'aurait pas sur la balance du commerce entre l'Angleterre et la France. De même, il y en a qui servent aujourd'hui la liberté italienne sans arrière-pensée de nous porter préjudice. Cela étonnera peut-être certains d'entre nous, ceux qui, par habitude, cherchent toujours l'ennemi de la France à l'Occident, et qui ne peuvent supposer à un Anglais une pensée qui ne tende à la ruine de la France : pourtant cela est ainsi. Il convient de voir les choses telles qu'elles sont.

La vérité est que le peuple anglais, depuis quelques années, prend aux événements du dehors un intérêt qu'il n'y avait jamais pris jusqu'ici, et que la moralité nationale y a prodigieusement gagné; le peuple anglais ne tolérerait plus aujourd'hui, de la part de son gouvernement, bien des actes qui ont flétri son histoire, pas plus que le peuple français ne supporterait et que le gouvernement français ne signerait un traité de Campo-For-

mio. Ce sera un des titres de gloire du chef de l'émigration hongroise, de Kossuth, que d'avoir contribué, par ses pérégrinations à travers la Grande-Bretagne et par sa populaire éloquence, à cet heureux changement.

3° On doit enfin tenir grand compte des progrès de la politique purement économique et de la vaste influence conquise sur les classes moyennes par l'école de Manchester. MM. Cobden et Bright, ou l'opinion personnifiée dans ces noms respectés, ne gouvernent pas l'Angleterre : une grande nation ne peut adopter sans réserve une politique si absolument pacifique; mais, si M. Cobden ne gouverne pas, il modifie très-sensiblement la marche du gouvernement. La révolution opérée dans l'économie politique anglaise par la main ferme et hardie de sir Robert Peel poursuit maintenant ses conséquences dans la politique proprement dite. La vieille économie de la balance du commerce, adoptée par l'aristocratie anglaise, engendrait une politique de guerre et de conquête; on comptait s'enrichir en ruinant les autres; la nouvelle économie du libre échange, patronée par la démocratie des classes moyennes, produit une politique de paix et de transactions amiables; elle professe que tous gagnent à la richesse de tous; elle pense que l'Angleterre trouvera dans

ses relations commerciales avec les nations gallo-romaines devenues plus riches, plus actives et plus libres, une large compensation à ce que pourront lui ôter la réouverture de l'antique voie méditerranéenne et le partage du commerce de l'Orient avec ces mêmes nations; elle se fie assez aux avantages naturels et acquis de l'Angleterre, et à l'inévitable accroissement de la richesse universelle, pour ne s'effrayer d'aucune concurrence.

L'Angleterre, moins les vieux *tories*, moins nos irréconciliables ennemis, obstinés défenseurs de l'Autriche, veut donc l'unité de l'Italie.

Nous le répétons : tant mieux pour la France !

X

Toutes les vérités se tiennent : ce qui est vrai en économie l'est aussi en politique. Les libres-échangistes anglais pensent qu'un voisin riche vaut mieux qu'un voisin pauvre; les politiques français doivent penser qu'un voisin puissant par l'intelligence, par le développement social, par la navigation, par les armes, s'il nous est joint par les affinités d'origine, de mœurs, de sentiments et d'intérêts, vaut mieux qu'un voisin faible et inerte; le grand allié nous rend ce que

nous lui donnons; les petits alliés coûtent beaucoup et servent peu : onéreux dans la prospérité, ils sont impuissants ou infidèles dans le malheur; la France en a fait une longue expérience.

Les partisans de l'unité italienne ne sont pas les *complices de l'Angleterre;* mais ses adversaires se font les auxiliaires du haineux et jaloux Teutonisme, qui s'efforce d'entraver les nouvelles destinées des peuples que l'Allemagne confond sous le nom commun de *Welches;* l'on pressent très-bien, outre-Rhin, cette intime et naturelle association des nations gallo-romaines, que quelques-uns nient chez nous avec une obstination désespérée.

Cette association, il n'y a point témérité à l'affirmer, s'accomplira en dépit de tous les obstacles; la France n'aura sa véritable assiette que lorsqu'elle sera accomplie, et une grande place appartiendra dans l'histoire aux hommes d'État qui l'auront préparée ou secondée.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE, RUE SAINT-BENOIT, 7.

SÉNAT

Séance du Vendredi 1er Mars 1861.

DISCOURS

DE

Joseph Charles Paul Bonaparte

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON

PARIS

IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER

DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie,

Rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre

1861

SÉNAT

Séance du vendredi 1er Mars 1861

DISCOURS

DE S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON

SOMMAIRE. — Incidents sur le procès-verbal de la dernière séance : M. le marquis de la Rochejaquelein, M. Piétri, M. le baron de Lacrosse, secrétaire; M. Le Verrier. — Suite de la discussion générale sur le projet d'adresse : S. A. I. le Prince Napoléon, M. le marquis de la Rochejaquelein, M. le baron de Heeckeren.

La séance est ouverte à deux heures.

S. A. I. le Prince Napoléon assiste à la séance.

M. le baron de Lacrosse, sénateur-secrétaire, lit une lettre de M. Gréterin, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Dariste, l'un des secrétaires élus, donne lecture du procès-verbal de la séance.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole sur le procès-verbal. L'observation que je veux faire est relative à l'interruption qui a eu lieu hier sur une phrase que j'avais dite. Cette phrase, on l'a comprise comme une attaque vis-à-vis d'un agent du Gouvernement français à Rome. Je n'ai eu en quoi que ce soit cette pensée. J'ai connu personnellement l'homme honorable auquel je faisais allusion. Il était incapable de faire une action qu'il crût mau-

vaise, et certes il était bon appréciateur. Mais voici ce que j'ai dit : j'ai dit qu'il n'était pas toujours d'accord avec les vues du Gouvernement. On m'a demandé des preuves. Je suis trop habitué aux assemblées parlementaires pour avoir voulu affronter immédiatement le mouvement que j'ai remarqué dans la salle, soutenu par deux ministres et par M. le Prince Napoléon. J'ai attendu à aujourd'hui pour répondre une chose bien simple : c'est qu'il n'y a pas un homme politique en Europe qui ne sache que, le 16 mai 1856, immédiatement après le congrès de Paris, dans lequel le plénipotentiaire sarde avait déposé une note dans laquelle il attaquait le gouvernement romain, M. de Reyneval, interrogé par le Gouvernement français sur ce qu'il pensait de cette note remise, répondit par une autre note, qui, par une indiscrétion dont je ne connais pas l'origine, a été entre les mains de tous les hommes politiques de l'Europe, note que j'ai vue en Italie, qui est ici dans les archives de tous les hommes politiques, et qui était en contradiction formelle avec ce qui avait été dit dans le congrès de Paris.

Je n'ai pas prétendu que M. de Reyneval était un traître ; je n'ai pas dit qu'il avait manqué à ses devoirs; j'ai dit que les opinions de M. de Reyneval, qui étaient connues à Rome par la publicité de cette dépêche, étaient en contradiction formelle avec les instructions qu'il avait reçues.

Voilà ce que j'ai dit, et rien de plus.

M. Piétri. Je demande aussi la parole sur le procès-verbal.

J'ai dit, dans la dernière séance, que le pouvoir temporel du pape n'existait plus en fait, en 1848, puisque, depuis cette époque, il était placé sous la protection d'une armée étrangère. J'ai lu dans le *Moniteur* que M. le baron de Lacrosse m'avait interrompu pour me dire: « Vous prononcez la déchéance du pape ! » La réponse est dans une observation que je vais faire : j'ai constaté un fait et non prononcé une déchéance. Si M. le baron de Lacrosse croit que le fait que j'ai rapporté n'a pas d'importance, qu'il nous indique un moyen pratique, qui aura pour résultat pacifique et national le maintien et le prestige du pouvoir temporel du gouvernement pontifical, et je m'associerai avec bonheur et empressement à son opinion.

M. LE PRÉSIDENT. Mais vous rentrez dans le fond de la discussion.

M. PIÉTRI. J'explique seulement ma pensée.

Je demande encore à faire une autre observation sur le procès-verbal.

Le *Moniteur* constate que le discours de M. le baron de Heeckeren a été souvent interrompu par une approbation générale. Il aurait pu constater aussi avec autant de vérité que, dans une partie de la salle, il y avait eu également des marques de désapprobation. (Dénégations de la part de plusieurs membres.)

Je vous demande pardon, c'est un fait ; nous sommes assez nombreux ici pour le dire.

M. LE BARON DE LACROSSE. Messieurs, les paroles prononcées hier par l'honorable M. Piétri m'ont semblé avoir une telle portée et révéler une telle hostilité contre le saint-siége, que je n'ai pu retenir une observation. C'est un tort de l'avoir laissé échapper : je m'en excuse devant le Sénat.

Quant au sens de mon observation et à la portée qu'ont, suivant moi, les paroles de M. Piétri, je demanderai au Sénat la permission de réserver toute cette discussion pour le moment où mon tour de parole me permettra de parler régulièrement devant lui. (Très-bien ! très-bien !)

M. LE VERRIER. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Est-ce aussi sur le procès-verbal ?

M. LE VERRIER. C'est à l'occasion du compte rendu officiel publié dans les journaux.

M. LE PRÉSIDENT. Vous avez la parole.

M. LE VERRIER. Puisque M. Piétri réclame sur la manière dont a été fait le compte rendu du discours d'un orateur, il voudra bien me permettre de présenter une observation sur ce qui le concerne lui-même.

Nous avons entendu hier M. Piétri aller très-loin dans l'expression

de la pensée qu'il a développée dans le Sénat,plus loin peut-être qu'il n'eût été convenable ; et, dans le compte rendu officiel qui a été communiqué aux journaux, nous trouvons à ce sujet ce qui suit : « Depuis 1848, il n'existe plus que les hommes de parti..... » On sait ce que cela veut dire !.....

M. LE PRÉSIDENT. Mais, monsieur Le Verrier, c'est de la discussion, cela ! Il fallait faire vos observations hier. Demandez-vous une rectification au procès-verbal ?

M. LE VERRIER. Oui, je demande une rectification au compte rendu de la séance. Ce compte rendu porte :

« Depuis 1848, il n'existe plus que les hommes de parti qui puissent attacher quelque importance au pouvoir temporel de la papauté. »

Eh bien ! ce que je demande à constater, c'est qu'au moment où M. Piétri s'est exprimé ainsi, il est parti de tous les points de l'assemblée les réclamations les plus énergiques contre les doctrines de l'orateur, et parmi ces réclamations, on distinguait celles des conseillers de la Couronne.

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'autre observation ?

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet d'adresse.

LL. EExc. MM. Baroche, ministre, président du conseil d'Etat, Magne et Billaut, ministres, MM. le général Allard, Boinvilliers, Boudet, Vuillefroy et Vuitry, présidents de section, sont introduits et prennent place au banc des commissaires du Gouvernement.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à S. A. I. le Prince Napoléon.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Messieurs les sénateurs, hier, en arrivant à la séance, je ne m'attendais pas à la discussion violente et passionnée que j'ai entendue ; je croyais arriver dans une assemblée modérée où les différentes questions intérieures ou extérieures qui préoccupent les hommes politiques auraient été discutées avec

calme et modération : je me trompais. Vous avez pu juger de la violence de la brochure que notre honorable collègue M le marquis de la Rochejaquelein a lue devant vous.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELIN. Je demande la parole.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Elle émane évidemment d'un saint concile légitimiste et clérical (rumeurs), car elle ne fait que reproduire les arguments développés depuis plusieurs mois dans les feuilles qui représentent ce parti, et tous ses arguments se trouvent dans les mandements de certains évêques dont je ne parlerai pas, parce que l'un d'eux est en ce moment déféré par le Gouvernement au conseil d'État.

Les deux premiers discours que vous avez entendus sont inspirés par les mêmes sentiments, que dis-je, par les mêmes haines. . . . . (Nouvelles rumeurs.)

M. LE BARON DE HEECKEREN. Je demande la parole.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Et cependant l'un conclut au rejet de l'adresse, l'autre conclut à son adoption. Cela m'a laissé assez perplexe ; je ne sais pas après cela si je voterai pour ou contre l'adresse ; ce que je ferai et ce que je conseille au Sénat de faire comme moi, c'est de voter contre les deux orateurs et les amis qui les soutiennent.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Mais comment le saurez-vous ?

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Votre vote ne me paraît pas douteux.

Il est des outrages qui honorent ceux qui en sont l'objet, et des violences de langage qui ne font tort qu'à ceux qui les emploient : je constate, sans y répondre et les relever, les outrages que vous adressez à Victor-Emmanuel. L'opinion publique, libérale et juste de toute l'Europe, les patriotes de la France et de l'Italie, et ces deux cent mille soldats avec leurs illustres chefs, et l'Empereur en tête, qui ont fait la glorieuse campagne d'Italie, sauront défendre Victor-Emmanuel des insultes dont il a été l'objet. (Très-bien ! très-bien !)

Sur l'ensemble du discours de notre honorable collègue, M. le marquis de la Rochejaquelein, je crois que je puis dire avec justesse qu'il a été inspiré par les sentiments d'un autre temps.

Nouveau venu dans les rangs du Sénat de l'Empire, ce sénateur qui doit à l'esprit de conciliation de l'Empereur de siéger parmi nous. . . (Mouvement.)

Est-il vrai que nous sommes tous nommés par l'Empereur ?

Un membre. Oui, mais pas de personnalités.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Notre honorable collègue se fait, je crois, une fausse opinion de l'Empire, une opinion que je tiens à rectifier devant vous. Nous ne sommes pas, Messieurs, les représentants de la réaction partout et toujours, comme il voudrait l'insinuer; nous sommes les représentants de la société moderne et de ses tendances progressives. M. de la Rochejaquelein a rappelé que l'Empereur était un parvenu parmi les rois. Oui, Napoléon III s'en est fait gloire en des circonstances mémorables ; oui, c'est un parvenu parmi les rois; mais il représente au milieu d'eux le nouveau droit public, les principes de 89 ; il représente le droit populaire en face du droit divin (Très-bien ! très-bien !), et c'est pour cela que les peuples ne s'y trompent pas et qu'ils espèrent tous en Napoléon III, qui ne faillira jamais à sa glorieuse mission.

L'Empereur, dans son discours, a dit quelques paroles qui ont eu la haute approbation de M. de Heeckeren ; je tiens à les expliquer. M. le sénateur de Heeckeren a rappelé les paroles de pitié que l'Empereur a prononcées pour le roi de Naples à Gaëte, et il les a considérées comne une preuve de sympathie : c'étaient des paroles de haute convenance vis-à-vis d'un souverain malheureux, dans des circonstances fâcheuses, mais ce n'était pas un témoignage de sympathie. La sympathie pour François II n'existait pas, Messieurs, puisque notre ambassadeur n'était pas à Gaëte et que notre flotte en avait été rappelée.

Ne confondez donc pas la pitié avec la sympathie. De la sympathie, nous en avons, le Gouvernement doit en avoir, il en a, je n'en doute pas. Pour qui ? pour la glorieuse cause italienne, pour ceux qui ont versé leur sang à côté de nous, qui ont cimenté notre

alliance à Magenta et à Solferino. C'est pour ceux-ci qu'étaient les sympathies du Gouvernement, et non pas pour l'ex-roi de Naples à Gaëte.

Il y a quelques paroles dont je tiens à remercier M. le sénateur de Heeckeren, ce sont celles par lesquelles il a justement flétri ces membres des familles royales qui, voulant se faire une situation anormale, injuste, immorale, trahissent leur drapeau, leur cause et leur prince pour se faire une fallacieuse popularité personnelle.

Il a eu parfaitement raison, et j'approuve ses paroles. Je ne suis pas étonné que cette observation soit venue à son esprit en parlant de la famille des Bourbons, car cette famille, partout et toujours, dans tous les pays où elle a régné, nous a donné ce scandaleux exemple de luttes et de trahisons intérieures. En France, rappelez-vous Philippe-Egalité ; en Espagne, les affaires de Bayonne et Ferdinand VII invoquant le secours de l'étranger contre son père Charles IV, et, en dernier lieu, le comte de Montemolin luttant contre la reine d'Espagne. (Sensation.)

Si l'honorable M. de Heeckeren a voulu faire une allusion, je la relèverai, car nous sommes ici pour dire la vérité, sans arrière-pensée, librement, franchement. Cette allusion, elle retombe sur la famille des souverains qu'il voulait défendre. Si, dans toutes les familles souveraines il y a des divergences d'opinion, des appréciations et des opinions personnelles différentes, elles ne doivent se manifester que pendant les jours heureux et aux époques de succès, mais jamais dans le malheur. (Très-bien ! très-bien !) Dans le malheur il n'y a qu'un devoir qui domine tous les autres, et ce devoir, c'est de rester unis. (Très-bien ! très-bien !)

Dans la famille de l'Empereur nous avons vu, à une certaine époque, des divergences intérieures ; nous avons vu son frère Lucien se séparer de lui sur diverses questions, mais dans les Cent-Jours il était à côté de lui. (Nouvelle et vive approbation.)

Dans l'avenir, si des jours de malheurs viennent jamais, soyez-en sûrs, l'histoire n'aura pas à enregistrer une trahison... (Bravo ! bravo ! — Applaudissements.)... comme dans la maison de Bourbon ; alors les Napoléon ne formeront qu'un faisceau pour faire face au danger. (Bravo ! bravo ! — Nouveaux applaudissements. — Mouvement prolongé.)

Je tiens à répondre quelques mots à l'honorable marquis de la Rochejaquelein sur l'alliance anglaise. Il est conséquent avec ses principes en l'attaquant ; nous devons l'être avec les nôtres en la défendant. Quand je parle de l'alliance anglaise, je ne parle pas de l'alliance avec telle ou telle fraction de l'aristocratie anglaise, avec tel ou tel ministère ; je la comprends plus haute et, je dirai, plus sainte ; je comprends l'alliance avec le grand peuple libéral anglais, parce qu'avec lui nous pourrons partout et toujours défendre la cause du progrès et de la véritable liberté.

Je conçois donc parfaitement pourquoi l'honorable M. de la Rochejaquelein voit un si grand danger dans cette alliance. Mais c'est parce qu'elle allie la liberté au progrès que le gouvernement de l'Empereur doit la soutenir, même au prix de quelques sacrifices dans des questions secondaires. Ce sont là des difficultés de détail qu'il appartient de résoudre aux hommes éminents dont l'Empereur s'est entouré.

Entre deux grands pays alliés il y a des questions sur lesquelles on n'est pas d'accord ; cela doit être, parce que la politique est la défense des intérêts, et que ces intérêts sont souvent sinon opposés, du moins en rivalité. Ces divergences doivent donc arriver ; mais au-dessus de ces questions secondaires il faut que le pays sache que si nous désirons cette alliance, c'est parce qu'avec elle seule nous pouvons faire de grandes et de nobles choses. (Très-bien ! très-bien !)

Si j'ai à remercier M. le marquis de la Rochejaquelein de sa violence, je le remercie autant de sa franchise. Il a fait entendre nettement ce qu'il voulait, ce qu'il veut : c'est une seconde expédition de Rome ; il l'indique du moins, car sa politique et toute son argumentation ne peuvent mener que là ; il veut que nous fassions la guerre au Piémont. Sa politique nous mène aussi, forcément, à la guerre avec l'Angleterre ; c'est incontestable.

Il veut que nous rejetions l'Italie entre les bras de l'Angleterre ; et cela, avec quelles compensations, en faveur de quels alliés ? En faveur du pape, dont nous désavouons la politique ; car, en effet, tous les documents diplomatiques que vous avez sous les yeux ne sont pour ainsi dire qu'un long réquisitoire contre son aveuglement et les mauvais conseils qui l'entourent.

M. de Larochejaquelein nous propose encore d'autres alliés. Il nous propose l'alliance du grand-duc de Toscane, qui était contre nous à Magenta et à Solferino. Il nous propose celle du duc de Modène, qui ne nous a jamais reconnus.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je ne vous les ai pas offertes du tout.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Il nous propose le roi de Naples avec son armée qui a su si bien se défendre. Il est évident que l'honorable M. de la Rochejaquelein est un homme trop pratique, trop intelligent de la politique pour nous offrir des alliances aussi dérisoires.

Peut-être quelques évêques approuveront cette politique : un certain parti qui s'appelle le parti du droit divin l'approuvera aussi, et nous offrira comme compensation l'alliance de tous ceux que nous avons combattus, vaincus et abattus dans la campagne d'Italie. (Marques d'approbation.)

J'arrive maintenant au vif de la discussion, et je demanderai au Sénat la permission d'entrer dans quelques développements.

Dans le passé, je n'ai que les plus grands éloges à donner à la politique française. En 1849, j'ai regretté, et l'événement a prouvé depuis que je ne m'étais pas trompé, j'ai regretté, dis-je, l'expédition de Rome. Mais depuis cette époque, depuis surtout la glorieuse campagne de 1859, la politique française est telle qu'on devait l'attendre d'un grand pays gouverné par un grand souverain.

Ce que j'approuve spécialement, c'est la guerre de 1859, ce sont les reproches faits publiquement à l'entêtement des gouvernements italiens qui n'ont voulu donner solution à aucune des difficultés qui s'élevaient devant eux, c'est enfin ce principe fécond de non-intervention qui devait être attaqué et que je dois défendre ici, parce que c'est de lui que découlent l'unité de l'Italie et l'émancipation de ce grand pays, c'est enfin le rappel de la flotte de Gaëte.

Dans l'avenir, j'espère que la conséquence de cette politique, qu'il ne m'appartient pas de prévoir, mais que je puis en grande partie juger d'après le passé, j'espère que la conséquence de cette politique

sera la réalisation de l'unité italienne, unité qui, je le démontrerai tout à l'heure, est un bien. J'espère que cette politique nous amènera à sauver la papauté malgré le pape, à l'éclairer sur ses véritables intérêts, sur la nécessité de faire des concessions au progrès des lumières. Cette politique, enfin, pourra, je l'espère, sauver le pouvoir spirituel du pape. (Vive approbation.)

Je suivrai les événements tels qu'ils se sont déroulés devant nous.

On a beaucoup parlé de la paix de Villafranca. On n'a pas jugé les préliminaires de cette paix tels qu'ils ont été faits, avec leurs motifs. Je ne m'appesantirai pas sur ces motifs. L'Empereur les a exposés avec trop de franchise et de netteté, sentant comme la nécessité d'épancher son cœur vis-à-vis de l'opinion française et européenne, pour que j'aie besoin d'insister; c'était en répondant au Sénat venant lui apporter ses félicitations, lors, je crois, de son retour à Saint-Cloud; et l'on peut tirer des paroles de l'Empereur cette conclusion, que le motif de ces préliminaires a surtout été notre situation militaire.

Je dois avouer que cette paix s'est développée avec de merveilleuses conséquences, et que les gens même qui étaient le moins disposés à l'accueillir ne prévoyaient pas l'immense influence qu'elle devait avoir sur la cause de la liberté en Italie.

On a dit que le pays avait vu avec regret la guerre d'Italie. C'est faux. Je m'inscris en faux contre cette assertion. J'en appelle au témoignage de ceux qui ont vu cette noble nation, le peuple, les ouvriers, les paysans, les militaires se précipiter à l'envi au-devant de l'Empereur, le porter presque en triomphe quand il est parti pour l'Italie. (Vif assentiment.) Et pour être complétement sincère, je dois dire que s'il y a quelque chose qui n'a pas été populaire, c'était la paix de Villafranca, et non la guerre d'Italie.

Quelques voix. C'est vrai ! c'est vrai !

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. J'en appelle à tout le monde, même à d'anciens collègues qui n'étaient peut-être pas parfaitement d'accord à cette époque avec moi.

Il y a deux choses dans la paix de Villafranca : ce qui a été réglé,

stipulé définitivement; promis sans ambages, sans sous-entendu (car tout a été franc dans notre politique), et ce qui n'a eu qu'un caractère éventuel, conditionnel. Les deux Empereurs, étant décidés à faire la paix, se sont entendus, et ils ont fait deux parts, l'une qu'ils ont réglée immédiatement, comme la cession de la Lombardie à l'Empereur des Français, cession fictive, imaginée pour sauvegarder l'amour-propre de l'empereur d'Autriche ; l'autre part, qui s'est composée d'une série de promesses et d'indications. Ces stipulations étaient éventuelles et ne dépendaient de la volonté ni de l'un ni de l'autre des deux Empereurs.

Pour qu'il y eût moins d'ambiguïté, voici ce que les deux Empereurs se sont dit. — Messieurs, j'ai peut-être quelque autorité pour le dire, puisque le hasard a voulu que j'aie été l'intermédiaire de cette négociation, et, si aujourd'hui j'en parle, c'est parce qu'on s'en est expliqué publiquement dans deux brochures, l'une de M. le chevalier Debrauz, agent de S. M. l'empereur d'Autriche, et l'autre, une brochure française, de M. de Bazancourt. — Voici donc ce que les deux Empereurs se sont dit : Nous sommes d'accord sur certains points qui dépendent de nous, fixons ces points-là, arrêtons-les définitivement. Pour le reste, qui ne dépend pas de nous, nous ne ferons pour ainsi dire qu'indiquer des *desiderata*, et, après beaucoup de discussions, ces *desiderata* ont été à leur tour écrits dans les préliminaires.

On a dit que les grands-ducs de Modène et de Toscane rentreraient dans leurs États, mais il a été stipulé, et toutes les dépêches de MM. Walewski et Thouvenel le prouvent, que jamais l'Empereur ne permettrait à l'Autriche d'intervenir par les armes, et que jamais il ne pouvait entrer dans les idées de l'Empereur d'exécuter lui-même ce qu'il ne voulait pas permettre à l'Autriche de faire.

Ainsi il y avait dans la paix de Villafranca deux parties bien distinctes. La première partie, la partie positive a été exécutée et au delà par le Gouvernement français; car ce Gouvernement, et M. le président du conseil d'État pourra me rectifier si je me trompe, a fait l'avance à l'Autriche d'une somme considérable, 100 ou 120 millions qu'il n'avait cependant pas pris l'engagement de payer.

Reste à savoir si l'Autriche a exécuté avec la même loyauté les

conventions de Villafranca. Elle avait pris plusieurs engagements, mais je ne parlerai que d'une clause spéciale, dont je me souviens parfaitement, relativement à la légion hongroise. L'Empereur voulant user de tous les moyens à sa disposition contre son ennemi avait autorisé la formation de cette légion. Si je me trompais, M. le sénateur Piétri pourrait corroborer mes souvenirs, puisqu'il était le commissaire chargé d'organiser la légion hongroise.

Il avait été stipulé avec l'empereur d'Autriche que les Hongrois passés au service du Piémont, avec l'approbation et sous l'autorité militaire de la France, pourraient rentrer dans leur pays sans être inquiétés directement ou indirectement. Il avait été expressément stipulé qu'on ne les forcerait pas de s'enrôler dans les régiments autrichiens, car un homme enrôlé dans un régiment autrichien est plutôt une machine qu'un homme.

Voyons comment le gouvernement autrichien a exécuté cette convention: j'ai la liste d'une série de malheureux Hongrois rentrés dans leur pays avec des saufs-conduits sous la foi de ce traité, qui ont été enrôlés de force dans les régiments autrichiens, mis à la torture, bâtonnés, tourmentés de toutes les façons, et dont deux ou trois ont pu s'échapper pour pouvoir mettre l'opinion du monde civilisé au courant de la façon dont l'Autriche a exécuté cette stipulation formelle inscrite dans les préliminaires de Villafranca, Nous citerons entre autres les Hongrois Étienne Hetényi, Étienne Kertesz et Samuel Weitz, sous-lieutenant dans la légion hongroise en 1859, qui retournèrent, le 20 septembre, après le licenciement de la légion hongroise, dans leur patrie, munis des papiers qui garantissaient leur libération du service de l'armée autrichienne. Arrivés à la frontière d'Autriche, ils sont emprisonnés, enfermés dans un *carcere duro*, et après six semaines, enrôlés comme simples soldats, le 28 octobre 1859, dans l'armée autrichienne.

Il y a une série de noms dont je ferai grâce au Sénat, parce qu'ils sont très-difficiles à prononcer; enfin on pourrait citer les noms de plus de cinq cents légionnaires qni ont eu à subir un pareil traitement. Je n'appuie pas davantage sur cet incident; je veux seulement relever cette accusation qui m'a profondément blessé, quand on a paru soupçonner le Gouvernement de l'Empereur de n'avoir pas été de la dernière loyauté dans l'exécution du traité de Villafranca. Il a

fait plus et au delà de ce qu'il avait promis. C'est l'Autriche qui n'a pas loyalement tenu ses engagemetns.

Quant à ce qui était en dehors de la volonté des deux Empereurs, il est évident qu'il était assez difficile de forcer sans intervention les populations à accepter des souverains qu'elles détestaient. Je me souviens que cette observation a été faite, et comme on était assez pressé de faire la paix, l'Autriche a répondu : « Mais non, il y a peut-être quelque exagération ; vous vous trompez, les populations ne sont peut-être pas aussi hostiles à leurs ducs que vous le croyez. »

L'événement a prononcé.

Qu'est-ce que l'Empereur et le roi de Piémont pouvaient faire dans cette question pour être loyaux ?

Les préliminaires ont été acceptés par le Piémont ; l'original du traité doit être quelque part, et je dois dire que sur cet original le roi Victor-Emmanuel a mis de sa propre main : *Approuvé en ce qui concerne le Piémont,* pour bien montrer que tout ce qui était en dehors du Piémont ne le regardait pas.

Quelle était la situation ? Nos troupes occupaient la Toscane, Modène, Parme, conjointement avec les troupes piémontaises. L'Empereur a dit : « Je donnerai à nos troupes l'ordre de se retirer ; » et les troupes françaises et piémontaises ont quitté Parme, Modène et la Toscane.

Malgré cela, malgré les conseils plus que désintéressés que l'Empereur leur donnait, les populations ne se sont pas montrées oublieuses du passé ; elles ont trouvé qu'elles avaient trop souvent cru à la parole de leurs anciens souverains, et que, puisqu'on ne les obligeait pas par la force à se soumettre à ces anciens souverains, elles pouvaient profiter de l'occasion qui était favorable pour s'en débarrasser une bonne fois.

A cette occasion, j'ai vu avec étonnement que des hommes qui connaissent si bien les affaires politiques de leur pays mêlent sans cesse dans les préliminaires de la paix de Villafranca la question du duché de Parme avec celle des duchés de Modène et de la Toscane.

Distinguons, Messieurs. La question de Parme a été mise de côté

dans les préliminaires de Villafranca. Dans le principe, il avait été stipulé formellement que Parme appartiendrait au Piémont. Seulement, au moment d'écrire ce paragraphe, l'empereur d'Autriche a fait une observation juste et raisonnable ; il a dit qu'il ne pouvait pas disposer de cette principauté qui ne lui appartenait pas. Enfin il a ajouté : « N'en parlons pas, occupons-nous seulement du duché de Modène et de la Toscane ; puisque le roi Victor-Emmanuel occupe Parme, il le gardera. » Ce qui voulait bien dire : Parme appartiendra au Piémont.

En effet, cette neutralité du duché de Parme dont on a voulu parler, — et personne n'est plus à même que moi de traiter cette question, puisque par ordre de l'Empereur j'ai occupé ce pays,— cette neutralité était assez dérisoire, car la duchesse de Parme s'est toujours montrée autrichienne, et jamais elle n'a observé la neutralité. Ce n'est qu'après le commencement de la guerre que la duchesse de Parme a écrit, je crois, à mon ami le comte de Cavour, pour le prier de venir à son aide et de garantir ses États; mais à cette lettre il n'a pu être répondu : il n'était plus temps, les événements avaient marché plus vite. Cette neutralité dont on parle, de quelle façon a-t-elle été observée ? Quand je me suis présenté pour occuper cet État, j'ai eu la pensée de m'emparer du petit matériel de guerre qui y existait. On m'a répondu qu'il était en dépôt à Mantoue; on m'a présenté, il est vrai, un reçu pour prouver qu'il y était en dépôt provisoire et qu'on pouvait l'y réclamer.

En vérité, je n'ai pu m'empêcher de sourire de cette neutralité de la duchesse de Parme, qui avait confié tout son matériel de guerre à nos ennemis, qui l'avait mis en dépôt provisoire dans la forteresse de Mantoue que nous allions peut-être bientôt attaquer.

J'arrive à l'annexion de la Savoie et du comté de Nice. Ces annexions ont été un des faits les plus glorieux des temps modernes pour la France.

Le caractère de justice de ces annexions est incontestable.

On a beaucoup écrit sur le principe de l'annexion par le suffrage universel; on en a beaucoup médit comme d'un principe de désordre. Eh bien ! voyez comme il a fonctionné d'une manière admirable en

Savoie. Jamais le principe d'annexion n'a été appliqué plus justement que dans ces provinces.

La Savoie et Nice remplissaient toutes les conditions voulues pour cela. D'abord le pays voulait cette annexion, et l'Empereur ne l'aurait pas faite sans consulter ce suffrage universel qui est la base sur laquelle repose son gouvernement. Celui qui donnait, le duc de Savoie, celui qui recevait, l'Empereur des Français, étaient d'accord; l'équilibre européen n'était pas dérangé.

Ainsi il n'y eut jamais de cause plus juste et plus glorieuse que celle de l'annexion de Nice et de la Savoie. Tout le monde l'a reconnu ici, il n'y a eu qu'une seule voix (oui! oui! très-bien!). Je dois déclarer que le gouvernement, qui pouvait avoir un certain regret à se séparer de ce berceau de famille de son souverain, a tenu une conduite parfaitement loyale. Il ne nous a créé aucun embarras, il a reconnu qu'il faisait son devoir et qu'il payait une dette de reconnaissance à une grande nation alliée.

On a beaucoup parlé au nom des traités. Les traités, a-t-on dit, sont la base du droit public; il faut les respecter. Je n'avais jamais entendu manifester une si grande sympathie pour des traités dont la base est aussi inique que ceux de 1815. En tout cas, il faut bien reconnaître que beaucoup d'États italiens ne peuvent baser leur existence que sur ces traités. Ainsi, je ne sache pas que les Bourbons fussent à Naples de 1805 à 1814.

La reconnaissance des traités de 1815 doit se trouver dans les notes diplomatiques de nos agents; mais je trouve extraordinaire qu'on vienne en faire comme le palladium de la politique française. La politique française doit respecter les traités; mais quant à ces odieux traités qui ont mis le pied de l'Europe sur la gorge de la France, il faut, toutes les fois que nous le pouvons, les maudire et les déchirer. (Très-bien! très-bien!)

C'est la gloire du nouvel Empire de l'avoir fait. Jusqu'à présent ces traités n'avaient été déchirés que contre nous dans le peu de leurs dispositions favorables à la liberté européenne. (C'est vrai! Très-bien!)

C'est ainsi qu'ils ont été déchirés à Cracovie et en Pologne, dont on

n'a pas respecté la constitution. Et, toutes les fois qu'il s'agissait de nous, on nous opposait le respect de ces mêmes traités, on invoquait peut-être je ne sais quelle phrase de Vattel, comme celle qui a été si bien choisie hier par l'honorable marquis de la Rochejaquelein pour défendre ces traités de 1815.

Eh bien! la gloire de l'Empereur Napoléon III, c'est de les avoir déchirés; c'est d'avoir laissé aux autres gouvernements qui l'ont précédé la triste vanité de se contenter de les maudire. Lui, il n'a fait ni une ni deux : de la pointe de son épée il les a déchirés, et le peuple lui en est reconnaissant. (Très-bien! très-bien!)

J'arrive aux affaires de Rome, et je demande la permission, quoique le Sénat soit peut-être un peu fatigué...

De toutes parts. Non! non! Parlez! parlez!

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Et quoiqu'il ait parfaitement étudié ces documents si importants qui ont été mis sous ses yeux, cependant, pour le complément de mon argumentation et pour achever la défense de l'opinion que je viens d'émettre devant le Sénat, je vous demande de me permettre de lire quelques extraits très-succincts.

Voici une première dépêche du duc de Gramont, du 28 janvier 1860, dans laquelle je lis :

« Non-seulement le cardinal, que j'ai vu hier, ne m'a pas remis, ainsi qu'il le devait, deux exemplaires de ce document, mais il ne m'en a pas dit un seul mot, et ce n'est que par le moyen de mes informations particulières que j'ai découvert ce matin l'impression et l'expédition immédiates de la lettre pontificale. Je me suis fait remettre les deux exemplaires que j'envoie, d'autre part, à Votre Excellence, et je compte adresser au gouvernement pontifical une réclamation formelle contre cet oubli de ses engagements. »

C'était l'encyclique qui avait été lancée, contre le droit public français, sans avoir été communiquée au Gouvernement français.

M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL DUPIN. Oui, c'est vrai.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Voici une dépêche de M. le ministre des affaires étrangères à M. le duc de Gramont, du 12 février 1860 :

« Vous savez, monsieur le duc, que ces suggestions ne furent pas accueillies. Pendant que les événements, en se succédant, multipliaient les difficultés, la cour de Rome persistait à se renfermer dans une abstention uniquement propre à aggraver un état de choses qui déjà ne pouvait plus se concilier avec son autorité sans sacrifices ou sans compensations. C'est ainsi qu'en ne tenant nul compte des faits ni des avertissements, on a laissé passer toutes les circonstances opportunes pour rattacher les Légations au saint-siége; c'est ainsi qu'on s'est trouvé en présence d'une éventualité que l'Empereur a vainement voulu conjurer, et que Sa Majesté a été amenée à adresser au saint-père sa lettre du 31 décembre. »

C'était une lettre de l'Empereur au pape que M. de la Rochejaquelein citait hier.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Pas le moins du monde.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. C'en était donc une autre?

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. C'en était une du temps de la république.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Voici maintenant une conversation extrêmement curieuse dont le duc de Gramont rend compte au ministre. Il raconte son entrevue avec le cardinal Antonelli, et il en donne en quelque sorte le résumé :

« Je commence à croire que vous désirez un cataclysme. Vous ne pouvez fermer les yeux à l'évidence, vous voyez le mouvement qui vous enlace, vous savez que la révolte des Marches et celle de l'Ombrie sont imminentes. »

Je m'arrête à ce paragraphe!

On a dit hier que tout était calme, tranquille dans les Marches et l'Ombrie, quand Victor-Emmanuel les a envahies.

Voilà la réponse du duc de Gramont, le 3 mars 1860.

Je ne crois pas que, depuis, les événements aient beaucoup contribué à calmer les populations, que le gouvernement des prêtres soit devenu beaucoup meilleur.

Je reprends la citation :

« Vous savez les dangers que court le royaume de Naples, et quand un mot de transaction pourrait encore conjurer l'orage, sauver le reste des États du pape, sauver Naples que vous sacrifiez sans pitié, sauver l'Italie peut-être d'un bouleversement général, vous refusez tous les tempéraments et vous appelez la tempête, comme si vous spéculiez sur les épaves du naufrage. »

Vous voyez que la diplomatie française a été vigilante. Cette dépêche n'était pas faite pour être publiée, mais pour mettre le Gouvernement, jour par jour, au courant de ce qui se passait; elle n'était pas faite pour les besoins de ma cause ; c'était la conviction loyale, profonde, de notre éminent représentant à Rome. (Très-bien! très-bien!)

Voici une dépêche de M. le ministre des affaires étrangères à M. le baron Brenier, du 31 mai 1860 :

« Ce refus de concours du roi de Naples en faveur d'une cause qui est, après tout, celle de l'ordre et de la tranquillité dans le midi de l'Italie et qui, à ce titre, le touche profondément, semblerait indiquer de la part de ce prince peu de confiance sur la solidité du système sur lequel il fonde la sécurité intérieure de ses États ; l'on a dès lors de la peine à comprendre qu'il ne sente pas davantage la nécessité d'introduire dans son gouvernement les réformes qui, en lui ramenant les sympathies des populations, auraient pour effet de lui permettre d'étendre au delà de ses frontières une utile et honorable influence. »

Quant à l'autorisation donnée à M. le général de Lamoricière, oh! là, véritablement, c'est plus que de l'aveuglement, c'est de l'acharnement de la part de la cour de Rome. Elle savait, à ne pas s'y méprendre, qu'elle n'avait qu'à demander, pour l'avoir, l'autorisation de placer le général de Lamoricière à la tête de ses bandes, elle savait qu'elle n'avait qu'à la demander, et cependant le gouvernement papal commence par délivrer la commission avant que la réponse du Gouvernement français soit arrivée, et M. le duc de Gramont a soin de le dire, c'est un soufflet qu'on veut nous donner.

Voici enfin une dépêche du 10 avril 1860, qui nous fait un tableau si touchant du nouveau Coblentz romain, et dans laquelle M. le duc

de Gramont, moitié en se moquant, moitié avec une juste indignation, rend compte de ce qui se passe au Vatican même :

« A peine M. de Lamoricière fut-il entré au service du pape, qu'on vit arriver à Rome de nombreuses députations françaises qui se présentèrent en corps et avec pompe devant Sa Sainteté, affectant tous les caractères de l'opposition dynastique la plus prononcée et tenant, jusques aux pieds du trône pontifical, un langage dont la violence dénote une exaltation extrême.

» Quelques camériers influents encouragent ces manifestations par tous les moyens dont ils disposent. Il y a quelques jours un air de mystère régnait au Vatican ; on arrêtait les visiteurs en leur demandant : Êtes-vous Bretons ? et on leur expliquait que les salles étaient momentanément fermées, parce que le saint-père y recevait l'hommage de la Bretagne, qui, par députations, venait protester contre l'Empereur. »

Contre celui auquel il devait sa tranquillité, son pouvoir temporel; contre celui auquel il devait tout !

Est-ce de l'ingratitude ? L'histoire répondra.

Je continue :

« Samedi dernier, c'était le tour des Lyonnais. Un Français qui, bien que catholique fervent, n'a pas cru devoir répudier des sentiments conformes à sa nationalité, fut interpellé vivement en ces termes : « Monsieur, on est sujet du pape avant d'être sujet de son » souverain ; si vous n'êtes pas dans ces idées, que venez-vous faire » ici ? » (Sensation.)

Voilà la passion du gouvernement romain expliquée, commentée, développée devant l'Europe entière par le duc de Gramont.

« Le cardinal secrétaire d'Etat, dont l'esprit politique a parfaitement compris les dangers de cet état de choses, est loin d'encourager cette imprudente agitation.

» Je ne terminerai pas, monsieur le ministre, sans revenir sur l'évacuation des États pontificaux par l'armée française. Comme Votre Excellence peut bien le penser, tout ce que je vois ne fait que confirmer mon opinion sur l'opportunité du départ de nos troupes. »

Voici une nouvelle dépêche du 21 avril 1860, dans laquelle M. le ministre des affaires étrangères dit à M. le duc de Gramont :

« Les dispositions du saint-siége sont tellement absolues, et il se place à un point de vue si différent du nôtre, que nous ne saurions avoir l'espérance de modifier ses résolutions. »

Enfin, pour que le tableau soit complet, il ne suffit pas que l'opinion publique française soit édifiée sur ce qui se passe à Rome; il ne suffit pas que ces tristes désordres, pour ne pas dire davantage, soient signalés à son gouvernement par l'ambassadeur de France; il est utile de faire connaître l'opinion de l'Europe. Quelle opinion? ce n'est pas une opinion de tribune; mais bien une opinion donnée dans le silence du cabinet; par qui? par les gouvernements des puissances les plus catholiques qui ne demandent qu'à baiser les pieds du saint-père et à soutenir son pouvoir temporel.

Eh bien! il y a une dépêche de M. Barrot au ministre des affaires étrangères, où il rend compte de sa conversation avec M. Collantes, ministre des affaires étrangères de la très-catholique Isabelle.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Il la dément!

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. S'il la dément, tant pis pour lui.

Quand j'ai la parole d'un ministre de France, quand j'ai la signature d'un représentant de l'Empereur, je n'admets pas le démenti. (Très-bien! très-bien!)

Vous avez, permettez-moi de vous le dire, de curieux arguments sans cesse appuyés sur des documents cachés. Hier, vous avez parlé d'affirmations de M. de Rayneval complétement opposées à ce qu'a déclaré son chef hiérarchique, M. le comte Walewski, alors ministre des affaires étrangères. Vous vous êtes attiré une rectification de la part de MM. Walewski et Thouvenel.

Aujourd'hui je vous parle de dépêches publiées sous la foi du gouvernement français, avec la signature de M. Barrot, ambassadeur de France en Espagne. Ces documents sont publiés depuis trois semaines; M. Barrot aurait pu les rectifier; M. Collantes aurait pu réclamer s'ils étaient inexacts, et aujourd'hui vous venez dire qu'il les dément!

Que m'importe! il est peut-être effrayé de ce qu'il a dit, il est

peut-être effrayé de voir la vérité ainsi mise au jour. Mais il l'a dit et l'histoire l'enregistrera. C'est un fait acquis.

M. Barrot écrit :

« M. Collantes ne conteste pas l'obstination du saint-père, qui, dès qu'il a été rétabli sur son trône, a oublié les leçons de 1848, la catastrophe révolutionnaire qui l'avait obligé de s'enfuir de ses États, et le secours providentiel qui l'y a ramené. Le gouvernement pontifical avait fait alors des promesses de réformes qu'il a également oubliées, aussitôt qu'il a pensé que le danger qui les avait provoquées était passé. La réalisation opportune de ces promesses (et les Romagnes ne demandaient certes pas, à cette époque, des réformes bien radicales) eût probablement suffi pour rendre impossibles les complications qui, plus tard, ont enlevé ces provinces au saint-siége. En y manquant, le gouvernement du saint-père a irrité les populations, et a rendu nécessaire l'occupation du pays par des garnisons autrichiennes, se rendant ainsi solidaire de la haine qu'excitait dans tous les cœurs italiens la domination de ces soldats étrangers. Dès ce moment, il était évident que la perte des Romagnes par le gouvernement pontifical n'était qu'une affaire de temps et de circonstances.

» M. le premier secrétaire d'Etat a ajouté que la proposition du Gouvernement de l'Empereur de réunir une conférence des puissances catholiques, dans le but de consacrer par la signature d'un protocole ou d'une convention, les moyens concertés et arrêtés d'avance de résoudre la question romaine, laissant en dehors de la discussion la question des Romagnes, dont le gouvernement pontifical s'est réservé l'avenir par sa protestation ; il pense, dis-je, que cette proposition est inspirée par la saine et calme intelligence des vrais intérêts du saint-siége, et qu'elle offre la seule chance de sauver de la révolution, sans sacrifier absolument ce qui est déjà perdu, les provinces qui restent encore sous la domination du saint-père, et avec elles, peut-être, le gouvernement temporel du pape. »

Ainsi, dès le 24 avril 1860, le ministre des affaires étrangères de la reine d'Espagne voyait que le gouvernement temporel du pape était bien malade (il était en effet bien malade); il prévoyait qu'il allait cesser, qu'il était sur le point de finir, et vous trouvez extraordinaire qu'une partie de l'opinion publique, voulant aller jusqu'au

bout, voulant suivre la logique jusqu'à ses dernières limites, dise, en présence de ces témoignages concordants et accablants : il faut que cette vérité passe dans les faits ! Ce gouvernement, auquel tout le monde ne reconnaît plus qu'une existence probable de peu de durée, ce gouvernement, condamné par M. le ministre des affaires étrangères d'Espagne, vous trouvez extraordinaire que nous n'en voulions plus !

Je lis une autre dépêche de M. le comte de Comminges-Guitaud, chargé d'affaires de France à Lisbonne ; vous verrez que M. le ministre des affaires étrangères de Portugal parle dans le même sens que son collègue d'Espagne. La dépêche est ainsi conçue :

« Le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Casal-Ribeiro, auquel j'ai communiqué le projet d'entente que Votre Excellence a fait présenter à Rome, et dont elle a bien voulu m'envoyer copie, m'a déclaré que, dans son opinion, les concessions du Gouvernement de l'Empereur ne pouvaient être plus conciliantes, et que, puisque malheureusement le pape les repoussait, il n'y a plus qu'à laisser faire le temps. »

Voilà ce que disaient MM. les ministres des affaires étrangères d'Espagne et de Portugal, voilà le jugement des représentants de deux puissances catholiques, les plus catholiques de l'Europe.

A cet égard, il y a une dépêche que je demande encore au Sénat, bien que je craigne vraiment d'abuser de sa patience... (Non ! non ! — Parlez ! parlez !)... la permission de rappeler, parce qu'elle jette un jour vraiment bien curieux et intéressant sur cette politique napolitaine, si vivement défendue hier dans cette enceinte.

Quand le ministre de France va chez le ministre des affaires étrangères du roi de Naples, M. de Martino, et lui présente l'arrangement proposé par la France pour mettre fin à cette situation malheureuse, à cette situation déplorable des États du pape, que se passe-t-il ? Le ministre napolitain parle d'abord de la prévoyance, de la générosité, de la patience du Gouvernement français, patience et générosité qui n'ont pas eu de limites. Le Gouvernement français, en effet, a été aussi clairvoyant que possible dans ses prévisions ; il a fait tout au monde pour persuader le pape.

Eh bien ! maintenant, on propose au gouvernement de Naples,

pour tendre au pape une planche de salut, pour sauver ce qui est sauvable dans ce malheureux pouvoir temporel qui fuit de tous côtés comme un vase fêlé (mouvement), on lui propose d'envoyer des troupes pour protéger le pape.

Qu'est-ce que le gouvernement napolitain répond? Je vais vous le dire. Elle est jolie, sa réponse! elle est curieuse! et, permettez-moi de le dire aussi, elle est bien risible. Le gouvernement napolitain répond : « Nous ne sommes pas assez forts pour donner des secours au pape, pour lui donner des troupes. »

Cela est concevable! cela se conçoit parfaitement.

Mais, avec un certain embarras, sans s'opposer à la proposition du vicariat à donner au roi Victor-Emmanuel, le gouvernement napolitain insinue ceci : « A côté des Légations, il y a d'autres provinces qui nous touchent et qui sont tout aussi malheureuses, tout aussi mal gouvernées que les autres. Laissez-les vivre, à titre de vicariat! »

Oui, ce gouvernement soi-disant si loyal, qui s'appuie si fort sur les traités, le voilà qui dit : « Je trouve très-mauvais que vous donniez à Victor-Emmanuel les Légations et Bologne, si vous ne me donnez pas, à moi, les Marches et l'Ombrie. Si j'ai les Marches et l'Ombrie, je suis prêt à donner des secours au pape et à faire le marché dont vous me parlez! »

Cela est en toutes lettres dans la dépêche. Et comme on reproche au roi de Piémont l'emploi de ce mot de vicariat, j'ai voulu vous faire voir que ce mot n'était pas d'invention piémontaise. Qu'est-ce que le vicariat sous la suzeraineté du pape? C'est, en fait, la possession du territoire, c'est un moyen déguisé pour posséder le pays. Eh bien! ce vicariat napolitain, qui ne s'appuie sur aucun titre, on en faisait la condition *sine quâ non* d'un appui armé; Naples disait : « Accordez-moi le vicariat, sans cela je ne viendrai pas à votre aide! »

Je trouve que de tels sentiments n'ont rien d'honorable; car c'est dire à un gouvernement malheureux : « Je suis prêt à vous donner des troupes, je suis prêt à vous envoyer des secours; mais accordez-moi pour récompense le vicariat de l'Ombrie et des Marches. »

Voici, Messieurs, la dépêche.

Le baron Brenier à M. le ministre des affaires étrangères à Paris.

« Naples, le 14 juillet 1860.

» Ma dépêche télégraphique, en date d'hier matin, répond au désir que m'exprime Votre Excellence de connaître d'une manière précise les bases de la négociation que le gouvernement napolitain veut ouvrir avec celui de Turin. J'ai l'honneur de lui transmettre ci-joint une copie du document qui m'a été remis àce sujet par M. de Martino.

» Les points réservés aux négociateurs sont :

» 1° La faculté d'introduire dans le pacte d'alliance une clause qui la rende éventuellement offensive ;

» 2° La reconnaissance de l'annexion de la Toscane et des duchés.

» Quant aux Légations, les instructions des plénipotentiaires leur donneraient la latitude de proposer à M. de Cavour un système de vicariat dans lequel Naples et Turin se partageraient le fidéi-commis pontifical. Les Légations seraient placées sous le vicariat piémontais, et le roi de Naples prendrait celui des Marches et de l'Ombrie.

» Je crains que les événements ne devancent l'action diplomatique: la première base, celle de la confiance et de l'assentiment populaire, semble manquer jusqu'à présent. Les mesures que prend le ministère sont bonnes dans le sens de la Constitution et de la fidélité aux engagements pris le 25 juin ; mais, malgré tout, il se fait autour du gouvernement un vide inquiétant. »

Elle est franche ! (Oui ! oui !)

Messieurs, j'ai tâché, à l'aide des documents si intelligibles, si curieux, si précieux, si francs, que le Gouvernement a mis sous vos yeux, de vous signaler la conduite de la cour de Naples.

Et vraiment, il n'y a presque plus rien à dire pour que le tableau soit complet.

Vous avez vu le pape prenant un ex-sous-lieutenant belge pour en faire son ministre de la guerre ; vous l'avez vu embauchant un général français pour commander son armée, et, pour mieux marquer sa

malveillance, il n'attend pas l'autorisation du gouvernement français pour le mettre à la tête de l'armée pontificale, pour commencer l'embauchage des bandes d'étrangers qui devaient composer cette armée. Mais il reste une étude à faire pour que le tableau soit complet.

Je suis toujours très-heureux, Messieurs, quand des membres éminents du Gouvernement veulent bien me donner des leçons d'histoire; j'ai lu avec un grand intérêt des leçons d'histoire d'Angleterre que nous a données mon ami M. de Persigny au sujet de la presse périodique; j'ai reçu avec plaisir la leçon d'histoire romaine que nous a donnée M. le président Troplong. Eh bien ! je me suis demandé s'il n'y avait pas quelque chose à apprendre en cherchant des leçons d'histoire dans les précédents de nos annales françaises,

Je ne vous parlerai pas, ce serait inutile, des précédents qui remontent un peu haut dans notre histoire dans ses rapports avec Rome; je ne vous parlerai pas de toutes les difficultés qui se sont élevées entre le pape et Henri IV, le seul roi vraiment grand que je reconnaisse dans la dynastie des Bourbons ; je ne vous parlerai pas des difcultés qui se sont élevées avec la cour de Rome sous Louis XIV, ce roi fastueux que je n'aime pas, parce que, malgré les grandes choses de son règne, il a fait beaucoup de mal à notre pays : mais j'arriverai aux difficultés entre le pape et Napoléon Ier.

Je demande la permission de m'arrêter quelques instants à cette histoire, qui est un peu la mienne, qui me touche au cœur, vous devez le comprendre.

Eh bien ! je trouve à chaque pas des difficultés sans cesse renaissantes; partout je trouve les difficultés de la situation actuelle. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, *nihil sub sole novi*, avec la cour de Rome; c'est toujours la cristallisation du moyen âge. Toutes les fois qu'il s'élève une difficulté quelconque, vous êtes sûr d'y trouver le même entêtement.

Je vais vous citer quelques lettres du général Bonaparte relatives à ces affaires. En voici deux de 1796. J'appuie sur cette date pour montrer que les mauvaises dispositions de la cour de Rome ne datent pas d'hier :

« Je vous ai parlé, dans ma dernière lettre, de notre position poli-

tique avec la Légation de Bologne. Il est impossible d'être dans une situation plus satisfaisante; ils nous aiment avec enthousiasme, ils paient avec empressement, *et ils haïssent le pape avec ardeur.* Les nobles et les grands seigneurs qui sont à la tête du gouvernement sont des hommes modérés et sages. Ce pays-ci est uni, il demande son ancienne constitution, qui, comme toutes celles d'Italie, est un mélange et une bigarrure de formes. Le Sénat vous envoie trois députés. *Ils regarderaient comme le plus grand malheur de rentrer sous la domination papale; je crois qu'il n'est pas de notre générosité de les y contraindre.* »

(*Lettre de Bonaparte au Directoire exécutif.* — Bologne, 2 juillet 1796. *Correspondance*, premier volume, page 556.)

« Je n'ai pas changé ici un seul employé; hormis le légat du pape, tout le reste est très-prononcé et très-décidé pour le peuple. »

(Même lettre que ci-dessus.)

« Hormis le légat du pape, tout le monde est très-décidé contre le pape. »

C'est ce qui s'est passé sous nos yeux en 1859 : pas un seul employé n'a été renvoyé de Bologne. Quand le légat est parti, tout le monde s'est trouvé à son aise. On a dit qu'on avait contraint le légat de Bologne; ce n'est pas vrai : le légat du pape est parti devant la réprobation universelle, derrière la queue du dernier cheval autrichien. C'était la conséquence du départ de l'Autriche. L'Autriche partie, le légat est parti, et le peuple s'est trouvé libre.

Autre lettre du 17 octobre 1796 :

« . . . Le délire étrange du pays où vous êtes ne sera pas long; il y sera bientôt porté un prompt remède. Cette folie passera comme un rêve; *ce qui restera sera la liberté de Rome et le bonheur de l'Italie.* » (Lettre de Bonaparte au citoyen Cacault. Modène, 17 octobre 1796. *Correspondance*, t. II, p. 79.)

Voilà ce que disait le général Bonaparte en 1796.

Il en a dit bien d'autres!

Autre lettre du 21 octobre 1796, extraite de la *Correspondance* publiée par le Gouvernement actuel, deuxième volume :

« La cour de Rome a refusé d'accepter les conditions de paix que lui a offertes le Directoire; elle a rompu l'armistice en suspendant l'exécution des conditions; elle arme, elle veut la guerre, elle l'aura. Mais avant de pouvoir de sang-froid prévoir la ruine et la mort des insensés qui voudront faire obstacle aux phalanges républicaines, je dois à ma nation, à l'humanité, à moi-même, de tenter un dernier effort pour ramener le pape à des sentiments plus modérés, conformes à ses vrais intérêts, à son caractère sacré et à la raison. Vous connaissez, monsieur le cardinal, les forces et la puissance de l'armée que je commande. Pour détruire la puissance temporelle du pape, il ne me faudrait que le vouloir. Allez à Rome, voyez le saint-père, éclairez-le sur ses vrais intérêts; arrachez-le aux intrigues de ceux qui veulent sa perte et celle de la cour de Rome. Le Gouvernement français permet encore que je rouvre des négociations de paix; tout peut encore s'arranger.

» La guerre, si cruelle pour les peuples, a des résultats terribles pour les vaincus : évitez de grands malheurs au pape. Vous savez combien personnellement je désire finir, par la paix, une lutte que la guerre terminerait pour moi sans gloire comme sans péril.

» Je vous souhaite, monsieur le cardinal, dans votre mission, le succès que la pureté de vos intentions mérite. »

(*Lettre de Bonaparte au cardinal Mattei.* — Ferrare, 22 octobre 1796. *Correspondance*, deuxième volume, page 84.)

Autre lettre du 22 janvier 1797 au cardinal Mattei. Dans celle-ci, vous verrez que ce n'est plus seulement les dates qu'il suffit de changer, ce sont les noms.

» *Les étrangers qui influencent la cour de Rome ont voulu et veulent encore perdre ce beau pays;* les paroles de paix que je vous avais chargé de porter au saint-père ont été étouffées par ces hommes pour qui la gloire de Rome n'est rien, *mais qui sont entièrement vendus aux cours qui les emploient. Nous touchons au dénoûment de cette ridicule comédie.* Vous êtes témoin du prix que j'attachais à la paix, et du désir que j'avais de vous épargner les horreurs de la guerre. Les

lettres que je vous fais passer, et dont j'ai les originaux entre les mains, *vous convaincront de la perfidie, de l'aveuglement et de l'étourderie de ceux qui dirigent actuellement la cour de Rome.*

» Quelque chose qui puisse arriver, je vous prie, monsieur le cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome sans aucune espèce d'inquiétude. Premier ministre de la religion, il trouvera, à ce titre, protection pour lui et pour l'Église. Assurez également tous les habitants de Rome qu'ils trouveront dans l'armée française des amis qui ne se féliciteront de la victoire qu'autant qu'elle pourra améliorer le sort du peuple et affranchir l'Italie de la domination des étrangers. *Mon soin particulier sera de ne point souffrir qu'on apporte aucun changement à la religion de nos pères.*

» Je vous prie, monsieur le cardinal, d'être assuré que, dans mon particulier, je me ferai un devoir de vous donner, dans toutes les circonstances, la marque de l'estime et de l'attachement avec lesquels, etc., etc. »

(*Lettre de Bonaparte au cardinal Mattei.*—Vérone, 22 janvier 1797. *Correspondance*, 2e vol., p. 539.)

Je crois qu'on retrouverait aujourd'hui exactement la même connivence entre les étrangers qui égaraient Rome et les partis hostiles à l'intérieur.

Je lis la dernière lettre de l'Empereur, dans sa correspondance si curieuse avec le cardinal Mattei; elle est du 17 février 1797 :

« J'ai reconnu dans la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, monsieur le cardinal, cette simplicité de mœurs qui vous caractérise. Vous verrez, par l'imprimé ci-joint, les raisons qui m'ont engagé à rompre l'armistice conclu entre la République française et Sa Sainteté.

» Personne n'est plus convaincu du désir que la république française avait de faire la paix que le cardinal Busca, comme il l'avoue dans la lettre à M. Albani, qui a été imprimée et dont j'ai l'original entre les mains.

» On s'est rallié aux ennemis de la France lorsque les premières puissances de l'Europe s'empressaient de reconnaître la République et de désirer la paix avec elle ; on s'est longtemps bercé de vaines chi-

mères, on n'a rien oublié pour consommer la destruction de ce beau pays. Je n'entendrai jamais à aucune proposition qui tendrait à terminer les hostilités entre la république française et Sa Sainteté, qu'au préalable on n'ait ordonné le licenciement des régiments créés après l'armistice; secondement, que l'on n'ait ôté, par notification publique, le commandement de l'armée de Sa Sainteté aux généraux envoyés par l'empereur. Ces clauses remplies, il reste encore à Sa Sainteté un espoir de sauver ses États en prenant plus de confiance dans la générosité de la république française, et en se livrant tout entière et promptement à des négociations pacifiques.

» Je sais que Sa Sainteté a été trompée. Je veux bien encore prouver à l'Europe entière la modération du Directoire exécutif de la république française, en lui accordant cinq jours pour envoyer un négociateur, muni de pleins pouvoirs, qui se rendra à Foligno, où je me trouverai, et où je désire pouvoir contribuer, en mon particulier, à donner une preuve éclatante de la considération que j'ai pour le saint-siége.

» Quelque chose qui arrive, monsieur le cardinal, je vous prie d'être persuadé, etc., etc., etc. »

Voici enfin l'opinion que l'Empereur exprimait au Directoire exécutif. Cette lettre est plus intime. Elle n'est pas officielle comme celle que je citais tout à l'heure; c'est l'épanchement du cœur de l'Empereur vis-à-vis du gouvernement français qu'il représentait comme général en chef.

. . . . . .

« Mon opinion est que Rome, une fois privée de Bologne, Ferrare, et des 30 millions que nous lui ôtons, ne peut plus exister; *cette vieille machine se détraquera toute seule.* »

(*Bonaparte au Directoire exécutif.*—Tolentino, 14 février 1797. *Correspondance,* IIe vol., p. 442.)

Ceci, Messieurs, ce n'est pas pour juger le passé, c'est comme corroboration de mon opinion sur l'avenir:

« *Au citoyen Joseph Bonaparte*, 27 septembre 1797. »

En 1797, Joseph Bonaparte représentait le gouvernement français à Rome. . . . . .

« Vous signifierez sur-le-champ à la cour de Rome que si le général Provera n'est pas de suite renvoyé de Rome, la République française regardera cela, de la part de Sa Sainteté, comme un commencement d'hostilité. *Faites sentir combien il est indécent, lorsque le sort de Rome a dépendu de nous, qu'elle n'a dû son existence qu'à notre générosité, de voir encore le pape renouer des intrigues et se montrer sous des couleurs qui ne peuvent être agréables à la République française.* Dites même, dans vos conversations avec le secrétaire d'État, et, s'il le faut, même dans votre note : *La République française a été généreuse à Tolentino ; elle ne le sera plus si les circonstances recommencent.* . . . . . .

» BONAPARTE. »

(*Correspondance*, IIIe vol., p. 465.)

Ne dirait-on pas que cette lettre-là a été écrite aujourd'hui ?

J'arrive enfin au couronnement de l'Empereur.

L'Empereur, dans des épanchements extrêmement curieux, rend compte de ses conversations avec le pape, et, pour prouver sa persistance, je n'ose employer le mot *entêtement*, je crois cependant que c'est le mot qui répondrait le mieux à ma pensée ; pour prouver la persistance de la cour de Rome, l'Empereur rend compte des conversations qu'il a eues avec le pape à Fontainebleau.

(*Mémorial de Sainte-Hélène*, p. 115, 116, IIe vol.)

« Avant mon couronnement, disait l'Empereur, le pape voulut me voir et tint à se rendre lui-même chez moi. Il avait fait bien des concessions. Il était venu à Paris me couronner; il consentait à ne pas me poser la couronne, il me dispensait de communier en public avant la cérémonie ; il avait donc, selon lui, bien des récompenses à attendre en retour. Aussi avait-il rêvé d'abord la Romagne, les Légations, et il commençait à soupçonner qu'il faudrait renoncer à tout cela. Il se rabattit alors sur une bien petite grâce, disait-il, seulement à voir signer un titre ancien, un chiffon bien usé qu'il tenait de Louis XIV.

« Faites-moi ce plaisir, disait-il; au fond cela ne signifie rien. — » Volontiers, très-saint-père, et la chose est faite si elle est faisable. » Or c'était une déclaration dans laquelle Louis XIV, sur la fin de ses

jours, séduit par Mme de Maintenon (cette maîtresse du roi protectrice de la religion), ou gagné par ses confesseurs, désapprouvait les fameux articles de 1682, bases des libertés de l'Église gallicane. L'Empereur répondit qu'il n'avait, pour son compte, aucune objection personnelle, mais qu'il fallait toutefois, pour la règle, qu'il en parlât avec les évêques ; sur quoi le pape se tuait de répéter que cela n'était nullement nécessaire, que cela ne méritait pas tant de bruit. « Je ne montrerai jamais cette signature, disait-il, pas plus qu'on n'a montré celle de Louis XIV. » « Mais si cela ne signifie rien, disait Napoléon, à » quoi bon ma signature ? Et si cela peut signifier quelque chose, il » faut bien, décemment, que je consulte mes docteurs. »

C'est une chose curieuse et que l'Empereur remarque plus loin, que dans toutes ces négociations, pour toutes les compensations que la cour de Rome demande, elle ne réclame jamais rien pour le spirituel ; non ! Pour le spirituel on s'entendra toujours ; on ne s'occupe que du temporel. Ainsi on fait des concessions spirituelles au profit du temporel ; le pape dit à l'Empereur : « Je ne vous mettrai pas la couronne sur la tête : il s'agit du spirituel, je cède. — Vous ne communierez pas : c'est du spirituel, je cède. — Mais les Légations, c'est du temporel, oh ! cela j'y tiens par-dessus tout. » (Rires et légères meurs.)

L'Empereur disait à Sainte-Hélène :

(*Mémorial de Sainte-Hélène*, deuxième volume, page 121.)

« Qu'il sache bien que, quelque parti que je prenne, j'ai six cent mille Français en armes, même un million, qui, dans tous les cas, marcheront avec moi, comme moi et pour moi ; les paysans, les ouvriers ne connaissent que moi, ils me portent une confiance aveugle. La partie sage, éclairée, de la classe intermédiaire, ceux qui soignent leurs intérêts et recherchent la tranquillité me suivront ; il ne restera donc plus pour lui que la classe bourdonnante, qui, au bout de huit jours, l'aura oublié pour commérer sur de nouveaux objets.

J'ai fait cette citation à cause des mots : « Les paysans et les ouvriers ne connaissent que moi. »

L'Empereur aujourd'hui peut en dire autant.

La classe bourdonnante aujourd'hui, ce sont les journaux légitimistes et quelques évêques déférés au conseil d'État.

L'Empereur porte, en 1805, sur le saint-père (*Mémorial de Sainte-Hélène*, deuxième volume, page 118), le jugement suivant :

« ..... A peine eut-il le pied sur le sol italien, que les intrigants, les brouillons, les ennemis de la France profitèrent de ses dispositions pour s'en saisir, et dès cet instant tout fut hostile de sa part. Ce n'était plus le doux, le paisible Chiaramonti, le bon évêque d'Imola, qui s'était proclamé de si bonne heure digne des lumières de son siècle. Sa signature n'était plus apposée qu'à la suite d'actes tenant bien plus des Grégoire et des Boniface que de lui. Rome devint le foyer de tous les complots tramés contre nous. J'essayai vainement de le ramener par la raison ; il ne m'était plus possible d'arriver jusqu'à ses sentiments. Les torts devinrent si graves, les insultes si patentes, qu'il me fallut bien agir à mon tour. Je me saisis donc de ses forteresses, je m'emparai de quelques provinces, je finis même par occuper Rome, tout en lui déclarant et en observant strictement *qu'il demeurait sacré pour moi dans ses attributions spirituelles, ce qui était loin de faire son compte.*

» *Cependant il se présenta une crise, on crut que la fortune m'abandonnait à Essling; et aussitôt on fut prêt à Rome pour soulever la population de cette grande capitale.* L'officier qui y commandait ne crut pouvoir échapper au danger qu'en se défaisant du pape qu'il mit en route pour la France. Un tel événement s'était opéré sans ordres et même il me contrariait fort.....

» Jusque-là la querelle n'avait été que temporelle ; les meneurs du pape, dans l'espoir de relever leurs affaires, la compliquèrent de tout le mélange du spirituel. »

Voici enfin deux lettres : l'une de 1807, l'autre de 1808, écrites par l'Empereur au prince Eugène :

. . . . . .

« La cause première était loin d'avoir rapport à la religion. Les biens temporels perdus par le saint-siége, les Légations, dont la cour de Rome s'était flattée d'obtenir la restitution pour prix de la condescendance du pape à se rendre à Paris, afin d'y sacrer lui-même un soldat parvenu, à force de victoires et de génie, sur le premier trône du monde : tels étaient les motifs du mauvais vouloir des cardinaux à l'égard de Napoléon.

. . . . . .

» Les intrigues de la cour de Rome s'étendirent bientôt jusque dans le royaume d'Italie. Des confréries opposantes à l'action du gouvernement s'étaient formées, et, sous une apparence de réunions religieuses, constituaient de véritables clubs politiques, dangereux foyers de révolte et de fanatisme, comme aujourd'hui.

» Forcé de porter remède à cette tendance, l'Empereur, par un décret du 26 mai, supprima dans le royaume d'Italie toutes les confréries et congrégations, à l'exception de celle dite du Saint-Sacrement. (Cela n'est plus comme aujourd'hui, il y a plus de tolérance.) — Défense fut faite à tout citoyen italien de s'affilier à aucune société étrangère; défense aux sociétés supprimées de se rassembler de nouveau. » (*Mémoires du prince Eugène*, par Ducasse, t. III, p. 339-340.)

Voici la seconde lettre, contenant des instructions sur la situation géographique de l'Italie (janvier à juin 1808) :

« . . . . . .

2° Que la situation géographique des royaumes d'Italie et de Naples ne permettait pas que ces deux pays fussent séparés par une puissance ennemie, surtout en face des agressions maritimes des Anglais. » (Napoléon au prince Eugène. — *Mémoires du prince Eugène*, par Ducasse, t. IV, p. 4.)

Mettez, « *les agressions ou le mauvais vouloir des Autrichiens,* » et la situation est la même aujourd'hui.

L'Empereur reconnaît qu'il est chimérique de vouloir conserver une tache d'encre sur la carte d'Italie, quand le nord et le midi ne forment qu'un État libre.

Je ne peux oublier, en citant ces documents, d'appeler l'attention du Sénat sur une des prétentions les plus curieuses, les plus extraordinaires du cardinal Antonelli, qui répond à M. de Gramont lui demandant des concessions conformes au temps, lui offrant avec une générosité très-grande de lui assurer un budget spirituel, sous la garantie de la foi publique, de ce qu'il y a de plus sacré au monde. Assurément, on ne peut pas faire que les choses humaines ne soient variables; mais il est évident que toutes les garanties offertes au pape pour lui assurer l'indépendance spirituelle la plus grande étaient satisfaisantes. Or, savez-vous par quelle plaisanterie le cardinal Antonelli lui répond ? Il lui propose de revenir sur les annates. Je ne suis

pas bien fort en droit canonique, mais je me suis instruit, et l'on m'a dit que les annates étaient le revenu de la première année des bénéfices ecclésiastiques.

Ainsi, dans une telle question, voilà le pape qui, en réponse à une proposition sérieuse, car c'était loyalement, c'était avec une entière bonne foi que l'Empereur lui faisait cette proposition; voilà dis-je, le gouvernement du pape qui lui répond par une baliverne qui, remontant de plus de soixante ans en arrière, lui parle du bénéfice des annates!

Vraiment, Messieurs, est-ce ainsi qu'on traite les affaires de ce monde? Et quand on voit un pouvoir assez aveuglé pour faire des réponses aussi puériles, on se demande quelle considération il mérite. C'est ce que l'histoire dira.

Messieurs, il n'est qu'un argument que j'ai trouvé très-sérieux dans l'argumentation de M. le marquis de la Rochejaquelein, et auquel, pour ma part, je me suis arrêté. Il a dit qu'il ne voulait pas, et que les gens consciencieux ne voulaient pas, ne voulaient à aucun titre une réunion possible entre le spirituel et le temporel, et que peut-être si Rome n'était pas assez indépendante, cette réunion aurait lieu.

Ici, Messieurs, je me rallierai à lui; je suis aussi radicalement opposé que lui à la réunion possible du spirituel et du temporel. Je trouve qu'il y a assez de pouvoirs comme cela, et je ne veux pas que l'Empereur, dans lequel cependant j'ai la plus grande confiance, soit mon chef spirituel comme il est mon chef temporel. M. de la Rochejaquelein a raison, et sans examiner si une Église nationale ne me satisferait pas plus qu'une Église étrangère, je dis que c'est à cause de cela que je veux toute l'indépendance possible entre les deux pouvoirs; que je veux qu'il y ait un souverain spirituel indépendant du souverain temporel.

Mais si ce raisonnement est juste, et que nous ne voulions pas de cette réunion à Paris, comment venir nous dire que ce que vous trouveriez mauvais à Paris, vous le trouvez bon à Rome? C'est cette réunion que vous voulez prévenir à Paris et que vous voulez laisser subsister à Rome! cette réunion, elle existe à Rome; ce n'est pas à nous à la détruire; mais si le temps, si la volonté du peuple italien la détruit, il faut la laisser tomber; ce sera un bien pour la religion. (Sensation.)

Je ne me donnerai pas pour un catholique fervent, mais je suis né dans la religion catholique, et j'ai le droit de parler catholicisme comme vous et autant que vous.

En vérité, vous feriez douter de l'influence, de la bonté de cette religion.

Votre langage pourrait induire l'opinion publique en erreur.

Vous feriez croire que le prêtre n'est rien, s'il n'a un gendarme à côté de lui !

Nous, nous voulons séparer le prêtre du gendarme, et voilà ce que vous ne voulez pas !

Nous voulons que le prêtre reste vénéré, respecté, qu'il soit entouré de la garantie qui appartient à tout citoyen, et qu'il n'ait pas besoin de gendarmes pour l'aider dans les choses spirituelles, comme cela se passe à Rome.

J'arrive, Messieurs, aux affaires de l'Italie méridionale, et là encore j'aurai besoin de toute l'indulgente attention du Sénat pour mettre sous ses yeux une série de documents très-instructifs qui nous ont été communiqués par le Gouvernement. Il ne s'agit pas ici de spirituel, mais de la politique la plus matérielle du monde.

Pour bien juger de la moralité, de la justice, de la loyauté d'un gouvernement, il faut examiner son passé. Or, je ne vous dirai pas de vous en remettre à mon opinion personnelle relativement au gouvernement napolitain ; j'ai une autorité plus compétente, c'est celle des représentants de tout le monde civilisé auprès du gouvernement de Naples. Ce n'est pas bien vieux, et vous ne pourrez pas dire que les Napolitains aient eu le temps de se modifier ; c'est le 23 janvier 1860. Voici ce qu'écrit M. Brenier :

« Monsieur le ministre, le nouveau ministre de Sardaigne, M. le marquis de Villamarina, a remis ses lettres de créance au roi ; il avait demandé à M. Carafa une entrevue particulière avant de commencer ses relations officielles, afin de s'expliquer plus ouvertement sur les vues de son gouvernement ; il aurait affirmé, dans cette entrevue, qu'il arrive à Naples avec une mission toute pacifique et conservatrice ; que le roi Victor-Emmanuel n'avait aucune intention de jeter le trouble dans le royaume de Naples, mais que, de son côté, il fal-

lait que le roi François II adoptât des procédés moins acerbes envers les sujets et les intérêts piémontais, et qu'il consentît à considérer les idées et l'action piémontaises en Italie, non comme un instrument de perte, mais comme le salut des dynasties qui sauraient s'associer opportunément à la politique dont l'avénement de M. de Cavour aurait assuré le succès.

» M. de Villamarina aurait ajouté que le roi de Sardaigne ferait tous ses efforts pour arrêter les progrès des idées annexionnistes au delà des Légations, mais que les événements semblaient marcher avec une rapidité telle que le gouvernement sarde ne saurait plus être rendu responsable de leurs conséquences, si les gouvernements ne mettaient eux-mêmes une limite au danger par de sages concessions.

» La présence à Naples du ministre de Sardaigne ajoute à l'état d'anxiété du gouvernement, qui a cru devoir prendre des précautions extraordinaires contre les démonstrations publiques, en fortifiant les postes de la troupe et en multipliant les patrouilles de police. Des mesures de surveillance très-sévères ont été ordonnées, et des arrestations extralégales prescrites sur de simples soupçons. »

Voici enfin une pièce curieuse, à la honte du gouvernement napolitain : c'est une circulaire du ministre de la police aux intendants, en date du 13 décembre 1859 :

« Monsieur l'intendant, quoique, grâce aux soins prévoyants et paternels du gouvernement royal, l'ordre public se conserve intact dans tout le royaume, cependant un parti aussi audacieux qu'impuissant.... »

(C'est ce que M. de la Rochejaquelein appelle la grande masse de la population.)

« .... cherche, au moyen d'écrits clandestins et de cocardes tricolores, à séduire la grande masse de la population, laquelle se montre plus que jamais dévouée à notre bien-aimé souverain. »

Notez bien ceci, Messieurs. La cocarde tricolore, c'était celle que l'Empereur avait fait triompher dans le nord de l'Italie, où déjà avait grondé le canon de Magenta et de Solferino. C'est cette cocarde qu'on traitait de séditieuse.

« Cette faction subversive, à mesure qu'elle voit diminuer ses espérances impies et stupides, car elle voit bien que le déplorable drame qui trouble d'autres pays touche à sa fin, tente des efforts désespérés, par des moyens qu'on ne saurait qualifier, car ils sont aussi ridicules qu'impies. »

On espérait que nous aurions maille à partir avec toute l'Europe après l'entrevue de Varsovie, et c'était ce dont on se réjouissait.

« Il est donc devenu nécessaire de mettre absolument un frein et un terme à des machinations infernales en indiquant aux fonctionnaires publics combien il est de leur devoir d'exercer avec zèle et abnégation une vigilance continuelle et bien entendue, et de procéder sans la moindre hésitation à l'arrestation de quiconque offrirait des *éléments* de culpabilité et même de simples soupçons.

» Je suis sûr que vous tiendrez grand compte de telles prescriptions et d'un ordre qui intéresse d'aussi près le gouvernement royal, et j'attends que *vous me prouviez par des faits* que vous vous êtes pénétré de l'importance de ces ordres.

» *Le ministre*, signé : AJOSSA. »

Voici ce qu'écrit encore M. Brenier, le 6 mars 1860 :

« De nouvelles arrestations ont eu lieu depuis trois jours. Parmi les personnes détenues à la préfecture de police se trouvait M. Cacace, avocat de la légation. Je n'ai pas cru pouvoir laisser sans appui M. Cacace, libéral très-modéré, avocat distingué et récemment décoré de la Légion d'honneur. J'écrivis à M. Carafa pour le prier d'intervenir en sa faveur. Ma démarche obtint quelque succès ; car, hier matin à 7 heures, M. Ajossa, directeur de la police, est venu m'annoncer qu'il relâcherait M. Cacace pour le mettre à ma disposition, en me priant de le faire partir sous huit jours.

» Je profitai de la visite de M. Ajossa pour lui demander des éclaircissements sur la nature du complot que le gouvernement poursuivait par des moyens plus nuisibles qu'utiles. M. Ajossa n'a pas voulu ou n'a pas pu me donner des explications bien nettes ; mais il m'a déclaré qu'il était déterminé à continuer les arrestations et à délivrer le pays des libéraux qui y jettent le trouble.

» Les procédés violents et illégaux de M. Ajossa sont sévèrement blâmés par tout le corps diplomatique et par M. Caraïa lui-même, qui semble réellement affligé de voir compromettre le gouvernement et le roi lui-même par d'inexplicables proscriptions. Il me disait ce matin qu'il se porterait personnellement caution pour la plupart de ceux qui ont été l'objet des poursuites de la police. »

Autre dépêche de M. le baron Brenier, en date du 18 mars 1860 :

« Le roi déclare qu'il ne peut avoir à s'occuper des mesures que la police croit devoir prendre. »

Voilà un roi qui n'a pas d'autorité sur sa police et qui se met au-dessous de son directeur de police, tel que je viens de vous le dépeindre.

Je lis dans une autre dépêche de M. Brenier en date du 9 avril 1860 :

« Les circonstances se prêteraient à ce que l'on adressât au gouvernement napolitain de nouveaux conseils sur les déplorables conséquences d'un système qui produit périodiquement des agitations telles que celles dont la Sicile est le théâtre en ce moment. Ce ne sont pas seulement des passions politiques ou des suggestions étrangères qui peuvent entretenir ces germes permanents de mécontentement : des maux réels, des griefs incontestés, sont la cause de ces révoltes...»

Ainsi, M. Brenier, le ministre de France, reconnaissait presque la justice de la révolution à Naples :

« ... Des maux réels, des griefs incontestés sont la cause de ces révoltes dans lesquelles la population peut être vaincue par l'armée, sans que ce triomphe de la force puisse être accepté par l'opinion impériale comme la condamnation de malheureux sujets réduits, par désespoir, à prendre les armes pour rappeler le gouvernement à ses devoirs et à ses promesses. Si le soulèvement de Sicile n'est pas général, et s'il n'est pas suivi de succès, c'est cependant un fait assez considérable pour attirer l'attention des hommes d'État, et pour qu'ils se demandent si la guerre d'Italie ne restera pas inachevée tant qu'il subsistera entre le gouvernement et les peuples des Deux-Siciles un antagonisme menaçant pour le repos du reste de la Péninsule.

» En tous cas, le Piémont y trouve une justification à des tentatives d'unité italienne. »

Autre circulaire de M. le baron Brenier au ministre des affaires étrangères :

« Tout homme qui montrera de la sympathie pour le mouvement qui s'est produit doit être arrêté, et vous êtes même autorisé à arrêter ceux qui en causeront ou qui en demanderont des nouvelles.

» *Signé :* AJOSSA. »

Voilà ce régime national, libéral, sous un roi honnête, aux paroles duquel on était obligé de croire.

Je vais vous dire maintenant quelle est la situation de la Sicile. Oh ! celle-là est encore plus belle: à l'oppression intérieure vient s'ajouter ici l'oppression étrangère, et voici ce que M. Boulard, vice-consul de France à Messine, qui y est encore, je crois, écrit le 10 avril 1860 à M. le ministre des affaires étrangères.

Je ne lirai pas toute la dépêche, quoiqu'elle soit extrêmement curieuse: c'est un daguerréotype complet du gouvernement napolitain et de sa conduite.

« La population de Messine, bien que très-agitée tout naturellement par les nouvelles reçues de Palerme, était résolue cependant à ne faire encore aucun mouvement et à ne donner lieu à aucune mesure répressive de la part d'une garnison avec laquelle elle se sentait hors d'état de lutter, la citadelle et les deux forts qui couronnent les hauteurs pouvant, au besoin, réduire la ville par le seul feu de leurs canons.

» Tous les efforts de la population, unanime à cet égard, n'avaient qu'un but: maintenir la tranquillité; mais cette tâche, difficile déjà, est bientôt devenue impossible, lorsque la police, par une machination qu'on ne saurait trop sévèrement qualifier, a eu relâché les voleurs et les assassins qu'elle retenait dans les prisons. »

Ainsi, un gouvernement soi-disant régulier relâche les assassins et les voleurs pour exciter une population inoffensive !

C'est là le gouvernement qu'on est venu défendre à cette tribune !

« Ce sont, en effet, dit-on, ces misérables qui, dans la soirée du 8,

ont donné lieu aux scènes déplorables qui sont venues ensanglanter la ville. Ce sont eux qui, pour provoquer un conflit dont ils entendaient profiter, ont commencé à siffler sur le passage des patrouilles, à insulter des officiers, et se sont même portés jusqu'à assassiner, dit-on, un ou deux malheureux soldats.

» Devant ces lâches insultes que la population, j'en suis témoin, a tout fait pour prévenir ou réprimer, la patience de la troupe a malheureusement failli, et des coups de feu ont été tirés sur une population désarmée et résolue à refuser le combat.

» Je me fais un devoir de rendre justice toutefois à la modération de la troupe et à celle des ordres qui lui avaient été donnés et qu'elle a suivis. J'ai vu les soldats dans le premier moment tirer en l'air; en effet, s'ils eussent dirigé leur feu sur les masses profondes qui, dans le principe, se trouvaient devant eux, le nombre des victimes eût été considérable, des centaines de morts et de blessés eussent couvert le pavé. »

Eh bien ! c'est un hommage rendu aux soldats de tous les pays. Les soldats sont partout de braves gens; ce ne sont pas des assassins, et quand on leur donne des ordres aussi iniques, ils obéissent, oui, mais c'est avec la pudeur d'honnêtes gens, et dans ces soldats-là on a vu en effet plus de pudeur qu'il n'y en avait chez leurs chefs.

« Cette louable modération n'a point été imitée malheureusement par les sbires de la police, et c'est sous leurs balles que sont tombés les quelques infortunés frappés parmi la population, victimes dont le nombre m'est encore inconnu, mais qui doit s'élever à huit ou dix, autant que j'en puis juger par les rapports divers qui m'ont été faits. C'est un grave abus, ce me semble, de confier des fusils à ces individus, d'une moralité douteuse et recrutés dans les rangs les plus infimes de la population, et de les revêtir d'un uniforme militaire qu'ils ne sauraient décemment porter.

» La troupe a fait loyalement son devoir, et, j'ose l'ajouter, avec modération ; mais j'ajouterai également que la population de Messine n'avait encore réellement donné lieu à aucune répression méritée.

» On ne peut en effet faire un crime à cette malheureuse population sicilienne de ses aspirations vers un ordre de choses plus sup-

portable que le joug intolérable et dégradant que l'on fait peser sur elle. Tout symptôme d'un avenir meilleur doit nécessairement la faire palpiter. »

Ceci est du 10 avril 1860. Combien de temps avant l'arrivée de Garibaldi ? un mois.

« Pour nous, étrangers, témoins de ce qu'elle souffre, de ce qu'elle vaut, de ce qu'elle devrait être, pouvant apprécier ce qu'elle mérite et ce qu'on lui refuse, nous ne pouvons que la plaindre et gémir sur son sort.

» En réalité tout ce qui s'est passé à Messine s'est réduit à une échauffourée, et heureusement la nouvelle, arrivée le soir même, de l'insuccès de l'insurrection de Palerme, a fait renoncer à toute idée de vengeance et de nouvelle lutte.

» En somme, la troupe insultée par quelques coups de sifflet et quelques mots injurieux (car je ne puis assurer encore qu'il y ait eu réellement, ainsi qu'on l'a dit, un ou deux soldats assassinés, ce qui ne serait en tout cas que l'œuvre des brigands relaxés par la police), la troupe, dis-je, a tiré sur une population inoffensive en l'air, je le crois, et le fusil des sbires a seul fait quelques victimes.

» Mais était-ce assez pour suspendre le régime des lois civiles, pour proclamer l'état de siége, instituer des commissions militaires et répandre dans le pays une terreur telle qu'un tiers peut-être de la population de Messine a quitté la ville pour se réfugier dans les campagnes voisines au risque, moins qu'éventuel, d'y mourir de faim ? N'eût-il pas été plus méritoire et plus sage de suivre une autre voie, de chercher à calmer une population qui en définitive n'a commis aucun acte sérieux de rébellion, de la rassurer et de lui faire comprendre que, tout en voulant maintenir l'ordre et le gouvernement royal, on songeait aussi à ce qui pouvait assurer son bien-être et son repos ? Il faudrait si peu de chose pour contenter la Sicile ! »

Ici, je le répète, la date est extrêmement importante.

« Malheureusement d'autres conseils ont été écoutés et semblent prévaloir. L'autorité militaire s'est emparée indûment d'une sorte de dictature.

» Messine possédait un intendant, M. le marquis d'Artale, qui lui

inspirait confiance par son caractère loyal et bienveillant. S'étant entremis déjà en mainte occasion pour modérer les rigueurs ridicules et intempestives d'une police tracassière et aveugle, police, je le dis hautement, qui est la cause de tout le mal, M. le marquis d'Artale eût pu, j'en suis persuadé, malgré la gravité des circonstances, rétablir en quelques jours la tranquillité et ramener tous les esprits. Il vient d'être appelé à Naples sous le coup probablement d'une disgrâce. La police l'a emporté sur lui. »

Autre dépêche de M. Brenier, du 14 avril 1860, dans laquelle, parlant de l'insurrection et des insurgés de la Sicile, il dit :

« Les vivres et l'argent ne leur manquent pas. Les vivres leur sont fournis par le pays, qui prend une certaine part à l'insurrection ; l'argent est le produit des versements faits par celles des familles riches qui se sont jetées dans le mouvement.

» Tel qu'il se révèle, ce mouvement est propre aux Siciliens. Il doit être attribué plus encore aux provocations causées par les mesures de répression inique et brutale dont la police s'est rendue coupable, au système arbitraire qui prévaut en toutes choses, qu'aux suggestions venues de Turin. »

Ainsi voilà le gouvernement piémontais, justifié le 14 avril 1860 par l'agent du Gouvernement français, qui ne pouvait pas prévoir alors l'invasion qui devait être faite par les soldats du nord de l'Italie dans le royaume de Naples. Dès cette époque, il la pressentait et il la signalait d'avance.

Je vous lirai une autre dépêche de M. Boulard, qui dit :

« Le 10 avril, à 9 heures du soir, un feu terrible de mousqueterie, appuyé de coups de canon, est venu ébranler la ville et terrifier les habitants. Ce feu, accidenté comme celui d'une bataille, a duré jusqu'à 2 heures du matin. Des balles ont pénétré par les fenêtres dans plusieurs maisons; de pauvres gens ont été tués dans leur lit par la mitraille... »

Etaient-ce des membres des sociétés secrètes, ceux-là ?

« ...D'autres, surpris hors de leur domicile, ont succombé sur la voie publique, tandis que d'un autre côté un certain nombre de sol-

dats, un officier même, auraient été tués ou blessés par le ricochet des projectiles ou en tirant par mégarde les uns sur les autres.

» On a fait passer ainsi la population d'une ville inoffensive, pendant une nuit entière, par toutes les émotions, par toutes les angoisses d'un combat acharné qui semblait à chaque instant pouvoir la menacer elle-même. »

Quant aux prétendus insurgés, il déclare qu'à Messine il n'y en avait pas le moins du monde.

Autre dépêche de notre ministre, M. Brenier, datée de Naples, le 23 avril 1860 :

« Monsieur le ministre, j'ai eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, par télégraphe, les dernières nouvelles de Palerme.

» Le prince de Cassaro n'a pas cherché à excuser les excès commis par les troupes, et m'a assuré que le roi avait donné les ordres les plus formels pour que les chefs de corps fissent cesser des pillages et des cruautés déshonorants pour une armée régulière, et rendus encore plus odieux par la connivence des officiers. On sait malheureusement, par expérience, que l'appât du pillage est un des stimulants offerts à l'armée napolitaine, dans des circonstances critiques, pour raffermir son courage et sa fidélité. Que ces scènes sanglantes et honteuses soient actuellement désavouées ou au moins non justifiées par le gouvernement, cela se conçoit : on veut éviter la réprobation qu'elles ne manqueront pas de soulever; mais ce qui paraît certain, néanmoins, c'est que des ordres autorisaient le commandant des troupes dirigées contre la ville de Carini à passer les habitants au fil de l'épée. »

Ce ne sont pas des ordres secondaires, des excès commis par des subalternes. Ces ordres étaient partis de Naples; le fait est certifié par M. Brenier, *c'était le gouvernement de Naples qui ordonnait de passer tous les habitants d'une ville au fil de l'épée.*

On a accusé avec une grande violence la conduite du gouvernement piémontais, dans la tolérance dont il aurait usé envers les volontaires partant de Gênes avec Garibaldi, entraînés par un sentiment exalté, mais juste, de patriotisme pour la cause de la liberté en dehors de l'action des gouvernements réguliers.

Eh bien ! M. le baron de Talleyrand, qui n'est pas très-favorable

au gouvernement piémontais dans ses dépêches, voulez-vous savoir comment il juge la situation de ce gouvernement? Le 9 mai 1860, il écrit au ministre des affaires étrangères : « Je dois ajouter, pour être impartial, que mes collègues (c'est-à-dire, je suppose, les membres du corps diplomatique) inclinent à penser que c'eût été une dangereuse expérience pour M. de Cavour d'entamer à Gênes une lutte sérieuse pour empêcher l'embarquement des volontaires. »

C'est au moins une circonstance plus qu'atténuante fournie par un témoin qui a sa valeur.

Je vais lire maintenant une dépêche de mon ami, M. le comte de Persigny, du 10 juillet 1860, au ministre des affaires étrangères :

« Monsieur le ministre, le principal secrétaire d'État de Sa Majesté Britannique, à qui j'ai fait part de vos propositions contenues dans votre dépêche n° 107, au sujet de l'accord à établir entre les deux royaumes d'Italie, m'a paru les approuver en principe, mais hésiter beaucoup devant leur application. Il reconnaît, comme vous, que, dans l'état des choses, le roi de Naples et le roi de Sardaigne ne peuvent s'entendre au sujet de la Sicile, et que, par conséquent, tout accord qui exigerait un règlement préalable de la question sicilienne serait impossible; mais il croit que l'intervention amicale de l'Angleterre et de la France dans ce débat engagerait trop leur responsabilité vis-à-vis des deux parties. N'ayant que très-peu de confiance dans les promesses de la cour de Naples, il craint que le roi, après avoir assuré sa situation dans la terre ferme par un accord avec le Piémont, ne profite ensuite de la pacification des esprits pour reconquérir la Sicile par la force des armes; ce qui nous rendrait en quelque sorte responsables vis-à-vis des Italiens de la contre-révolution qui pourrait avoir lieu en Sicile. »

Et vous trouvez étonnant, Messieurs, qu'un gouvernement national, libéral, qui représente l'indépendance et la liberté en Italie, n'ait pas cru aux promesses du roi de Naples? Mais il eût été impardonnable d'y croire. L'histoire du passé doit bien servir pour éclairer l'avenir, et cette histoire nous dit que dans les événements graves, dans les moments de périls, sous le coup de la menace, les Bourbons ont toujours fait des concessions; mais elle nous apprend que, le danger passé, ils les ont toujours retirées. L'histoire des Bourbons de

Naples est, à cet égard, pleine de ces tristes vérités. Il n'y a pas d'infamies, pas de parjures dont ils ne se soient rendus coupables vis-à-vis de leurs peuples. Et vous trouvez surprenant qn'on n'ait pas eu de confiance dans la parole du roi de Naples, de ce jeune homme, qui a pu avoir du courage personnel à Gaëte, mais qui, enfin, avait des antécédents tels dans sa famille, qu'alors qu'il faisait à son tour des promesses, on pouvait bien croire qu'il ne les faisait pas sans restrictions mentales, et qu'il se réservait, retirant plus tard ses concessions, de mettre ses ministres aux galères.

Car, Messieurs, les hommes les plus modérés n'ont pas eu d'autre sort à la cour de Naples. Poërio, cet homme de talent, cet homme des plus honorables entre tous, a été garrotté, enchaîné aux pieds, condamné aux travaux forcés. Pourquoi? Parce qu'il avait eu confiance dans la parole du père de l'ex-roi de Naples.

Appelé dans une crise par le roi, il est venu lui prêter son concours, et comment a-t-on su reconnaître ses services? A peine l'Autriche était-elle redevenue la plus forte en Italie, en 1849, le ministre Poërio a été saisi, garrotté, jeté au fond d'un cachot, où il est resté, les fers aux pieds, pendant dix ans.

Et c'est là le gouvernement auquel vous voulez que les patriotes italiens aient confiance! Ah! ce n'est pas sérieux!

Voici encore une autre dépêche de M. de Talleyrand, qui rentre dans ce que je viens de dire :

« Le comte de Cavour, monsieur le ministre, m'avait écouté avec émotion. « Si nous faisions ce qu'on demande, m'a-t-il dit, on nous »jetterait par les fenêtres. La popularité du roi lui-même ne pourrait »le couvrir. Personne, en Italie, ne me le conseillera, car personne »ne croit au roi de Naples. »

Ceci explique complétement la situation du royaume de Naples et la nécessité où a été le Piémont d'intervenir : c'est que personne ne croyait et ne pouvait croire aux promesses du roi de Naples, tellement on avait usé et abusé des parjures dans ce mauvais gouvernement. Il arrive alors, Messieurs, un moment où la somme du mal dans le gouvernement est telle que les peuples ne peuvent plus le supporter et qu'ils le rejettent avec horreur.

M. le ministre des affaires étrangères écrivait, le 24 juillet 1860 : « L'idée de l'unité italienne deviendrait donc une réalité. »

M. Thouvenel ne doit pas être étonné de ce qui est arrivé, il l'a prévu; je lui demande seulement de savoir le reconnaître et d'en accepter les conséquences.

Sa dépêche, adressée au comte de Persigny, à Londres, porte :

« En remerciant lord Cowley de ses communications, monsieur le comte, je lui ai fait observer que le gouvernement de l'Empereur n'avait cessé, depuis plusieurs mois, de se préoccuper des dangers que signale aujourd'hui le principal secrétaire de Sa Majesté Britannique. Il n'est guère douteux, à nos yeux, que le dernier terme de l'agitation qui trouble en ce moment la Péninsule ne puisse être une attaque contre la Vénétie. »

Qu'on ne vienne donc pas dire que l'idée de l'unité italienne est celle d'un roi ambitieux. Non, cette unité, elle était dans les prévisions de tous les hommes d'Etat de la France et de l'Europe. Pourquoi, Messieurs? Parce qu'il y a une sorte de courant dans l'air auquel personne ne peut se soustraire. Eh bien! cette cause de l'unité italienne, elle est dans l'air européen, et elle réussira, parce cette idée est bonne pour la liberté, parce qu'elle est utile à la France, parce qu'elle est la conséquence de la guerre de 1859.

« Ce serait, selon moi, disait M. le ministre des affaires étrangères, se faire illusion que de croire à la possibilité d'arrêter à la dernière heure la marche fatale des événements. »

M. le ministre des affaires étrangères était conséquent dans ce qu'il regardait à cette époque comme fatal; car, je le reconnais, il n'était pas partisan de l'unité italienne. Il ne la regardait pas, dans ses dépêches, comme nécessaire, comme indispensable et logique. Il ne la voulait pas.

Aujourd'hui, il est trop tard pour l'empêcher.

J'ai terminé ces extraits, que j'ai lus au Sénat pour bien caractériser la nature du gouvernement napolitain, soit du roi actuel, soit de son père ; car j'ai remarqué une tendance habile dans mes deux prédécesseurs à cette tribune, c'est qu'ils ont cherché à dégager le gouvernement du fils de celui du père. Eh bien! il est des traditions

de famille qui font que le fils doit être parfaitement digne du père, et je n'accepte pas cette distinction. Dans tous les cas, le peuple qui avait été la victime avait bien le droit de se montrer défiant.

Savez-vous, en deux mots, quelle était la situation du gouvernement de Naples, il y a quelques mois à peine, à la mort de Ferdinand II?

Il y avait 180,000 suspects inscrits sur les registre de la police, sous le nom d'*attendibili*, c'est-à-dire exclus de toutes les professions libérales, exclus de la vie civile, soumis à une rigoureuse surveillance, internés dans leurs provinces et souvent dans leurs communes, ne pouvant sortir après la tombée de la nuit.

La police était tout, et cet infâme régime a fini par corrompre aussi bien les corrupteurs que les victimes. Et de là le triste état que je reconnais avec douleur, mais que je suis obligé de signaler, dans lequel se trouve aujourd'hui l'Italie méridionale.

La responsabilité de cet État, a qui incombe-t-elle? à ce gouvernement corrupteur qui a usé tous les ressorts, abâtardi tous les bons sentiments; et, quand il est parti, il s'est trouvé que corrupteurs, corrompus, tout était gangrené, qu'il n'y avait plus rien qu'une grande anarchie, anarchie dont le nouveau gouvernement de Naples aura bien de la peine à triompher.

Je n'aurais pas voulu parler ici des femmes, et je saurai garder un respectueux silence sur une récente infortune royale. Mais il est pourtant un souvenir que rien ne protége et que vous me forcez d'évoquer. Votre maison de Naples compte la reine Caroline, la fille, malheureusement, de Marie-Thérèse.

Il n'est pas d'horreurs qu'elle n'ait commises :

Elle s'est vautrée dans le sang, et vous l'avez vue l'amie de lady Hamilton, la maîtresse de Nelson, de Nelson qui fut le bourreau des Napolitains. Quel fut le ministre de cette reine? par quelle main répandait-elle le sang? Par la main d'un cardinal romain, du cardinal Ruffo, qui a couvert le pays d'échafauds et rempli les prisons.

C'est la reine Caroline qui changeait de chambre à coucher pour que ses fenêtres donnassent sur la place, et qui disait : « Je verrai

mieux pendre de ce côté. » Et en effet; elle a vu de ses fenêtres pendre aux vergues des vaisseaux anglais les meilleurs citoyens dont Naples s'honorait, tels que le prince Caracciolo.

Oui, ces bons et loyaux patriotes ont été pendus aux vergues des navires anglais, sous les yeux de la reine et des Bourbons d'alors. (Sensation prolongée.)

Il est encore un souvenir qui m'a profondément blessé, blessé parce qu'il n'est pas de bonne foi. Que M. de la Rochejaquelein me permette de le lui dire, il n'y a rien de personnel contre lui dans cette allusion.

On a osé rappeler un décret malheureux, détestable et honteux, qui n'est qu'une débauche du plus exécrable esprit révolutionnaire. On a osé rappeler qu'on avait, non pas glorifié, mais récompensé les parents d'un assassin.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Monseigneur, je n'ai pas dit cela. Voici les expressions dont je me suis servi. J'ai parlé d'une quantité d'assassins dont le principal avait eu son apothéose à Naples; je faisais allusion à une cérémonie publique dont tout le monde, de même que vous, Monseigneur, a entendu parler. Je n'ai pas dit autre chose.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Soit; mais je regrette de le dire, dans les luttes politiques on se doit la vérité ; on prend des armes où on les trouve. Vous avez pris ces armes. Je ne veux pas que vous vous en serviez ou vous me forcerez à rappeler ce que vous auriez plus de peine à désavouer; car il ne s'agit plus d'un glorieux chef de bande, qui lui-même a dû se laisser entraîner à cette glorification.

J'ai sous les yeux un acte d'un gouvernement qui s'appelait la Restauration, qui s'appelait le gouvernement du droit divin, qui prétendait pratiquer l'honnêteté politique et défendre l'autel. Eh bien! ce gouvernement a glorifié un assassin beaucoup plus exécrable encore, puisqu'il n'avait pas seulement cherché à ôter la vie d'un homme en risquant la sienne et en offrant sa poitrine; il a glorifié un assassin qui a été celui d'une quantité considérable de personnes. Je veux parler de Georges Cadoudal.

Voici ce que je trouve dans l'histoire :

« Louis par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

» Sur le compte qui nous a été rendu par notre amé et féal chevalier, chancelier de France, le sieur d'Ambray ;

» Voulant récompenser la fidélité et le dévouement à notre personne de feu Georges Cadoudal, et donner à sa famille un témoignage durable de nos sentiments, nous avons anobli et anoblissons, décoré et décorons le sieur Joseph Cadoudal, son frère, des titre et qualité de noble, pour jouir à perpétuité, pour lui et ses descendants en ligne directe, des droits, honneurs et prérogatives attachés à ce titre.

« Donné au château des Tuileries, le 12 octobre de l'an de grâce 1814, et de notre règne le *vingtième.* » » *Signé :* LOUIS. »

(Il appelait cela la vingtième année de son règne. Je désire que ses successeurs règnent longtemps comme cela.)

Eh bien ! voilà ce qu'a fait ce gouvernement qui respectait les traités, lui qui profitait malheureusement de ces traités de 1815. Mon Dieu ! dans toutes les luttes politiques, il se produit des exemples fâcheux, déplorables, que nous devons regretter et flétrir, tout en les comprenant jusqu'à un certain point, et pour lesquels il faut montrer d'autant plus d'indulgence qu'ils sont l'œuvre de subalternes; mais quand on voit un gouvernement que personne ne menaçait, appuyé au contraire par toute l'Europe et ramené par les baïonnettes étrangères, qui, pour le plaisir de blesser la morale dans ce qu'elle a de plus sacré, de porter atteinte aux sentiments de la moralité la plus vulgaire, va anoblir, qui ? le frère d'un assassin, de celui qui, dix ans auparavant, car il y avait dix ans que ce crime avait été commis, avait assassiné plusieurs personnes; quand on voit le gouvernement de la Restauration, un roi de France, ne pas rougir de mettre sa signature au bas d'un semblable décret, on est autorisé à flétrir un pareil acte.

Je n'aurais pas rappelé ces souvenirs si je n'avais pas entendu hier certaines vagues expressions que j'ai peut-être senties avec trop de chaleur; sans cela, je n'aurais pas voulu abuser à ce point de la supériorité que me donne le décret dont je viens de parler.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je demande la permission de répondre. (Non! non!) Je suis interpellé!

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. C'est votre discours, monsieur de

la Rochejaquelein, auquel je réponds, et non pas votre personne que j'interpelle.

Messieurs, j'arrive au point le plus difficile de mon discours : je vais répondre aux attaques qu'on a dirigées contre la conduite politique du nord de l'Italie vis-à-vis du sud. (Mouvement d'attention.)

Je le reconnais, dans cette conduite politique, évidemment, le droit strict n'a pas été respecté. Il faut voir si les circonstances excusaient, forçaient une violation du droit écrit. Eh! mon Dieu, Messieurs, il y a un axiome qui ne doit pas être employé souvent en politique, mais qu'en certaines circonstances on peut rappeler: c'est que le salut du peuple est la suprême loi, la seule légitime, et qu'il est certaines circonstances rares, grâce à Dieu! qu'on ne doit jamais invoquer comme précédents, mais que l'histoire et la postérité justifient quelquefois, qui expliquent, excusent, autorisent même certaine conduite en dehors du droit. Et si nous songeons à l'histoire récente de notre pays, n'y trouvons-nous pas la constatation et l'exemple de ce que j'affirme?

Est-ce que le coup d'Etat de 1851 n'était pas une nécessité politique pour sauver la société et ce grand pays? Et cependant, était-ce légal? Et cependant, y avait-il un texte qui pût autoriser ce fait? Non. L'Empereur a agi en homme qui ne relevait que de sa conscience seule, et il a été approuvé par le peuple, qui s'est déclaré satisfait de la conduite de son Chef.

L'Empereur a bien fait, et l'histoire lui en tiendra compte.

Le retour de l'île d'Elbe, n'est-ce pas un exemple semblable?

Les nécessités de situation de l'Italie du nord vis-à-vis de l'Italie du midi n'étaient-elles pas aussi incontestables que celles que je viens de rappeler? N'y avait-il pas pour tous les hommes impartiaux des raisons absolues de prendre une résolution? Je ne ferai qu'un reproche à mon honorable ami, M. de Cavour, c'est de n'avoir pas été assez franc. Il aurait dû peut-être dire loyalement, publiquement, ce qu'il disait en particulier : « Je ne puis m'opposer au mouvement des Deux-Siciles, je ne puis empêcher Garibaldi de partir » Il aurait dû l'avouer publiquement, il ne l'a pas osé. Beaucoup de personnes peuvent lui en faire le reproche; mais si quelqu'un n'a pas ce droit,

c'est le Gouvernement français, parce que c'est uniquement par considération pour ses conseils qu'il a agi comme il l'a fait. J'ai des lettres où la vérité déborde de tous côtés, où ce grand ministre dit que le gouvernement de Victor-Emmanuel ne peut rester dans cette situation fausse. « Il faut mettre ma conduite au jour; j'ai une responsabilité qui m'écrase et que je ne puis accepter qu'à la condition de l'avouer devant mon pays et devant l'histoire. » Le seul tort qu'il a eu, c'est, je le répète, de n'avoir pas été assez franc.

Je le dirai aussi, ce que l'on appelle l'agression était une chose juste et indispensable. Ce n'était pas véritablement une agression, Messieurs, mais bien un appui donné au pays qui lui-même avait fait sa révolution.

Quand un gouvernement régulier, entouré de cent mille hommes, possédant une marine formidable, quatorze frégates à vapeur, je crois, ne sait pas se défendre contre mille courageux patriotes, évidemment il doit tomber, il est destiné à périr.

Ce n'est pas le Piémont qui a envoyé Garibaldi; mais, en le supposant, est-ce que Garibaldi et ses quelques compagnons auraient suffi pour renverser un gouvernement fort?

Que des légitimistes ou des républicains exaltés venant d'Angleterre essayent donc de faire, avec mille ou quinze cents hommes, une descente sur nos côtes, nous les fusillerons bel et bien; nous les condamnerons au nom du droit des gens, et notre Gouvernement n'en sera pas le moins du monde affaibli.

Si donc le gouvernement de Naples a été renversé avec de si faibles moyens, c'est sa plus grande condamnation; c'est la preuve qu'il ne pouvait pas vivre, que la révolution était faite dans tous les esprits et que le pouvoir qui pesait sur le pays devait tomber! (Mouvement).

C'est clair comme la lumière du soleil. Eh bien! dans cette situation, vous voyez un homme que j'honore, un grand patriote qui a sacrifié toute sa position, qui a exposé sa vie pour une idée, un héros digne de respect pour ceux-là mêmes qui se trouvent dans un camp opposé au sien, Garibaldi, enfin, qui, général au service du roi de Piémont, dépose son grade, et débarque avec mille hommes dans les

Deux-Siciles, où il obtient des succès que lui-même n'espérait peut-être pas aussi facilement. Il a pu en être étonné, ébloui.

Ces faits accomplis, que devait faire le Piémont? Vous avez vu le roi de Naples dans l'impuissance de se défendre en Sicile, réduit à laisser défiler vingt-deux mille hommes de troupes régulières devant quatorze cents hommes à peine équipés; vous avez vu plus tard ce même roi, si courageux dans une casemate, fuir de sa capitale, alors qu'il était entouré de soldats, mais aussi, dit-on, de traîtres. Ah! Messieurs, les souverains qui sont trahis dans des circonstances comme celles-ci, soyez-en sûrs, ne sont pas bien forts.

Non, je ne crois pas à la trahison, je crois plutôt à la faiblesse des gens dans certains moments qu'à leur mauvaise volonté. L'histoire offre peu d'exemples d'hommes d'État qui, dans le fond de leur cabinet, de propos délibéré, se disent : « Je vais trahir. » Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on s'embarque dans une mauvaise situation; puis, quand on y est engagé, qu'on ne sait comment en sortir, la faiblesse entraîne fatalement à faire des choses qu'on réprouve dans sa conscience, mais qui véritablement ne sont pas des trahisons préméditées : non, dans de telles conjonctures, c'est tout le monde qui trahit avec les circonstances elles-mêmes. Un gouvernement tombe sans traîtres quand il est exécré.

Eh bien! à ce moment quelle était la situation de l'Italie? Et d'abord, l'Italie, est-ce un tout complet ou des morceaux séparés?

Moi, je dis que c'est un tout complet. M. de la Rochejaquelein pense, au contraire, que l'Italie n'a jamais existé comme unité; mais de ce qu'elle n'aurait jamais existé comme unité, ce ne serait pas une raison pour qu'elle ne dût pas exister à l'avenir.

Est-ce que l'unité française a toujours existé? et, avant que notre unité fût constituée on aurait pu dire : « Vous voulez fusionner les Bretons, les Alsaciens, les Basques, les Provençaux? C'est une folie, cela n'a pas de raison d'être, parce que cela n'a jamais été. »

La guerre en Italie, c'est une guerre civile, ni plus ni moins, et en somme, je suis amené à me demander sur quels raisonnements étaient basées ces nationalités que vous avez défendues avec tant d'acharnement.

Les Napolitains ne se défendent pas dans Naples, les Modenais ne défendent pas Modène, les Parmesans ne défendent pas Parme, les Toscans ne défendent pas la Toscane, les Bolonais ne défendent pas Bologne ; mais, par contre, chez nous, tout le parti légitimiste défend ces autonomies-là. Pourquoi, Messieurs? car ces gouvernements n'étaient même pas légitimes.

En effet, on entend par gouvernement légitime un gouvernement qui, à la suite d'une longue succession d'années, s'est enraciné dans un pays, s'est fondu avec une nationalité. Ainsi je comprends que les Romanoff soient légitimes et de droit divin en Russie; mais de quel droit les Bourbons étaient-ils à Naples? Était-ce du droit divin et légitime? Non! c'était du droit de nos défaites, du droit des traités de 1815.

Ils tenaient leur couronne de ces hommes exécrables et inexpérimentés qui, autour d'un tapis vert, dans une débauche de la victoire qu'ils avaient remportée sur nous, avaient coupé une carte et avaient dit : Toi, tu seras Napolitain; toi, tu seras Toscan; toi, tu seras Modenais.

Ces hommes avaient fait des spéculations vraiment incroyables pour des hommes d'État et qui attaquaient d'avance le principe de la légitimité; car, selon que tel ou tel individu mourait avec ou sans enfants, le pays restait entier ou se trouvait déchiqueté. Ainsi que serait-il arrivé de cette nationalité si respectable de Parme, si le fils de la princesse qui la gouvernait fût mort? Il serait arrivé qu'une partie de cette nationalité, que l'on représente si vivace, eût été coupée en deux parties d'après les traités, dont l'une eût été possédée par le Piémont et l'autre par l'Autriche. C'est ce qui est arrivé pour le duché de Lucques, échu au duc de Toscane à la mort de la duchesse de Parme, Marie-Louise.

Toutes ces nationalités étaient destinées à se fondre comme des bulles de savon. Voilà donc ces nationalités que vous défendez avec tant d'acharnement!

Je dis que le Piémont, en allant à Naples, en face de la révolution qui venait d'y éclater, a arrêté l'anarchie en Italie. On a dit que c'était un argument de discussion qu'on faisait valoir, quand on disait que Garibaldi eût pu se laisser entraîner.

Non, le roi Victor-Emmanuel estime et honore Garibaldi, mais il ne veut pas qu'il soit son ministre des affaires étrangères; il ne veut pas subordonner sa politique à Garibaldi, et il s'est dit : « Garibaldi, à Naples, a tout fait sans moi; il pourrait me compromettre dans l'enivrement de ses succès. »

Quoiqu'on ait voulu faire des insinuations indignes de cette tribune, il est certain que si Victor-Emmanuel sait jouer et sacrifier, au besoin, son sang et sa couronne, il sait aussi que la sainte cause de l'Italie est entre ses mains. Il en est responsable devant l'histoire, et il ne devait pas permettre à Garibaldi de tenter quelque folie contre Rome ou contre la Vénétie; il ne devait pas attendre qu'une armée de quarante mille hommes se fût organisée entre les mains de ce chef, qu'il était prudent d'arrêter dès le début dans des projets qui pouvaient devenir téméraires et compromettants pour la liberté italienne.

Comment le roi de Piémont pouvait-il arrêter Garibaldi?

Il n'y avait qu'un seul moyen : c'était de prendre en main le drapeau et la cause de Garibaldi. Victor-Emmanuel les a pris l'un et l'autre et les a fait triompher.

C'est là de la politique, de l'excellente politique, et ce n'est pas de la mauvaise foi.

Si je le voulais, j'aurais à présenter une série de documents historiques au Sénat. Je pourrais lui rappeler la révolution d'Angleterre, et je suppose qu'aucun homme d'État européen ne cherche à attaquer cette révolution de 1688; je pourrais lui faire l'historique de la façon dont Guillaume d'Orange a été nommé roi d'Angleterre, lui, venant d'un pays éminemment étranger; car, malgré l'amour de quelques-uns pour l'autonomie napolitaine, on ne saurait aller jusqu'à dire que les Italiens du midi ne soient pas plutôt les compatriotes des Italiens du nord que les Anglais n'étaient compatriotes des Hollandais. Eh bien, Messieurs, si vous voyiez comment l'expédition a été conduite, il ne serait pas difficile, avec des arguments tirés de la révolution anglaise, de défendre la politique de l'Italie du nord vis-à-vis de l'Italie du sud.

Je ne dirai rien de la défense du roi de Naples à Gaëte. Elle a été belle, elle ne l'a pas été autant, cependant, que des militaires eussent

pu le désirer. Il ne faut pas que l'enthousiasme égare vos esprits et vous fasse oublier les faits historiques qui ont précédé. D'illustres représentants de l'art militaire pourraient dire ici que, s'ils avaient été chargés de la défense de Gaëte, cette défense eût duré plus longtemps. Nous avons l'exemple de 1806 et 1807, alors que le prince de Hesse-Philipstadt s'est maintenu dans Gaëte avec deux mille cinq cents hommes pendant six ou huit mois.

Mon honorable collègue, le maréchal Vaillant, me disait qu'il aimerait mieux être appelé à défendre qu'à attaquer Gaëte; et que s'il avait eu à la défendre, il l'eût mieux fait que le roi de Naples, même avec ses Napolitains. Quoi qu'il en soit, la défense a été honorable. Ce n'est pas moi qui voudrais en diminuer le mérite, car je diminuerais en même temps le mérite de l'attaque, et tel n'est pas mon dessein. (Rires approbatifs.)

A ce propos, il est assez curieux de faire connaître une histoire de l'intérieur de Gaëte. Il y avait longtemps que le roi de Naples voulait céder. Je ne lui en fais pas un crime. L'Empereur lui avait écrit de céder, et il était très-disposé, pour sa part, à suivre le conseil, quoiqu'on en ait fait un foudre de guerre; il sentait que la défense était inutile, qu'elle était arrivée à son terme, qu'il devait s'en aller. Quand on n'avait pas su défendre un royaume avec cent mille hommes si faiblement attaqués, on ne pouvait avoir l'espoir chimérique de le reconquérir avec dix ou onze mille hommes, parmi lesquels il y avait beaucoup d'étrangers. Cette question des étrangers a joué un grand rôle. Si nous comptions nos étrangers et si vous comptiez les vôtres, nous verrions qu'il y en avait beaucoup plus dans vos rangs que dans les nôtres.

Le roi de Naples était donc, le 16 janvier, assez disposé à céder. La flotte française allait partir; le corps diplomatique étranger, je suis heureux de reconnaître que le représentant de la France et celui de l'Angleterre n'en faisaient pas partie, appelé à Gaëte par un anniversaire quelconque, y arrive. Il y a conseil, et, dans ce conseil, le roi opine pour céder la place. Le corps diplomatique était très-ardent, il poussa à la résistance; il dit qu'il ne fallait pas céder la place. Alors le roi de Naples a montré de l'esprit, il a joué un excellent tour au corps diplomatique; il leur a dit : « J'étais disposé, en vous appelant à ce conseil, à rendre la place; mais je cède à vos avis.

Seulement, vous si énergiques à me donner vos conseils, j'espère que vous ne marchanderez pas votre énergie dans l'action : je vous la demande et je mets à votre disposition une énorme casemate (dans laquelle du reste on ne courait pas le moindre danger, et dans laquelle habitait le roi); vous pouvez y rester. »

Alors (un témoin oculaire m'écrit cela), il s'est passé une scène comique : l'un était malade, l'autre avait oublié ses habits et ses chemises, le troisième veut partir, mais pour revenir avec une flotte formidable. Tout compte fait, il n'est resté du corps diplomatique que l'Espagnol, obligé par ses rapports de parenté, l'Autrichien et le Saxon. Voilà ce qui a représenté le courage européen appelé à soutenir les droits du roi de Naples.

Messieurs, il me reste encore à appuyer sur la question fondamentale de cette discussion, question bien difficile à faire entrer dans l'esprit du Sénat; si difficile que je doute un peu qu'elle y pénètre, bien qu'elle soit complétement dans ma conviction : c'est de l'unité italienne.

Je dis que l'unité italienne a été le résultat inévitable de la guerre de 1859, et c'est pour cela que j'ai été pour la guerre de 1859, et c'est pour cela que ceux qui ont blâmé le système de l'unité italienne se sont élevés contre cette guerre.

En entreprenant la guerre d'Italie, on s'est dit : l'Autriche battue, il arrivera nécessairement que tous ces petits souverains, qui ne sont pas véritablement indépendants; qui ne sont, en réalité, que les délégués, les préfets, les hommes-liges de l'Autriche, tomberont avec elle, qu'ils subiront son sort.

En effet, vouloir leur émancipation, c'était vouloir une émancipation chimérique: car il y avait des traités qui faisaient de tous ces petits princes les serviteurs de l'Autriche, de tous, jusqu'à ce roi de Naples, l'objet de vives admirations, dont vous exaltez le courage, dont vous chantez la gloire.

Il y avait longtemps que ce roi avait aliéné sa souveraineté ; il y avait longtemps qu'il avait fait un traité avec l'Autriche, pour dire que jamais, dans ses États, il ne pourrait donner des institutions qui ne seraient pas établies dans les États autrichiens.

Vous le voyez, Messieurs, on ne peut pas faire plus complétement l'abandon de sa souveraineté. Eh bien ! le bon sens, la logique l'ont dit avec Voltaire : « Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que chacun, c'est tout le monde. » Eh bien ! tout le monde, c'est ici le peuple italien ; et quand le peuple italien a vu l'Autriche tomber, il a dit :

« Le maître est tombé, ses valets vont tomber avec lui ; ils ne doivent plus se relever. Napoléon a abattu le tronc de l'arbre sur le Mincio, les branches doivent tomber partout. »

Il n'y avait qu'un souverain qui fût dans une position différente, c'était le pape. Le pape avait cette nationalité, cette indépendance qui lui auraient permis, entre deux causes, de choisir la cause de l'affranchissement de l'Italie, de dire : « Je suis avec le parti de l'indépendance italienne. »

Eh bien ! il n'a pas voulu faire ce choix ; il s'est tourné du côté de l'Autriche ; il s'est fait le défenseur de cette cause malheureuse qui est venue succomber sur les bords du Mincio.

Du moment où nous avions affranchi le peuple italien, où nous avions émancipé l'Italie de la domination autrichienne, il n'y avait que deux conséquences possibles : il fallait que l'Italie fût française ou qu'elle fût italienne. Ne pouvant plus être autrichienne, nous ne voulions pas, avec une politique désintéressée, qu'elle fût française ; elle n'avait donc qu'à être italienne. Et il devait en être ainsi ; car, si vous aviez voulu imposer votre volonté à l'Italie malgré elle, contre ses désirs, il aurait fallu nécessairement une occupation, et une occupation avec cent ou deux cent mille hommes.

Je désire m'appesantir quelques instants sur la confédération italienne, qui est sans cesse mise en avant.

Eh bien ! messieurs les sénateurs, l'idée de la confédération italienne, je n'hésite pas à le dire, est une idée peu réalisable aujourd'hui.

Aussi l'Empereur, d'après ce que je connais de sa politique, n'a-t-il jamais eu l'intention d'*imposer* sa volonté aux Italiens ; il a toujours été décidé à les laisser agir en toute liberté. Il leur a dit sa pensée avec sincérité, avec l'intention de leur être utile. Il leur a dit : « Voici mon conseil, réunissez-vous en confédération. » Et, pour rendre son conseil moins violent, plus désintéressé, il a ajouté : « Si vous suivez

mon avis, vous me ferez plaisir, et je vous en saurai bon gré; mais, si vous ne le suivez pas, je ne vous l'imposerai pas, je n'emploierai jamais la force contre vous. » C'était là un conseil d'ami, ce n'était pas un ordre donné.

M. le ministre des affaires étrangères, avec une grande sagacité, avec un grand talent, a bien eu soin de faire cette distinction: il a dit, dans sa dépêche au comte de Cavour : « Si vous suivez notre conseil, nous serons avec vous dans la paix et dans la guerre; nous serons responsables de tout ce qui se passera en Italie; sinon nous dégagerons notre responsabilité; nos causes ne seront plus solidaires; vous aurez votre liberté d'action comme nous la nôtre, voilà tout; mais jamais nous n'avons eu la volonté d'imposer à l'Italie la confédération italienne. »

Cette conséquence de notre politique s'est réalisée; cette idée de confédération a été mise de côté, elle n'a pas même été essayée.

J'ai été, Messieurs, un peu dans les confidences de tout le monde sur ce sujet, et je puis dire que personne, en Italie et ailleurs, ne voulait de la confédération : l'empereur d'Autriche n'en voulait pas, et vous comprenez parfaitement pourquoi. Il avait sous les yeux l'exemple de la confédération germanique; il connaissait les embarras qu'elle lui donnait en Allemagne; il pensait que les mêmes inconvénients pourraient surgir entre les États italiens réunis en confédération, surtout en face du Piémont.

Le pape, de son côté, disait : « Je ne tiens pas à la confédération, je ne tiens pas à en être le président; je ne demande qu'une chose, mes États. Je désire seulement des soldats étrangers pour les garder. »

Le roi de Naples n'était pas mieux disposé pour cette solution.

Quant à Victor-Emmanuel, il voulait mieux, c'est tout simple: il ne voulait pas la confédération; il ne voulait pas la partie, il voulait le tout, et il avait raison. (Ah! ah!) Il voulait le tout: c'était une politique bien tranchée; il le disait avec franchise et tout haut, il le disait *coram populo*. Voilà sa politique, et celle-là, tout le monde la comprend.

Les peuples de l'Italie n'ont pas voulu non plus de la confédération; ils n'en ont voulu à aucun prix.

Ils sont fins, les Italiens; c'est une incontestable qualité qu'ils ont à côté de quelques défauts. Ils ont été tellement éprouvés, exploités par la diplomatie, qu'il y a deux choses qu'ils détestent par-dessus tout : les gouvernements qu'ils avaient, et puis les diplomates.

Les diplomates, ils les ont en exécration, et avec raison, parce que les diplomates les ont toujours trichés, trahis. Or, quand on disait aux Italiens : « Vous allez avoir un confédération.—Oui, répondaient-ils, nous savons ce que c'est, c'est le droit de nous opprimer, c'est le devoir de nous opprimer. » Ansi cette confédération dont on a tant parlé, jamais elle n'a été viable, jamais elle n'a été qu'un embryon, qu'un simple conseil, je dirais presque une simple hypothèse faite par la France, hypothèse que personne n'a jamais voulu accepter, parce qu'elle était impossible à réaliser.

Restait donc la liberté pour les Italiens, l'Italie pour eux seuls, c'est-à-dire l'unité.

M. LE PRÉSIDENT. Voulez-vous vous arrêter ici un instant, Monseigneur ?

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Si le Sénat n'est pas trop fatigué de m'entendre, je lui demanderai la permission de me reposer un instant et je reprendrai tout à l'heure (Oui ! oui !)

La séance, suspendue à 4 heures 1/2, est reprise un quart d'heure après.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à Son Altesse Impériale.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Messieurs les sénateurs, il me reste encore une tâche qui n'est peut-être pas sans difficulté : celle de prouver que l'unité italienne est dans les intérêts de la France. Je n'aurais rien fait si je n'établissais pas qu'elle est dans les intérêts de la France qui doivent toujours dominer. Ce n'est pas devant le Sénat que j'aurais besoin d'insister sur ce point. Si mes arguments, qui peuvent avoir entraîné quelques cœurs chevaleresques, quelques amants et quelques amoureux de la liberté européenne et du bonheur des peuples, avaient le malheur d'être employés pour une cause qui ne fût pas dans les intérêts de la France, je ne me le pardonnerais pas ; je n'aurais pas pris la parole quels que fussent mes sympathies

personnelles et mes souvenirs d'enfance. (Marques d'approbation.) C'est parce que je suis convaincu que l'unité de l'Italie est dans l'intérêt de la France régénérée, dans l'intérêt du Gouvernement de l'Empereur Napoléon III et de la nouvelle dynastie, que je la défends avec énergie et conviction.

Nous avons avec les Italiens une similitude de race, de religion, des frontières qui ne peuvent donner lieu à aucune discussion, grâce à l'arrangement juste, équitable, national, qui a été fait entre nous pour la Savoie et Nice. J'aime à saisir cette occasion pour répondre à des attaques sans bonne foi dirigées contre le Gouvernement de l'Empereur, quand on lui dit : que s'il favorise indirectement, que s'il n'arrête pas l'unité de l'Italie, c'est qu'il veut encore en prendre les dépouilles.

Je repousse cette accusation-là du plus profond de mon cœur. Je suis heureux de saisir cette circonstance.

Non ! nous ne voulons rien en Italie, parce qu'il serait injuste de lui rien demander ; parce que nous avons tout ce que nous devions avoir et tout ce que l'Italie devait nous donner ; parce que nous avons repris ce que la sainte-alliance nous avait pris en 1815.

Les populations de la Savoie et de Nice se sont volontairement données à nous ; c'était dans leurs sentiments, ce n'était donc pas de notre part un acte de spoliation.

Les paroles de l'Empereur sont vraies : « Quand une noble cause se débat en dehors de nos frontières, la France prend les armes, dans la limite de ses intérêts, pour la soutenir ; mais jamais elle ne le fait par égoïsme ! » Ici les convictions, les devoirs, sont d'accord avec les intérêts.

Ainsi ces craintes chimériques, ces attaques de tribune que rien ne justifie, qui consistent à dire que nous pouvons demander quoi que ce soit en Italie, nous les repoussons avec énergie.

Nous ne voulons rien demander à l'Italie. Non-seulement nous ne lui demandons rien directement pour la France, mais nous ne voulons rien lui demander pour sa dynastie. Et, ici, j'aborderai une question délicate, je ne dirai pas personnelle, mais qui pourrait le devenir. La politique de l'Empereur est désintéressée en Italie ; en

l'affirmant, j'ai la conviction d'être l'interprète du Gouvernement de l'Empereur, qui ne veut pas appuyer des prétentions dynastiques au delà de nos frontières; non! j'en ai pour garantie les ordres que j'ai reçus quand j'avais l'honneur de commander un corps d'armée, malheureusement, en dehors de l'action immédiate de la guerre, et où j'étais peut-être plus à même qu'un autre d'avoir les instructions politiques de l'Empereur. Jamais dans l'esprit de l'Empereur une idée d'ambition personnelle pour sa famille n'a percé; au contraire, toujours il a voulu rejeter cela comme un danger, une accusation que les ennemis de son Gouvernement lui jetaient à la tête, mais qu'il n'acceptait pas. (Très-bien! très-bien!)

L'honorable marquis de la Rochejaquelein a surtout beaucoup parlé de l'Angleterre, beaucoup trop à mon avis.

J'ai expliqué que j'étais grand partisan de l'alliance avec le peuple anglais. Mais enfin, s'il a développé toutes ces défiances vis-à-vis de l'Angleterre, au moins serait-il juste et raisonnable qu'il acceptât les arguments qui peuvent nous renforcer contre l'Angleterre.

S'il est une position qui peut nous renforcer contre l'Angleterre, c'est de nous faire le centre de toutes les marines secondaires. Quand je dis cela, je cite l'un des axiomes de la politique traditionnelle de la France.

Que n'ai-je entendu dire à ce sujet, lors de l'expédition de Crimée, par les rares partisans de la réaction? Car enfin la réaction en a toujours, et l'empereur de Russie la représentait dans Sébastopol, comme l'empereur d'Autriche sur le Mincio.

Alors on disait ce que vous nous avez dit hier: Vous êtes le jouet de l'Angleterre, vous faites ses affaires. Comment! vous allez noyer une flotte qui peut être une flotte amie, un renfort pour la nôtre! c'est de la folie.

C'était un argument secondaire d'une certaine valeur; seulement il y avait à répondre: au-dessus de cet argument il ya bien d'autres raisons qui motivaient, qui nécessitaient, qui commandaient l'alliance de la France et de l'Angleterre devant Sébastopol. Il est incontestable cependant que dans une éventualité, la destruction d'une marine secondaire était un affaiblissement pour nous. Si c'est un affai-

blissement dans un moment donné, il est évident que la création d'une autre marine secondaire doit être un avantage. (Sensation.) Car, si vous pensez que toutes les marines secondaires doivent se grouper autour de celle de la France, et si les Italiens ont une marine, ce sera au bénéfice de la France. Ne vous y trompez pas; les hommes d'État anglais ne s'y trompent point.

J'ai relu avec soin (malheureusement je ne l'ai pas là) un discours prononcé en 1849 par lord Aberdeen, qui faisait un tableau dangereux pour la puissance anglaise de l'unité italienne, et disait aux Anglais :

« Ne donnez pas la main à l'unité de l'Italie, vous faites les affaires de la France. »

Et tous ces arguments que je viens de donner devant vous, il les invoquait avec la supériorité de talent d'un homme d'État éminent. Il s'appuyait surtout sur le danger de la création d'une marine secondaire, qu'il appelait marine latine, et qui était forcément dans les eaux politiques et militaires de la France.

L'unité de l'Italie est surtout dans les intérêts de la France, parce que c'est le seul moyen raisonnable, sans une guerre de propagande universelle, de modifier à notre profit les traités de 1815. Je vous défie d'en trouver un autre, aujourd'hui surtout que toute apparence de dissentiment possible pour nos frontières avec l'Italie est éloignée. L'alliée naturelle de l'Italie, c'est la France. Et je ne vous parle pas de la reconnaissance des peuples, mais de leurs intérêts.

Comment pouvez-vous supposer que, d'ici à longues années, l'Italie ne soit pas sans cesse exposée aux coups et aux rancunes de l'Autriche, dont elle a soulevé la haine, et que sa seule alliée possible ne soit pas la France.

L'Italie le comprend, tous les Italiens le comprennent et le comprendront toujours..

Pour réformer la carte de l'Europe de 1815, dans l'intérêt de la France, il n'y avait pas d'autre moyen que l'émancipation de l'Italie. Or, comme conséquence, je crois avoir prouvé que l'unité seule de l'Italie doit être une conséquence de l'émancipation italienne.

Je vous demande, Messieurs, à quoi vous ont servi tous ces petits

princes qui se disputaient les lambeaux de l'Italie? A semer la discorde, à faire intervenir les influences autrichienne, espagnole, à ouvrir des champs de bataille pour les influences étrangères.

Mais aujourd'hui, devant une nation de 25 millions d'habitants, il n'y a plus d'autre influence possible que l'alliance légitime des intérêts, des convictions, la similitude des causes. Et ce qui domine tout, c'est la question politique; l'origine des gouvernements l'origine populaire élective, l'origine nationale, oui, voilà le véritable ciment de l'alliance française et italienne; c'est que les deux dynasties sont le résultat du suffrage universel, en opposition avec les anciennes dynasties de droit divin. Les deux peuples sont soudés par la solidarité de ce principe du suffrage universel et de la souveraineté nationale.

Voilà ce qui fait notre alliance, et pourquoi les deux peuples resteront unis. Cette considération morale est au-dessus de toutes les autres. Il ne s'agit pas d'un roi des Lombards; il s'agit d'un roi librement élu par un peuple émancipé qui lui a donné ses suffrages comme le jour où la France, relevée des désastres de 1815, a librement élu Napoléon III.

Voilà pourquoi la diplomatie étrangère ne s'y trompe pas; voilà pourquoi il y a méfiance dans les cabinets étrangers; mais pourquoi aussi il y a confiance et sympathie dans les peuples qui tournent tous leurs yeux vers Napoléon III, parce qu'ils savent qu'il est le promoteur de l'émancipation d'un grand peuple; qu'il est le seul qui ait assuré le progrès par des changements raisonnables, sans se livrer aux utopies, sans susciter une guerre universelle. C'était comme cela que devait agir le Gouvernement de l'Empereur, voulant réformer la carte de l'Europe.

A cette occasion, j'aime et je suis glorieux de donner cette preuve de la supériorité de la politique de mon Souverain vis-à-vis des représentants d'autres pouvoirs que je ne veux pas accabler, parce qu'ils sont malheureux, mais qui enfin ont tenu entre leurs mains les destinées du pays en 1848.

Il en est même, et je ne parlerais pas d'eux, s'ils n'avaient voulu raviver le débat par de récentes publications, par un triste plaidoyer fait dernièrement contre l'unité italienne, où ils sont venus

nous parler de l'intérêt de la France à diviser l'Italie, où ils ont fait une opposition entre la politique de 1848 et la politique de 1859.

Eh bien! je revendique hautement pour le Gouvernement de mon pays la politique de 1859. Que faisait-on en 1848? Beaucoup de discours. On avait bien réuni au pied des Alpes une armée; elle était même commandée par un grand capitaine, le maréchal Bugeaud, et puis quand il fallait sérieusement venir au secours de l'Italie et de Charles-Albert on disait: non, il ne le faut pas: c'est un *roi*. Mauvais argument fait pour colorer une lâcheté par un mensonge. Car vous disiez qu'il était roi, et que c'est pour cela que vous ne le secouriez pas. Mais en réalité, c'est parce que vous ne vous sentiez pas assez forts, et il eût été plus vrai de dire: Non, c'est parce que nous avons peur et que nous ne nous sentons pas assez forts à l'intérieur.

Voilà la vérité, et quand le ministre des affaires étrangères d'alors vient accuser le gouvernement qui a donné tant de gloire au pays, il devrait se rappeler les événements qui se sont passés, les expéditions honteuses et plates de *Risquons-Tout* et autres.

Pour nous, quand nous allons au secours d'un peuple, ce n'est pas avec des armes volées dans un arsenal, c'est au grand jour, et non pas d'une façon subreptice; c'est avec le canon et le drapeau de la France; en appelant hautement les peuples à recouvrer leur liberté. Voilà comment nous agissons! (Très-bien! très-bien !)

Il est un mot contre lequel je m'insurge avec passion, c'est que l'unité de l'Italie est tout au plus une expression *géographique*. Ce mot-là m'est insupportable. Eh bien ! voyez la justice des événements, la justice de Dieu, qui s'est appesantie, pour le bien du peuple, sur cette question italienne.

Six ans après que M. le prince de Metternich, cet ennemi acharné de l'Italie et de la France, est descendu dans la tombe, qu'est-il arrivé? Il est arrivé, Messieurs, que ce mot d'unité géographique de l'Italie, on peut le retourner contre l'Autriche, et à cette heure, on peut lui demander : Vous, Autriche, où êtes-vous aujourd'hui ? Où êtes-vous ?

Êtes-vous à Venise, avec les Italiens?

A Pesth, avec les Hongrois?

A Agram, avec les Slaves du midi ?

En Bohême, avec les Slaves du nord ?

A Lemberg, avec les Polonais ?

Non, vous n'êtes nulle part; vous n'êtes que là où peuvent atteindre vos canons et vos fusils, et la schlague de vos caporaux. (Rires. — Très-bien ! — Vive approbation.)

Messieurs, au point où en est arrivée la discussion, il me reste à examiner la question de savoir si l'unité de l'Italie n'est pas la seule politique bonne, essentiellement bonne, mais si elle n'est pas la seule possible ; et en effet, examinons les différentes hypothèses. Monsieur de la Rochejaquelein, vous avez été conséquent, vous avez demandé que la France intervînt par la force en Italie ; car c'est là évidemment la conclusion de votre raisonnement. Les Italiens ne voulant pas céder, il faut intervenir pour les y forcer.

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. Cela n'est pas nécessaire.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Cela serait parfaitement nécessaire.

Vous ne supposez pas qu'un peuple se laisse imposer un système qu'il croit mauvais et injuste, quand il a un peu d'énergie. Il faudrait donc employer la force. Cette politique est impossible, dérisoire, et si l'honorable M. de la Rochejaquelein venait à être demain aux affaires, s'il avait l'honneur de siéger dans les conseils de l'Empereur, il n'oserait pas donner ce conseil. Il est impossible de supposer qu'une armée de cent mille hommes aille occuper d'une manière permanente l'Italie. Envisagez un moment cette hypothèse folle, absurde, liberticide.

Vous auriez contre vous les Italiens.

En Angleterre, ce serait une explosion, et une explosion d'autant plus forte qu'elle serait juste. Et la Sicile ? A peine auriez-vous mis cinquante, vingt, dix mille hommes au delà des Alpes, que l'Angleterre prendrait la Sicile. L'Angleterre profiterait bien vite de cette situation, et elle en aurait le droit.

Vous rejetteriez les Italiens dans la politique anglaise.

Vous ne satisferiez pas l'Autriche, qui déteste l'unité italienne, mais qui déteste encore plus la France, parce qu'elle a toujours l'arrière-

pensée de venir à bout de l'Italie, et qu'elle n'a pas la prétention de venir à bout de la France.

Ainsi vous auriez tout le monde contre vous. Vous seriez peut-être consolés par les prières de quelques évêques égarés, d'un parti déplorable à l'intérieur qui vous applaudirait; vous auriez encore pour vous tous les gens qui formaient l'armée de Lamoricière à Castelfidardo. Moi j'aime mieux les soldats de Magenta et de Solférino.

Cette politique de l'intervention armée, cette politique-là, Messieurs, est vraiment impossible, c'est une chimère.

La vérité de la situation, c'est que, par la grande modération de l'Empereur, l'état de choses actuel durera peut-être quelque temps encore. Je ne crois pas qu'il dure longtemps, que Rome isolée puisse vivre comme elle vit, entourée de la liberté et de l'indépendance comme d'un cercle de feu. Non, il y a des choses impossibles contre l'opinion du monde, et cette opinion est faite pour l'unité italienne.

Le Sénat français, après les arguments que nous avons développés, veut-il se montrer moins libéral et moins avancé que le parlement prussien ?

Vous avez coloré son vote en l'expliquant par une pensée d'hostilité contre la France. Le peuple ne s'y trompe pas. Non, ce n'est pas un sentiment d'hostilité. Il se peut qu'à la tribune prussienne on se soit servi de cet argument pour gagner sept ou huit voix qui manquaient à M. de Vincke.

Mais c'était une pensée éminemment juste, libérale, anti-autrichienne; c'était une pensée favorable à l'Italie et à la France. (Très-bien !très-bien!)

Il y a encore, pour aborder l'ensemble de cette question, un nom douloureux à prononcer ici : c'est celui de Venise. Il est douloureux. Je ne dirai rien cependant qui puisse compromettre la politique de mon pays et celle de l'Italie dans cette question.

Venise, cette reine de l'Adriatique entre les mains de l'Autriche, c'est un des malheurs les plus grands qui pèsent sur l'époque moderne. Mais en même temps toute attaque intempestive, tout appel à la force serait déplorable. Les Italiens ne s'y laisseront pas entraîner; ils ne le doivent pas. Et, à cet égard, j'oserai dire que le malheur est

souvent une épreuve salutaire ponr les nations comme pour les individus : il les forme. Le malheur momentané de Venise peut être utile au reste de l'Italie.

Qu'elle se constitue, qu'elle se calme, qu'elle se pacifie, qu'elle organise son armée, et quand elle sera assez forte, elle sera capable d'arracher seule ou avec ses alliés la Vénétie à l'Autriche. Il est une puissance au-dessus de la force des baïonnettes, c'est la puissance de l'opinion publique, et cette puissance délivrera Venise.

C'est là la politique que j'engage l'Italie à suivre vis-à-vis de cette province : attendre, s'armer, plaindre les Vénitiens ; ne jamais abandonner son droit, ce droit naturel qui est au-dessus de tous les droits écrits, qui fait que Venise appartient à l'Italie ; mais surtout pas d'imprudence : s'entendre avec la France et exercer une action sur l'opinion publique, voilà ce que les Italiens ont à faire vis-à-vis de Venise.

A cet égard, j'ai pour garantie la sagesse du peuple italien. Oui, ce peuple a été sage.

Citez-moi dans l'histoire un peuple abandonné à lui-même, après une si longue oppression, trois ou quatre cents ans, après de si exécrables gouvernements ; citez-moi un peuple qui se montre si digne de la liberté par sa modération, et qui en ait si peu mésusé ; un pays où il y ait si peu d'abus, si peu d'agitations. C'est vraiment incroyable, et, s'il est un peuple digne de la liberté par ses malheurs passés et son attitude modérée, c'est ce peuple italien.

Vous savez ce que vaut notre peuple français, le premier entre tous ; mais figurez-vous la France, pendant deux ou trois ans vis-à-vis des menaces de l'étranger, sans gouvernement intérieur, ou avec un gouvernement faible ; tout y serait bouleversé.

Il y a chez les Italiens un esprit politique que domine un esprit de sagesse et de modération qu'on doit encourager, et ce n'est pas en les poussant au désespoir, en leur disant : Vous avez eu tort de chasser vos dynasties, nous voulons vous les imposer par la force ; non, ce n'est pas ainsi que vous les rendrez raisonnables ; mais c'est en leur disant : Soyez sages, vous aurez des alliés.

Ne vous laissez pas entraîner par de funestes conseils à des partis imprudents.

Restez sages, calmes, modérés dans l'action. Voilà les conseils qui doivent descendre de cette tribune et de tous les échos de l'opinion publique. Voilà les conseils véritablement utiles qu'il faut donner au peuple italien, et j'ai la conscience qu'il les suivra. (Très-bien ! très-bien !)

Aujourd'hui, que fera le parlement italien ? Sa conduite est toute tracée. La question est claire et nette.

Il proclamera le résultat du vote universel, exactement comme nous l'avons fait en 1851.

Les mêmes causes amènent les mêmes effets, et ce qui est juste de ce côté-ci des Alpes, est également juste de l'autre côté.

Que n'a-t-on pas dit sur le suffrage universel ? Ah ! je reconnais là une vieille accusation ; je reconnais les ennemis cachés du suffrage universel, qui, n'osant pas le combattre ouvertement, l'attaquent indirectement et disent : Il n'a pas été sincère.

Ces adversaires de la veille se font puritains du lendemain, parce que le suffrage aurait été influencé dans tel ou tel village. Ces hommes disent : C'est une arche sainte à laquelle vous avez porté atteinte ; le suffrage universel n'a point été sincère !

Je répondrai que le suffrage universel ne se fausse pas, qu'il est toujours vrai dans l'ensemble de ses résultats. Il y a bien des abus partiels que je ne défends pas ; mais enfin, toutes les accusations qu'on a portées et qu'on porte encore aujourd'hui contre ce suffrage universel en Italie, ce sont de vieux arguments.

Je les connais. Vous les avez portés (je dis vous, en dehors du Sénat). Je m'explique : les partis hostiles les ont portés contre l'Empereur en 1851.

Ils ont allégué l'état de siége ; ils ont dit qu'il n'y avait pas de liberté de presse, etc. Non, il y a une chose qui domine, c'est la volonté d'un peuple, qui ne se fausse pas.

Comme l'a dit Montesquieu : « Un peuple est digne du gouvernement qu'il a ; il n'a que le gouvernement qu'il mérite. »

Devant le suffrage universel il n'y a pas de force humaine qui puisse le contraindre et lui faire dire ce qu'il ne veut pas dire.

Nous en avons eu un exemple en 1848. Les avenues du pouvoir nous étaient fermées, les forces de l'administration étaient aux mains d'un homme honorable, d'un général illustre qui avait même les sympathies de l'armée. Qu'est-ce que cela a pesé devant la volonté du peuple? Rien.

Le peuple italien était-il favorable au roi de Naples, au duc de Toscane? Il y a probablement dans cette assemblée des hommes qui ont été envoyés en Italie l'année dernière, avec mission d'appuyer moralement, autant que possible, les princes déchus ; ils peuvent dire s'ils n'ont pas cherché à leur conserver leur souveraineté. Mais on leur a répondu par trois votes successifs : Votes de l'assemblée, vote du suffrage universel.

On dit : C'est la domination du Piémont qui a tout fait. Où est-elle cette baguette magique qui a une telle puissance? Donnez-la-moi, je vais m'en servir immédiatement, si je puis par ce moyen-là influencer tout le monde, et s'il n'y a pas d'armées, pas de fonctionnaires qui y résistent.

Comment cela s'est-il fait? Est-ce le résultat d'une conspiration? Il est facile de conspirer dans un pays où tout le monde est pour vous, car tout le monde voulait cette grande idée de l'Italie unie. Cette idée est dans tous les esprits.

Depuis le Dante, il n'y a pas un grand homme italien qui n'ait préconisé cette idée de l'unité. Elle est vieille comme toutes les grandes idées. Seulement, pour qu'elle se réalisât, il a fallu deux généreux souverains : l'un qui la fît triompher en Italie, l'autre qui défendît à quiconque de s'y opposer. Je veux parler de Victor-Emmanuel et de Napoléon III.

Eh bien! quand le Parlement aura décrété que Victor-Emmanuel est roi d'Italie, il vous demandera sa capitale, et avec la logique des faits, il vous dira en même temps : Pas d'intervention! c'est votre droit politique.

A cet égard j'aime à faire une digression. C'est un hommage rendu

à la dépêche du ministre des affaires étrangères, à M. le duc de Montébello, du 17 octobre 1860, qui se résume ainsi :

« 1° Dans le cas où la Vénétie serait attaquée par le Piémont, la France promettrait de s'abstenir, à la condition que les puissances allemandes s'abstiendraient aussi de leur côté.

» 2° Il serait entendu que l'état de choses qui a déterminé la guerre de 1859 ne saurait être rétabli ; qu'en tout cas la Lombardie resterait acquise au Piémont, et que l'Italie serait constituée, conformément au traité de Zurich, en système fédératif.

» 3° Les questions relatives aux circonscriptions des divers États de l'Italie et à l'établissement des pouvoirs destinés à les gouverner seraient réglés par un congrès.

» 4° Lors même que le Piémont viendrait à perdre les acquisitions qu'il a faites en dehors des stipulations de Villafranca et de Zurich, le traité par lequel il a cédé Nice et la Savoie ne serait l'objet d'aucune discussion dans un congrès ; il n'y pourrait être question que du règlement de la neutralisation du Faucigny et du Chablais. »

Cette dépêche est la base de la liberté, de l'indépendance et de l'unité de l'Italie. Elle est le bouclier de la non-intervention.

Cette dépêche me suffit pour constituer le royaume d'Italie.

Qu'on rappelle nos troupes de Rome, et il sera constitué. (Mouvement en sens divers.)

Oui, c'est la clef de voûte, et j'approuve le Gouvernement de l'Empereur, quand je le vois, par cette dépêche, suivre une politique aussi honorable, aussi élevée que celle-là.

Savez-vous quand il a fait cet acte politique ? quand il y avait un certain courage à le faire, quand on parlait de coalition. Il ne l'a pas fait le lendemain, il l'a fait quand on était à Varsovie, qu'on voulait s'entendre contre la France. L'opinion publique le disait; on s'est empressé, il est vrai, de déclarer qu'on ne voulait rien faire d'hostile à la France.

Ce qui a sauvé la paix, c'est cet acte d'énergie loyale, franche de l'Empereur. Voilà ce qui a rendu l'unité de l'Italie possible, et ce qui a consacré le renversement des traités de 1815.

Reste, Messieurs, la question de l'abdication du pouvoir papal.

J'ai toujours tâché, autant que possible, de ne me laisser entraîner à aucun mot qui fût irrespectueux envers le pouvoir spirituel du pape, parce que ce mot serait en dehors de mon cœur et de mon esprit. J'ai pour le chef de la catholicité le plus grand respect. Dans mon esprit, je reconnais qu'il faut une certaine indépendance à ce chef spirituel, qu'il ne doit pas être le sujet d'un souverain, quel qu'il soit.

De là la difficulté de régler la question de Rome. Cependant, elle ne me semble pas insoluble. Nous n'avons ici qu'à esquisser des solutions à grands traits. Peut-être que la patience du Sénat me permettra de dire cela en peu de mots. (Parlez ! parlez !)

Rome, voilà le problème ! C'est de laisser le pape, souverain spirituel incontesté, avec cette liberté d'action qui assure son indépendance temporelle. Cela ne me paraît pas impossible.

Jetez les yeux sur un plan de Rome et vous verrez quelque chose d'extraordinaire que la nature a fait. Le Tibre divisant cette ville : sur la rive droite, vous voyez la ville catholique, le Vatican, Saint-Pierre ; sur la rive gauche, vous voyez la ville des anciens Césars, vous voyez le mont Aventin, enfin tous les grands souvenirs de la Rome impériale. (Rumeurs, agitation.) Sur la rive droite, la Rome où s'est réfugiée dans les temps modernes la partie la plus vitale du catholicisme. Il y aurait possibilité, je ne dis pas de forcer le pape, mais de lui faire comprendre la nécessité de s'y restreindre.

Il y aurait possibilité de lui garantir son indépendance temporelle dans ces limites.

La catholicité lui assurerait un budget propre à la splendeur de la religion et lui fournirait une garnison.

Vous ne pouvez faire que quelque chose d'humain soit immuable à jamais ; mais il est évident qu'un budget catholique sera aussi assuré qu'il peut l'être, quand il sera garanti par toutes les puissances européennes. Il le sera toujours plus que ne le sont aujourd'hui les revenus du saint-siége.

Vous avez vu naguère le peu de confiance de M. de Rothschild dans le budget romain. Du moment qu'on ne lui a pas déposé les fonds d'un semestre, il s'est refusé d'en faire l'avance.

Je ne sais comment le pape pourra payer les dettes d'un État dont il a perdu presque toutes les provinces; ainsi, un budget catholique sera bien plus assuré, quand il sera garanti par toutes les puissances catholiques.

Je crois que l'indépendance du pape pourrait exister entourée de la vénération des plus hautes et des plus honorables sanctions.

On pourrait lui laisser une juridiction spéciale et mixte pour des cas contestés; on pourrait lui laisser son drapeau; toutes les maisons qui sont dans la partie de la ville que j'indiquais pourraient lui être données en toute propriété.

L'histoire nous donne un exemple de cette neutralité : Washington, cette ville fédérale qui a fait longtemps l'objet du respect de tout le continent américain. Vous auriez ainsi une oasis du catholicisme au milieu des tempêtes du monde.

On traitera cela de chimère dérisoire. Mais que de choses considérées d'abord comme chimères ont été réalisées! Si l'on considère les faits accomplis dans ces dernières années, combien d'hommes des plus sérieux et des plus haut placés les ont au début traités de rêves et d'utopies! Mais quand les solutions sont devenues nécessaires, il faut les trouver.

Il n'y a que deux solutions : L'UNITÉ DE L'ITALIE AVEC ROME POUR CAPITALE, ou la solution de M. le marquis de la Rochejaquelein avec ses désastres. Vous pouvez tergiverser plus ou moins longtemps, mais à la fin vous serez obligés d'y arriver.

Il ne faut pas juger ces événements de si près. Transportez-vous à quelques années, vous verrez que le chef de la catholicité, actuellement humilié, dont le règne est combattu, serait alors indépendant, révéré de tous dans le centre même de la catholicité, dans Rome, protégé par des limites incontestées, en dehors des tempêtes humaines, au-dessus de ces misérables débats qui font que, sans le vouloir, nous rencontrons sans cesse son nom devant nous quand il se passe quelque turpitude à Rome? Quand des exaltés viennent faire une démarche ridicule et pitoyable, le nom du pape est accolé à cet acte : c'est un malheur.

La catholicité n'aurait qu'à gagner à voir le pape dans une grande

et honorable retraite, d'où il dominerait tout le monde et ne dépendrait de personne.

Je voudrais, pour terminer, que, du sein de cette assemblée, au lieu d'une parole d'irritation et de haine pour une nation et pour un souverain pour lequel la France, j'ose le dire, n'a que des sympathies, il s'élevât une parole vis-à-vis du saint-père qui lui dît, à l'encontre de ce qu'on disait en 1847 : *Sagesse*, saint-père ; c'est du Sénat français que devraient partir ces paroles : *Sagesse,* de la part de vos fils les plus dévoués, de ceux dont vous ne pouvez contester les sympathies ; de la part de ceux qui vous ont rendu service dans tous vos malheurs depuis douze ans ; écoutez nos conseils : *Sagesse*, saint-père, et que la politique de l'Empereur s'inspire de cette ancienne devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra!* (Très-bien ! très-bien ! — Agitation prolongée. — Son Altesse Impériale reçoit de nombreuses félicitations.)

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Je demande la parole pour un fait personnel.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous la donne, mais pour un fait personnel seulement.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELIN. Vous avez entendu ce que vient de dire M. le Président.

Il m'accorde la parole pour un fait personnel.

Plusieurs sénateurs. Demandez le renvoi à demain.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Il m'est donc interdit de suivre S. A. le Prince Napoléon dans la longue discussion qu'il vient de parcourir devant vous. Qu'il me permette de dire que, s'il eût été présent au commencement de cette séance, il ne se serait pas servi des paroles qu'il a employées à mon égard et que, j'espère, il retirera.

Le Prince Napoléon a dit que, hier, à la séance, j'avais reçu deux démentis. Il y a de ces paroles que je n'ai souffertes jamais de personne. (Mouvement.)

Je n'ai pas reçu de démenti ; je n'en ai jamais reçu sans les relever énergiquement. Mais il y a eu une rectification qui m'a été adressée par

mon ami le comte Walewski et par mon ami M. Thouvenel. Par égard pour eux, je dirai même par égard pour le Prince qui m'interrompait, par égard pour l'assemblée tout entière, j'ai vu que je pouvais avoir eu tort dans l'expression de ma pensée, et je me suis dit : Je dois réfléchir, je dois supporter des interruptions auxquelles vous avez tous droit, mais je m'expliquerai quand le Sénat sera plus de sang-froid.

Qu'ai-je fait ? Voici l'explication que j'ai donnée au commencement de la séance. Le Prince n'était pas présent.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Je vous demande pardon, j'étais présent.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Si vous y étiez...

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Je n'ai jamais eu l'intention de donner un démenti.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Si vous retirez le mot démenti...

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Il n'a jamais été prononcé, j'en appelle à tous mes collègues; vous lirez *le Moniteur*.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Cela me suffit. Le mot est retiré, c'est tout ce que je voulais.

M. PIÉTRI. Le Prince ne retire pas le mot, il n'a pas été prononcé; nous en sommes tous ici témoins.

LE GÉNÉRAL LEVASSEUR. Il n'a pas été prononcé, il n'y a pas à le retirer. Si le Prince l'avait prononcé, il le maintiendrait.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Du moment que le Prince dit n'avoir pas prononcé le mot, cela me suffit. *Le Moniteur* est là; je ne puis l'accuser de paroles qu'il n'a pas prononcées.

Permettez-moi de vous dire, Messieurs, que, dans le discours du Prince Napoléon, il y a eu bien des attaques personnelles; je n'en avais fait aucune.

Je comprends que, dans la discussion, pour le besoin de sa cause, il m'ait mis souvent en présence des arguments qu'il soutenait. Il serait cependant nécessaire de pouvoir lui répondre. C'est une tâche difficile, j'en conviens ; mais il y a une chose à laquelle j'attache un très-grand prix, c'est que lorsque le Prince Impérial vient ici rappeler l'origine de chacun de ses collègues...

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Elle est commune, notre origine; c'est la nomination de l'Empereur.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Certainement, vous me répondez de manière à satisfaire complétement ma susceptibilité.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. C'est tout ce qu'il faut.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. Mais cependant de qui m'avez-vous fait l'organe dans cette enceinte ? d'un parti ; c'est incontestable.

Messieurs, je n'ai qu'un mot à répondre : Notre origine est commune; nos devoirs sont communs. Quant à moi, je n'accepte pas que l'on me dise : Vous êtes parti de telle ou telle opinion, dont vous êtes ici, au Sénat, le représentant.

S'il en est ainsi de moi, n'aurait-on pas le droit de demander à chacun de nous d'où il vient ? (Agitation.) Je connais trop les convenances pour abuser de ma position ; mais enfin, la question que l'on me fait, je pourrais la faire à d'autres. Je pourrais dire que les principes que je soutiens, je les ai toujours soutenus. Et quand le Prince Impérial parle des gens qui, autrefois, conspuaient le suffrage universel, je n'ai pas pu prendre ce reproche pour moi : depuis trente ans, je défends le suffrage universel. On m'a accusé en d'autres temps, je m'en glorifie, et le Prince Impérial le sait mieux qu'un autre.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Je croyais que les interpellations personnelles étaient défendues.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. J'ai donc le droit de protester contre des insinuations que tout le monde a comprises. Le

Sénat a compris qu'on voulait me faire le bouc émissaire d'opinions que je n'ai jamais soutenues, pas plus dans cette enceinte qu'ailleurs durant ma carrière politique, déjà longue.

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. Je demande la parole pour un rappel au règlement et pour un fait personnel. Le règlement du Sénat, que je connais parfaitement, interdit les interpellations de membre à membre. Pour mon compte, je ne m'adresse jamais à la personne, mais à l'opinion exprimée. Ainsi j'ai pu trouver que les arguments produits par l'honorable M. de la Rochejaquelein n'étaient autres que ceux mis en avant par les journaux d'une certaine opinion; mais je n'ai en aucune façon attaqué sa personne. C'est donc cet honorable sénateur qui, lui, en violation du règlement, a mis en cause la personne de l'un de ses collègues. C'est au Sénat collectivement que je m'étais adressé, tandis que je constate que la réponse qui vient d'être faite m'est tout à fait personnelle.

M. LE BARON DE HEECKEREN. J'avais également demandé la parole pour un fait personnel.

Je dois commencer par dire une chose qui m'étonne moi-même, c'est que le discours de Son Altesse Impériale m'a fait le plus grand plaisir; j'ai été enchanté de lui entendre tenir le langage qu'il a tenu tout à l'heure à l'assemblée, parce je trouve dans ce langage les mêmes idées que les miennes, avec la seule différence que Son Altesse Impérial a parlé avec beaucoup de talent, beaucoup d'animation et avec le succès que vous savez.

Il doit cela aux idées qu'il a soutenues, au développement d'une opinion qui est profondément sympathique, et dont, je suis bien aise de le dire en passant, je ne suis pas fâché que le Sénat ait entendu l'expression, et que le pays entendra aussi.

Quant à moi, si hier j'ai été animé, peut-être violenté, c'est que je sentais profondément ce que je disais; c'est que, malgré la meilleure volonté du monde, il m'aurait été impossible de retrancher une expression de mon opinion sur la politique piémontaise et les hommes que soutient le Prince Impérial.

A cette occasion a été prononcé le mot de *réactionnaire*.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'honneur de me trouver dans une assemblée avec Son Altesse Impériale, et je me rappelle parfaitement une autre époque où il le qualifiait de même. Mais, à cette époque-là, je défendais la politique du Prince Président de la république, politique qui a fait de la France ce qu'elle est aujourd'hui. Cette qualification dont on me fait un reproche, je l'accepte comme un compliment.

Je suis réactionnaire encore comme je l'étais à cette époque. Je le dis, parce que le Sénat a aussi une mission : s'il ne s'agissait que de faire de la popularité, de chercher des applaudissements, dont je m'inquiète peu, je pourrais le faire facilement; je pourrais facilement changer de langage, mais je n'en veux pas changer.

Que le Sénat suive l'avis que je crois le meilleur, que je prends la liberté de lui donner avec tout le respect que je lui dois; qu'il joue son rôle dans la machine gouvernementale telle qu'elle est organisée, et la réaction aura sa valeur. La machine qui arrête a son intérêt dans la chose publique.

Que le Sénat ne se laisse pas entraîner dans ce mouvement des nationalités. Il peut y perdre de la popularité; je le reconnais, mais il rend un service au Gouvernement. Qu'il laisse le Gouvernement, s'il en a envie, être plus libéral que le Sénat; ce sera sans dommage pour nous.

Je ne suis pas fâché que le Prince ait cru devoir relever ce que j'ai dit au sujet des princes napolitains; cela nous a procuré l'occasion d'entendre une déclaration qui nous a fait plaisir à tous; la manière dont elle a été accueillie le prouve, et elle fera plaisir à la France aussi : c'est que jamais, dans aucune occasion, les Napoléon ne se sépareront, qu'ils combattront tous ensemble au jour du danger.

M. Piétri. Le Prince n'avait pas besoin de faire cette déclaration.

M. le baron de Heeckeren. Ce jour du danger, j'espère qu'il n'arrivera jamais, je l'affirme même. S'il devait arriver, que le Prince me permette de lui dire que quel que soit le point où il soit placé pour défendre l'Empereur, moi qui l'ai interpellé, je serai aussi en

avant que lui et je ne faillirai pas plus que lui ce jour-là. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER DE NAPOLÉON CHAIX ET C^ie^, RUE BERGÈRE, 20. — 1871.

QUESTIONI URGENTI.

avant que lui et je ne faillirai pas plus que lui ce jour-là. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

PARIS — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 20. — 1871.

QUESTIONI URGENTI.

avant que lui et je ne faillirai pas plus que lui ce jour-là. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER DE NAPOLÉON CHAIX ET Cᵉ, RUE BERGÈRE, 20. — 1871.

QUESTIONI URGENTI.

avant que lui et je ne faillirai pas plus que lui ce jour-là. (Mouvement.)

M. LE PRÉSIDENT. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 heures.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER DE NAPOLÉON CHAIX ET C^ie^, RUE BERGÈRE, 20. — 1871.

QUESTIONI URGENTI.

PROPRIETÀ LETTERARIA.

Giova avvertire gli Editori di Napoli e Sicilia, che in ordine all' Articolo 29 dello Statuto del Regno Italiano, stato promulgato in quelle provincie italiane, la proprietà letteraria è ivi garantita.

G. B.

QUESTIONI URGENTI.

PENSIERI

DI

Tapparelli, marchese

MASSIMO D'AZEGLIO.

FIRENZE,
G. BARBÈRA, EDITORE.
—
1861.

A CIRO D'ARCO.

Non è la prima volta che ci incontriamo nel propugnare quella vera e grande democrazia del diritto comune, onore quanto futuro riposo dell' età moderna, contro quell' altra falsificata, col privilegio dal sottinsù.

Questa lotta, antica quanto il mondo, quanto le passioni ed i vizi degli uomini, non finirà che con loro. L' umanità è dunque condannata a combatterla fino all' ultimo giorno. Ma le condizioni della lotta non son sempre le stesse.

Oggi il mondo cammina per colpi di scena: mentre si scrive, esso si trasforma; e lo scrittore che s' immaginasse poter contribuire a farlo uscir salvo da un passo scabroso, non arriva a farsi stampare, che il mondo n' è già uscito da sè benissimo, e si trova già entrato in una difficoltà nuova.

A mezzo gennaio quando incominciai questo scritto, era da temersi Garibaldi, o meglio, chi di lui si copriva.

Oggi si può dire svanito questo pericolo, per ora, *chè i partiti estremi danno tregue e non paci. Invece è da temersi il Papa, o piuttosto chi di lui egualmente si cuopre.*

A mezzo gennaio molti vedevano scuro nelle urne elettorali. Temevano debolezza nella maggioranza. Oggi, se mai, sembra ch' essa pecchi pel difetto opposto. Difetto anche questo, come lo mostrò l' esperienza in molte occasioni, fra le altre agli ultimi tempi di Luigi Filippo.

Ma se le situazioni mutano rapidamente, i loro elementi rimangono sempre i medesimi.

Dia la fortuna un nuovo giro alla sua ruota, ne sorga una situazione che si creda favorevole, e vedremo i partiti estremi ripetere sempre le medesime prove, e gettar sempre l' Italia nei pericoli stessi.

Se dunque uno scritto può in un senso arrivar troppo tardi, può in un altro uscire più che a tempo.

L' essenziale è dir ciò che è sempre vero, e parlare senz' altro scopo che il vero.

Prego il lettore a voler tenere conto delle circostanze in cui scrissi, e giudicare le mie idee dal punto di vista che accenno.

Costretto da necessità di salute a tenermi lontano dal nuovo Parlamento, ho voluto unirmi almeno col pensiero e coll' opera, a' miei colleghi che trattano delle cose pubbliche in queste così splendide e felici circostanze, ed esaminare anch' io alcune di quelle questioni che presto devono venir risolute.

So ch' io metto il dito su passioni irritabili, che

non amano di sentirsi discutere; e prevedo che mi si desterà contro un vespaio.

Ma bisognerà pure che in Italia cominciamo ad avvezzarci gli uni a parlare, e gli altri a lasciar parlare: gli uni a dir ragioni, e gli altri a risponderne, senza voler soffocar la voce di nessuno con filze d' aggettivi, o spauracchi d' impopolarità. Bisognerà pure ad ogni modo, dopo avere per tanti anni sudato onde liberarci dalle censure degli Ispettori di Polizia e de' Maestri del Sacro Palazzo, ci risolviamo altresì a far testa alle censure delle sètte, delle sagrestie, degli interessi di vanità, d' influenza, di borsa. Bisognerà pure alla fine risolversi ad essere un popolo libero ed indipendente davvero, ed a prenderne gli usi, la lingua, il modo di trattare, e di vivere; ad assumere quella dignitosa indipendenza di carattere, che è la più nobile proprietà d' un uomo: proprietà che nessun decreto può dare, nessun tribunale guarentire, se non sa ognuno possederla e difenderla per virtù propria: proprietà che innalza l' uomo alla giusta stima di se stesso; per la quale non giura nè in verba magistri, *nè* in verba populi: *non è del parere nè di chi più grida, nè molto meno di chi minacciasse: non prende infine le opinioni bell' e fatte da nessuno, ma cerca farsele da sè coll' intelletto e colla coscienza propria; ed una volta fatte, le manifesta senza timidità, come senza arroganza, non occupandosi punto se sian seguíte da molti o da pochi, se piacciano o dispacciano, e se possano procurare a chi le professa applausi o fischi, utile o danno.*

Quando i più in Italia abbiano rivestito questo carattere, allora saremo veramente un popolo libero: allora saremo pienamente indipendenti, ci mostreremo una gran nazione, e sapremo vivere da gran nazione. Altrimenti (mi sia permesso citare un aneddoto) faremo come quel ciabattino che vinse al Lotto, eppure la mattina dopo nell' alzarsi si cinse come al solito il grembiule di cuoio, non avendo ancora imparato a fare il signore.

A questo modo intendo la libertà e l' indipendenza delle discussioni politiche, i doveri come i diritti degli scrittori che se ne occupano. Ho cercato d' adempiere ai doveri. Non ho io dunque motivo di sperare che si riconoscano i miei diritti?

Sta sano.

M. D' Azeglio.

Firenze, 4 *marzo*, 1861.

Pisa, 15 gennaio.

I.

Se lo stato delle menti fosse oggi qual era nel 1849, il pericolo d' Italia potrebbe essere reale.

Ma la fortuna nostra volle che i due grandi movimenti del 1848 e del 1859 non fossero tanto vicini tra loro da non darci tempo a soffrire degli errori commessi (che è la più utile fra le esperienze), e neppur fossero tanto lontani da rendere inutile per gli uomini del 1859 la lezione pratica ricevuta dal 1848.

Così i cervelli si sono corretti. Lo spirito pubblico si è rassodato, e l' Europa ha dovuto stupire del senno pratico degl' Italiani, più che non s' era stupita in altre occasioni delle loro pazzie.

Ma delle lezioni date a noi, non ne profittammo noi soli; tutti ne hanno profittato. Dappertutto si nota un rapido sviluppo di maturità nelle moltitudini. La scienza dell' attenersi al possibile più che al desiderabile, la scienza del sapere aspettare, il senno pratico, attributi sin qui di pochi eletti, sono ora dati alle moltitudini. Le abbiam

vedute intendere le questioni politiche meglio di molte Cancellerie, e meglio guardarsi da giudizi precipitosi e appassionati. Ogni giorno diventa più difficile il mestiere di ciarlatano politico. Le antiche astuzie per condurre i popoli, i ninnoli della loro infanzia come gli spauracchi della loro vecchiaia, sono oramai resi inservibili; e chi ne faceva capitale suo unico, ne perde il capo.

E difatti, i partiti estremi che vivono unicamente o delle infanzie o delle decrepitezze de' popoli, sono fuor di loro, e non s' agitarono mai tanto convulsi come oggi.

Ma il mondo, in massa, si trova indifferente a tutte le loro smanie: egli ha pagato il giudizio abbastanza caro, per non smarrirlo oramai così facilmente.

Da un lato, i documenti della Corte di Roma piangono la Chiesa perseguitata, la Religione in pericolo. I Vescovi di Francia, più sobrii di lacrime, gettano invece fiamme, minacciano e profetizzano cataclismi. Ma nessun cattolico ignora oramai, che la sua Chiesa non è punto in pericolo, e che non si perseguita nessuno per fatto di Fede. L' incasso del danaro di san Pietro, come il numero dei Crociati *gratuiti* del Vaticano, ci dà un saggio esatto dell' effetto che gli agitatori clericali possono oramai produrre su coscienze le quali, quand' anco sincere, altrettanto però sono oramai illuminate ed accorte.

Dall' estremo opposto, e dalle tende ambulanti d' altri Leviti, quelli di *Dio e del Popolo*, ci vengono all' orecchio voci d' altrettanta angoscia, e d' altrettanta minaccia. Anche questa Curia si sente mancare sotto i piedi il terreno; anch' ella vede spuntate le sue scomuniche, vede le sue ire, le sue profezie passare sul mondo senza mutarne l' andare. Ha un bel dire che ha fatta l' Italia, e che l' ha

quasi liberata, che senz' essa non si finirà mai di liberare; ha un bell' armeggiare, affannarsi, farsi grossa per parere un *pendant* di Vittorio Emanuele e del suo Governo — tutto inutile!

Il mondo, come ogni Italiano, sanno benissimo che se il Re non manteneva lo Statuto dopo Novara; se il conte Cavour non spediva l' esercito in Crimea e non andava al congresso ed a Plombiers; se Napoleone non calava in Italia con 150 mila uomini, e via via sino al giorno in cui, se i bersaglieri ed artiglieri non l' impedivano, Capua diveniva campo di nuove delizie più saporite di quelle di Annibale; nessuno ignora, dico io, che se tutto questo non accadeva, non so che cosa sarebbe stato dell' Italia: ma al punto, al quale è oggi, non c' era arrivata di certo!

In una parola, oramai sono diventati vecchiumi tanto la Curia Romana come la Curia dell' Idea. In Italia come fuor d' Italia non si vuole nè assolutismi di Papi, nè di Re, nè di Tribuni; non si vuole arricchire nè Preti, nè Ciamberlani, nè berretti rossi. Questa lanterna magica la vede da 70 anni l' Europa; conosce le maschere di tutti i colori, le son costate sangue e miliardi, ed ora non ne vuol più. I suoi sudori, il suo patrimonio se li vuol goder lei, e non lasciarsi mangiar viva da speculatori politici, come si lascia pelare uno spensierato da' fattori o da' segretari.

Io dunque non vedo l' avvenire in nero. Lo dichiaro incominciando queste pagine. Io credo che in Europa malgrado le minacciose apparenze, sta per prevalere il giudizio. Credo che ci accostiamo ad un' epoca nella quale gli affari del mondo presi nel tutt' insieme anderanno meno male di prima, perchè il mondo li vedrà e li farà

da sè. In ciò sta, in conclusione, tutto il sistema rappresentativo al quale i popoli s' avviano: e se mi si permette una formola volgare, dirò che la differenza dai sistemi assoluti (assolutismo di trono o di piazza è lo stesso) ai sistemi rappresentativi consiste in ciò solo, che quelli lavorano sulla pelle altrui, e questi lavoreranno sulla propria. La mano è sempre più leggera.

Ma se a parer mio si va verso il bene, non ci siamo però arrivati.

Non mai tante questioni nè così gravi e complicate si presentarono come ora in una volta, reclamando ognuna soluzione immediata. Più che mai bisogna star in cervello e levar le redini di mano ai bambini ed ai decrepiti. Gli uomini di buona volontà parlino franco ed aperto. Dal complesso delle loro parole scaturirà il vero; e la sua luce caccierà illusioni, e fantasmi. Questa è l' idea che mi pose in mano la penna, coll' animo di dire il vero, per quanto lo vedo e l' intendo, passando in rivista gli affari e le questioni più urgenti.

II.

Paragonare lo Stato ad una nave non è immagine molto nuova; ma quel che è abbastanza nuovo è il trovarsi sulla coperta di questa nave e sentire comandare la *manovra* da chi non è il comandante: è abbastanza nuovo il trovarsi al 20 di gennaio, e sapere che a giorno fisso al 1mo Marzo, è dato appuntamento da chi non è nè il Re nè il suo Governo, per radunare un esercito e partir per la guerra. Radunarlo dove? come? coi denari di chi? con qual bandiera? — Ufficialmente nessuno lo sa!

È tempo una volta di spiegarsi, chè l' impresa di render l' Italia indipendente, impresa alla quale abbiamo consumato la vita, non ha ora a diventare un tiro di bussolotti, nè ha ad andare avanti per equivoci e per reticenze a profitto de' più svelti.

Liberar l' Italia, renderla forte, e perciò unificarla, è il pensiero di tutti; ma non intendiamo che sotto la coperta dell' Italia ci vogliano invece far passare la Repubblica.

Qui sta il nodo della questione: e su questo è bene dir quattro parole.

Prima di tutto, nessuno mi leva di capo che in questa questione della Repubblica è corso un equivoco. Chi la vagheggia come l'ultimo ed il più sapiente prodotto dell' arte dello Stato, esamini più attentamente la questione, e troverà che la Repubblica ne è invece il primo rudimento.

Il primo vincolo di tutte le società umane fu la forma Repubblicana pel tempo di pace, e la Monarchica assoluta pel tempo di guerra. Ciò spiega Tacito nella sua *Germania*; ce lo confermano le Storie; e si trova ora fra le tribù selvaggie. Questa prima repubblica barbarica aveva anzi un grado d' indipendenza individuale, che nessuno ora crederebbe possibile. Un solo individuo poteva opporsi e mandare a monte una deliberazione di tutti. Di un tal sistema rimase la traccia nel *Veto* della Costituzione della Polonia.

Dai tempi più antichi dunque l' assoluta indipendenza individuale in pace (Repubblica) finiva necessariamente nell' assoluta dipendenza (Assolutismo) in guerra. Come era da prevedersi, chi aveva preso il comando in guerra, lo seppe mantenere in pace; salvo ad essere abbattuto dal popolo colla violenza. L' umanità fu alternativamente

giocata alla palla da queste due forze per secoli. E perchè ? Perchè ambedue erano alla lor volta irresponsabili ; quindi sfrenate ; quindi cagione della propria rovina. E quale fu il più alto e benefico trovato dell' ingegno e dell'esperienza degli uomini, annaffiato da tanto sangue e tante lacrime, e comprato a prezzo di così severe lezioni ?

Fu un sistema ove tutti, salvo uno, fossero responsabili; quindi non potessero divenire sfrenati e condurre loro stessi a ruina.

È evidente, che lo stato migliore è quello nel quale tutti debbano rispondere dei loro atti, e subirne le conseguenze, senza distinzioni nè privilegi. La responsabilità di ogni individuo (persuadiamocene) è la sola e vera garanzia della libertà di tutti. Questo stato chiamato *sistema costituzionale* è per ora il più alto grado al quale si sia inalzata la scienza politica; e per un implicito consenso le nazioni più intelligenti cercano di adottarlo.

Dunque chi cerca la Repubblica, invece d'andare avanti, vuole tornare indietro: e questo è quanto molti amanti della Repubblica non avevano forse mai avvertito. In nome del ben pubblico e del loro proprio bene, vogliano riflettervi.

III.

Un' altra osservazione. Vi sono molte forme di Repubblica : vi sono le antiche, quelle del medio evo, e le moderne. Quali di queste vorrebbero ?

Gettiamo uno sguardo di volo a tutte.

Ben inteso che accettiamo per base l' idea cristiana degli uomini perfettamente eguali tra loro ; e ben inteso

altresì che la brevità di questo scritto renda indulgente il lettore per cenni che devono necessariamente riuscire incompleti.

In Atene votavano nel Ceramico 20 mila cittadini liberi. Il resto erano schiavi. A Sparta v'erano gl'Iloti pei lavori servili. Nei Comizi del Foro Romano la proporzione era all'incirca la medesima. In queste repubbliche, dunque, due quinti de' loro abitatori disponevano arbitrariamente degli altri tre quinti. L'eguaglianza lasciava qualchecosa a desiderare. Non è questa dunque la forma che cerchiamo.

Nelle repubbliche del medio evo, in Firenze, per esempio, la Signoria coll'assistenza di Consigli più o meno numerosi, secondo l'epoche, disponeva liberamente degli uomini del contado. Le sue città ubbidivano a Palazzo Vecchio d'allora, precisamente come sino all'anno scorso hanno ubbidito a Pitti.

Dunque neppur questa è la Repubblica che vogliamo.

Prendiamo le moderne.

Abbiamo le Spagnuole dell'America Meridionale, quella degli Stati Uniti, la Svizzera, e San Marino.

Lo stato normale delle Spagnuole è la guerra civile: ognuno lo sa, ed è inutile parlarne.

Agli Stati Uniti, invece d'esservi un principe ed un governo irresponsabile come in Austria, ovvero un'oligarchia come era nella Repubblica di Venezia, è irresponsabile la plebe. Essa sa benissimo che può quel che vuole. Nessuna legge sta contro di lei; e quelli che governano, non hanno altro pensiero che d'indovinare le voglie e i capricci per non perdere l'impiego.

L'assolutismo della democrazia è colà arrivato alle sue ultime conseguenze, ed ha spaventato il mondo col-

l'esempio di uno Stato cristiano che proclama di diritto divino la schiavitù.

Nè il re di Napoli, nè il duca di Modena ebber mai tanto coraggio. E quanti Mortara *neri* vedendosi strappare i figli non in nome della fede, ma dell'avarizia, avrebbero ragione d'invidiare il Mortara *bianco!*

E quanti benedirebbero Iddio d'appartenere non a Repubblicani, ma all'Imperator di Russia, ed alla sua aristocrazia!

Gli Stati repugnanti alla schiavitù non osarono rifiutare la restituzione degli schiavi fuggitivi ai loro padroni, e si fecero così complici di costoro. La tragedia d'Harper's Ferry [1] ha mostrato a quali eccessi può giungere una moltitudine quando si sente veramente e pienamente irresponsabile.

Sarebbe questa la Repubblica che vorremmo regalare all'Italia? —

Rimane la Repubblica Svizzera. Durante la campagna del 59, tutti sanno come ebbe cura di mantenersi e nello spirito e nella lettera della sua neutralità. Il Governo federale non previde Magenta e Solferino, come neppure lo previdero i Principi Italiani. Essa come loro pagarono la loro imprevidenza, e oramai non occorre dirne altro.

Rimarrebbe ora a sapersi quale delle libertà repubblicane erano venuti a difendere que' loro cittadini che abbiamo fatti prigioni e rimandati in Svizzera alle case loro. Rimarrebbe a sapersi se il loro Governo non può o non vuole impedire queste loro escursioni tanto poco degne

[1] John Brown ebbe torto di ricorrere alla violenza: ma l'accanimento de' suoi avversari, considerato il motivo che lo produceva, non fu torto minore.

d' uomini liberi. E in un caso come nell' altro vorremmo dire d' avere finalmente trovata la Repubblica che ci vuole per l' Italia ?

S' avrà finalmente ad esaminare se si dovesse fare dell' Italia un Gran San Marino ?

Bisogna poi persuadersi, che qualunque fosse il nome o la forma apparente di questa Repubblica, non si potrebbe mai, coi nostri costumi, scostarsi in sostanza dalle forme che già abbiamo. Nessuno supporrà che si possano aver comizii e votazioni dirette come gli antichi, applicabili soltanto quando lo Stato sta tutto in una città. Si dovrà dunque avere una o due Camere, Elettori e Deputati come ora. La differenza starà nell' avere un Capo elettivo invece di un Capo ereditario, un Capo responsabile invece d' uno irresponsabile, un Capo estraneo invece di uno partecipe al potere legislativo.

Dicono che i re e le dinastie costano : temo però che costino di più le sovranità elettive. Vediamo Roma : ogni nuovo Papa deve naturalmente mostrarsi grato a chi l' ha aiutato a divenirlo. Egli, inoltre, ha intorno sempre un nuvolo d' amici, di servi, di clienti, di beneaffetti d' antica data, che hanno con lui sopportato il mal tempo, ed è naturale che vogliano godersi il buono. Di qui quelle regolari spogliazioni, quel regolare tramenío d' uffizi, d' impieghi ec. che distingue ogni nuovo regno, e del quale rimane il documento in ogni nuova pagina del libro d' oro dell' aristocrazia romana.

Ed a Roma almeno ciò non accade se non ad ogni nuovo regno, il quale può durare diecine d' anni. Ma agli Stati Uniti, ed in altri governi elettivi, ad ogni quattro o cinque anni siamo da capo !

Credono che costi più la trasmissione del potere in un principato ereditario?

Ma lasciamo stare il costo, che in verità mi vergogno di trattare del potere esecutivo come d'una merce: sto alla sola differenza possibile in oggi fra la forma costituzionale e la repubblicana, e domando ai sensati e buoni Italiani, se per questa differenza, per avere un principato elettivo, e nominarlo Repubblica, metteva conto di cercar di dividere la nazione, e distruggere l'unità di quell' impulso potente che ci spinge verso l'indipendenza?

Se conveniva infliggere a quell'Italia che aveva innamorato il mondo colla intemerata bellezza della sua rigenerazione, le miserie, i rischi, e le vergogne di una guerra civile?

IV.

Eppure, mentre l'intera Europa senza differenza di opinioni applaudiva a Vittorio Emanuele, ed al suo Ministero; mentre la nazione in massa era invasa dalla gioia e dalla gratitudine per l'immensa vittoria che ci portava quasi alla meta de' nostri voti, si sono trovati cuori nei quali ad un tanto spettacolo non s'è destato che un solo sentimento: L'INDIPENDENZA ITALIANA NON DEV'ESSERE OPERA D'UN RE!

Tale fu il loro pensiero. Ma il pensiero di chi?

A questo è difficile rispondere.

Tanti nomi corrono di partiti: partiti repubblicano, rosso, del movimento, mazziniano, rivoluzionario cosmopolita, democratico ec. ec.

E prima di stampare in fronte ad uno di loro il mar-

chio di quella immensa ingratitudine, sarebbe pur bene sapere se non si sbaglia.

Ma lasciamo da un canto i nomi. Non si può però sbagliare dicendo che quest' ingratitudine fu di quel partito che nella società politica si vuol liberare dalla responsabilità comune, che se ne sente inceppato nelle sue aspirazioni a dominar esso su tutti; a farsi riconoscere come la sola e la vera autorità; ad usurpare esso solo quella forza direttrice che è il diritto della società intera, il diritto comune: di quel partito che alterando il significato del vocabolo *democrazia*, lo farebbe diventare, se prevalesse, la più stretta e più privilegiata delle oligarchie, per finire, come sempre, in una tirannide.

Anche sulla *democrazia* è corso un grande equivoco, fonte di falsi giudizi, per chi vive d'idee acquistate da altri, e non è capace di fabbricarsele da se col proprio criterio.

Quelli ai quali mette conto falsare i cervelli e le idee, parlano del futuro trionfo della *democrazia*, della felicità di chi vivrà allora, e con queste lusinghe trovano seguaci, aiuti, e soprattutto influenza e potere.

Mi fanno l' effetto degli Ebrei che stanno aspettando il Messia, mentre è 1861 anni che è nato!

La democrazia trionfò il giorno nel quale tutti i cittadini d' uno Stato vennero dichiarati eguali davanti alla Legge; e chi ne aspetta un' altra, avrà da aspettare un pezzo.

A quella giusta e ragionevole democrazia, frutto del dogma cristiano come dell' illuminata ragione de' tempi, apparteniamo tutti. Di questa è codice lo Statuto, è capo e difensore il Re. Essa si fa viva nel Parlamento, porta in alto gli uomini di sua fiducia, e confida loro la dire-

zione de' suoi affari, aprendo ad essi la via del Ministero.

Ma questa democrazia non serve a gran cosa a quella minorità malcontenta, la quale facendo pòco incontro cogli elettori e col pubblico, che, o non sa che esista, o lo sa anche troppo, si vede messa da parte, o almeno alla coda di tutti.

Chi invece vuol essere alla testa (e notiamo che questa voglia è quasi sempre in ragion inversa della capacità), bisogna pure che inventi alcun che di diverso; e questo *alcun che* è sempre stato, e sempre sarà quella falsa democrazia, che si dice *demagogia* in politica, ed il cui nome teologico, più facile ad intendersi per chi non sa il greco, è semplicemente l' *invidia.*

Si capisce che in tutti i paesi del mondo si trovi questa classe di gente senza posizione, invidiosa dell' altrui, irrequieta, e smaniosa di emergere. Si capisce che la condizione comune ispiri consigli comuni; che ne segua il bisogno d' intendersi ed agire d' accordo, di formare società più o meno segrete; e questo è difatti quel che vediamo, e che produce quell'agglomerazione d'uomini d'ogni paese, d' interessi disparati, d' ordinamenti però, e soprattutto di tendenze concordi, conosciuta sotto il nome di rivoluzione cosmopolita. È inutile l' aggiungere che non pongo in questa categoria gli onorati Esuli di varii paesi che lavorano per risuscitare la loro nazionalità.

Questo partito dunque vedendo il Re, il conte di Cavour, e chi sta con loro, sempre fortunatamente a capo dell' impresa, e quel che è più, vedendo che riescono, ne aveva turbati i sonni, e cercava il modo di levare le redini di mano a chi le teneva.

La difficoltà stava nel trovare questo modo, e non era piccola.

V.

Se qualcuno mi dicesse: — I Gesuiti ed il loro partito minacciano la nostra rigenerazione, ne saranno la rovina ec. ec., — gli risponderei: — Voi date loro troppa importanza. Per quanto i Gesuiti per le loro relazioni ed il loro ordinamento siano in certe regioni ed in certe classi potenti, non hanno radici nelle moltitudini che li rigettano. Oggi chi non ha per sè le moltitudini non è, e non può far nulla di veramente importante. Ciò non toglie però che non bisogni vegliare sulle operazioni della loro setta, perchè possono sempre, se non rovinare l' Italia, cagionarvi disturbi, sedurre le persone semplici, comprometterle, e se non altro, distrarre molte forze vive dall' azione comune. —

L' istessa cosa, parola per parola, si deve dire pel contingente italiano della rivoluzione cosmopolita, che è incredibile come somigli in ogni suo fare ai Gesuiti! Mentre sto scrivendo, giungono da ogni parte d' Italia giornali e telegrammi colle notizie dell' elezioni.

Si vede se i repubblicani abbiano radici nelle moltitudini fra noi! Ed ecco già una somiglianza co' Gesuiti: quella che per noi importa più di tutto. Ma non è la sola.

Ambedue le sètte essendo di pochi, e volendo parere di molti, s' aiutano coll' audacia e l' arroganza de' loro giornali, e con tutte le esagerazioni che fanno chiasso. Ambedue sentendosi mancare l' opinion pubblica, s' attaccano ai potenti, agli influenti, ne sfruttano le debolezze, i vizi, ne servono gli odii o gli amori, e così a qualche effetto pure talvolta riescono. Ambedue portano i loro, con ogni

arte, con ogni mezzo, in ogni tempo ed in ogni occasione; ed altrettanto cercano abbattere chi non è de' loro, con quella persecuzione pertinace, inesorabile, che accompagna la sua vittima per tutta la vita, che è presente alla sua agonia, e siede sulla sua tomba, detta persecuzione *pretina*, ma che sa lavorar bene anche chi non è prete!

Ambedue hanno una lunga gerarchia, che comincia dai professi e consultori, e finisce in quel che in Francia si chiamava *Jésuites en robe courte*, ovvero *en jupon*, che in ambi i partiti non sono gli alleati meno importanti: così si hanno fila tese ad ogni scalino sociale. Ambedue lasciano ai loro fedeli la facoltà di ritirarsi dall' azione; ma a due condizioni, che a dimenticarle si rischia soffrire nella salute: la prima di non palesare i segreti che si sanno; la seconda, d' aiutare sempre in ogni modo gli antichi colleghi. Di qui quella prudenza degli ex-settarii come degli ex-Gesuiti che non si smentisce mai, e quell' invisibile patrocinio che protegge tanti individui ai quali capitano ogni giorno fortune inaspettate, ai quali si spalanca ogni porta, è posta in tacere ogni colpa senza che si possa indovinarne nè il come nè il perchè. Di qui in alcuni, que' silenzii, que' monosillabi, quel voltar discorso guardando in aria, ovvero la condizione delle loro unghie, quando si vorrebbe far loro notare il cattivo effetto prodotto sullo spirito pubblico da certe nomine e certi voti. Ambedue hanno poi nelle loro file uomini di cuore, onorevoli, valenti, intimamente persuasi di far bene (e questi chi sa che non siano i più!) e furfanti matricolati che li muovono a loro profitto. Ambedue le sètte, finalmente, si vede che riescono, si vede che giungono talvolta ad

un dato scopo, ma non si vede come riescono, nè per quali vie: che pure a conoscerle non sarebbe male per potersi guardare nell' avvenire.

VI.

Comunque ciò sia accaduto, il fatto sta ed è che delle fatiche durate, de' tesori, del sangue sparso dagl' Italiani, da 13 anni in qua sotto la guida del Re, e del suo Governo, ecco il frutto che s' era raccolto: avere l' Italia (la cui salute stava tutta nell' unione) divisa in due campi. l' uno costituzionale, l' altro repubblicano, e la rivoluzione cosmopolita padrona di otto o nove milioni d' uomini e di tutte le loro forze!

Così credettero avere trovato il modo del quale parlammo poche pagine addietro.

Se l' Europa o l' Italia d' oggi era come nel 1849, l' avevano trovato pur troppo, e si ricadeva peggio d' allora: e se ciò non accadde, non fu per mancanza di coloro de' quali un popolano fiorentino disse con pittoresca espressione: *E' brucierebbero l' Italia per cuocersi un par d' ova!*

Ma questa volta non avevan più da fare coll' Abate Gioberti, che appena accennò voler guastar i fatti della democrazia d' allora, non fu lasciato un momento ritto. Questa volta avevano da fare col conte Cavour, ed era un altro discorso.

È giusto però riconoscere, che gli uomini medesimi i quali comandavano a Napoli l' hanno potentemente aiutato a liberarsi di loro. A forza di stravaganze hanno resa talmente evidente pel pubblico europeo, e dimostrata così

urgente per tutti la necessità di por termine a quei Saturnali Siculo-Napoletani, che il conte di Cavour non solo ha potuto compiere l'occupazione dello Stato pontificio e del Regno senza opposizione dell'Europa, ma ha ottenuto dalla coscienza del mondo civile una completa amnistia per una serie d'atti che, secondo le regole ordinarie e senza l'imminente pericolo che ci sovrastava, avrebbero potuto provocare gravi censure. Di quest'amnistia dobbiamo essere grati ai Governi di Napoli e di Roma, i quali per avere troppo violato il diritto naturale, ed il diritto cristiano, vennero posti fuor della legge del diritto pubblico, com'era dovere.

Ed anche in questa circostanza ribatte perfettamente il parallelo che abbiamo stabilito fra i due partiti estremi. Se all'Europa doveva sembrare una grave minaccia per la sua quiete il vedere che la rivoluzione demagogica poteva disporre di un Regno di otto milioni, non le poteva parere indifferente, dall'altro canto, il concentramento che si faceva in Roma di tutti i reazionarii, e principalmente degli attuali nemici della dinastia Imperiale. L'opinion pubblica vide con egual soddisfazione sparire a Castel Fidardo le speranze della reazione teocratica legittimista, come sul Volturno le minacce della demagogia.

Ed ecco una nuova prova delle tendenze del mondo moderno!

Il pericolo ed il danno immenso de' due campi rivali fu dunque allontanato, grazie alla Provvidenza che ci vuol salvi, grazie alla prudente audacia del Governo, ed agli errori della demagogia come della teocrazia. Ma il giudizio della Storia sarà severo contro chi per volgari passioni di sètta pose la patria a tali strette; contro chi ri-

dusse un Governo che si teneva rappresentante del libero consenso de' popoli, a soffrire la dolorosa smentita di sanguinose resistenze: ed il tempo avrà poi a decidere se il precipitare l'annessione dell'Italia meridionale abbia aggiunto o tolto forza allo Stato che solo può con una forza ordinata e compatta unificarci; se sia stato il miglior de'partiti per una Nazione appena riunita, che non ebbe tempo a fondersi insieme ed a costituirsi, e che in certe evenienze (Dio voglia tenerle lontane) potrebbe venire assalita dai suoi secolari nemici al settentrione, mentre avesse le sue forze impegnate al mezzogiorno da torbidi civili, tanto evitabili ove si fosse tenuta una via meno precipitosa. Ma l'esperienza ci mostra che la Provvidenza non ricusa la maggior fatica che le costiamo co' nostri errori. Speriamo!

VII.

Sarebbe inutile, come è certo penoso per chi sente altamente del decoro del proprio paese, il ritornare su questi fatti, se non avessero lasciato conseguenze che ancora mostrano voler pesare sulle deliberazioni del Governo. L'opposizione repubblicana ha resuscitata un'antica malizia che risale alla Mitologia greca, e si ritrova poi giù giù nelle Novelle, e ne' Romanzi cavallereschi. Euristeo impose ad Ercole le XII fatiche. I Re del ciclo d'Arturo e della Tavola rotonda propongono a pretendenti delle loro figliuole imprese impossibili, col pensiero che vi trovin la morte; e la demagogia dominante a Napoli presentava al conte Cavour il modesto Programma di spianare Verona, Mantova, Legnago e Peschiera, liberar Venezia a primavera, compreso più o meno chiaramente il

Tirolo, Trieste, la Dalmazia ec. Occupar Roma mandandone *altrove* il Papa ed i Francesi, e coronar l'opera coronando Vittorio Emanuele in Campidoglio!

A questo prezzo Vittorio Emanuele poteva sperare la loro approvazione. Se no, no! E se il Re ed il conte di Cavour non s'incaricavano d'avviare l'esecuzione del programma, ecco che se ne incaricava il General Garibaldi, e di qui la chiamata all'armi per il 1^mo^ di Marzo, che sopra accennammo!

Rincresce veramente il trovare un tal nome mescolato a queste miserie: ma io amo questo Valentuomo, perchè è impossibile non provare simpatia per lui; io lo stimo, perchè non ha mai pensato a sè, perchè egli dice sempre chiaro quel che vuole e quel che pensa; ed a quelli che s'amano e si stimano si deve la verità. E poi lo confesso, mi son sempre tenuto sulla riserva in fatto d'idoli popolari. Come idolo, mi basta l'Italia; ed il suo interesse richiede che ognuno modestamente, ma francamente altrettanto dica la sua ragione. L'ostilità dell'illustre Generale contro il conte Cavour se fu sino ad un certo punto plausibile, data la cessione di Nizza, non è più giustificabile dopo che il Parlamento sancì quell'atto doloroso come necessario al bene comune. Meno di tutto poi è giustificabile la forma che assunse la detta ostilità.

Un ministro si può, e se il ben pubblico lo vuole, si deve combattere ed abbattere avendone il modo. Ma a questa battaglia è aperta dalla legge l'arena del Parlamento, come il campo della pubblicità. Il servirsi d'un'auge di popolarità per quanto meritata, onde esercitare una pressione sui consigli della Corona ed ottenere il rinvio di questo ministro, ciò esce dalle leggi come dai diritti della

guerra politica, ed è un po' troppo esatta reminiscenza dei modi usati nelle repubbliche spagnuole dell' America del Sud.

L' Italia non è fatta per simili importazioni.

Si gridò, come s' usa in casi consimili, contro il Parlamento, dichiarando ch' egli non rappresentava il paese. L' opinion pubblica, e più di tutto gli elettori della Camera nuova, hanno risposto. Ma neppur questa Camera forse rappresenterà la nazione! M' aspetto che vi sia chi lo dica.

Bisogna poi finalmente imprimersi in mente che non si tratta ora d' interessi ristretti ad una provincia, ad una città, e molto meno ad un individuo. Non si tratta di vedere se il conte Cavour è o non è simpatico, se ci ha fatto personalmente piaceri o dispetti. Si tratta di vedere se faccia piaceri o dispetti all' Italia, se sia il momento questo d' indebolire il potere, l' unità di direzione tanto necessaria ne' casi difficili, e soprattutto se nel *partito detto del movimento* vi sia chi per ingegno ed esperienza prometta saper fare più e meglio del ministro attuale. Se v' è, me l' insegnino, e voto per lui sul momento.

VIII.

Ho parlato dianzi d' equivoci relativamente alle idee che molti si formano della repubblica e della democrazia. Ma l' aver nominato il partito *del movimento*, mi fa venir in mente l' idee non meno strane colle quali si dà nome ai partiti! La logica della lingua che s' appoggia al buon senso delle masse, quando il loro giudizio non è turbato dalle passioni politiche e religiose, come si

smarrisce in certe epoche di passioni, qual è la nostra! Mi si permetta a questo proposito una breve osservazione.

Partito dell'azione! partito del movimento! Movimento di chi? di che? per far che?

V'è un partito che prese la mossa dalla riva del Ticino, ed arrivò verso oriente al Mincio, verso mezzogiorno arrivò fino a Gaeta. Ve n'è un altro che è arrivato dove ognun sa. Ma questo lo chiamano *del movimento.* E il primo lo chiamano *partito moderato.*

Moderato in che?

Che si chiami moderato un uomo che sa temperarsi nel cibo, nella bevanda, nell'uso de' piaceri, che sa moderare la sua collera, la sua ambizione ec. lo capisco; ma quando si tratta di mutare dal male al bene le condizioni d'un paese, quando si tratta di curare una nazione dai mali che la travagliano: che cosa ci ha che fare il moderato, o il non moderato? O i rimedi che si propongono fanno del bene, o fanno del male; o guariscono l'ammalato, o l'ammazzano: ora, chi mai va ad occuparsi se sono moderati, o da moderare? L'istesso medico col medesimo ammalato oggi userà un leggiero lenitivo, come domani può applicargli il ferro rovente; ma nessuno sogna di chiamarlo moderato, o avanzato. Si dirà *è savio,* o *è pazzo;* guarisce l'ammalato, o l'ammazza. Se tutto questo è vero, si dovrebbe chiamare *partito del movimento ed avanzato* chi s'è mosso di più, ed è arrivato più lontano. È moderato, chi, verbigrazia, s'era fermato per via. Invece l'uso ha consacrato l'opposto! Povera logica!

IX.

Della guerra bandita con tanta pompa per primavera, poco più si parla ormai; chè v'è pure, la Dio grazia, un argine alle pazzie nel senso comune degl'Italiani. Ma pure questo grido di guerra ebbe influenza sulla politica, sugli affari, sul commercio, sui fondi; cagionò danni ed intralci gratuiti. Ora domandiamo: con qual diritto, in virtù di qual legge fu usurpata un'autorità che dallo Statuto è devoluta al Re solo?

Se il Re facesse altrettanto, e violasse lo Statuto, che cosa direbbero i banditori della guerra al 1^mo^ Marzo?

Io non conosco grado, non conosco gloria nè illustrazione per quanto splendida, che metta uomo del mondo al di sopra delle leggi.

Più è grande, più è illustre un uomo, e più deve dar l'esempio d'ubbidire alle leggi, tanto più in tempi come i nostri.

Quando si tratta di combattere e vincere la gran battaglia dell'indipendenza contro nemici interni ed esterni; quando interessi vulnerati, posizioni compromesse, contrastano con ambizioni nuove, con appetiti insaziati; quando serpeggiano inquietudini, ire, rancori; quando il seguire le regole ordinarie diventa difficile, e spesso pare impossibile a governati come a governanti, allora è più che mai importante lo stringersi tutti all'altare della legalità; allora è il momento di proclamare la supremazia della legge, d'elevarne in alto il Palladio, come s'alza uno stendardo quando è più ardente il calore d'una zuffa, onde non si disperda o si disordini l'esercito. Allora è il

momento di imporre silenzio alle gelosie, alle invidie, alle vanità, e chi è grande per fatti illustri, dev' esser grande altrettanto per carattere, dev' essere il primo a piegare la fronte e mostrarsi gran cittadino come si mostrò gran soldato.

Non bisogna scordarsi in qual tempo viviamo.

In oggi certe violazioni di diritto, da chiunque vengano, se non hanno punizione immediata, l' hanno immancabile.

Hanno la maggior di tutte: — l' abbandono dell' opinion pubblica ! Perchè cadde Francesco II, giovane che doveva pur avere in sè nobili istinti, a vedere la sua difesa: e cadde senza ottenere alcun segno di sollecitudine se non un umiliante compianto ?

Per questo abbandono. —

Perchè cade il dominio temporale dei Papi ?

Per questo abbandono. —

E perchè divennero impossibili a Napoli Garibaldi e i suoi seguaci ? ed il suo partito?

Per questo abbandono. —

La poesia dello sbarco a Marsala, e della conquista dell' Isola, che riconduceva le immaginazioni ai figli di Tancredi d'Hauteville ed a Roberto Guiscardo, elettrizzava l' Europa : mai simil fascino aveva, e con ragione, esaltate tanto le menti.

La più volgare temperanza, le più comuni nozioni del senso moderno avrebbero mantenuto il favore dell' opinione a quel partito. Ma senza parlare de' disordini, degli arbitrii, degli sperperi, ed altri fatti di simile calibro, comparve il decreto che accordava una ricompensa detta nazionale alla memoria di Agesilao Milano : l' opinion pub-

blica si arrestò, e richiese: Chi sono costoro che premiano l' assassinio? Sono un governo d' otto milioni d' uomini!

Ma il mondo civile non rigetta egli oramai da' suoi codici la pena di morte, applicata per delitto politico? E quello che la coscienza pubblica tolse ai tribunali, si vuol dare a Napoli all' arbitrio dell' individuo? Non bastava la medaglia coniata per l' assassinio, vogliono ora aggiungervi l' onta di un decreto governativo che renda la complicità generale? Dunque la loro fede è quella d' Orsini? E sono Italiani costoro? Ma se l' Orsini riusciva, che ne sarebbe dell' Italia ora? L' opinione s' avvide che bisognava esaminare più da vicino chi era a Napoli, e che cosa vi si faceva.

Comparvero sui giornali i famosi telegrammi che ordinavano di far fuoco contro la bandiera nazionale; si pubblicarono le famose concessioni di strade ferrate; si seppero le prove tentate per ottenere la proroga d' un anno ad un potere sotto il quale le Strade ferrate potevano prendere così felici sviluppi.

Il mondo civile vide chiaro alla fine, e qual fu la sua sentenza?

Le elezioni lo mostrarono: — l' abbandono!

X.

Questa sentenza del gran tribunale, fondata sui *Considerandi* accennati, fu molto oculata, e seppe fare quelle distinzioni che la giustizia voleva. Essa non ha colpito nè il Generale Garibaldi, nè la maggior parte di que' bravi ed arditi giovani che lo seguirono: ma bensì coloro che,

raggirando la confidente lealtà di quel nobil carattere, furono cagione che per qualche tempo rimanesse incerto se egli fosse o no complice delle loro intenzioni. Essa colpì gli speculatori politici d'antica e di nuova data; essa rimane nell'istoria del nostro riscatto come un grande avvertimento dato alle nazioni, ed a coloro che fanno professione di guidarle, rinnovarle, o commuoverle. Avvertimento e segno insieme di *nuovi tempi;* come della follia di trattare la nuova società, colle arti che si usavano colla società trapassata.

I governi come i partiti si persuadano che oggi il mondo va dietro a chi gli presenta utilità di scopo, chiarezza di concetti, e sicurezza di mezzi. Oggi il mondo considera un governo come una casa di commercio, ed affida i suoi capitali a chi mostra criterio negli affari, e puntualità alle scadenze : oggi si vuol vedere i conti chiari, e tenuti bene; si vuol essere condotti da uomini e non da bambini; da persone responsabili, e non da chi non ha che perdere; da alti intelletti, e non da balordi.

Noi moderni siamo meno tolleranti de' Romani antichi, e neppure il padron del mondo potrebbe oggi crear consolo il suo cavallo: figuriamoci ora se il piano combinato a Napoli con tanta fatica dalla rivoluzione cosmopolita aveva probabilità di successo! se gli uomini portati in alto da lei potevano essere accettati dal Pubblico !

Ma v'è qualche cos'altro da imparare in tutto ciò: ognuno avrà ora potuto accorgersi ove stia realmente in oggi il vero centro di gravità d'un governo; e se il far piegare egualmente ogni fronte sotto il giogo della legge non debba considerarsi come la miglior salvaguardia dentro e fuori, invece di sbigottirsene come d'un pericolo.

È evidente oramai che il Governo facendo osservare le leggi da tutti, non deve temere di non essere sostenuto dalla nazione, e che gli appoggi de' partiti estremi sono più d'impaccio che d'aiuto: legano e compromettono l'avvenire.

XI.

Ove dunque tutti obbediscano alla legge, toccherà alla Corona ed agli altri due poteri dello Stato a sentenziare su quel programma che paragonammo al programma di Euristeo.

Tutto annunzia che il senno Italiano non fallirà a sè stesso in quest' occasione.

Certo è intanto per ogni mente illuminata che un' irresistibile forza di gravitazione spinge la Venezia a riunirsi all' Italia, e presto.

Il problema dell' Austria e dell' Europa non sta nell' opporsi ciecamente a questa riunione, ma nel trovarle regola e forma, d' accordo coll' Italia, onde produca i minori disturbi possibili. Tutti sono interessati a cercare la soluzione. La misteriosa legge che assicura l' espiazione delle grandi violenze politiche, fa sentire una minaccia da quella tomba ove la pace di Campoformio chiuse l' antica Repubblica. Può da essa uscire per l'Europa la guerra generale, per l' Austria il fallimento. La soluzione preme troppo, e si troverà.

Per tutti la meno conveniente è quella del cannone.

Qual è l' ostacolo maggiore ad una soluzione per mezzo d' accordi?

Non gl' interessi dell' Austria, non gl' interessi ben in-

tesi della stessa dinastia d' Absburgo, ma bensì i sentimenti personali de' suoi principi, e del loro capo attuale, appoggiati alle abitudini, ed alle tradizionali illusioni di un lungo assolutismo. L' onore della Casa Imperiale ! ecco la gran parola !

Desidero parlare con rispetto del maggior nemico che abbia l' Italia, ed evito un esame di tal questione che potrebbe condur lontano. Mi contento di due osservazioni : la prima, che se il vero onore fondato sulla giustizia non è nè può esser cambiato col cambiar de' tempi, v' è un onore che accettato ciecamente dal medio evo, e fondato sopra l' antica deificazione della violenza, venne dalle età susseguenti pesato sulle bilance della ragione e della morale, e trovato di falso peso : ed a questo giudicio anche i principi si dovranno inchinare.

La seconda osservazione, è che il mondo, come dissi, stando per mettersi a fare i suoi affari da sè, li farà meglio, o per lo meno altrimenti.

Le popolazioni che compongono l' Impero Austriaco sono alla vigilia di questa trasformazione. Per loro la più flagrante delle questioni, appena abbiano rappresentanza, è quella delle finanze ; ed è naturale che vi si gettino con generale e impaziente alacrità quelli che dovranno rappresentare i contribuenti. È forse un' illusione il figurarsi molto vicino il momento in cui un compiacente Ministro inizii a tutti i misteri delle casse Austriache i deputati delle varie popolazioni ? Ma è difficile dall' altro canto il rendersi conto con quali modi queste spiegazioni possano essere di molto differite : fatto sta che in quel giorno di luce potrebbe venire in mente ai buoni borghesi della Stiria, della Carinzia, della Boemia, e di molti altri luoghi che

pagare i debiti è onorevole cosa per lo meno quanto il possedere la Venezia. Potrebbero riflettere che questa Venezia si metterebbe utilmente in capo-lista fra le economie indispensabili per far fronte al *deficit*. Ed alla lunga potrebbero altresì tanto alzar la voce da farsi finalmente sentire. In una parola, un popolo che fa da sè i suoi affari, e paga lui i suoi capricci, nè ha raramente di così costosi. E non vedrei lontano il giorno in cui aiutando la crescente influenza dell' opinione, ed i buoni uffici de' Gabinetti, la cessione della Venezia si rendesse questione talmente popolare in Austria come in Germania, da non potersi rimandare.

XII.

Così quella soluzione del problema per mezzo d' accordi che sarebbe vano aspettare da un Imperatore assoluto, ci verrebbe per forza naturale delle cose, da una rappresentanza nazionale, ed i contribuenti austriaci non ne piangerebbero.

È vero che in Germania non sono spente le teorie dell' antica scuola d' Attila, e simili.

Ancora v' è chi ripete con una mirabile serenità di spirito: La Venezia è necessaria alla difesa della Germania! Perchè non aggiungere, e Piacenza, e Ferrara, e Comacchio? Il sistema sarebbe più completo. Anche il mulino di *Sans-Souci* sarebbe stato necessario al giardino di Federigo!

Ma il buon senso tedesco ha già fatto in parte giustizia, e sempre più speriamo la farà di queste tradizioni da medio evo. Voglion sapere dove sta la vera difesa della Germania, come dell' Italia, come d' ogni altro

Stato? Sta nel toglier di mezzo e rinunziare, se occorre, e volontariamente, a que' vantaggi apparenti, che mettono il vostro vicino nell' assoluta necessità di desiderarvi del male, e farvelo quando può. Sta nel riconoscere ognuno i suoi veri confini e sapervisi rinchiudere. Non sempre, è vero, sono egualmente definiti; ma in Italia volle Iddio (inutilmente sinora) che apparissero evidenti, e bisogna considerare ed accettare questo fatto come una fortuna.

Finchè la Germania non si attiene alla china settentrionale delle Alpi, e non lascia all' Italia la china meridionale, ad ogni commozione europea l' Austria dovrà diffidare dell' Italia, e mettersi in difesa contro essa. Si chiuda ne' suoi veri confini, e nel giorno del pericolo al suo fianco verso Italia non avrà da pensare. È forse un danno per la Francia il non possedere la Navarra? Sarebb' egli calcolo accorto per la prima spendere tesori e vite per averla? Ogni paese più o meno ha la sua Navarra, e bisogna sapersene staccare come seppe la Prussia da Neuchâtel.

Quanto ai ministri poi degli Stati Germanici che si dichiarano decisi a far rispettare i confini della Confederazione, io dirò loro che non sarà male osservino prima di tutto se la Confederazione abbia rispettati gli altrui. Ove si trovi che essa per puro abuso di forza gli ha valicati, sarà cosa saggia ed utile per tutti il rettificarli secondo giustizia; e questa equa rettificazione sarà tanto per la Germania quanto per l' Italia, la più utile, la più durevole, la più economica delle fortificazioni.

Per tutti questi riflessi ho sempre pensato che il famoso quadrilatero cadrebbe, non sotto il cannone, ma sotto necessità prodotte dall' illuminata ragione de' tempi.

E per quanto riesca difficile a chi non soffre, il trovar parole per dire a chi soffre *Aspettate*, l'Italia sa di poter far pieno calcolo sulla fermezza e sull'amor patrio dei Veneti, e non dubita di dir loro : *La prudenza vuole che aspettiate !*

XIII.

Ma la questione è poi tutta di prudenza ? Credo abbia un punto di vista più elevato, dal quale è importante esaminarla. Il programma della guerra a primavera ha eccitato una viva polemica. Ma da quanto ho udito, o letto, mi pare che nessuno si sia ricordato del Trattato di Zurigo ! Mi sembra però che essendo stato firmato solamente l'anno scorso, non sarebbe esagerazione ammetterlo almeno come elemento di discussione.

Comincerò dal concedere che l'intera storia non è che una continua alternativa di Trattati stipulati, e di Trattati rotti. So benissimo dunque che non sono eterni, e so altresì che la storia appunto in una numerosa serie di casi ha mostrato una grande indulgenza per simili violazioni. A questo giudizio ha generalmente sottoscritto l'opinion pubblica, perchè al suo tribunale la questione d'equità domina generalmente la questione di legalità diplomatica.

Ma se si ammette che i Trattati non sono nè possono essere eterni, sarebbe però una curiosa teoria il dire che i Trattati sono fatti solamente per essere violati !

Non so perchè siano andate in disuso le tregue !

Durante la lunga lotta tra la Francia e l'Inghilterra che cominciò colla battaglia di Crécy, e non si potè dir finita che colla presa di Calais dal duca di Guise (quasi tre secoli !), quante tregue non si contano fra le parti belligeranti ?

Ve n'è una perfino di trent'anni, se non erro, sotto Carlo V, o Carlo VI !

Ad ogni modo allora, e adesso, e sempre, certe paci, in certe date condizioni, com'era appunto il caso di nazionalità d'allora, ed è il caso di nazionalità d'oggidì, non sono e non possono essere altro che tregue. Non sarebbe più onesto e di minore imbarazzo, chiamarle col loro vero nome ?

Il Trattato di Zurigo è evidentemente un parto condannato dal suo nascere, e non può avere lunga vita. Ma alla fine porta la firma della Corona, e di questa firma non possono i suoi ministri variare il saggio. Non possono farla scendere al livello di quelle che diedero guarentigie legali alle costituzioni di Napoli, di Roma, di Firenze ec. ec.

Non bisogna che dimentichiamo aver noi asssaliti ed abbattuti que' sistemi, principalmente in nome della violazione di queste e d'altre firme del medesimo valore.

Quelli erano i modi del vecchio mondo, e non i nostri: nè si tratta più così col mondo rinnovato. Ricordiamocene.

Dunque chi voleva la guerra a primavera si metteva sotto i piedi la firma della Corona !

Un Ministro davanti al Parlamento potrà al caso riconoscere che il Trattato di Zurigo non trova nel mondo reale, nell'Italia reale d'oggi giorno, nessun elemento di stabilità; potrà esprimere il desiderio che la saviezza dell'Europa e de' consiglieri della Corona imperiale, unita alla pressione di necessità di vario genere, conduca presto a sopprimerlo o a modificarlo per comune consenso; ma sarei curioso di sapere con quali frasi si potrebbe

oggi proclamarne la nullità e la violazione armata dalla Cancelleria di un Governo regolare?

Dalla *Civiltà Cattolica* e dall' *Armonia* mi si dirà che io però, trovandomi Presidente del Consiglio, ho rotto un Trattato. È vero. — Il Concordato.

Ma bisognava o abolirlo, o negare il diritto che ebbe il re Carlo Alberto di promulgare lo Statuto ed il Piemonte di accettarlo, e farne sua Legge. Il Concordato non era firmato da uomini eletti dalla maggioranza del paese, e perciò investiti da essa dell' autorità d' impegnarsi per lei: e fu abolito dopo esaurite tutte le forme di supplicazione onde Roma conoscesse le nuove necessità dello Stato: ma la Curia Romana cui altresì, e meglio, si può applicare l' espressione del popolano fiorentino, oppose all' evidenza delle nostre ragioni un inesorabile rifiuto; ed ho ferma fiducia che questo caso sarà uno di quelli de' quali la storia, come l' opinione pubblica, concederanno piena amnistia.

Egli è poi evidente che, lasciando ad ognuno il punto di vista suo proprio, non è mai un bene per un governo il dovere assumere la responsabilità di simili atti; ed è un male grande poi se mostra compierli senza ripugnanza. O l' opinione è un fantasma del quale non è da curarsi, o bisogna riconoscere, che avendo l' Italia molti nemici come accade a chi sale a spese di tanti che son costretti a scendere, è bene cercare ausiliari ed amici e tenerseli di conto. Ora qual miglior ausiliare dell' opinione? Qual amico più sicuro del credito? Machiavelli non era scrupoloso, eppure che cosa diceva 300 e più anni fa? e che cos' era il credito nel XVI secolo a fronte di quello creato dalla pubblicità nel decimonono?

Quello che Machiavelli diceva d' un principe, diciamolo d' una nazione e del governo, suo rappresentante legale che sono il vero principato dell' età nostra.

L' intelligenza della vera condizione del credito è la pietra angolare della società moderna. In materia di finanze è verità accettata.

Persuadiamoci che è verità altrettanto sacra in materia politica ed amministrativa; tanto più presso uno Stato di nuova creazione, che ancora non ha messe tutte le sue radici, e che prendendo seggio fra le grandi nazioni europee deve sapere ispirare fiducia, ed imporre rispetto colla sua elevatezza morale, colla sua saviezza non meno che col potere materiale de' suoi eserciti e delle sue flotte.

XIV.

Quando nel leggere il famoso programma trovai per ultima fatica l' incoronazione in Campidoglio, ed il Quirinale fatto sede del Governo, confesso che questa conclusione mi cagionò qualche meraviglia.

Avevo creduto esaudito da un pezzo il celebre voto : *Qui nous délivrera des Grecs et des Romains?* ed era naturale che non m' aspettassi veder scaturire dal seno del mondo pratico e prosaico de' tempi nostri, quest' idea che ci riporta alle idee de' nostri studi di classica latinità.

Riflettendoci poi, m' è sembrato capirne l' origine, e la meraviglia diminuita di molto.

Prima d' aggiungere una parola su questa questione, non posso astenermi di dichiarare ch' io v' entro malvolentieri. Ho passato a Roma i più belli anni della mia vita, ne ho serbato le più care e le più vive memorie,

ed ancora al momento presente vi conservo molti amici ai quali mi stringe stima ed affetto sincero. Conosco che dovrò dir cose contrarie ai loro desiderii ed al loro sentire, e per un pezzo sono stato in due s' io dovessi parlare, o tacere. Ma, tacendo, devierei per la prima volta dalla linea che ho sempre seguita. Parlerò dunque ; e qualunque amarezza mi si prepari, mi conforterò col pensiero d' avere obbedito alla voce del dovere. Tale considero il non ritirarsi dalla discussione degli affari del proprio paese, ed il cooperare fino all' ultimo al loro buon andamento, senza lasciarsi adescare da quel pericoloso fantasma della popolarità, che ha fatto andare a traverso tante idee buone ed accettarne tante storte o dannose.

L' astenersi in ogni caso m' è sempre sembrato atto sospetto o di doppiezza, o di timidità.

Torno al mio proposito. Finchè la sede del Governo è Torino, finchè il Parlamento è in mezzo alla popolazione piemontese, il potere esecutivo sarà sempre libero d' esercitare quell' azione legale che gli attribuisce lo Statuto, tanto sulle amministrazioni, come nelle sue relazioni coi poteri legislativi. Le crisi ministerali nel genere di quelle di Rossi, a Torino sono impossibili. Se sotto il loggiato del palazzo Carignano un ministro cadesse colla jugulare recisa, i deputati si precipiterebbero dalle Camere, i cittadini dalla piazza, e gli autori d' un simil fatto non avrebbero agio di passar la notte festeggiando ed insultando alla famiglia della vittima, come fecero a Roma.

È ancora un mistero quale sia stato il partito che ordinò la morte dell' illustre ministro : fu attribuito egualmente alla Curia Romana come alla Curia dell' Idea. Non vi sono prove certe, ed è dunque impossibile il sentenziare .

Ma v' è un partito che accettò pubblicamente la solidarietà d' Agesilao Milano, e degli accoltellatori del 6 Febbraio. Rimetto all' equità del lettore il decidere se sia temerario supporre che questo partito dal quale uscì il primo grido della *Capitale a Roma*, nel voler trasportarvi ora il Parlamento da Torino abbia in vista non dirò la ripetizione di simili atti (chè mi ripugnerebbe pensarlo), ma il procurare almeno alle sue elucubrazioni politiche e parlamentarie un teatro un po' meno vegliato e difeso dell' attuale.

Non bisogna perder di vista che per gli individui come pei governi esistono gli ambienti sani, come gli ambienti malsani. Esistono le arie che danno forza ed energia, come quelle che inducono ignavia e fiacchezza. L' ambiente di Roma impregnato de' miasmi di 2,500 anni di violenze materiali o di pressioni morali esercitate dai suoi successivi governi sul mondo, prima, dalle votazioni de' comizii del popolo, poi dalle pazze tirannidi degl' Imperatori e de' loro liberti, e finalmente dalle ipocrisie della Curia Papale, non pare il più atto ad infonder salute e vita nel Governo d' un' Italia giovane, nuova, fondata sul diritto comune; diritto del quale il Campidoglio, il Palatino, come il Vaticano furono con modi diversi la costante negazione.

XV.

L' Italia per un privilegio concesso a lei sola dalla Provvidenza, fra tutte le nazioni della terra, entra oggi nella sua quarta éra di civiltà. Dopo l' Etrusca e la Romana, dopo quella della repubblica del medio evo, que-

st' antico tronco della terra latina che da due o tre secoli ergeva i suoi rami aridi e sfrondati, oggi ad un tratto rinverdisce e mette foglie, fiori e frutti tutt' in un tempo, mentre son pochi anni, eletti spiriti delle nazioni vicine lo giudicavano disseccato per sempre.

Oggi l' Italia entra nella quarta sua gioventù, salutata dàll' applauso del mondo, applauso che sarebbe unanime se non lo negassero, e non lo volgessero in maledizione, i due lontani e tradizionali eredi della antica potenza di Roma: l' Imperatore d' Austria, ed il Papa.

Su quali basi si fonda la civiltà dell' Italia nuova?

Si fonda forse sui due antichi emblemi delle più vecchie e più fatali tirannidi, la spada ed il pastorale?

No! Si fonda sul diritto comune; sulla vera quanto nuova interpretazione del diritto cristiano che riconosce tutti gli uomini eguali davanti al codice politico e civile, come li tiene eguali il Vangelo davanti al codice religioso e morale. L' Italia nuova si fonda sulla responsabilità del Governo; sull' indipendenza de' caratteri, delle opinioni; sull' emulazione de' partiti, sull' onestà e pubblicità dell' amministrazione, sulla libera iniziativa lasciata a tutte le forze della nazione, a tutte le intelligenze, alle loro intraprese, alle loro creazioni, alle loro scoperte; si fonda sulla libera diffusione delle idee, sulle rapide comunicazioni, sulla libertà de' commerci, sul vapore, sulla stampa, sull' elettricità ec, ec., che cosa ha che fare tutto questo colle memorie dell' antico Mondo Romano, il quale non vedeva altra base alla sua grandezza fuori della schiavitù de' popoli? Qual forza, qual valore prenderanno i principii moderni a vedersi racchiusi nella cinta di Belisario, e come potrebbero trovarvisi a casa loro?

Chi ha proclamato in quest'occasione *Roma capitale d' Italia* ha speculato sull'effetto rettorico-classico che produce ancora quel nome sulle moltitudini, le quali in fatto di coltura intellettuale non son venute più in qua del Campidoglio. Ha stimato che nessuno avrebbe forse osato prendere ad esaminare il valore di una simile idea; ma io oserò sempre, e molti altri con me oseranno discutere gli affari del paese: e se io mi sento in qualche modo legato dal pensiero degli amici, non mi sento però punto sbigottito dalla maestà della Rupe Tarpea. L'Italia ed il mondo hanno finalmente diritto di domandare se ha da durare eternamente questo Campidoglio. Hanno diritto di presentare i loro nuovi titoli e domandare se l'eguaglianza avanti la legge, la legittimità fondata sul consenso de' popoli, se il sistema delle rappresentanze nazionali, della pubblicità degli atti amministrativi ec. ec., non valga in materia politica tutta l'antica sapienza romana; se il rispetto reciproco delle nazioni fra loro, il fiorire de' commerci, delle industrie, e del ben' essere generale non valga i trionfi che ingombravano di schiavi la Via Sacra, e che pel vinto terminavano colle tenebrose torture del carcere Mamertino; se finalmente alle moli degl' anfiteatri, ed al diletto di veder sull'arena palpitare le membra de Reziarii, de'bestiarii ec. ec. non sia preferibile lo spettacolo di una locomotiva che trasporta colla rapidità del vento una massa d' uomini tutti eguali, tutti liberi, bastante a popolare un paese?

Abbiamo una volta il coraggio d' accorgerci e di persuaderci che siamo qualche cosa anche noi, e che senza troppa modestia possiamo osare di farci da noi un nnovo Campidoglio che nella Storia de' secoli, non avrà nulla da invidiare alla gloria dell' antico.

XVI.

È poi da considerarsi che le capitali non le creano i Decreti, bensì la necessità e la convenienza, desunte da fatti veri ed esistenti. Roma era capitale d' Italia limitata al Rubicone. Quando l'Italia ebbe sotto i piedi il mondo abbattuto e rassegnato, poco importava la situazione, e Roma potè essere altresì capitale del mondo. Ma turbata appena questa rassegnazione, cominciato il rumoreggiare de' barbari ai confini, cominciò il vagare delle capitali. Ora fu Ravenna, ora Milano, poi Treviri in occidente; in oriente Costantinopoli o Antiochia ec. E notiamo che se fu vagante la sede del Governo dell' Impero, restò però a Roma sempre un lustro di capitale.

Se dunque la sede d' un Governo è in relazione con necessità politiche amministrative che non dipende da lui il creare a sua posta, sarà bene esaminare quali siano le più importanti.

Prima necessità in oggi è che un Governo non sia esposto a pressioni extra legali.

Nell' ultima sessione parlamentare il senatore Brignole pronunziò un discorso onorevole per lui come atto di indipendenza di carattere, e che ridondò altrettanto in onore del Senato e del pubblico, perchè non venne turbato il suo diritto parlamentare dal menomo atto di disapprovazione, quantunque il discorso ferisse i sentimenti più cari degli ascoltanti.

Dopo la battaglia di Novara, con Radetski alla Sesia, e durante l' ultima guerra quando gli Austriaci erano distanti sole 14 miglia, la popolazione di Torino era come

il solito, perfettamente tranquilla, e il Governo poteva deliberare ed agire senz' ombra di pressione.

Questi sono gli ambienti che ci vogliono per mantenere sano e forte il potere esecutivo. Altra necessità è che una capitale sia in mezzo a popolazione morale ed onesta, sia il centro de' lumi, del senno, della maturità de' caratteri, delle tendenze civili, dalle quali circondato, il Governo imprima a' suoi atti l' alto suggello del genio moderno. E ciò per la parte morale. Per la materiale è necessario che la sede di un Governo sia sana, abitabile in ogni tempo, di comodo accesso, di facile difesa, e di difficili approcci. Può egli affermarsi che queste condizioni si riuniscano in Roma? Senza dubbio, è noto a tutti che di ciò il maggior colpevole è il Governo papale: speriamo che presto tutto entrerà in miglior via, grazie all' energia ed al buon volere degli abitanti. Ma comunque sia, le cose ora sono quali le accenniamo, e si tratta dell' Italia!... chi oserebbe per proprio utile giocarne le sorti?

Si tratta dell' Italia vera e reale del secolo XIX, e non delle glorie più o meno avverate dell' antica Roma. Si tratta di fondare un' Italia quale non fu mai finora, e non di riprendere le idee ove le lasciava Cola di Rienzo, per rappresentare una parodia dell' antichità. Convien ricordarsi che il nuovo Governo della nuova Italia ha più difficoltà da vincere, più pericoli da evitare, più farragine d' affari da sbrigare, più problemi amministrativi, finanziari, politici, militari da risolvere, d' ogni altro governo per quanto vasto, ma che si trovi già in possesso d' un sistema ordinato e d' un personale esperto, illuminato da massime tradizionali, e da esperienza governativa. Il nuovo Governo ha incarico di compiere l' impresa più

ardua che sia mai stata affidata alla mente, come alle più rare facoltà degli uomini; quella d' improvvisare l' armonìa, l' accordo fra le tendenze, gli usi, le leggi, gl' interessi di tanti Stati rimasti separati sinora. Quest' impresa esige non solo l' altezza di mente e di cuore più egregia, l' istruzione, la capacità più estesa in coloro che la debbono compiere, ma esige altresì che il Governo non stia in una regione agitata, non sia in un ambiente ove lo spirito pubblico non s' è raffermato ancora su solide basi, dove nè i poteri dello Stato, nè il potere giudiziario, nè i giurì, nè i testimoni sarebbero sicuri da influenze, da pressioni e da minaccie: esige che il Governo possa agire con quella calma e serena tranquillità che solo permette di vedere la verità nel suo splendore più limpido, e che non la muta, non la presenta incompleta, od annebbiata dalle passioni e dagli interessi che gli si stanno agitando d' intorno.

Io provo una profonda amarezza nel dirlo; ma l' Italia ed il dovere prima di tutto: e dico che Roma non la credo per ora campo adatto per il nuovo Governo.

XVII.

Per ben considerare l' importanza vera di questa questione, come per calmare desideri e timori esagerati, v' è poi da riflettere che in un paese come l'Italia essa si presenta sotto un aspetto ben diverso di quello che ha in altri paesi.

L' Italia non è un paese come un altro. Anche in questo la patria nostra ha qualche cosa d' eccezionale; sappiamone profittare. L' Italia ha il privilegio di non aver bisogno di capitale. Perchè una delle città Italiane sarà

scelta a sede del Governo, ciò non vorrà dire che le altre siano ridotte allo stato di città secondarie.

Genova è stata riunita al Piemonte nel 15. Chi può dire che in 45 anni abbia mai assunto aspetto inferiore a quello di Torino? Chi venisse dagl' Antipodi, ignorasse la geografia, e fosse condotto a Torino poi a Genova, saprebbe egli indovinare quale delle due è la capitale? Lo stesso fu di Milano. Sotto il dominio austriaco, il quale certamente non faceva nè sacrifizii nè sforzi in suo favore, non si mantenne forse nello splendore di capitale? E chi potrà supporre che quelle fra le altre città Italiane le quali per essenza propria tengono da molto tempo il grado e godono i vantaggi di città capitali, abbiano ad un tratto a decadere perchè prive di una Corte e di un Corpo Diplomatico e di alcune Segreterie?

Io considero come una grandissima fortuna per l'Italia il trovarsi materialmente formata in modo che la popolazione ricca, colta ed indipendente non abbia motivi d'agglomerarsi tutta su un medesimo punto. Non ho mai veduto i vantaggi delle grandi capitali, e mi pare di vederne i molti inconvenienti.

Pensiamo invece quanto grande sarà la coltura, la ricchezza, il ben essere, la civiltà distribuita egualmente sull'intera Penisola dal fiorire di tante città, che tutte nel medio evo ebbero colla libertà il doppio della loro attuale popolazione, e che colla libertà la riacquisteranno presto con tutti i miglioramenti materiali portati dalla civiltà presente.

Io penso che non passeranno neppur pochi anni senza che tutti s'avvedano quanto sia vana questa questione della capitale, perchè di capitali ne sarà piena l'Italia.

Vi sarà la capitale militare, la commerciale, l' artistica, l' erudita, la religiosa, l' industriale ec. ec. Qualunque città sia scelta per capitale politica, qual danno potrà venirne alle altre? tanto più finite che siano e rese facili le comunicazioni delle ferrovie? E qual tremenda rovina invece, se il trasportare ora il Governo, inducesse in esso elementi di debolezza e di dissoluzione? Per qual motivo potrebbesi indurre chi è a Genova, a Milano, a Torino a lasciare le proprie sedi per andare a stiparsi nella città dove siede il Governo? Ci correrà qualche impiegato, qualche cacciatore d' impieghi al più, e vi concorreranno i membri del Parlamento durante le Sessioni. E tuttociò è poi un bene così grande, un vantaggio così enorme da muovere gelosia, ed invidia? Non dimentichiamo che in progresso l' azione del Governo è per diminuire e non per crescere. Che è sperabile vogliano finalmente persuadersi gli Italiani che i cittadini non devon tenerlo in sempiterno come la nutrice comune, ma debbono imparare ad esempio de' paesi veramente liberi a farsi uno stato indipendente da esso. Questo nuovo sentire renderà anche meno sensibile la piccola differenza in favore della sede del Governo.

Tutta la questione dunque spogliata di quella fantasmagoria che si annette coll' idea di Capitale in altri paesi, si riduce per l' Italia alla semplice idea del dove convenga fissare la sede del Governo; e questa non è vana questione davvero!

L' importante poi, in conclusione, è che rinunziando a misere gelosie per meschini quanto malintesi interessi, gl' Italiani procurino d' accordo di collocare il Governo, come già dissi, in un ambiente sano, ove si mantenga

in quello stato di fortezza virile, che lo ha reso sin qui incolume dalla corruzione, sicuro contro le minacce della fortuna, saldo contro le sue seduzioni, e possa compiere quella grand' opera nazionale che è stata condotta oramai tanto vicina al suo termine.

I miei lettori si sono avvezzati a perdonarmi i paragoni volgari. Mi perdonino dunque anche questo: — Il vin buono s' ha a mettere in una botte sana. Se sa di muffa, lo guasta. —

A questo punto mi volgo al Lettore, e gli domando se in cuor suo egli non ha già pensata la frase seguente: *È un Piemontese che parla. Capisco: vuole la Capitale a Torino!*

Se tale è il pensiero del Lettore, mi permetta di dirgli che tale non è il pensier mio.

Quando l' esercito Piemontese passò il Ticino nel 1848, e prima ancora quando in Piemonte sorsero voci per proclamare il diritto dell' Italia all' indipendenza, nessuno di noi ignorava che la riuscita della nostra impresa doveva, quanto agl' interessi nostri di provincia, esserci dannosa.

Ma sapevamo altresì essere bello ed onorato atto il sacrificare qualchecosa degli interessi materiali, per procurare all' intera nazione quella forza che il Piemonte non poteva avere da sè, onde far rispettare il suolo della Penisola e l' onore del sangue latino.

Fin d' allora eravamo persuasi che riunita l' Italia in un solo Stato, il Governo probabilmente non avrebbe più la sua sede in Torino.

Credo d' interpretare rettamente il sentire dei Piemontesi su questa questione, dicendo che tutti accettiamo ora questo fatto senza opposizione ove sia giudicato utile all' Italia.

Desideriamo soltanto che tutti al pari di noi si spoglino d'ogni spirito municipale, e si risolva senza passione ciò che vorrà il vantaggio comune.

Qualunque sia la scelta, io penso però che nulla debba innovarsi finchè non sarà compiuta l'unificazione d'Italia; e quando alcuni anni d'uso di vita politica avranno temprati i caratteri, e avvezzata la popolazione ad affrontare le sue crisi con calma, e ad uscirne colla prudenza, e mediante l'esercizio delle virtù cittadine; quando gl'Italiani avranno imparato a far prevalere le loro opinioni mediante lotte parlamentari e legali, senza ricorrere a violenze od a mezzi settari: — sarà allora tempo d'occuparsene, ed il cambiamento potrà accadere senza danno.

È inutile intanto estendersi su quest'argomento. Mi sia tuttavia permesso d'aggiungere, che a parer mio come sede del Governo la città preferibile a tutte la stimo Firenze.

Firenze fu il centro dell'ultima civiltà italiana del medio evo.

È, come fu sempre, centro della lingua; e la lingua è fra i principali vincoli che riuniscono e mantengono vive le nazionalità.

È posta a giusta distanza dalle due estremità della penisola.

È nè troppo esposta ad un assalto dal mare, nè da esso troppo lontana: ed opere idrauliche sull'Arno ve la potrebbero avvicinare di più.

È in buon clima, protetta da un assalto dal nord dalle due linee, quella del Po e dell'Appennino, rafforzata ora dai lavori eseguiti a Bologna.

Facile a fortificarsi, volendo, con forti separati e fuor del tiro dalla sua cerchia.

È inoltre popolata d'uomini ingegnosi, temperati, civili; la popolazione in Toscana è generalmente onesta, non è faziosa; si viene rapidamente correggendo di que' difetti che forse ebbe in passato: e quando vi si sia generalizzato l'uso della vita politica, a Firenze il Governo potrebbe trovare quel salubre e sicuro ambiente che dicemmo esser per lui la più importante delle condizioni.

Ma un'altra ragione si adduce in favore di Roma. Scegliendola a sede del Governo, dicono, tutte l'altre città si inchineranno, nessuna oserà mettersi avanti, e sarà tolto di mezzo questo pomo di discordia.

Io non credo punto a quest'ossequio generale; ma credo, ed anzi vedo ripetersi un fatto frequentissimo in ogni rivoluzione: il partito di chi più grida e più si dimena, benchè in minorità, riesce sempre per qualche tempo a metter in soggezione quelli che gridano e s'agitano meno. L'importante è di trovare que' sonori vocaboli che colpiscono le moltitudini, di gridarli per le piazze e pei giornali, è di chiamar *Codino* chi ne mettesse in dubbio il valore.

Tutta questa fantasmagoria svanisce presto, come accadde al Milione di Fucili, ed al Milione di Soldati, ma poco importa quando sia ottenuta l'agitazione nel senso che si voleva. Chi n'è professore, sa benissimo che una certa specie di mondo s'agita non colle idee sane, ma colle fantastiche.

Chi scambiasse il silenzio momentaneo coll'ossequio, potrebbe cadere in gravi errori. L'Italia ha sempre subíta la fatalità d'esser poco studiata, e mi pare che questa fatalità ancora non cessi. Chi la conosce, e conosce in fondo i sentimenti delle popolazioni, sa che fra Napoli e

Roma, verbigrazia, v'è ruggine antica e radicale, per cui ho l'idea che in cuor suo ogni Napoletano vorrebbe veder Capitale dello stato San Marino piuttosto che Roma.

Il problema di tenere Napoli non è indifferente ora, e merita che vi si pensi.

L'antico Stato papale non è in condizioni diverse. È cosa ancor più notoria la poco felice disposizione di Bologna e d'altre città dello Stato per Roma, e bisogna non aver veduto mai que' paesi per immaginare che s'inchinino con ossequio all'idea d'averla di nuovo per Capitale.

I Toscani hanno ingegno sottile, sono penetrativi assai, e le bolle di sapone sanno distinguerle a colpo d'occhio. Quanto all'Italia superiore, è troppo del mondo moderno per avere una gran venerazione ai fantasmi dell'antichità; e se togliamo quell'intimo motore piantato in cuore della maggior parte degl'Italiani, il gusto di far dispetto ai preti, credo che l'idea della sede del Governo posta a Roma paia poco desiderabile a chiunque conosce nella loro verità gli elementi de' quali è composta.

Se il Papa non abbandonerà Roma, e se vi rimarrà anche soltanto come pontefice, confesso non giungere a comprendere come si potrebbe tenervi egualmente radunati i tre poteri dello Stato. Non sarebb'egli fra i possibili che mentre al Campidoglio o al Quirinale si pubblicasse una legge votata dal Parlamento e sancita colla firma della Corona, al Vaticano si vedesse una scomunica affissa alle porte della Basilica di San Pietro? E tutto ciò non potrebbe forse condurre ad una serie di scandali indecorosi, che nuocerebbero egualmente alla dignità regia, come alla dignità sacerdotale?

Ma dopo tutto il già detto, si presenta una nuova r flessione abbastanza grave.

A Roma, per ora, c'è il Papa! —

XVIII.

Non solo c'è il Papa; ma c'è un Corpo d'armat francese, unicamente incaricato di mantenervelo.

Tutti conoscono la catena de' fatti che ha condotte l cose di Roma a questo punto, e sarebbe superfluo in que sto momento volerne fare il processo. Credo però che d tutti gli antecedenti risulti evidente che l'Imperator Napoleone non può oramai nè protrarre indefinitament l'occupazione di Roma, nè terminarla senza lasciare a Papa una posizione definita, conveniente e sicura.

La maggior difficoltà in questa questione sta nell differenza di vedute che necessariamente divide l'Itali dal resto de' paesi cattolici e dell'Europa.

In Italia sempre è stato poco ossequiato il potere pa pale. Gl'Italiani l'hanno sempre avuto a portata e sottoc chio, e l'hanno sempre stimato quel che valeva.

Questi sentimenti più o meno potenti e diffusi, a se conda de' casi e de' tempi, si svilupparono più che ma dal principio del secolo, e scomparsi un momento sotto l generale illusione che i principii di Pio IX avevano genera ta, ripresero con violenza maggiore nell'ultimo decennio.

Ma da due anni in qua, non bisogna farsi illusione tali sentimenti hanno vestito tutt'insieme un carattere d'avversione, o d'indifferenza almeno al cattolicismo, che prima d'ora o non avevano, od avevano a un grad molto minore.

Nessun uomo sensato, qualunque sieno le sue opinioni circa il soprannaturale, può considerare come indifferente l'indebolimento del senso religioso di un popolo.

In Italia questo sentimento non può connettersi che col cattolicismo. Non siamo più ai tempi ne' quali si mutava sinceramente la fede dell'infanzia. E cadendo il sentimento cattolico, nulla può sottentrare al suo luogo.

Il sentimento cattolico essendosi indebolito per non dir peggio, ne viene dunque per necessaria conseguenza che il senso religioso e morale si sono egualmente indeboliti da due anni in qua in Italia; e di questo triste fatto ricade tutta la responsabilità sulla Corte di Roma.

Ciò era da prevedersi.

Nell'ultima lotta del 1859 Roma stette coll'Austria. Essa era col cuore e collo spirito nel campo de' nostri nemici, e se dipendeva da lei, a quest'ora il calcagno dell'Imperator Francesco calcherebbe di nuovo il collo d'Italia. Roma non nascose le sue ansie nè le sue ardenti speranze prima di Solferino; nè dopo serbò nessun pudore nella sua desolazione. Roma nel suo naufragio, retta sull'acque dalla potenza della Francia, morse la mano che l'impediva d'affondare. Roma aprì mercato di vite per formarsi un esercito composto come le antiche compagnie di ventura, nè s'arretrò alla vista delle stragi e del sangue. Roma ricusa ostinata consigli amichevoli e prudenti, ricusa riforme, ricusa patti, sembra in verità che la vista del potere che le sfugge la renda demente. Ciò che in un altro Governo sarebbe plausibile, è inesplicabile in lei! Non si comprende difatti per qual motivo essa non ripeta una volta di più, ciò che pose in opera già tante volte: non ceda per guadagnar tempo, e non prometta,

salvo a mancare poi di parola! Cosa strana! Non dubitò mai d'ingannare, quando la sincerità poteva salvarla. Oggi che può salvarla, per poco almeno, l'inganno, neppur' più sa adoprarlo.

Come poteva il senso cattolico non indebolirsi a fronte di simili atti? A questo deplorabile effetto ha contribuito potentemente altresì la posizione presa dall'Episcopato all'estero ed in Francia principalmente.

Gl'Italiani hanno dovuto a loro spese imparare a discernere gl'intimi motivi di chi s'impaccia de' loro affari; e difficilmente s'ingannano. Come supporre che accettino quale espressione di zelo apostolico, di carità evangelica la parola adirata, amara, stillante fiele e bile de' *Mandements*? N. S. G. Cristo disse mai tali e tante ingiurie ai peccatori? Le sue collere furon grandi, è vero, contro chi teneva mercato nel tempio, e contro gli ipocriti, che chiamò *progenie di vipere*. Ma che hanno che far con costoro i poveri Italiani che son lungi dal volersi far passare per santi e cercano di porre un termine al mercato del tempio! E poichè ce lo strappano di bocca, non farebbero meglio, sia l'Episcopato, sia la Corte di Roma a far l'esame di coscienza e considerare se a loro non si applicassero con maggior ragione le sante ire del Redentore?

Come porre d'accordo il Papato del 60 col Papato del 48, che aveva proclamato al mondo non potere il Pontefice padre comune di tutti i cristiani, muover guerra a nessuno?

Come conciliare coi *Zouaves* pontificii il precetto che impose al pastore di dare il sangue per le sue pecorelle?

A fronte di questi fatti i cattolici più convinti dovettero ricordarsi del segno distintivo de' buoni e de' falsi

Profeti lasciato dal Redentore ai secoli avvenire, onde preservarli da seduzione ed inganni « *a fructibus eorum cognoscetis eos*, » poichè non può la mala pianta dar buon frutto, e viceversa !

XIX.

Da tutto ciò appare che la conseguenza della condotta della Corte di Roma in quest' ultimi tempi non poteva essere altra fuori di confermare i non credenti nell' opinione che il culto cattolico sta per perire.

Ed i credenti nella sola idea che possa servir loro di rifugio, idea che si cambia oramai in una calda aspirazione, essere cioè la rovina del potere temporale, un fatto provvidenziale destinato a purgare la Chiesa da' suoi vizi e dalle sue macchie, a rimetterla sulla buona via, ed a rinnovarla. E ciò equivale a riconoscere che Roma d' oggi non rappresenta nè il Vangelo, nè il Cattolicismo. Ma chi saprà definire il limite che separa il buono dal guasto ?

Chi saprà conoscere dove sia da darsi il taglio ? Ed intanto gli animi ondeggiano nel dubbio, o s' acquietano nell' indifferenza !

Roma ebbe troppo interesse a confondere in simil materia principii ed idee. Essa sperò che legando il temporale strettamente al dogma, questo salvasse quello ; ed invece, che cosa vediamo in oggi? Precisamente il rovescio : vediamo il temporale trascinare il dogma nella sua rovina !

Questo tristo spettacolo aggiunge fiamma allo sdegno antico degli Italiani contro la Corte di Roma ; ed è naturale che al tempo stesso essi giudichino la sua questione ad un punto di vista esclusivo che non è quello dell' Europa.

Ma gl' Italiani riflettano che tutti gli Stati, anche i protestanti, hanno che fare coi cattolici, e quindi con Roma. La questione è politica, e perciò più intralciata.

In Polonia il Cattolicismo è protesta di nazionalità ; in Irlanda è questione di finanza e d' autonomia ; in Francia è questione dinastica. In Austria questione di libertà ec.

Tutti questi Stati non possono con un frego di penna cancellare la cifra della loro popolazione cattolica, e questa popolazione che non vede le cose da vicino come gl' Italiani, ed è ingannata dai vescovi e dal clero, giudica altrimenti da noi, ed obbliga i respettivi Governi a molti riguardi.

Importa dunque che gl' Italiani come i cattolici esteri, si facciano carico delle ragioni e de' giusti riguardi gli uni degli altri, e s' accordino reciproche concessioni : altrimenti non v' è modo di giungere ad una conciliazione.

Per indursi a queste reciproche concessioni, si persuadano da un lato i cattolici esteri che nessun Italiano nè in Roma nè fuori vorrà più essere governato da preti. Su ciò non è transazione possibile.

E dall' altro riflettano gl' Italiani che la condiscendenza nell' accettare certe forme che divennero odiose, agevolerà di molto le conclusioni d' utilità pratica ed effettiva, ed è poi in certo modo una maniera di pagare quel debito di gratitudine che abbiamo contratto in primo luogo verso la Francia e l' Imperatore Napoleone, ed in seguito verso quelli fra i governi d' Europa che ci si mostrarono favorevoli. È debito nostro cercare di non essere loro cagione di pericolose complicazioni intestine.

La Francia ponendo termine alla lunga occupazione non può condurre il Papa con sè, nè costringerlo a lasciar Roma ; credo anzi difficile che il Governo Imperiale

non si trovi nella necessità di stipulare per lui ch' egli non ne sia allontanato dal Governo Italiano.

A questo non converrebbe ad ogni modo spingere il Papa fuori d' Italia. Un Papa ramingo per l' Europa sarà il più potente degli ausiliari per chi ora ci detesta; sarà un guanto gettato al sentimento cattolico sparso pel mondo; sarà il centro delle più incessanti macchinazioni. Il Papa in Roma, invece, è innocuo per ora, e sarà anzi forzato col tempo a diventare benefico ed a mutarsi in una forza conciliante e tutelare.

Allontanare il Papa sarebbe poi atto odioso, prima che sia dimostrato non potersi il Papato riformare, accettando egli l' istituzione d' un' Italia unita, e rinchiudendosi unicamente nelle sue attribuzioni spirituali.

Ove poi questo non avvenisse, ove il Papato persistesse a farsi centro di intrighi, di disordini, e d' ostilità contro la nazione, sarebbe allora da discutere il caso su nuove basi.

Ed a chi verrebbe affidata intanto la guardia del Papa?

A chi? — A nessuno.

Il Papa ove sia vero Papa, padre dei fedeli, si mantenga in quella regione superiore agl' interessi mondani che è sua propria, avrà figli riverenti, e non nemici. Non ha dunque necessità veruna di chi lo guardi.

Ove invece il Papa voglia persistere a mantenersi quale fu sin ora, voglia farsi capo d' una sètta politica che va a ritroso della corrente de' tempi, nessuna guardia gli può bastare. La Francia stessa non può a lungo tutelarlo. E chi glielo vieta? Nessuna forza materiale per certo. Glielo vieta il senso del proprio decoro, quanto l' irresistibile pressione della coscienza universale alla quale

è forza ubbidire, che tutti riconoscono, ed è solo negato dalla Corte di Roma.

XX.

A questo punto vien però naturale domandarsi, su che cosa spera la Corte di Roma?

Essa non può sperare in altro che nei cambiamenti possibili d' attori sulla scena d' Europa. Crede sè stessa immortale, e sa mortali gli uomini. Tanto più diviene urgente una pronta decisione.

Nella mia opinione questo fatto è culminante ora nella questione pratica; e senza dedurne qui tutte le conseguenze che ne derivano, mi contento di raccomandarla al serio esame di chi vi è interessato. Certi fatti non compiti diventano una pericolosa eredità.

La Francia si trova ora nella strana posizione di difendere a Roma uno stato di cose che ha solennemente condannato e disapprovato come ingiusto e quindi impossibile: di difenderlo contro i suoi amici, ed in favore di chi si dichiara suo nemico, e paga il lungo soccorso cercando di suscitarle di sottomano difficoltà e inimicizie.

Una simile situazione già a stento ha potuto mantenersi fino ad oggi: ma più innanzi giungerebbe presto all' assurdo ed al ridicolo. Per il Governo francese ciò equivale all' impossibile. Si persuada del resto che durerà l' ostinazione della Curia Romana, precisamente quanto durerà l' occupazione. Non s' esce da questo circolo vizioso se non spezzandolo: ed in ciò che è inevitabile, l' esitare non fa che accrescere le difficoltà!

È interesse dell' Italia come del Governo del Re, che

il Papa e la sua Gerarchia godano della maggior sicurezza, e della più intera libertà, quando si sia allontanata la sua guardia francese. Sarà questa la migliore delle risposte ad infinite calunnie.

Gl' Italiani non hanno dato tali prove di mancanza di senno da far credere possibile ch' essi chiudano gli occhi a ciò che in questa questione conviene, sia ai loro interessi, come al loro decoro.

Chi temesse intemperanza per parte del popolo di Roma avrebbe torto. I Romani hanno dato prove di tatto e d' intelligenza somma; essi comprendono la fatalità che pesa ancora in parte su loro, e non può dall' oggi al domani venir distrutta: essi faranno ogni sacrificio piuttosto che recar danno alla causa comune. Me ne rendo garante.

Anche nelle Romagne si diceva, ricordiamocene, che si sarebbe fatto strage de' preti, e poi non fu torto un capello ad un solo.

Vorrà poi il Papa rimanere in Roma senza la tutela francese? Se non lo volesse, non potremmo certo costringervelo.

Ma credo che prima di lasciar Roma avrà a riflettervi seriamente. Non potrebbe forse tornarvi quando volesse; ed una restaurazione con armi straniere non troverebbe d' ora innanzi le vie così aperte come le trovò pel passato.

D' altronde il Papa lo sa meglio d' ognuno ch' egli non ha che temere dagli Italiani, purchè voglia esser buon Papa. Lo sa ch' Egli sarebbe amato come un padre e venerato come una divinità tutelare.

Non dia la Francia ascolto a chi gli dice: *Voi lascereste il Papato in balia della rivoluzione:* spaventi artefatti, il cui scopo non sfugge a nessuno. S' è veduto nelle elezioni se l' Italia sia la rivoluzione. Sarà questa forse nell' esercito,

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02734 6033